PRÉCIS
STATISTIQUE
SUR LE
CANTON DE CLERMONT,
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).

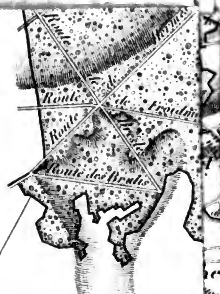


(*Extrait de l'*ANNUAIRE *de* 1838.)



Com^e de Hermes

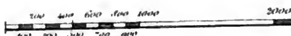
C^ton de Noailles.



Com^e de St Fél

C a n

Echelle de 1 à 50,00



...de Engelmann et Comp.

PRÉCIS STATISTIQUE

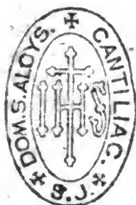
SUR LE

CANTON DE CLERMONT,

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).



(*Extrait de l'*ANNUAIRE *de* 1838.)



PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE CLERMONT,

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).

---

§. 1. *Topographie physique.*

Le canton de *Clermont* est situé au centre du département de l'Oise et au midi de l'arrondissement auquel il a donné son nom. Il s'étend autour de la ville de *Clermont*, entre la vingtième minute 52", et la vingt-neuvième minute du quarante-neuvième degré de latitude Nord. Il est compris entre la cinquième minute 52" de longitude occidentale, et la dix-septième minute 35" de longitude orientale. Le méridien de Paris traverse le pays en passant par la forêt de Hez, la chaussée Brunehaut au bout de *Litz*, le bois de Blémont, et *courant à* deux cents mètres à l'ouest de *Monceaux*.

Le territoire, considéré dans son ensemble, ne peut être comparé à aucune figure régulière, et sa circonscription offre des bizarreries que ne justifient ni la configuration du sol, ni les exigences des intérêts administratifs. Son étendue totale de l'Est à l'Ouest est, avec sa dimension du Nord au Midi, dans le rapport de cinq à trois. La limite méridionale présente à l'Ouest de *Clermont* une vaste échancrure circulaire formée par les territoires de Nointel, Catenoy et Sacy-le-grand, dépendant du canton de Liancourt, qui pénètrent à plus de six mille cinq cents mètres en dedans du périmètre général. Les communes d'*Epineuse*, *Avregny*, *Choisy*, *Blincourt*, situées au-delà de cette échancrure, ne peuvent communiquer avec le chef-lieu qu'en traversant le canton de Liancourt; elles n'appartiennent qu'artificiellement à celui de *Clermont*, et elles auraient été, à raison de leurs relations naturelles et de leurs habitudes, plus utilement associées au canton d'Estrées-Saint-

Denis où à celui de Pont-Sainte-Maxence. La commune de *Choisy-la-Victoire* forme vers le Midi un prolongement étroit qui descend jusqu'aux approches du bassin marécageux de Sacy-le-grand. Au Nord, le territoire d'*Avrechy* et celui de *Bulles* s'avancent par de larges saillies sur le canton de Saint-Just-en-Chaussée. La commune entière de *Blincourt* paraît enclavée vers l'Est entre les cantons de Pont et d'Estrées-Saint-Denis.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Midi, est d'environ quinze mille cent quatre-vingts mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait par l'angle septentrional saillant du territoire de *Bulles*, sur la chaussée Brunehaut, et l'autre à l'angle méridional du territoire de *Breuil-le-Vert*, sur la route royale de Paris à Dunkerque.

Sa plus grande étendue de l'Est à l'Ouest peut être évaluée à vingt-six mille sept cent vingt mètres, mesurée sur les perpendiculaires élevées, l'une sur la limite occidentale, au point de rencontre des territoires de *Rémérangle*, Fay-Saint-Quentin, Essuile, l'autre à l'angle oriental du territoire de *Blincourt* faisant saillie sur celui de Sacy-le-petit.

Sa moindre dimension doit être mesurée du Nord au Midi vers l'échancrure formée par le canton de Liancourt; elle ne présente entre le sommet de cette échancrure et la limite vers Saint-Just, qu'une ligne de deux mille six cents mètres.

La contenance totale du canton de *Clermont* est de 21,181 hectares, 68,25, selon le résultat des opérations cadastrales.

Il est limité au Nord par le canton de Saint-Just-en-Chaussée, à l'Ouest par les cantons de Noailles et de Nivillers dépendant de l'arrondissement de Beauvais, au Midi par ceux de Mouy et de Liancourt, à l'Est par le canton d'Estrées-Saint-Denis de l'arrondissement de Compiègne.

Météorologie. Les variations habituelles du thermomètre s'étendent entre le huitième degré au-dessous de zéro, et le vingt-troisième degré au-dessus; la chaleur s'élève même dans certaines années à vingt-huit degrés sur les revers méridionaux des coteaux sablonneux.

M. *Rottée*, médecin à Clermont, qui recueille avec soin des notes sur l'état de l'atmosphère, a constaté les faits suivans, relativement à la température et à l'élévation du baromètre, depuis 1830.

ANNÉES.	CHALEUR.		FROID.		BAROMÈTRE. — ÉLÉVATION.			
					MAXIME.		MINIME.	
	Jours.	Degrés.	Jours.	Degrés au-dessous de 0.	Jours.	mil.	Jours.	mil.
1831	8 juillet ..	23° 7/10	31 janvier...	8° 2/10	8 janvier..	775	2 octobre ..	739
1832	16 juillet ..	28	12 janvier...	7 5/10	11 janvier..	773	4 octobre ..	734
1833	29 juin	24	10 janvier...	6 1/10	4 janvier..	783	1 avril	734
1835	26 juillet ..	26	21 décembre..	8 3/10	7 janvier..	785	7 mars ...	736
1836	4 juillet ..	26 6/10	1 janvier ..	8 2/10	2 janvier..	781	7 décembre.	728

Les grands froids commencent ordinairement du quinze au vingt-cinq décembre, pour continuer jusqu'à la fin de janvier et quelquefois, mais rarement, jusqu'à moitié du mois suivant.

La saison chaude dure depuis la fin de juin jusqu'à la fin d'août, avec des variations incessantes de température.

L'état de l'atmosphère est à peu près le même dans toute l'étendue transversale du canton, tandis que du Midi au Nord, il y a un abaissement de un à deux degrés en allant du canton de Liancourt vers celui de Saint-Just.

On assure qu'à *Clermont* même, il y a une différence constante d'un degré entre la température du chatellier situé au point culminant, et celle de la partie basse de la ville.

La glace n'est jamais ou presque jamais permanente.

La durée habituelle de la neige ne dépasse pas quinze jours; sa persistance est constamment plus grande sur le sol crayeux que dans le reste du pays; elle ne s'y maintient pas plus d'un mois, même dans les hivers les plus froids.

Du reste, les résultats ci-après ont été constatés par M. *Rottée* :

NOMBRE DE JOURS.	1831.	1832.	1833.	1835.	1836.	QUANTITÉ moyenne par an.
De tems couvert	181	173	190	197	182	185
De pluie, ...	162	159	169	99	107	139
De brouillard	39	40	28	20	18	29
De gelée.	34	41	46	59	36	43
De neige.	8	7	12	6	9	8
De grêle et grésil	6	4	14	5	15	9
De tonnerre	14	8	11	11	8	10

Les gelées printannières règnent dans le mois d'avril et quelquefois jusqu'aux premiers jours de mai; néanmoins, elles ne sont constantes ni dans leur apparition, ni dans leur durée, ni dans leur intensité; celles qui ont lieu sous l'influence d'une température sèche, sont redoutables pour l'agriculture.

Les accidens produits par la grêle sont en général dépourvus d'importance; on n'en cite que trois cas sérieux depuis vingt années : le huit août 1816 à *Bulles* et *Rémérangle*, le quatre juin 1819 à *Blincourt* et *Choisy*, et le cinq juillet 1822 sur les territoires d'*Avrechy*, *Bulles*, *Etouy*, *Lamécourt*, *Litz*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre* : ce dernier évènement causa un dommage dont l'évaluation dépassa deux cent mille francs (1).

M. *Rottée* a constaté les résultats suivans sur la durée des divers rumbs de vent depuis l'année 1830.

NOMBRE DE JOURS.	1831.	1832.	1833.	1835.	1836.	QUANTITÉ moyenne par an.
Nord	54	49	48	41	39	46
Nord-est	36	46	37	30	36	37
Est	20	32	21	15	24	22
Sud-est	15	21	34	18	21	21
Sud	80	44	40	12	29	41
Sud-ouest	57	91	71	98	88	81
Ouest	34	17	82	63	52	50
Nord-ouest	32	60	30	87	98	61
	328	360	363	364	387	»

(1) Guillaume le Breton raconte, dans sa Phillipéide, qu'en 1194 il tomba du ciel, entre *Clermont* et Compiègne, des pierres de la grosseur d'un œuf, de forme carrée ou triangulaire qui, se mêlant avec la pluie, détruisirent entièrement les arbres à fruit, les blés et les vignes. Il ajoute que la foudre ruina la plupart des villages de ce canton, et qu'on vit au milieu de cette tempête quantité de corbeaux qui volaient de lieu en lieu avec des charbons ardens dans le bec, dont ils brûlaient les maisons. Le tonnerre fit aussi mourir plusieurs personnes, et il arriva dans cette rencontre des choses si extraordinaires et si horribles qu'elles jetèrent une épouvante générale et furent une puissante prédication contre les vices qui régnaient alors.

Rigord, historien de Philippe-Auguste, rapporte le même fait, dépouillé des embellissemens ajoutés par l'imagination du poète; il parle seulement de pierres grosses comme des œufs tombées avec la pluie. C'était probablement une grosse grêle.

D'autres historiens font mention d'une grêle, dont les grains avaient les dimensions d'œufs d'oie, tombée au mois de mai 1401, autour de *Clermont*.

Le vent du Sud et ses composés dominent au printems, le Sud-Est et l'Est en été, le Sud-Ouest en automne, le Nord et ses composés pendant la saison d'hiver.

La température habituelle est plutôt humide que sèche dans la région occidentale qui est traversée par la vallée de Brèche et couverte de grands bois; le contraire paraît exister sur le plateau qui forme toute la contrée orientale.

Eaux. La *Brèche* est le principal des cours d'eau qui parcourent l'étendue du canton. Cette rivière, que les anciens écrits désignent ordinairement sous le nom de *Briga* ou *Briega*, est appelée *Brechia* dans des titres de 1266 concernant le château de *Clermont*. Elle entre au nord-ouest sur le territoire de *Bulles*, en quittant celui d'Essuile canton de Saint-Just, passe à *Fourdraine*, à l'ouest de *Bulles*, de *Monceaux*, de *Lortheil*, à l'est de *Wariville*, de là à *Litz*, à *Lamotte-Filiaux*, au midi d'*Etouy*, à *Ronquerolles*; elle court ensuite sur la limite de *Fitz-James* et de *Clermont* jusqu'au *Pont-de-Pierre*, puis entre *Breuil-le-vert*, *Breuil-le-sec* et Bailleval, pour atteindre le canton de Liancourt, après un trajet qu'on peut évaluer en ligne droite à vingt-un mille mètres, mais qui serait augmenté d'un tiers au moins, si l'on tenait compte des nombreuses circonvolutions de son lit. Cette rivière a des anastomoses naturelles devant *Litz*, *Wariville*, *Breuil-le-sec*; un canal d'égoût nommé *Fossé-de-Longuet* a été creusé sur sa rive droite, depuis Essuilet jusqu'aux approches de *Bulles*; d'autres fossés ont été pratiqués à *Etouy* pour l'assèchement des prairies et l'utilité des usines; on en voit un semblable entre *Giencourt* et *Breuil-le-sec*; enfin, la rivière a été canalisée depuis les prairies de *Bulles* jusqu'à la chaussée de *Wariville*, ce qui forme en deux alignemens un lit artificiel dont la longueur dépasse quatre mille mètres. Elle est dirigée du nord-ouest au sud-est depuis la limite jusqu'à *Monceaux*, et de là au midi jusqu'à *Litz*; elle court ensuite à l'est en passant au-dessous d'*Etouy*, puis décrit une courbe jusqu'à *Ronquerolles*, et une autre courbe en sens inverse jusqu'au *Pont-de-Pierre* après lequel elle descend au midi. Sa largeur est très-variable. La Brèche est sujette à des crues subites qui inondent les lieux voisins, malgré les travaux exécutés à diverses époques pour empêcher ces accidens.

Le ruisseau de *Sainefontaine* est le premier affluent de la Brèche; il naît sur sa rive gauche au-dessus de la chapelle qui porte son nom, descend jusqu'à l'abreuvoir de *Bulles*, et se jette dans la rivière près des moulins, en longeant les voiries du vivier et du bordeau; son cours est d'environ deux mille cinq cents mètres.

Un autre ruisselet connu sous le nom de *Cours d'eau*, prend naissance dans les marais de *Monceaux*, et arrive jusqu'à *Lortheil* pour rejoindre la Brêche au pont de *Wariville*.

La rivière d'*Aré* (*Araia*) descend du nord au midi en sortant du canton de Saint-Just et passant au *Metz*, au bas d'*Avrechy*, à l'est de *Bizancourt*, entre les deux sections du village d'*Airion*, puis à *Cressy*; elle forme ensuite la limite entre *Fitz-James* et le territoire d'*Agnetz*, et se réunit à la Brêche dans les prés Le Comte, à l'est de *Ramecourt*. Son cours direct est de huit mille six cents mètres environ. Il y a des anastomoses dans la prairie d'*Airion*, ainsi que vis-à-vis la ferme de *Saint-Remy-l'Abbaye*. Cette petite rivière est encore plus exposée que la précédente à des crues rapides; il y eut un débordement si considérable le vingt-deux janvier 1757, que l'étang de *Cressy*, aujourd'hui comblé, fut à peu près détruit par l'enlèvement de ses berges.

L'*Aré* est nommé rivière de *Warty* dans quelques titres.

La *Béronelle* a sa source dans le petit vallon où était situé le château de *Bérone* au nord-est de *Fitz-James*; elle descend d'abord à *Becquerel*, puis se dirige avec quelques sinuosités vers le midi en suivant le bord de la route de Compiègne, et un fossé qui la conduit au-dessous de *Baillibel* où elle reprend son lit naturel jusqu'au canton de Liancourt, en passant dans les marais de *Breuil-le-sec* et de *Crapin*; elle ne rejoint la Brêche qu'au-delà des limites; son cours peut être évalué à quatre mille cinq cents mètres.

Un ruisselet nommé *rû de Saint-Arnoult* descend de *Crapin* dans le village de *Breuil-le-sec*, et rejoint la *Béronelle* au lieu dit les Tourelles.

Les affluens ont moins d'importance sur la rive droite de la Brêche. Ils ne forment que de faibles ruisseaux dont le plus élevé a une source dans le vallon de *La Garde*, et une autre près de *Boulincourt*; leurs eaux se réunissant près de *Gicourt*, traversent la route de Beauvais pour arriver à la Brêche près du moulin de *Laissier*.

Un ruisselet dit d'*Ecoule l'eau*, commence dans le vallon d'*Agnetz* d'où il descend vers *Ramecourt*.

Le rû de *Rotheleu* qui naît à la Basse-Fontaine et à *Béthencourtel*, court à l'est jusqu'au moulin de *Breuil-le-vert*.

Celui de *Cannettecourt* descend du vallon de ce nom vers *Breuil-le-vert*.

Les affluens de droite ont leur niveau d'eau dans les argiles des

sables inférieurs au calcaire grossier. La *Béronelle* sort de la craie ainsi que les petits ruisseaux de la vallée de Brêche.

Cette vallée a beaucoup de sources qui augmentent le volume de la rivière; on en compte au moins dix dans les marais de *Breuil-le-sec* et de *Breuil-le-vert*.

Il y en a plusieurs aussi dans le vallon d'*Aré*.

Les fontaines sont nombreuses au bas des coteaux qui règnent à droite de la vallée de Brêche. On indique dans la forêt de Hez la fontaine de l'*Etang*, celle des *Aulnes* et celle qui alimente le village; à *Agnetz*, celles du *Quesnel*, de *Saint-Léger*, de *Grand-mère*; celle d'*Orgibé* à *Ronquerolles*; les fontaines de *Clermont* et celles des *Limaçons*, du *Pied-du-Mont* sur les pentes de la butte; les sources des *Pauvres*, des *Meuniers*, de *Sainte-Catherine*, *Mercataire* sur le territoire de *Breuil-le-vert*.

Toutes ces eaux, notamment celles de *Clermont*, sont légèrement ferrugineuses.

On voit à la limite ouest de la commune de *Rue-Saint-Pierre*, un ruisseau nommé la *Rigole* qui descend vers le marais où il se grossit, et va à Froidmont dans le canton de Noailles.

Il se rattache au bassin du Thérain de même que la fontaine *Saint-Robert* qui naît près de La Verrière, sur les hauteurs de la forêt de Hez, et qui coule vers Filerval, canton de Mouy.

Il n'y a pas d'étang naturel dans le pays; celui de *La Neuville-en-Hez* a été fait de main d'homme, ainsi que les canaux du parc de *Fitz-James*. D'autres étangs, aujourd'hui desséchés, qui existaient à *Cressy* dans la vallée d'*Aré*, au-dessus de *Bulles*, vis-à-vis *Lortheil*, et celui dit Le Comte entre *Cannettecourt* et *Breuil-le-vert*, étaient dus aussi à l'industrie humaine.

Il n'y a aucune source dans toute la région orientale et crayeuse. Les puits descendent jusqu'à cent mètres de profondeur vers *Fouilleuse* et *Bailleul-le-soc*.

On a été obligé de pratiquer dans la plupart des vallons, des fossés d'égoût ou fausses rivières qui servent à l'écoulement rapide de pluies d'orage, en même tems qu'elles empêchent ou diminuent la dégradation des terres voisines. L'un de ces fossés descend depuis le Mesnil-sur-Bulles jusqu'à *Bulles* par la vallée Descorettes, un autre vient du Plessier-sur-Bulles en suivant la vallée de la Truie. On en voit de pareils dans le vallon de *Bérone* ainsi que dans les fonds de *Lamécourt*, d'*Erquery*, de *Mainbeville*.

Configuration du sol. La superficie du canton, considérée dans

son ensemble, présente deux régions physiques distinctes par leur aspect et par la nature de leur sol.

La région du nord, assise sur le calcaire crayeux, forme la limite méridionale du plateau de Picardie; elle est plane dans la partie qui s'étend à l'est; le reste est coupé de vallons ramifiés descendant au midi, alternant avec des massifs plus ou moins escarpés sur leurs flancs, mais alongés en pente décroissante, et se liant ainsi avec l'étage inférieur.

La vallée de Brêche commence à l'ouest, cette série d'ondulations; elle se développe par des lignes courbes dans la direction générale du nord-nord-ouest au sud-sud-est. On remarque que sa berge droite forme un talus escarpé et peu divisé dans sa continuité, tandis que la berge gauche, qui se rattache par de faibles pentes aux coteaux voisins, est comme découpée en ravins nombreux; on n'en compte pas moins de neuf plus ou moins considérables depuis la limite du canton de Saint-Just jusqu'à l'embouchure de l'Aré; on les désigne par les noms de ravins de la Truie, de la vallée Descorettes, Val-Plaisant, vallée Julienne, la Blanche-Tache, la Garenne, Cornouiller, etc.

La vallée d'Aré, qui s'ouvre dans la précédente, présente un développement plus rectiligne, orienté du nord au midi; à l'inverse de la vallée de Brêche, celle-ci a sa berge orientale escarpée et continue, tandis que le côté opposé est en pente douce et sinueuse.

A l'est de l'Aré, s'ouvre une vallée sèche, bifurquée, dont un rameau passe au-dessous du bois Saint-Jean, pour remonter vers le bois des Moines jusqu'aux approches d'*Argenlieu*, et dont l'autre se dirige vers le nord-est, en poussant une branche au-dessous d'*Erquery* vers *Lamécourt*, une deuxième par *Saint-Aubin* vers *Remécourt*, et une troisième, à l'est, entre *Mainbeville* et *Epineuse*, finissant en plis ou ondulations vers *Bailleul-le-soc*, *Fouilleuse* et le bois Moyen; chaque ravin secondaire est plus ou moins divisé dans ses bords, en sorte que leur ensemble constitue un pays fort tourmenté. Il est aisé de voir d'ailleurs que tous ces mouvemens de terrain ont été pratiqués aux dépens d'un plateau dont on retrouve la continuité vers les limites orientales et occidentales du canton.

Le reste du pays, soit à l'est de *Bailleul-le-soc*, à *Choisy* et *Blincourt*, soit à l'ouest au tour de *Rémérangle*, offre de faibles ondulations, qui n'ôtent pas au sol l'aspect d'une plaine inclinée en pente douce vers le midi.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, mesurées dans cette partie du canton, ont donné les côtes suivantes :

Vers l'orient, au télégraphe de *Fouilleuse*, 154 mètres; — à la ferme d'*Eloge-les-Bois*, 143 mètres ; — à *Bailleul-le-soc*, 139 mètres; — à *Eraine*, 106 mètres ; — à *Saint-Julien*, et au moulin d'*Epineuse*, 121 mètres; — à *Froyères*, 105 mètres ; — à *Avregny*, 86 mètres; — à *Blincourt*, 82 mètres; — à l'ancienne chapelle de *Choisy*, 63 mètres; — au prolongement méridional du territoire de *Choisy* vers Ladrancourt, 44 mètres.

Dans la région ravinée, au-dessus du bois Moyen, 142 mètres; — à *Mainbeville*, 128 mètres ; — au-dessus de *La Vallée*, dans le ravin, 85 mètres; — dans le même ravin, au-dessus du *Plessier-Saint-Aubin*, 71 mètres; — lisière du bois au nord de *Remécourt*, 100 mètres; — bois de la Touffe, 142 mètres; — au moulin d'*Erquery*, 124 mètres ; — à *Erquery*, 112 mètres ; — vallon entre le moulin et le village, 64 mètres ; — au moulin d'*Argenlieu*, 151 mètres; — lisière du bois Ablin, 144 mètres ; — bois des Moines, 110 mètres ; — ferme du *Bois-Saint-Jean*, 92 mètres; — à *Bérone*, 90 mètres; — à *Fitz-James*, 76 mètres ; — à la croix Saint-Fouache, sur la route de Compiègne, 66 mètres ; — parc de *Fitz-James*, 57 mètres.

Entre les vallées d'Aré et de Brêche : au *Metz*, dans la vallée d'Aré, 73 mètres; — à l'église d'*Avrechy*, 108 mètres; — à celle d'*Airion*, 101 mètres ; — bosquet au-dessus de *Saint-Remy-l'Abbaye*, 95 mètres; — à *Cohen*, 119 mètres; — coteau de la vallée de Truie sur la chaussée Brunehaut, 143 mètres; — ouverture de cette vallée, 79 mètres ; — l'église de *Bulles*, 78 mètres ; — *Lortheil*, 67 mètres ; — moulin d'*Etouy*, 66 mètres ; — moulin de *Laissier*, 54 mètres ; — à *L'Equipée*, 51 mètres.

Sur le plateau de l'ouest, au *Chatelet*, au-dessus de *Bulles*, 113 mètres; — à *Rémérangle*, 102 mètres ; — au moulin de *Rue-Saint-Pierre*, 69 mètres; — à l'église, 71 mètres ; — à *Litz*, 98 mètres ; — à *La Neuville-en-Hez*, 75 mètres.

Ainsi, la pente absolue de cette région, depuis *Fouilleuse* jusqu'à la limite méridionale au-delà de *Choisy*, est de cent dix mètres, ou d'un mètre par soixante-dix-neuf environ. L'inclinaison est moindre vers l'ouest, car on ne trouve entre *Rémérangle* et *Rue-Saint-Pierre* qu'une différence de niveau de trente-trois mètres, ce qui revient à un mètre pour cent trente-six ; mais on remarquera que le terrain s'élève de l'ouest à l'est, puisqu'il y a entre *Rémérangle* et le télégraphe de *Fouilleuse* une différence de cinquante-deux mètres. Le terrain est à-peu-près au même niveau depuis *Argenlieu* jusqu'à *Fouilleuse*, tandis qu'au delà de ce dernier point on s'abaisse d'environ cinquante mètres en marchant au nord vers les cantons de Saint-Just et d'Estrées-Saint-Denis.

L'inclinaison entre *Argenlieu* et le lit de la Brêche à *Fitz-James*, est de quatre-vingt-quatorze mètres, équivalant à un mètre pour soixante-onze.

La région méridionale est occupée par des coteaux qui forment la limite vers le nord des terrains tertiaires parisiens. Ils présentent dans leur continuité l'aspect d'une falaise garnie de caps, d'angles rentrans et de sinuosités dont les talus sont toujours en pente douce, ce qui dépend de la nature sablonneuse de leur sol. Ces coteaux commencent au-dessus des marais de *Rue-Saint-Pierre* et se continuent à l'est dans la forêt de Hez en décrivant par leur crète la ligne anticlinale des vallées du Thérain et de Brêche. La ville de *Clermont* est placée sur un promontoire saillant de deux mille mètres environ, tenant au massif par un col étroit et plus bas du niveau; à partir de là, les deux berges de la vallée de Brêche sont formées de coteaux semblables, mais la berge orientale n'est représentée dans le canton de *Clermont* que par le cap des coteaux de Liancourt qui s'avance au-dessus de *Crapin* et qui est appelé pointe de *Breuil-le-sec.*

Le sol de la vallée est couvert d'ondulations produites par l'action des eaux sur un terrain meuble. On remarque entre *Clermont* et *Breuil-le-vert* un tertre ovale déprimé, connu sous le nom de *Mont-de-Cren.*

La largeur de la vallée peut être évaluée à trois mille mètres entre *Béthencourtel* et *Breuil-le-sec.*

Les hauteurs ci-après ont été constatées sur divers points de la région méridionale :

Au carrefour de la Croix-Grandjean, dans la forêt de Hez, 151 mètres ; — à la Verrière, dans la même forêt, 140 mètres ; — coteau au-dessus de *Boulincourt*, 134 mètres ; — aux carrières de *Béthencourtel*, 146 mètres ; — aux carrières d'*Agnetz*, 154 mètres ; — au télégraphe d'*Agnetz*, 158 mètres ; — à l'église d'*Agnetz*, 129 mètres ; — à la maison centrale de *Clermont*, 121 mètres.

Au plateau de la pointe de *Breuil-le-sec*, 144 mètres.

Dans la vallée, à *Rotheleu*, 76 mètres ; — à *Giencourt*, 58 mètres ; — bas du Châtellier, 59 mètres ; — à *Breuil-le-sec*, 63 mètres ; — à *Breuil-le-vert*, 53 mètres ; — au moulin inférieur, 44 mètres.

La différence de niveau entre *La Neuville-en-Hez* et la Croix-Grandjean, entre la pointe de *Breuil-le-sec* et l'église de *Breuil-le-vert*, entre le télégraphe d'*Agnetz* et *Giencourt*, assigne à l'ensemble de la région méridionale une hauteur moyenne de quatre-vingt-dix mètres au-dessus de la vallée intermédiaire.

La maison centrale de *Clermont* est à soixante-dix mètres au-dessus de l'*Equipée*.

La disposition générale du pays en deux étages ou terrasses superposées, y favorise le développement de paysages nombreux et variés; les environs de *Clermont* sont célèbres à juste titre par leur aspect gracieux. M. Cambry assure que « il est rare en France d'avoir une vue plus étendue que celle dont on jouit au sommet du » château sur quelque point de l'horizon qu'elle se promène. On » aperçoit au sud-est les bois de Senlis, et plus loin, lorsque l'atmosphère est dégagé de toutes vapeurs, on distingue jusqu'à la » commune de Dammartin. Vers le midi on peut apercevoir le » château de Champlatreux, les environs de Luzarches, de Beaumont et même de Méru, en se tournant vers le sud-ouest; au » couchant la vue se promène sur la jolie forêt de La Neuville-en-Hez; on distingue dans le lointain la cathédrale de Beauvais; au » nord-ouest l'œil s'arrête sur le parc et les vastes ruines du château de *Fitz-James* (1). Tous les objets qui peuvent embellir la » campagne, bosquets, vallons, prairies, coteaux arides, montagnes » boisées, vastes lointains, enrichissent le point de vue du nord. » On assure que de la plate-forme du château on peut apercevoir » trente paroisses et leurs environs, quinze montagnes, dix-huit » bois, parcs ou forêts, et des milliers de collines chargées d'arbres fruitiers. » (Description du département de l'Oise, tom 1, page 281.)

Au télégraphe de *Clermont* la vue franchit en outre la vallée du Thérain pour s'arrêter à la grande falaise crayeuse, depuis Cires-les-Mello et Ercuis jusqu'au-delà de Noailles et au bois de Mole.

L'aspect a plus d'étendue encore au télégraphe de *Fouilleuse* qui, par sa situation à l'extrémité d'une croupe, domine tous les pays voisins : on a pour ainsi dire à ses pieds, vers le nord, les villages de Cernoy, Cressonsacq, Pronleroy, La Neuvilleroy, Rouvillers, Grandviller, Hémévillers, Francières, etc.; la vue s'étend jusque sur les hauteurs de Montdidier et de Boulogne-la-Grasse; on aperçoit en amphithéâtre les coteaux et les buttes isolées des cantons de Ressons, de Lassigny, d'Estrées-Saint-Denis; on distingue les environs de Compiègne, la forêt dans sa plus grande étendue, les coteaux de Verberie, Saint-Christophe en Halatte, etc.

Les vues prises sur les hauteurs d'*Argenlieu* et à la pointe de *Breuil-le-sec*, ont, dans un sens opposé, une étendue à peu près égale, mais le paysage d'*Argenlieu* est plus sévère, tandis que

(1) Ces ruines n'existent plus maintenant.

l'autre qui plonge à la fois vers Liancourt et vers Compiègne, offre des aspects plus gracieux et plus multipliés.

Géognosie. On a déjà dit que le canton pouvait être considéré comme divisé en deux régions physiques dont la septentrionale appartenait au terrain crayeux, tandis que l'autre était formée de couches postérieures.

La craie occupe tout le pays tourmenté qui s'étend de *Bailleul-le-soc* vers l'est à *Rémérangle* vers l'ouest; elle descend jusqu'aux approches de *Rue-Saint-Pierre* et de *Litz*, se montre dans la vallée de Brêche jusqu'à *Fitz-James*, et de là vers *Choisy* et *Blincourt.* Elle est à nu sur toutes les pentes des coteaux de *Bulles*, de la vallée d'Aré, des vallons de *Lamécourt*, *Saint-Aubin*, *Mainbeville*; on la voit aussi près d'*Avregny* et sur le petit pli de terrain qui passe au bas de *Choisy* pour tourner au midi vers le canton de Pont-Sainte-Maxence.

Elle est blanche, friable, mêlée de silex tuberculeux en couches transversales partout où les bancs supérieurs sont seuls à jour; elle contient beaucoup de fossiles à *Avregny*, *Erquery*, *Fitz-James*, et probablement sur d'autres points où l'on n'en a pas encore cherché.

Les talus des vallons laissent à découvert des bancs inférieurs qui diffèrent un peu de cette première couche. On peut y remarquer qu'à une profondeur de quelques mètres, les silex pyromaques ne forment plus des lits horizontaux, mais qu'ils sont disséminés dans la masse calcaire; leurs dimensions sont plus grandes; ils paraissent moins tuberculeux, et semblent présenter des contours plus régulièrement arrondis; les gros silex qu'on voit de tous côtés dans la vallée de Brêche depuis Hatton jusqu'à *Etouy*, proviennent de cet étage.

Les carrières de *Bulles* situées dans le vallon du Mont-Plaisant, montrent de bas en haut,

Craie blanche, fendillée; *cran* ou *décomble*	4m	»
Craie jaune mêlée de points noirs : *banc jaune*	1	»
Craie blanche traversée par des nœuds et des filets compactes qui la rendent intraitable : *banc bleu*	»	60
Craie dure blanche, compacte, avec pyrites, divisée en six bancs.	5	30
Craie blanche, très-dure, avec gros silex; on la travaille à la scie.	1	»

Près d'*Etouy* où la craie dure est aussi à découvert, les bancs sont séparés par des plaquettes de silex qui remplacent les rognons.

A *Saint-Aubin-sous-Erquery* et *Lamécourt* il n'y a pas de craie jaune; mais toute la masse crayeuse est mêlée de nœuds plus durs,

ayant l'aspect du silex corné, répandus irrégulièrement dans la roche dont ils augmentent la pesanteur, et qu'ils rendent plus difficile à tailler.

Dans le vallon de *Mainbeville* la craie très-friable se délite à l'air; les silex y abondent tellement que l'emploi en est impossible comme pierre d'appareil.

Le terrain superficiel est toujours une terre argileuse mêlée de cailloux, mais avec une consistance variable.

Partout où l'on approche du sable qui recouvre, dans la région du midi, le calcaire crayeux, le sol est plus ou moins imprégné de cette substance; les terres sont légères et sans corps; les silex sont rares, d'un petit volume, et mêlés de quelques galets. Telles sont les parties basses de la plaine de *Rémérangle* vers *Rue-Saint-Pierre* et *Litz*.

Dans les lieux à surperficie tourmentée et sur les pentes qui conduisent à l'escarpement des vallons, les terres sont courtes, maigres, dépourvues de l'argile que les eaux pluviales ont entraînée, mais on y trouve d'ordinaire une immense quantité de cailloux qui semblent indiquer une destruction ancienne des bancs crayeux supérieurs. On en voit en abondance entre *Rémérangle* et la vallée de Brêche, autour de *Bulles*, de *Monceaux*, de *Cohen*, de *Lamécourt*, de *Remécourt*, de *Mainbeville*, dans le parc de *Fitz-James*. Il y a ordinairement sur la craie ou dans ses anfractuosités, de la marne argileuse, sèche, brune, ferrugineuse.

Si le sol n'a qu'une faible inclinaison, les terres sont douces et les cailloux sont brisés en petits fragmens, tels qu'on les voit au midi d'*Epineuse*, d'*Avregny*, de *Choisy-la-Victoire*, entre *Argenlieu et Lamécourt*, entre *Erquery* et *Airion*.

On trouve quelquefois dans les terres de cette sorte de gros blocs de grès à écorce rougeâtre, dont le soc de la charrue signale la présence.

Enfin, on ne voit plus aucun silex sur les plateaux; les terres recouvrent un diluvium argileux, roux ou brunâtre, compacte, ayant ordinairement plusieurs mètres d'épaisseur; les cailloux sont accumulés au fond de cette couche dans le voisinage de la roche crayeuse; ils y forment un lit que les cultivateurs désignent partout sous le nom de *cauchin*. Cette espèce de sol constitue la plaine de *Bailleul-le-soc*; on la voit à *Saint-Julien*, *Ereuse*, dans le bois de *Mainbeville*, aux approches de *Fouilleuse*, autour d'*Argenlieu* et de *Rémérangle*. Les chemins y sont presqu'impraticables pendant la saison humide, parce que l'eau rend l'argile meuble et y laisse tracer des ornières que l'usage agrandit sans cesse, tandis que les matériaux manquent pour les combler; les terres d'une culture

pénible sont très-productives; le proverbe, bonnes terres, mauvais chemins, semble avoir été suggéré par l'état de ces plaines toujours consacrées à la culture des céréales.

Le diluvium détaché des terrains en pente par l'action des eaux est accumulé dans quelques vallons sous l'aspect d'une argile fine, peu compacte, de couleur fauve; on remarque des dépôts de cette sorte entre *Mainbeville* et *Saint-Aubin-sous-Erquery*, à *Bizancourt*, au bas d'*Avrechy*, dans le vallon de *Rémécourt*, à *Fitz-James*, à *Erquery*, au-dessus de *Bulles* et près de *Wariville*.

Les couches postérieures à la craie qui constituent la région méridionale du canton, sont meubles et quartzeuses à leur partie inférieure, calcaires et dures à l'étage supérieur; c'est la disposition générale du calcaire grossier dans le département de l'Oise.

Le sable forme tous les talus des coteaux depuis la forêt de Hez jusqu'après *Cannettecourt*, ceux de la butte de *Clermont* et de la pointe de *Breuil-le-sec*; il s'étend dans la plaine entre *Litz* et *La Neuville-en-Hez*, dans la partie basse de la forêt, et delà jusqu'aux approches de *Clermont*. Ce sable est généralement jaune-verdâtre ou mêlé de grains verts, rubanné par nuances variées depuis le blanc jusqu'au fauve; il paraît ainsi aux friches de *La Neuville-en-Hez*, à la sablonnière de *Boulincourt*, à celle de la montagne Beaujeu sous *Clermont*. Il est quelquefois agglutiné en grès tendre ou en concrétions ferrugineuses; on y voit aussi dans les escarpemens de *Rotheleu* et de *Cannettecourt*, des coquilles fragiles formant des lits minces dans un sable roux ou vert mêlé de mica, des filets de marne argileuse verte et d'argile plastique, et des fils de marne calcaire blanche. Au-dessus de ces couches, on trouve des concrétions calcaires tuberculeuses, à formes diverses et bizarres, dont le volume augmente à mesure qu'on s'élève, et qui se développent ensuite en bancs horizontaux en devenant ainsi la base de l'étage supérieur. On marche constamment sur ce sable à rognons en allant de *Lagarde* à *Béthencourtel*; la sommité de la butte de *Clermont* en est formée.

Il existe à l'entrée du vallon de *Lagarde* un dépôt de lignite pyriteux terreux exploité comme cendre d'engrais qui est pareil en tout aux dépôts analogues du Soissonnais; mais il a peu de puissance et d'étendue; le lignite est recouvert d'argile jaunâtre et divisé par des cordons ou lits de marnes calcaires blanches ou brunes, pétries de coquilles lacustres; on y trouve en quantité du bois à l'état de pétrification quartzeuse.

On a également rencontré du lignite à *Clermont* dans la rue des

Fontaines ; la coupe du puits qu'on a percé a montré sous six mètres de sable,

Deux mètres d'argile brune ;

Un lit de coquilles lacustres;

Un lit d'argile ;

Une couche de lignite terreux de trente centimètres;

Un lit d'argile;

Une seconde couche de lignite épaisse d'un mètre;

Et du sable jaune verdâtre.

On a mis encore à découvert en traçant la nouvelle route qui descend de la ville vers l'*Equipée*, un lit d'argile noire recouvrant une couche mince de lignite très-friable : on en a trouvé également à quatre mètres de profondeur dans le jardin de M. *Seillier*.

Il y a de l'argile plastique au vieux château de *Gicourt*, au-dessous d'*Agnetz*, à *Fay-sous-Clermont*, à *Lamotte* près de *Rotheleu*; on en voit un dépôt considérable de couleur gris-jaunâtre entre la grande route et *Breuil-le-vert*. Les puits de *Breuil-le-vert* descendent dans le sable en traversant un lit de cailloux soudés ensemble par un ciment ferrugineux irisé.

La partie inférieure du système sablonneux est recouvert d'un terrain de transport qui se confond avec elle et se compose de silex pyromaques à angles émoussés, de galets siliceux, de bois pétrifiés des lignites, de rognons de grès ferrugineux, de rognons calcaires, et de fragmens de meulières plus ou moins arrondis.

Ce dépôt dont tous les élémens, moins les meulières, ont été pour ainsi dire trouvés sur place, forme une couche assez épaisse sur *les friches* de *Rue-Saint-Pierre* et de *La Neuville-en-Hez*, au pied de la forêt; les silex y ont pris une coloration verdâtre; on y voit aussi des coquilles analogues à celles de Bracheux, dont le test tombe en poussière, et dont les noyaux s'agglutinent vers le bas avec des galets pour former un grès friable, pareil aux grès de Frétoy, Lahérelle, etc.

On trouve un dépôt semblable sur le tertre sablonneux qu'on appelle Mont-de-Cren, entre *Giencourt* et *Breuil-le-vert*. Il est tout couvert de galets, de bois pétrifiés roulés, de silex pyromaques et meulières ; on y voit aussi de l'argile remaniée et remplie de coquilles lacustres brisées. Il est assez abondant pour avoir été signalé dès 1707 dans les Mémoires de l'Académie des sciences (tom. 1, pag. 5), et quoique la topographie des terrains fût alors fort-obscure, ces Mémoires font bien remarquer que les galets qui couvrent la butte de Cren n'existent pas au sommet de *Clermont*, ce qui semble prouver que les eaux, à la force desquelles leur ac-

cumulation était due, baignaient seulement le pied du coteau.

Le terrain de transport est indiqué sur les talus d'*Agnetz* par quelques galets et par les coquilles brisées; ces fossiles abondent aussi autour de *Clermont* ainsi que sur les pentes de *Breuil-le-sec* et de *Crapin*.

Il y a un lambeau de sable tertiaire rubanné au sommet de la colline du Châtelet, au-dessus de *Bulles*; il est recouvert de silex pyromaques amoncelés et de galets enfouis dans une terre argileuse rougeâtre; le sable est jaune et sans fossiles.

On voit un autre dépôt analogue au lieudit la Croix-Saint-Fouache sur la route royale de *Clermont* à Compiègne.

Il en existe un troisième dans le bois de *Breuil-le-sec*; le sable est jaune et le terrain de transport comprend des bois pétrifiés et des grès très-ferrugineux, dont quelques fragmens empâtent des galets.

Le calcaire grossier, qui forme le plateau de la pointe de *Breuil-le-sec*, constitue une roche à texture lâche, qui ne semble composée que de noyaux intérieurs et d'empreintes de coquilles; au-dessous sont un banc gris siliceux très-dur, et un lit de sable calcaire pulvérulent avec une quantité prodigieuse de nummulites; l'ensemble repose sur les sables à rognons tuberculeux.

Les coteaux, à l'ouest de *Clermont*, offrent depuis les hauteurs de *Rotheleu* jusqu'à celles d'*Agnetz* une disposition identique, mais avec une plus grande puissance.

Les couches qui succèdent immédiatement aux rognons tuberculeux se montrent sur la route de Mouy en plusieurs bancs gris-fauve, fortement mêlés de sable, à cassure brillante, présentant des lacunes et des fissures qui sont remplies de chaux carbonnatée laminaire radiée; ces bancs deviennent plus calcaires dans leur partie supérieure et ils empâtent des nummulites.

Un peu plus loin et au-dessus, les carrières de *Béthencourtel* montrent des bancs semblables recouverts par du sable calcaire jaune et blanc, d'une extrême tenuité, des bancs irréguliers à gros grains, et des plaquettes assez compactes se divisant en feuillets.

M. *Rottée* a trouvé dans les interstices de ces bancs des nids de magnésie carbonnatée.

Les carrières d'*Agnetz* sont semblables à celles-ci; mais à la carrière Lagache qui domine les autres, les couches sont plus nombreuses; on y voit, de haut en bas, sous la terre végétale :

1.° Un banc calcaire décomposé, pétri de noyaux de fossiles . . . . 1ᵐ »
2.° Calcaire sablonneux avec les mêmes moules. . . . . . » 30
3.° Un lit de sable vert, contenant du calcaire en tubercules et en branches . . . . » 30
4.° Calcaire ou grès compacte sonore, donnant la pierre dite d'*Agnetz* . . . . » 50
5.° Calcaire sablonneux friable. . . . . » 50
6.° Sable vert contenant des rognons calcaires avec des cyclostomes et des potamides . . . . » 50
Il est formé en roche à sa partie inférieure.
7.° Calcaire grisâtre friable. . . . . » 40
8.° Calcaire à miliolites, dur, pareil au n.° 4, et donnant aussi la pierre d'*Agnetz*, employée comme pavé . . . . . 3 »
Au dessous calcaire à nummulites.

Cette coupe est remarquable en ce qu'on passe de la partie inférieure du calcaire grossier, indiquée par les couches à nummulites, à la partie supérieure que représente incontestablement le banc pétri de cyclostomes ; le système intermédiaire qui donne la pierre de Saint-Leu et de Laigueville, manque, ou est à peine signalé dans le banc friable n.° 7.

La présence d'une couche de sable quartzeux au milieu du calcaire grossier est aussi un accident assez rare pour être remarqué.

On trouve au-dessus des carrières de *Béthencourtel* un dépôt superficiel formé de silex meulières compactes, coquilliers, entassés dans une argile sablonneuse rougeâtre. Une partie de ces meulières, roulée, mêlée avec des galets, des silex résinites blonds et des fragmens de grès ferrugineux, couvre les champs voisins dans lesquels on rencontre également de gros blocs de grès blancs, à écorce rougeâtre. Ainsi, il y a dans le canton deux systèmes, ou deux étages de galets : l'un au-dessus du calcaire grossier, l'autre au pied de cette formation.

Le marais compris entre la forêt de Hez et la plaine de *Rémérangle* est tourbeux, et la tourbe s'avance même entre la forêt et le village de *Rue-Saint-Pierre*. Le dépôt reposant sur le sable a, dans sa plus grande épaisseur, dix mètres de puissance; il est noir et compacte à la partie inférieure, gris à la superficie, brun et chanvreux dans les pointes moyennes; on y trouve des arbres entiers d'une excessive dureté, et des bois devenus flexibles par une sorte particulière de décomposition. On y rencontre aussi des ossemens de chevaux, chevreuils, sangliers, etc. La partie de ce dépôt,

rapprochée du village, est un peu sulfureuse, ce qui est dû sans doute au voisinage d'argiles à lignite sur lesquelles la tourbe paraît assise.

On trouve une autre tourbière dans la vallée de Brêche, vis-à-vis le village de *Monceaux;* celle-ci qui est inondée en hiver, paraît avoir six à huit mètres de puissance; la tranche des coupes montre,

un mètre environ de tourbe grise, coquillère;
deux mètres de tourbe noirâtre, à tissu lâche, contenant des racines;
un demi-mètre de tourbe noire, compacte, grasse, avec nids de fer phosphaté;
un mètre de tourbe médiocre chanvreuse, mêlée de sable.

On n'a pas atteint le fond du dépôt qui est assis sur le diluvium de la craie. On rencontre dans la masse tourbeuse des débris d'animaux, de cerfs, de bœufs, de chevaux, etc., des armes et des ustensiles divers.

Un troisième dépôt existe dans le marais de *Breuil-le-vert* qui dépend aussi de la vallée de Brêche; celle-ci est noire, compacte, épaisse de deux mètres, assise sur le sable.

Le petit marais par lequel le ruisseau de *Boulincourt* descend vers *Ronquerolles*, paraît rempli d'une légère couche tourbeuse. On en trouve aussi un lit d'un mètre environ au lieu dit la *Marette* au nord de *Clermont.*

Règne végétal. La végétation forestière occupe encore plus du cinquième de la superficie du pays, mais son étendue est restreinte chaque année par de nouveaux défrichemens pratiqués surtout dans les terrains de craie, où les terres sont favorables à la culture des céréales.

Le chêne est partout l'essence la plus nombreuse; il domine dans la région méridionale où le sable est à la surface du sol : le charme, le coudrier, l'orme, les peupliers et le bouleau sont les espèces les plus répandues après le chêne. Le hêtre est moins commun dans ce canton que dans les pays voisins. On rencontre aussi des frênes, des merisiers, des saules, et quelques châtaigniers.

La flore naturelle réduite sur les terrains de craie à occuper les pentes trop rapides pour qu'elles puissent être labourées, ne présente qu'un petit nombre de plantes robustes qui s'accommodent d'un sol maigre et sec : ce sont des graminées, telles que *Festuca*, *Bromus*, des ombellifères, *Eryngium*, *Pimpinella*, des *Scabieuses*, quelques composées, etc.

Les espèces abondent au contraire dans la région méridionale qui, par la nature sablonneuse du sol, par les bois dont elle est couverte, par les vallées qui en diversifient l'étendue, est éminemment favorable à la richesse de la végétation. On y rencontre la plus grande partie de la flore parisienne, et on n'y a pas trouvé, jusqu'à présent, d'espèce étrangère à ce climat.

On peut indiquer comme plantes les plus remarquables :

Helleborus viridis, *Fumaria parviflora*, sur les pentes du coteau de *Clermont*;

Hippuris vulgaris, *Nymphæa alba*, à l'étang de la *Neuville-en-Hez*;

Silene otites, *Silene anglica*, *Linum tenuifolium*, *Medicago villosa*,

Crepis scabra, *Alopecurus utriculatus*, *Botrychium lunaria*, sur les coteaux d'*Agnetz* et de *Béthencourtel*;

Galanthus nivalis, près de *Giencourt*;

Marchantia polymorpha, à la fontaine de *Boulincourt*;

Turritis Glabra, *Oxalis acetosella*, *Vicia sepium alba*, *Sedum telephium*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Scorzonnera angustifolia*, *Atropa belladona*, *Gratiola*, *Primula elatior*, *Globularia*, *Daphne mezereum* et *laureola*, *Euphorbia dulcis*, *Quercus pubescens*. *Epipactis nidusavis*, *Asparagus*, *Convallaria polygonatum*, *Ruscus aculeatus*, *Carex divulsa*, *remota*, *pallescens*, *pseudo-cyperus*, *Calamagrostis lanceolata*, *Avena pubescens*, *Verpa agariciformis*, *Gyrocephalus sinuosus*, dans la forêt de Hez;

Carex depauperata, dans la même forêt, entre *La Neuville* et *Litz*;

Orchis ustulata et *galeata*, *Limodorum abortivum*, *Lithospermum purpurocœruleum*, *Allium ursinum*, divers *Ophrys*, dans les parties élevées et méridionales de la forêt, et dans les bois d'*Agnetz*;

Cirsium anglicum dans le marais de *Breuil-le-vert*;

Rhinanthus hirsuta, *Eriophorum vaillantii*, *Carex cæspitosa*, *Equisetum hyemale* dans les marais de *Rue-Saint-Pierre*;

Sparganium natans dans la Brêche;

Prunella laciniata dans les bois de *Bulles*;

Salix helix, *triandra*, *fragilis*, dans les vallées de Brêche et d'Aré;

Sempervivum à *Choisy-la-victoire*;

Gentiana germanica, au bois Saint-Jean;

Cratægus torminalis dans le parc de *Fitz-James*.

M. *Mérat* indique (Flore parisienne, tom. 2, pag. 331), sous le nom de *Dianthus biflorus*, une plante qu'il annonce avoir été vue autour de *Clermont*; on n'a pu l'y retrouver, et il est probable que cette espèce n'est autre que le *Dianthus deltoides* qui est

commun sur les collines d'*Agnetz*, de *Béthencourtel*, de *Clermont* même et de *Breuil-le-sec.*

Règne animal. Le *loup* ne séjourne pas ordinairement dans l'étendue du canton; il s'arrête quelquefois dans les parties basses de la forêt de Hez du côté d'*Etouy*, de *Bulles*, de *Litz*, mais il n'y multiplie que rarement.

Le *renard* est commun dans la région sablonneuse, ainsi qu'à *Bulles*, *Epineuse*, *Lamécourt.*

La forêt de Hez recèle du *sanglier* et du *chevreuil.*

On rencontre quelques *blaireaux* dans la plupart des communes; cependant cet animal est considéré comme rare.

Les petits carnassiers sont communs autour des villages.

L'*écureuil* habite les bois touffus et la forêt de Hez.

La *loutre* n'est pas rare dans la rivière de Brêche.

On se plaint des ravages causés par les *mulots* sur les plateaux consacrés à la culture des céréales.

Il y a des *vipères* dans la forêt de Hez, dans les bosquets d'*Agnetz*, de *Breuil-le sec*, le bois Saint-Jean au-dessus de *Fitz-James*, à *Boulincourt* et la garenne de *Rotheleu.*

L'*orvet* se rencontre dans tous les bois secs, la *couleuvre* à collier, dans les vallées de Brêche et d'Aré, au marais de *Rue-Saint-Pierre.*

Le *lézard vert* existe, quoique rare, sur le territoire d'*Agnetz* et à la pointe de *Breuil-le-sec.*

La Brêche nourrit des *truites*, *brochets*, *tanches*, *perches*, *anguilles.* On y recueille beaucoup d'*écrevisses;* on y rencontre des *sangsues noires.*

La *sangsue médicinale* existe dans les marais de *Rue et dans* plusieurs ruisseaux.

Les *mollusques* fluviatiles abondent dans les marais de *Rue* ainsi que dans la vallée d'Aré; ils paraissent moins nombreux dans la Brêche.

La forêt de Hez est riche en insectes des différens ordres.

§. 2. *Population.*

Les élémens du tableau ci-dessous qui présente l'état numérique de la population à huit époques différentes, ont été puisés, pour 1720, dans le *Dénombrement du royaume par Généralités,* pour 1760 dans les registres de l'ancien baillage de *Clermont*, et pour les autres années dans les recensemens exécutés périodiquement par les soins de l'administration.

Les dernières colonnes font connaître le rapport de la population de chaque commune à sa contenance territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES								Contenances (fractions négligées)	Nombre d'hectares par individu.
	1720	1760	1790.	1806.	1821.	1826	1831.	1836	hect	
Agnetz	500	907	1168	1305	1337	1365	1483	1187	1542	1,29
Airion	118	96	136	198	187	200	196	221	673	3,04
Avrechy	188	224	349	361	463	452	439	440	1238	2,81
Avregny	356	364	211	218	248	250	266	268	600	2,23
Bailleul-le-soc	448	610	645	718	695	687	709	704	1414	2
Blincourt	156	116	109	119	134	136	121	117	282	2,41
Breuil-le-sec	578	478	617	575	572	577	599	566	888	1,56
Breuil-le-vert	490	443	580	702	736	766	813	825	770	0,93
Bulles	772	913	923	984	1017	1035	1071	1098	1653	1,50
Choisy-la-victoire	192	164	212	222	151	152	164	158	997	6,31
Clermont	1945	2010	2051	2093	2543	2406	2715	3235	280	0,08 (1)
Epinense	196	185	211	249	265	272	270	297	712	2,39
Erquery	328	296	239	223	264	260	264	257	572	2,22
Etouy	504	496	726	791	868	886	863	865	953	1,10
Fitz-James	288	266	357	408	394	433	484	512	982	1,90
Fouilleuse	104	95	105	109	107	104	106	107	290	2,71
Lamécourt	200	173	181	161	169	175	172	183	345	1,88
La Neuville-en-Hez	428	485	635	683	660	659	707	747	2841	3,80
Litz	222	245	320	278	283	301	308	313	975	3,11
Mainbeville	382	344	347	407	336	369	376	368	574	1,55
Rémécourt	56	68	98	98	96	104	89	78	277	3,55
Rémérangle	284	295	314	332	337	306	317	321	819	2,55
Rue-Saint-Pierre	404	425	543	622	618	631	652	657	867	1,31
St-Aubin-s.-*Erquery*	200	188	239	238	228	241	259	235	625	2,65
TOTAUX	9339	9886	11316	12094	12708	12767	13445	13759	21152	
ajoutant pour fractions négligées									29	
									21181	1,53

En comparant les chiffres totalisés au bas de chaque colonne, on reconnaîtra que dans l'intervalle de cent seize années, compris entre 1720 et 1836, la population s'est accrue de 4420 individus, quantité à-peu-près égale à la moitié de la population de 1720, et au tiers du contingent actuel.

De 1720 à 1760, l'accroissement a été de 547 ou d'environ un dix-septième.

(1) Et en calculant seulement d'après la population naturelle (2785), on trouve par tête 1 h. 1/200.

Il y a augmentation de 1430 individus entre 1760 et 1790, ce qui équivaut à-peu-près au septième de la population de 1760.

L'accroissement général entre 1720 et 1790 est de 1977 individus ou de 4 $^{7}/_{10}$.

On trouve entre 1790 et 1896 une autre augmentation de 778 individus formant la quatorzième partie de la population de 1790.

De 1806 à 1821, on remarque encore un accroissement de 614, égal à la dix-neuvième partie de la population de 1806.

L'augmentation n'est que de 59 entre 1821 et 1826.

Elle est de 678 ou d'un dix-huitième entre 1826 et 1831,

et de 314 ou d'un quarante-deuxième entre 1831 et 1836.

L'accroissement total pendant la période de 1790 à 1836 est de 2443, chiffre égal au 4 $^{3}/_{5}$ du contingent de 1790.

Mais on doit faire observer que l'établissement récent d'une maison centrale dans la ville de *Clermont* a nécessairement déterminé un accroissement artificiel de population. Le nombre moyen des prisonnières étant de 450, si on le déduit du recensement de 1831, on n'a plus qu'un excédant de 228, égal seulement à la cinquante-cinquième partie de la population de 1826. Si l'on opère le même retranchement sur le recensement de 1836, on trouve au lieu d'une augmentation de 314 individus, une diminution de 134 dans la période de 1831 à 1836, et l'accroissement total entre 1790 et 1836 n'est plus que de 1993 individus.

L'augmentation moyenne annuelle est de 13 $^{67}/_{100}$ entre 1720 et 1760;

— de 47 $^{66}/_{100}$ entre 1760 et 1790;

— de 28 $^{24}/_{100}$ entre 1720 et 1790;

— de 53 $^{1}/_{10}$ entre 1790 et 1836;

— et de 38 $^{1}/_{10}$ entre 1720 et 1836, ce qui équivaut à la deux cent quarante-cinquième partie de la population de 1720.

Le mouvement général de la population a été constamment progressif; mais quelques communes ont subi depuis 1720 une diminution dans le nombre de leurs habitans : ce sont celles d'*Avregny*, *Blincourt*, *Breuil-le-sec*, *Choisy-la-victoire*, *Erquery*, *Lamécourt*, *Mainbeville*.

Le contingent est resté à-peu-près le même à *Fouilleuse*. Il y a eu accroissement d'un tiers à *Litz*, *Rémécourt*; de $^{2}/_{5}$ à *La Neuville-en-Hez*; de $^{3}/_{5}$ à *Etouy*; de moitié environ à *Avrechy*, *Bailleuil-le-soc*, *Bulles*, *Epineuse*, *Rémérangle*; du double à *Airion*, *Breuil-le-vert*, *Fitz-James*; et de plus du double à *Agnetz* et *Clermont*.

Il y a réduction du nombre des habitans, à dater de 1821, dans les communes d'*Avrechy*, *Rémécourt*, *Rémérangle*.

Le contingent d'*Agnetz* a subi une diminution considérable de 1831 à 1836, par la distraction de plusieurs hameaux qui ont été réunis au territoire de *Clermont.*

La population moyenne actuelle par commune est de cinq cent soixante-treize individus, et en déduisant la ville de *Clermont*, de quatre cent cinquante-sept.

Les communes les moins peuplées, eu égard à leur superficie, sont *Airion*, *Choisy-la-victoire*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rémécourt.* Celles de *Breuil-le-vert*, *Clermont*, *Etouy*, *Rue-Saint-Pierre*, comptent le plus grand nombre d'habitans proportionnellement à l'étendue du territoire.

Le tableau ci-après fait connaître la division de la population par sexe et par état civil des individus, selon les résultats du recensement nominatif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Agnetz	345	335	348	346	31	67	11	1483
Airion	49	41	42	45	5	13	1	196
Avrechy	103	111	94	94	4	24	4	439
Avregny	83	57	54	57	3	9	5	268
Bailleul-le-soc	147	152	177	174	15	39	5	709
Blincourt	22	30	30	26	4	8	1	121
Breuil-le-sec	118	107	164	159	17	32	2	599
Breuil-le-vert	193	172	195	195	14	37	7	813
Bulles	243	240	259	256	20	45	8	1071
Choisy-la-victoire	52	37	33	32	"	8	2	164
Clermont	561	904	466	553	34	186	11	2715
Epineuse	52	64	66	65	5	12	6	270
Erquery	53	58	69	68	8	7	1	264
Etouy	167	173	229	232	17	40	5	863
Fitz-James	129	105	120	113	5	10	2	484
Fouilleuse	27	23	22	24	5	4	1	106
Lamécourt	32	42	40	40	6	11	1	172
La Neuville-en-Hez	157	160	160	159	22	44	5	707
Litz	88	67	68	69	3	12	1	308
Mainbeville	90	89	83	82	9	22	1	376
Rémécourt	17	23	19	21	4	5	"	89
Rémérangle	61	89	71	72	5	17	2	317
Rue-Saint-Pierre	135	166	149	149	15	36	2	652
St.-Aubin-sous-Erquery	52	60	61	60	7	16	3	259
TOTAUX	2981	3305	3019	3091	258	704	87	13445

Total des hommes : 6,345. — Total des femmes : 7,100. — Différence en plus dans le nombre des femmes : 755, formant la

dix-septième partie de la population totale et la huitième partie de la population masculine : mais en déduisant l'excédant artificiel produit par la population de la maison centrale de détention, la différence n'est plus que 305, formant la quarante-quatrième partie de la population, et près de la vingtième partie de la population masculine. — Population libre : 6,373. — Population mariée : 6,110. — Population veuve : 962, environ la quatorzième partie de la population totale, et près de la septième partie de la population mariée. — Différence entre le nombre des veufs et celui des veuves : 446, ce qui les établit dans le rapport de 1 : 1 ⁷⁄₁₀.

La population militaire équivaut à la cent cinquante-quatrième partie de la population totale et à la soixante-treizième partie de la population mâle.

Les recensemens de 1806 et de 1821 avaient donné les résultats suivans :

	1806	1821
Garçons	3025	3046
Filles	3144	3234
Hommes mariés	2438	2756
Femmes mariées	2426	2697
Veufs	271	277
Veuves	567	631
Différence en plus dans le nombre des veuves	296	354
Proportion à la population totale	40ᵉ	35ᵉ
—— à la population masculine	20ᵉ	17ᵉ
Population militaire	223	67
Sa proportion à la population mâle	26ᵉ	91ᵉ
—— à la population totale	54ᵉ	139ᵉ
Total des hommes	5957	6146
Total des femmes	6137	6562
Différence en plus dans le nombre des femmes	180	416
Proportion à la population totale	67ᵉ	30ᵉ
—— à la population mâle	33ᵉ	14ᵉ
Population libre	6169	6280
—— mariée	4864	5453
—— veuve	838	908
Proportion à la population totale	14ᵉ	14ᵉ
—— à la population mariée	5ᵉ	6ᵉ

Le tableau qui suit présente la division de la population par âges selon le recensement administratif de l'année 1831 :

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans	5 à 10.	10 à 12.	12 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90.	TOTAL.
Agnetz	152	132	49	75	122	238	231	140	162	117	47	18	1483
Airion	17	23	10	10	14	28	34	17	20	16	7	»	196
Avrechy	39	46	21	33	46	61	53	65	41	20	13	1	439
Avregny	27	37	8	16	23	43	40	29	26	12	6	1	268
Bailleul-le-soc	70	65	16	29	63	98	112	80	79	68	25	4	709
Blincourt	7	10	3	8	16	10	17	14	18	11	7	»	121
Breuil-le-sec	51	44	19	32	50	100	84	70	65	52	28	4	599
Breuil-le-vert	72	78	27	42	74	136	133	86	69	57	33	6	813
Bulles	74	111	38	56	110	162	132	143	117	69	50	9	1071
Choisy-la-victoire	17	21	6	14	15	17	29	16	11	12	6	»	164
Clermont	174	195	67	108	235	517	530	303	260	185	104	37	2715
Epineuse	24	26	13	22	17	41	38	32	27	16	12	2	270
Erquery	16	25	10	14	19	43	41	32	28	21	12	3	264
Etouy	63	67	24	52	73	140	121	103	105	68	40	7	863
Fitz-James	62	53	15	28	44	78	68	58	54	14	9	1	484
Fouilleuse	11	7	5	6	6	24	14	8	14	7	3	1	106
Lamécourt	14	12	7	8	12	35	24	17	21	14	7	1	172
La Neuville-en-Hez	66	60	25	32	58	103	101	79	67	70	41	5	707
Litz	14	41	16	23	30	45	34	46	32	18	8	1	308
Mainbeville	38	46	17	21	33	45	57	44	27	30	15	3	376
Rémécourt	7	9	4	7	5	9	16	5	9	9	7	2	89
Rémérangle	26	28	14	16	23	45	49	42	22	28	19	5	317
Rue-Saint-Pierre	50	59	20	42	76	86	94	85	74	45	17	4	652
St-Aubin-s-Erquery	22	25	9	22	21	31	38	32	20	18	19	2	259
TOTAUX	1113	1220	443	716	1185	2135	2090	1546	1368	977	535	117	13445

La population au-dessous de cinq années comprend environ la douzième partie du nombre total. La population au-dessous de quinze années (3492) équivaut au 3.e 4/5. La période de quinze à trente ans comprend le quart de la population. Le nombre des sexagénaires (1629) est dans le rapport de 1 : 8 1/10 ; celui des septuagénaires dans le rapport de 1 : 20 3/5 ; celui des octogénaires dans le rapport de 1 : 114 9/10.

Le tableau suivant fait connaître le mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre les années 1822 et 1833.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population de 1831.	MARIAGES.	PROPORTION pour un an à la population de 1831.	DÉCÈS.	PROPORTION pour un an à la population de 1831.
Agnetz	413	36e	298	51e	335	45e
Airion	66	33	30	65	46	49
Avrechy	114	40	96	48	91	48
Avregny	115	24	76	38	87	33
Bailleul-le-soc	190	37	158	47	160	44
Blincourt	13	90	12	101	12	101
Breuil-le-sec	166	37	110	54	135	46
Breuil-le-vert	194	43	154	54	158	54
Bulles	296	37	170	63	299	37
Choisy-la-victoire	23	82	4	410	14	98
Clermont	572	48	262	104	687	40
Epineuse	72	38	46	67	41	67
Erquery	84	33	64	44	61	46
Etouy	214	41	188	48	204	43
Fitz-James	167	30	72	69	91	54
Fouilleuse	9	116	20	53	7	150
Lamécourt	51	34	62	28	37	57
La Neuville-en-Hez	191	37	106	70	194	37
Litz	80	38	50	61	90	34
Mainbeville	123	31	68	62	71	54
Rémécourt	10	89	10	89	7	120
Rémérangle	87	40	54	63	83	39
Rue-Saint-Pierre	146	46	94	72	133	50
Saint-Aubin-sous-Erquery	37	86	28	90	26	99
	3633	37e	2232	60e	3069	44e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de sept à celui des décès.

Le nombre des décès est plus considérable que celui des naissances à *Bulles*, *Clermont*, *La Neuville*, *Litz*, *Rémérangle*, où la population est cependant en voie d'accroissement.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 1 $^{62}/_{100}$: celle des mariages aux décès comme 1 : 1 $^{37}/_{100}$. La proportion des décès aux naissances est de 1 : 1 $^{18}/_{100}$.

Le nombre total des naissances excède celui des décès de 564, ou d'un sixième $^{2}/_{5}$.

La population du canton forme la sixième partie $^{52}/_{100}$ de celle de l'arrondissement de *Clermont*, et environ la vingt-neuvième partie de la population totale du département.

Constitution physique. La race humaine a dans ce pays plus de ressemblance avec la population de l'Ile de France qu'avec celle du grand plateau de Picardie, sur les limites duquel elle se trouve

placée. L'existence au centre du canton, d'une agglomération dont les habitudes sont urbaines, les relations continuelles des habitans ruraux avec les villes voisines et même avec la capitale, ont dû faire subir depuis long-tems au type de l'espèce primitive de profondes altérations; la population n'a donc pas des caractères généraux qui soient communs à tous les individus; elle est au contraire très-variée, non seulement d'un village à l'autre, mais aussi dans chaque localité, circonstances qu'on retrouve dans la banlieue de toutes les villes. La constitution sanguine domine dans les lieux secs, tandis que l'excès de la constitution lymphatique est sensible dans les vallées d'Aré, de Brêche et aux approches de la forêt de Hez. Les individus sont plutôt développés, mais moins forts que dans les cantons limitrophes. La taille moyenne est moins élevée. La couleur dominante des cheveux est le châtain ou le blond foncé; il y a plus de visages ovales que d'arrondis.

Le relevé des opérations du recensement pendant les dix années comprises entre 1825 et 1835, a fait constater les résultats suivans concernant la taille des jeunes gens et les motifs des réformes.

Individus ayant moins de	$1^{m}598^{mil.}$	(4 pieds 11 pouces). .	23
	— 625	(5 pieds).	46
	— 652	(5 pieds 1 pouce). . .	48
	— 679	(— 2 pouces) . . .	37
	— 706	(— 3 pouces) . . .	53
	— 733	(— 4 pouces) . . .	32
	— 761	(— 5 pouces) . . .	18
	— 788	(— 6 pouces) . . .	2
	— 815	(— 7 pouces) . . .	5
	— 842	(— 8 pouces) . . .	7
	— 869	(— 9 pouces) . . .	1
	— 896	(— 10 pouces) . . .	1
			273

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante onze millimètres, ou cinq pieds un pouce huit lignes.

Nombre total des individus : 1091.—Nombre moyen par an : 109. —Nombre d'individus examinés par le conseil de révision : 612. — Nombre moyen par année : 61 — (Remplacés : 90 ou 9 par an.) —Nombre d'individus réformés : 223.—Terme moyen annuel : 22.

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE DES CAS.
Perte de doigts.	5
Perte de dents.	19
Perte de membres ou d'autres organes	5
Goître	3
Claudication.	3
Autres difformités.	40

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE DES CAS.
Myopie	4
Maladies des yeux, autres que la myopie. . .	9
Teigne	7
Affections scrophuleuses	17
Phthisie..	4
Hernies.	13
Epilepsie	3
Maladies diverses	30
Faiblesse de constitution	49
Défaut de taille	12

Les réformes déterminées par défaut de taille ou faiblesse de constitution comprennent plus du quart des exceptions; les cas de scrophule, d'édentation, de goître qui, réunis, forment un sixième environ du nombre total, appartiennent aux villages limitrophes de la forêt de Hez et de la vallée d'Aré. Les difformités et les hernies qui comprennent un quart des individus, sont dues en général à l'excès du travail dans un âge trop tendre.

On connaît en ce moment dix-sept aveugles de naissance, et trois sourds-muets, deux hommes et une femme.

Les grandes épidémies sont rares; mais plusieurs villages sont atteints d'affections endémiques qui deviennent quelquefois meurtrières et qui appauvrissent l'état général de la population. Ces maladies sévissaient autrefois avec bien plus d'intensité, et elles excitèrent vers le milieu du dernier siècle l'attention du gouvernement, à cause de la mortalité à laquelle elles donnaient lieu. Des recherches prescrites en 1788 par l'assemblée provinciale du Soissonnais firent reconnaître que les communes d'*Airion*, *Avrechy*, *Bailleul-le-soc*, *Epineuse*, *Erquery*, *Fouilleuse*, *Lamècourt*, *Mainbeville*, *Saint-Aubin*, et plus de vingt autres paroisses des cantons voisins avaient éprouvé depuis 1750 une réduction du tiers au quart dans le nombre de leurs habitans. Cette excessive mortalité était attribuée à la construction vicieuse des maisons, à la présence des cimetières dans les villages, et à l'égard de certaines localités telles qu'*Avrechy*, *Erquery*, *Mainbeville*, aux inhumations faites dans la roche calcaire existant à la surface du sol; à l'influence des eaux séléniteuses données par les puits dans toute la haute plaine où l'on ne trouve pas de sources; aux émanations délétères des mares ouvertes sur la voie publique, mal entretenues et servant de réceptacle aux immondices de toute sorte; au rouissage pratiqué dans ces mares; à l'infection produite par les fumiers étendus dans les cours des habitations, etc. La plupart de ces causes morbides existent encore, mais leur effet est amoindri par l'amé-

lioration qu'ont opérée dans l'état général de la population, la division des propriétés et l'égalité proportionnelle d'impôt.

Les maladies inflammatoires de la poitrine sont les plus communes sur le plateau crayeux; les affections des voies intestinales prédominent dans les vallées : cependant les villages de *Breuil-le-sec* et de *Breuil-le-vert* font exception à la généralité de cette remarque, ce qui est dû à la nature sablonneuse et perméable de leur sol qui prévient l'excès de l'humidité. La suette miliaire au développement de laquelle le voisinage des grands bois paraît si favorable, règne presque constamment à *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rue-Saint-Pierre*, *Boulincourt*.

Voici l'indication des principales épidémies constatées depuis cent ans dans l'étendue du canton.

1738. Suette miliaire à *La Neuville-en-Hez* et à *Litz*; elle fut très-meurtrière et s'étendit à plusieurs villages des cantons voisins.

La même affection avait dépeuplé en 1630 les faubourgs de *Clermont*, *Béthencourtel*, *Agnetz*.

1748. Fièvre muqueuse à *Bailleul-le-soc*; on assure que la population entière fut atteinte; il en périt un tiers. La contagion devenue générale inspirait une telle frayeur qu'on ne put pendant quelque tems trouver de prêtre pour administrer les mourans.

1752. Catharre suffocant en été à *Epineuse*; grande mortalité.

1779. Réapparition de la fièvre muqueuse à *Bailleul-le-soc*. La maladie commença dans les maisons voisines des mares, et s'étendit ensuite vers l'ouest; elle emporta en deux mois dix-neuf adultes et vingt-huit enfans presque tous de la classe indigente.

1780. Suette miliaire à *Airion*.

1780. Fièvre muqueuse à *Erquery*; elle enleva vingt-cinq personnes *formant le quart* des malades.

1783. Même affection à *Erquery* : dix-huit morts.

1786. Fièvre muqueuse encore à *Erquery*; elle durait avec des intermittences depuis six ans : dix-neuf morts.

1791. Fièvre muqueuse à *Liancourt* depuis le deux juillet jusqu'au vingt-sept octobre; dix personnes sur cinquante malades succombèrent.

1793. Même maladie à *Clermont*; le nombre des malades fut considérable; celui des morts s'éleva à une trentaine.

1803. La même affection atteignit deux cent vingt-cinq individus dans la ville de *Clermont*; elle continua avec une intensité moindre jusqu'en 1805; la mortalité ne fut pas considérable.

1813. Epidémie meurtrière de fièvre muqueuse à *La Neuville-en-Hez* pendant le mois de juin.

1828. Dyssenterie épidémique qui atteignit successivement presque tous les habitans d'*Airion* et de *Lamécourt*.

Le choléra de 1832 ne fut pas aussi désastreux dans ce canton

que dans les pays limitrophes, parce qu'il y régna surtout pendant la dernière période de l'épidémie. Voici le tableau des communes qu'il frappa avec le dénombrement des cas.

COMMUNES.	DATE de L'INVASION.	MALADES. Hommes.	MALADES. Femmes.	DÉCÈS. Hommes.	DÉCÈS. Femmes.	DATE de la CESSATION.
Agnetz	22 juin.	7	4	4	2	6 septembre.
Airion	3 août.	2	1	2	1	8 août.
Breuil-le-vert	5 mai	4	3	2	2	9 août.
Clermont	12 avril	4	11	3	7	2 septembre,
Epineuse	7 septembre	//	3	//	2	8 septembre.
Etouy	13 septembre	7	8	4	5	6 octobre.
Fitz-James	3 juillet	//	2	//	//	21 septembre.
La Neuville-en-Hez	7 mai.	//	2	//	1	21 juin.
Litz	15 septembre	4	9	2	4	2 octobre.
Rue-Saint-Pierre	28 avril.	1	//	1	//	28 avril.
		29	43	18	24	
		72		42		

La durée totale de l'épidémie fut de cent cinquante-quatre jours; elle frappa la septième partie de la population dans les villages qu'elle atteignit, et emporta les quatre septièmes des malades.

La moitié des cas de maladie et de mort eut lieu à *Etouy* et à *Litz*, ainsi que dans les hameaux d'*Agnetz* appartenant comme ces communes à la vallée de Brêche; dans ces localités, le rapport des cas fut de un à trente-sept avec la population, et la mortalité dépassa la moitié.

Vaccine. Son introduction date de l'année 1804; elle eut lieu par l'influence de M. le duc de *La Rochefoucauld*, et sous l'impulsion des expériences déjà faites depuis trois ans dans le canton de Liancourt. Les premières opérations furent pratiquées à *Clermont*, *Breuil-le-vert*; *Saint-Aubin-sous-Erquery* par M. le docteur *Lépinette* de *Clermont*, à *La Neuville-en-Hez* par M. *Seigneurgens*, à *Bulles* par M. *Durrécart*, à *Bailleul-le-soc* par M. *Despeaux* de Cressonsacq : le succès de ces tentatives sur divers points du pays, familiarisa bientôt la population avec le nouveau procédé, qui n'a pas éprouvé dans ce pays la résistance opiniâtre que la défiance des innovations et l'indifférence de la classe inférieure lui ont opposée ailleurs; la vaccination est entrée depuis long-tems dans la pratique ordinaire de la médecine. On attribue

en partie à son influence la cessation du mouvement décroissant de population qui avait été remarqué pendant la seconde moitié du dernier siècle dans les villages situés sur le sol crayeux, tels que *Mainbeville, Bailleul-le-soc, Airion, Epineuse*, etc.

Le tableau ci-dessous fait connaître le relevé des opérations qui ont eu lieu depuis 1818 par les soins de l'administration. Le chiffre des dernières années n'atteint pas la moitié du terme moyen des naissances (363), mais il est certain qu'un grand nombre de vaccinations pratiquées isolément ne sont pas comprises dans ces relevés où il n'est tenu compte que des cas constatés par les autorités locales. La petite vérole ayant disparu du pays où elle ne se manifeste que par des accidens isolés et plus rares chaque année, il est permis de penser que la pratique de la vaccine suffit, dans l'état actuel de son exercice, pour prévenir à jamais le retour de cet ancien fléau.

COMMUNES.	ANNÉES									
	1818	1821	1824	1825	1826	1830	1831	1833	1834	1835
Agnetz	21	″	″	″	100	24	63	44	24	15
Airion	34	″	″	″	28	3	27	24	″	″
Avrechy	4	″	″	18	″	″	″	″	″	″
Avregny	6	″	31	16	11	22	″	25	″	3
Bailleul-le-soc	″	36	47	27	[illegible]0	″	″	29	″	34
Blincourt	12	″	″	″	″	″	″	15	″	8
Breuil-le-sec	14	″	24	″	24	40	47	″	″	″
Breuil-le-vert	6	1	″	″	44	″	″	32	11	24
Bulles	″	″	61	″	″	″	″	″	″	″
Choisy-la-victoire	2	″	24	16	9	″	″	6	″	3
Clermont	356	65	18	″	143	27	28	75	66	25
Epineuse	″	4	38	2	12	12	″	12	″	6
Erquery	46	″	41	″	″	″	″	28	″	″
Etouy	13	9	62	″	40	″	56	7	14	11
Fitz-James	39	18	34	″	35	15	6	48	″	21
Fouilleuse	5	5	19	1	″	″	″	″	″	″
Lamécourt	69	3	9	″	″	″	″	″	″	″
La Neuville-en-Hez	31	13	11	″	″	25	15	26	″	″
Litz	1	″	36	″	″	2	30	″	″	″
Mainbeville	″	″	50	17	11	23	″	20	″	″
Rémécourt	19	″	14	″	4	″	″	″	″	″
Rémérangle	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Rue-Saint-Pierre	″	″	″	″	70	23	43	32	19	9
St-Aubin-sous-Erquery	3	″	24	11	2	″	″	″	″	″
	681	154	543	108	553	216	315	453	134	159

Habitations. Le tableau ci-après fait connaître le nombre des maisons de chaque commune en 1791, 1806, 1831, et le rapport de chacun de ces nombres à la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1791	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Agnetz	423	2 7/10	418	3 1/10	402	3 3/5
Airion	37	3 3/5	43	4 3/5	59	3 3/10
Avrechy	78	4 2/5	75	4 4/5	110	3 9/10
Avregny	65	3 1/5	64	3 2/5	70	3 4/5
Bailleul-le-soc	174	3 7/10	185	3 4/5	206	3 2/5
Blincourt	27	4	35	3 2/5	34	3 1/2
Breuil-le-sec	175	3 1/2	171	3 3/10	162	3 3/5
Breuil-le-vert	132	4 1/5	131	5 3/10	223	3 3/5
Bulles	250	3 3/5	270	3 3/5	328	3 1/5
Choisy la-victoire	40	5 3/10	37	6	44	3 7/10
Clermont	480	4 1/5	494	4 1/10	469	5 7/10
Epineuse	55	3 4/5	57	4 3/10	80	3 3/10
Erquery	75	3 1/5	74	3 1/10	79	3 3/10
Etouy	197	3 3/5	220	3 1/2	284	3
Fitz-James	100	3 1/2	112	3 3/5	127	3 4/5
Fouilleuse	28	3 7/10	28	3 4/5	37	2 4/5
Lamécourt	45	4	48	3 3/10	55	3 1/10
La Neuville-en-Hez	176	3 3/5	192	3 1/2	228	3 1/10
Litz	68	4 7/10	70	3 9/10	83	3 7/10
Mainbeville	105	3 3/10	105	3 4/5	109	3 2/5
Rémécourt	[illegible]	3 7/10	27	3 3/5	33	2 7/10
Rémérangle	93	3 3/10	85	3 9/10	90	3 1/2
Rue-Saint-Pierre	160	3 3/10	180	3 2/5	201	3 1/2
St.-Aubin-sous-Erquery	80	3	78	3	70	3 7/10
	3089	3 3/5	3199	3 7/10	3589	3 7/10

Le nombre des maisons s'est accru de 110 dans l'intervalle de quinze années, compris entre 1791 et 1806. Cette quantité équivaut à la vingt-huitième partie du contingent de 1791, et elle correspond à un accroissement double dans la population. Dans la période de vingt-cinq ans qui a succédé, l'augmentation est de 390, ou d'un huitième, tandis que la population a cru dans la proportion de 1 : 8 3/10 seulement.

L'augmentation totale est de 500, ou d'un sixième, de 1791 à 1806, et l'augmentation moyenne annuelle de 12 1/2.

Le nombre des maisons a diminué depuis 1806 dans les communes d'*Agnetz*, *Breuil-le-sec*, *Clermont*, *Saint-Aubin*. Il est demeuré à-peu-près stationnaire à *Blincourt* et *Mainbeville*. Il s'est

accru dans les autres localités; l'augmentation est d'un neuvième environ à *Bailleul-le-soc*, *Rue-Saint-Pierre*; d'un sixième à *Choisy-la-victoire*; du cinquième au quart à *Avrechy*, *Bulles*, *La Neuville-en-Hez*; du tiers à *Etouy*, *Fouilleuse*; des trois cinquièmes à *Epineuse*.

Le nombre moyen actuel des maisons par commune est de cent quarante-neuf, et déduction faite de la ville de *Clermont*, de cent trente-cinq.

Quelques villages forment des agglomérations de figure diverse, déterminée par la disposition des maisons en plusieurs rues parallèles ou croisant à angle droit autour de l'église ou d'un ancien château; tels sont ceux de *Bailleul-le-soc*, *Choisy-la-victoire*, *Mainbeville*, *Bulles*, *Litz*, *Breuil-le-sec*. D'autres comprennent une seule rue, ou quelques rues partant en divergeant d'un point commun. La plupart n'ont été à l'origine que des fermes ou établissemens agricoles dont les constructions se sont étendues peu-à-peu sur le bord des chemins; les uns ont leurs maisons rapprochées, tels que *Fitz-James*, *Rémérangle*, *Lamécourt*, *Fouilleuse*, *Monceaux*, *Boulincourt*, *Eraine*; dans les autres, tels que *Breuil-le-vert*, *Agnetz*, *Ronquerolles*, *Cannettecourt*, elles sont espacées ou séparées par des jardins; il est remarquable que ces lieux ainsi éparpillés sont toujours bâtis sur un sol sablonneux.

Certains lieux sont comme divisés en deux ou plusieurs parties, soit en présentant deux ou trois groupes d'habitations avec quelques maisons intermédiaires, comme à *Airion*, *Bizancourt*, *Erquery*, *Saint-Aubin*, *Avregny*, soit en ayant une ou plusieurs longues rues partant d'une agglomération, comme à *Etouy* et *Clermont*, ce qui signale un ancien manoir seigneurial près duquel s'étaient formés des faubourgs, soit enfin en ayant une place centrale entourée d'habitations, et une grande rue voisine mais distincte, ce qui est toujours l'indice d'une nouvelle route construite à proximité d'un ancien village: cette disposition est très-visible à *La Neuville-en-Hez*, *Rue-Saint-Pierre*, *Blincourt*, *Argenlieu*.

Les rues sont en général dépourvues d'alignement régulier, mal nivelées, à parcours sinueux; il est rare d'y trouver une chaussée bien assise, cependant les villages rapprochés de *Clermont* présentent à tous égards une meilleure disposition.

Leur aspect a quelque chose d'urbain, à cause des constructions solides qui forment la plus grande partie de leurs habitations. Les maisons en bois et en torchis dominent au contraire dans les communes de la région septentrionale.

Les grands édifices et les bâtimens modernes sont pour la plupart en pierre d'appareil venant des carrières de Laigueville, Monchy-Saint-Eloy, canton de Liancourt; Mérard, Neuilly-sous-Clermont, Rousseloy, canton de Mouy, Pont-Sainte-Maxence: on emploie aussi comme pierre d'appareil, mais en moindre quantité,

les matériaux fournis par les carrières de craie de *Bulles*, *Erquery*, *Saint-Aubin* : on fait un plus grand usage de ces matériaux comme moellons ou carreaux, ainsi que de ceux tirés à *Rémécourt*, à *Epineuse*, et dans les carrières d'*Agnetz*.

On rencontre aussi quelques constructions en briques, mais elles sont bien moins répandues que dans les lieux plus éloignés des carrières de pierre d'appareil.

On ne fait aucun usage du grès, soit en solin ou marches, soit comme bornes; on y supplée par la pierre dure d'*Agnetz*, qui est une sorte de grès calcaire.

On achète le plâtre à *Clermont*, *La Neuville-en-Hez*, Creil, Pont-Sainte-Maxence. Les cultivateurs qui vont vendre leurs denrées dans la capitale, en rapportent aussi des environs d'Epinay et de Champlatreux (Seine-et-Oise).

Le tableau ci-dessous présente l'état numérique de chaque espèce de toiture constatée dans l'année 1831.

COMMUNES.	1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	TOTAL.
Agnetz	4	186	39	173	402
Airion	1	23	10	25	59
Avrechy	3	15	28	64	110
Avregny	"	10	"	60	70
Bailleul-le-soc	"	42	5	159	206
Blincourt	1	10	"	23	34
Breuil-le-sec	2	102	9	49	162
Breuil-le-vert	2	69	1	151	223
Bulles	6	123	13	192	334
Choisy-la-victoire	"	12	"	32	44
Clermont	10	418	"	41	469
Epineuse	1	22	1	56	80
Erquery	1	22	5	51	79
Etouy	1	117	34	132	284
Fitz-James	3	49	21	54	127
Fouilleuse	"	7	"	30	37
Lamécourt	"	2	"	53	55
La Neuville-en-Hez	"	151	41	36	228
Litz	"	29	11	43	83
Mainbeville	"	23	"	86	109
Rémécourt	"	8	"	25	33
Remérangle	"	30	"	60	90
Rue-Saint-Pierre	1	70	48	82	201
Saint-Aubin-sous-Erquery	"	24	1	45	70
TOTAUX	36	1564	267	1722	3589

Il résulte de ce tableau que les toits d'ardoises forment à peine la centième partie de la totalité;

Que les toits en tuiles sont dans la proportion de 1 : 2 $^{3}/_{10}$;

Et que les couvertures en chaume comprennent près de la moitié du nombre total.

En déduisant le contingent de la ville de *Clermont*, on obtient pour les communes rurales les proportions ci-après :

Toits d'ardoise, 1 : 120;

Toits de tuile, 1 : 2 $^{7}/_{10}$;

Toits de chaume 1 : 1 $^{4}/_{5}$.

Le nombre des couvertures solides est plus considérable que celui des toits de chaume à *Agnetz*, *Breuil-le-sec*, *Clermont*, *La Neuville-en-Hez*; il y a compensation à *Airion*, *Fitz-James*.

On ne trouve à *Lamécourt* que deux maisons couvertes en tuiles sur cinquante-cinq; c'est une preuve non que le village est plus misérable que les pays voisins, mais qu'il n'a pas subi d'incendies depuis très-long-tems. Les chaumières ne disparaissent guère des villages ruraux que par les ravages du feu.

Les tuiles et briques employées sont prises à *Boulincourt*, *Bulles*, *Fitz-James*, *Argenlieu*, *La Neuville-en-Hez*, *Wariville*; à Bresles, canton de Nivillers; à Nointel et Rantigny, canton de Liancourt; à Estrées-Saint-Denis; à Fleurines, canton de Pont-Sainte-Maxence.

Il n'y avait encore en 1831 que six maisons couvertes en pannes, elles appartenaient aux communes d'*Agnetz*, *Airion*, *Blincourt*, *Bulles*; les pannes provenaient des fabriques de Pronleroy et de Saint-Just-en-Chaussée.

On a compté dix-neuf incendies dans la période décennale de 1825 à 1835. *Ils ont détruit* vingt-quatre maisons, un moulin à vent, et occasionné une perte totale évaluée à près de soixante-quatre mille francs. Cinq de ces sinistres ont été attribués à la malveillance, les autres ont eu pour cause des accidens divers.

Mœurs, *instruction*, *etc.* La population a des mœurs rurales dans toute l'étendue du canton, et la ville de *Clermont* n'a exercé jusqu'à présent qu'une influence restreinte sur les habitudes du pays. Les travaux de l'agriculture, qui forment partout l'occupation principale, ont imprimé dès long-temps aux usages de la vie une uniformité qu'on retrouve dans les pays voisins, en sorte que la population ne se distingue de celles qui l'entourent par aucune nuance tranchée. L'état des individus et des choses est exactement le même dans toute la région septentrionale. Les communes rapprochées de *Clermont* diffèrent des autres, plutôt par l'aspect physique des villages que par la manière de vivre des habitans; il n'y a guère que les bourgs de *Bulles* et de *La Neuville-en-Hez* où la tendance vers les usages de la vie urbaine soit manifeste;

cette exception est causée à *Bulles*, par l'existence ancienne de ce lieu comme ville et par la richesse que l'industrie de la mulquinerie y avait répandue, et quant à *La Neuville-en-Hez*, par l'absence forcée d'agriculture dans une commune qui n'a pas de territoire labourable, par l'influence d'une grande route, d'une foire et d'un séjour agréable qui y détermine de tems à autre l'établissement d'individus doués de quelque aisance.

Les idées d'ordre, d'économie, d'obéissance aux lois, l'amour du travail, l'esprit de propriété, exercent sur toute la population une influence constante.

Le partage des domaines seigneuriaux, conséquence inévitable de la révolution de 1789, a amélioré l'état général des individus en augmentant le nombre des propriétaires. C'est dans la région orientale où la grande culture a le plus d'extension et notamment à *Bailleul-le-soc* qu'on trouve encore le plus d'indigens.

Du reste la quantité des individus qui ont un besoin habituel des secours de la charité publique pour subsister, ne s'élève pas à plus de cent trente (non compris la ville de *Clermont*), ce qui revient à la quatre-vingtième partie de la population générale.

Les esprits sont attachés d'ailleurs aux usages anciens; ils en conservent la tradition avec cette persévérance qui est le caractère saillant de la Picardie. Ainsi le plus grand nombre des cimetières est demeuré au milieu des villages. Les inhumations ont encore lieu par famille dans les deux tiers des communes, nonobstant les réglemens qui prescrivent d'enterrer à la file. Les fêtes patronales sont observées partout.

Les pratiques religieuses sont suivies par la masse entière de la population. Les églises supprimées ont été conservées dans tous les villages. On y voit un gage de l'existence communale distincte pour le maintien de laquelle les habitans s'imposent de grands sacrifices; des réunions de communes essayées en divers tems n'ont pu être maintenues.

La nourriture se compose de pain, de porc salé, de légumes et de fruits; il y a un peu d'amélioration sous ce rapport. Les communes de *Bulles*, d'*Etouy* et de *La Neuville-en-Hez*, sont presque les seules où l'on consomme habituellement des viandes de boucherie.

Le cidre est la boisson principale; on ne supplée à son insuffisance dans quelques villages que par l'eau de puits qui n'est pas toujours salubre. L'usage du vin universel autrefois lorsque les vignobles étaient plus nombreux, n'a d'importance que dans la ville de *Clermont*.

La langue française est le seul langage usité : à peine rencontre-t-on quelques locutions picardes dans les villages les plus voisins du canton de Saint-Just.

Le nombre des noms de famille est de sept cent soixante-douze. Les plus répandus sont ceux de *Lefèvre* qui compte pour un vingt-troisième, de *Bollé*, de *Thièry*, représentant chacun un trentième, *Dubois*, *Lemaire*, *Mercier*, *Petit*, chacun un trente-troisième, *Crépin*, *Bourgeois*, *Lejeune*, *Caron*, *Delormel*. Entre les noms remarquables par leur étrangeté, on peut indiquer ceux de *Berluthiaux*, *Boclet*, *Corbeaux*, *Clara*, *Coppy*, *Dhabit*, *Dolhan*, *Goetz*, *Hen*, *Halifw*, *Kusmin*, *Klinck*, *Queste*, *Raouly*, *Soldzer*, *Troisœufs*.

Chaque commune a une école primaire publique. Il y a des écoles spéciales pour l'instruction des filles à *Bulles*, à *La Neuville-en-Hez* et dans la ville de *Clermont* qui en compte deux, non compris deux pensionnats.

La même ville entretient un collège communal.

On y trouve une société d'agriculture instituée en 1836.

Un musée agricole y sera prochainement organisé.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires en 1823 et 1834, celui des individus de chaque commune qui savaient lire et écrire en 1831, et la proportion de ce dernier nombre à la population totale.

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN		NOMBRE d'individus sachant lire et écrire en 1831.	PROPORTION relativement à la population.
	1823.	1834.		
Agnetz	102	110	545	2 7/10
Airion	26	30	78	2 1/2
Avrechy	52	55	165	2 3/5
Avregny	30	42	108	2 2/5
Bailleul-le-soc	52	69	241	2 9/10
Blincourt	22	16	57	2 1/10
Breuil-le-sec	45	87	215	2 7/10
Breuil-le-vert	64	98	307	2 3/5
Bulles	86	99	484	2 1/5
Choisy-la-victoire	28	44	54	3
Clermont	219	264	1552	1 7/10
Epineuse	54	51	129	2
Erquery	30	37	115	2 3/10
Etouy	54	120	296	2 9/10
Fitz-James	39	89	206	2 3/10
Fouilleuse	31	21	69	1 1/2
Lamécourt	14	20	52	3 3/10
La Neuville-en-Hez	51	70	392	1 4/5
Litz	44	48	135	2 3/10
Mainbeville	58	62	123	3
Rémécourt	20	20	32	2 4/5
Rémérangle	32	55	148	2 1/10
Rue-Saint-Pierre	43	97	306	2 1/10
Saint-Aubin-sous-Erquery	21	61	114	2 1/5
	1217	1665	4923	2 7/10

Le nombre des écoliers s'est accru d'un quart dans l'intervalle de douze ans; il égale actuellement la huitième partie de la population générale et la totalité de la population comprise entre cinq et douze années.

Les élèves vont à l'école depuis l'âge de quatre ans jusqu'à quatorze, mais plus habituellement de cinq à douze. Les vacances durent de six semaines à deux mois dans les communes d'*Agnetz*, *Airion*, *Breuil-le-sec*, *Etouy*, *La Neuville-en-Hez*, *Rue-Saint-Pierre*, et de trois à quatre mois dans les autres localités.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le plain-chant, quelques notions d'arpentage et de grammaire.

La méthode d'enseignement mutuel est pratiquée dans l'école communale de la ville de *Clermont*; les autres instituteurs suivent les anciens procédés.

Les locaux offrent des distributions convenables à *Breuil-le-vert*, *Bulles*, *La Neuville-en-Hez*, *Rue-Saint Pierre*. Les autres communes n'ont que des classes trop restreintes, mal éclairées, réunissant les inconvéniens de l'humidité et de la chaleur, nuisibles à la santé des enfans.

Le traitement fixe des instituteurs est de deux cents francs dans dix communes; de deux cents à trois cents francs dans sept; de trois à quatre cents francs dans six; de six cents francs dans la ville de *Clermont*.

Deux cent cinquante enfans reçoivent gratuitement l'instruction.

Les rétributions mensuelles varient depuis trente jusqu'à soixante-quinze centimes, selon l'âge des élèves et le degré de leur instruction.

Ces ressources insuffisantes obligent les instituteurs à cumuler d'autres fonctions ou travaux avec l'exercice de leur profession.

La situation de l'instruction primaire est défectueuse quant aux locaux, quant à la méthode d'enseignement, et à la position personnelle des maîtres. Il est difficile de croire qu'elle puisse être notablement améliorée dans l'état actuel de la législation.

Crimes et délits. Le tableau qui suit a pour objet de faire connaître le nombre des crimes et délits qui ont été constatés dans l'étendue du canton pendant la période décennale comprise entre les années 1826 et 1836.

NATURE DES FAITS.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	TOTAUX.
Vol dans une église	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Vol avec escalade et effraction	"	"	"	"	4	1	1	1	"	1	8
Vol avec escalade	"	"	"	"	1	"	1	"	2	1	5
Vol d'effets	1	1	"	2	"	1	1	3	4	10	23
Vol d'argent	"	1	"	"	1	2	1	1	1	3	10
Vol de récoltes	"	"	1	"	"	"	"	2	"	"	3
Assassinat	"	"	1	"	2	1	1	1	1	2	9
Escroquerie	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2
Incendie	"	"	1	"	2	2	2	"	"	"	7
Destruction d'animaux domestiques	"	"	"	"	1	"	"	"	2	3	6
Sévices	"	1	"	1	"	1	"	"	2	3	8
Homicide	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Destruction d'arbres fruitiers	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"	3
Vagabondage	"	"	"	1	»	"	"	"	"	"	1
Rebellion	"	1	"	"	»	"	"	"	1	"	2
Viol	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	2
	1	5	3	5	12	8	8	11	13	25	91

Le terme moyen est de trois 7/10 par commune, et de neuf par année.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Clermont*, 15. — *Agnetz*, 9. — *Rue-Saint-Pierre*, 8. — *Breuil-le-sec*, *Etouy*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, 7 chacune. — *Remèrangle*, 5. — *Avregny*, *Breuil-le-vert*, chacune 4.—*Bulles*, *Epineuse*, 3 chacune.—*Airion*, *Avrechy*, *Erquery*, *Mainbeville*, chacune 2. — *Blincourt*, *Fitz-James*, *Fouilleuse*, *Rémécourt*, 1 chacune.

Il n'a été constaté aucune contravention dans les communes de *Bailleul-le-soc*, *Choisy-la-Victoire*, *Lamécourt*, *Saint-Aubin-sous-Erquery*.

Le nombre total des délits est égal à la cent cinquante-unième partie de la population, et leur nombre moyen annuel à la quinze cent vingt-huitième partie.

En ce qui concerne la ville de *Clermont* seulement, la proportion est plus faible, car le chiffre quinze est avec les habitans dans le rapport de 1 : 185, déduction faite d'ailleurs de la population prisonnière.

Le tableau suivant indique l'état des jugemens rendus par la cour d'assises et par le tribunal correctionnel, contre des individus domiciliés dans le canton pendant la période décennale de 1825 à 1835.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	TOTAUX.
	Par la cour d'assises.											
Vol dans une maison	Prison, amende, surveillance....	"	"	1	2	2	"	"	"	"	"	5
Vol dans une auberge ...	Prison	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	3
Vol avec escalade et effraction	Travaux forcés à tems..........	"	"	"	1	"	"	"	"	2	"	3
Faux	Prison	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Blessures volontaires....	Prison, amende...	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Recel de vol..........	Prison	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2
Banqueroute frauduleuse.	Travaux forcés à tems..........	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Faux en écriture privée..	Réclusion temporaire..........	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
		"	2	3	5	3	"	"	"	3	1	17
	Par la police correctionnelle.											
Entraves à l'exercice du culte..............	Amende et prison.	"	"	"	"	"	6	"	"	"	"	6
Vol d'animaux domestiques.	Amende.........	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Maraudage	Amende.........	2	8	4	4	4	5	"	"	"	"	27
Vol d'effets mobiliers ...	Prison et amende.	4	1	4	2	"	1	2	3	2	"	19
Inondation	Amende.........	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Rebellion............	Prison, amende...	"	2	2	"	"	2	"	"	"	1	7
Sévices	Amende.........	3	"	3	2	"	1	3	1	4	1	18
Vol d'argent..........	Prison, amende, surveillance....	"	1	"	4	1	1	"	"	1	"	8
Vol de récoltes........	Prison	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	4
Insulte à l'autorité	Prison	2	3	1	3	"	"	"	1	1	1	12
Vol de bois...........	Prison, amende...	"	3	"	5	"	"	"	1	"	"	9
Bris de clôture	Prison, amende...	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Destruction d'arbres	Prison	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Diffamation	Amende.........	"	"	1	"	1	1	"	1	"	"	4
Blessures par imprudence	Amende.........	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	2
Contravention aux lois sur l'état civil	Amende.........	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	2
		11	18	15	25	8	17	6	9	9	4	122
	Total général..	11	20	18	30	11	17	6	9	12	5	139

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur treize hommes et quatre femmes.

Les jugemens correctionnels ont atteint cent hommes, vingt femmes, deux jeunes filles.

Le terme moyen des condamnations est de 5 $^{2}/_{10}$ par commune, et leur terme moyen annuel de 14.

Leur nombre total est à la population dans le rapport de un à quatre-vingt-dix-neuf.

La ville de *Clermont* comprend la cinquième partie des condamnés.

Il y a eu dans la période de 1826 à 1835 sept morts accidentelles : une causée par le froid à la suite d'ivregnerie, deux par submersion, une par suite de chûte, trois par écrasement sous des voitures.

Trente-deux suicides ont été constatés pendant le même intervalle : quatre ont été consommés avec des armes à feu, douze par pendaison, trois par strangulation, un par chûte, douze par submersion. Huit ont eu pour cause l'aliénation mentale, huit le chagrin, deux autres la misère, deux des maladies incurables, deux l'ivrognerie, un autre le désespoir amoureux, trois l'affaiblissement des facultés : les motifs des autres n'ont pu être appréciés.

Vingt ont été commis par des hommes, huit par des femmes, quatre par des filles.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des professions principales qui étaient exercées dans l'étendue du pays en 1831.

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Clermont.	TOTAL.
Agens d'assurances	»	2	2
Aubergistes et cabaretiers	50	21	71
Architecte	»	1	1
Armurier	»	1	1
Arpenteurs-géomètres	8	1	9
Avocats et avoués	1	10	11
Bâtonniers	3	»	3
Bergers	49	2	51
Bimbelotiers	9	»	9
Blanchisseuses	17	5	22
Boisseliers	2	»	2
Bonnetiers	10	»	10
Bouchers	11	5	16
Boulangers	10	4	14
Bourreliers	15	3	18
Brasseur	»	1	1
Briquetiers	3	2	5
Bûcherons	94	»	94
Calicotiers	2	»	2
Cantonniers	7	»	9
Carriers	9	»	7
Chapeliers	»	3	3
Charbonnier	1	»	1
A reporter	301	61	362

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Clermont.	TOTAL.
Report	301	61	362
Charcutiers	3	2	5
Charpentiers	44	»	44
Charrons	37	2	39
Chaudronniers	»	2	[illegible]
Chaufourniers	2	»	2
Cloutier	1	»	1
Commissaire-priseur	»	1	1
Commis	»	8	8
Conducteurs de diligences	»	2	2
— des ponts et chaussées	»	1	1
Cordiers	»	2	2
Cordonniers	67	18	85
Corroyeur	»	1	1
Coutelier	»	1	1
Couturières	30	32	62
Couvreurs en chaume	25	»	25
— en tuiles	2	»	2
Cultivateurs	469	3	472
Débitans de tabac	6	2	8
Domestiques	262	161	423
Ebéniste	»	1	1
Employés des contrib.ons directes et indirectes	3	21	24
Ecuyers	3	»	3
Entrepreneurs de bâtimens	»	2	2
Epiciers	18	9	27
Fabricans d'huile	3	»	3
Facteurs de la poste	5	1	6
— de ventes	9	1	10
Fendeurs de lattes	9	»	9
Ferblantier	»	1	1
Fileuses	48	»	48
Garçons meuniers	41	1	42
Gardes-champêtres	24	1	25
— particuliers	31	»	31
Gendarmes	»	7	7
Geoliers et guichetiers	»	14	14
Greffiers	»	2	2
Grainetier	»	1	1
Horlogers	»	5	5
Huissiers	»	4	4
Imprimeur	»	1	1
Instituteurs	24	2	26
Jardiniers	39	16	55
Juges et magistrats	»	6	6
Limonadiers	»	4	4
A reporter	1506	399	1905

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Clermont.	TOTAL.
Report........	1506	399	1905
Lingères	11	7	18
Logeurs	»	3	3
Maçons	136	30	166
Maître de poste	»	1	1
Manouvriers	740	60	800
Maquignons	3	»	3
Marchands bonnetiers	»	2	2
— colporteur	1	»	1
— d'avoine	1	2	3
— de balais	»	1	1
— de bois	3	1	4
— de chevaux	2	»	2
— de chiffons	1	»	1
— de draps	»	7	7
— de fers	»	1	1
— de fromages	2	2	4
— d'huile	1	»	1
— de laine	»	1	1
— de meubles	»	1	1
— de modes	»	4	4
— de moutons	1	»	1
— de nouveautés	»	2	2
— de parapluies	»	3	3
— de peaux de lapins	2	2	4
— de porcs	1	»	1
— de sabots	»	1	1
— de toiles	4	1	5
— de vaches	5	»	5
— de vins	»	1	1
— faïenciers	»	1	1
— fariniers	4	»	4
— fripiers	2	4	6
— fruitiers	5	5	10
— merciers	»	5	5
Marchande lingère	»	1	1
Maréchaux-ferrant	39	3	42
Matelassiers	2	1	3
Médecins et officiers de santé	4	3	7
Menuisiers	38	22	60
Meuniers	29	2	31
Notaires	2	3	5
Orfèvre	»	1	1
Ouvriers horlogers	»	4	4
— imprimeurs	»	5	5
— papetiers	4	»	4
A reporter.......	2549	592	3141

PROFESSIONS.	COMMUNES rurales.	VILLE de Clermont.	TOTAL.
Report	2549	592	3141
Ouvriers tanneurs	5	»	5
Papetier	1	»	1
Patissiers	1	3	4
Paveurs	3	4	7
Peintres-vitriers	10	5	15
Perruquiers	5	4	9
Pharmaciens	»	2	2
Plumassiers	2	»	2
Portefaix	»	3	3
Postillons	»	5	5
Prêtres	9	4	13
Professeurs du collége	»	3	3
Propriétaires et rentiers	181	73	254
Quincailliers	»	3	3
Ravaudeuses	»	4	4
Régisseurs	1	2	3
Religieuses	»	9	9
Repasseuses	»	11	11
Revendeur de miel	1	»	1
Saboliers	3	»	3
Sages-femmes	4	2	6
Saveliers	1	1	2
Scieurs de long	47	»	47
Selliers	»	2	2
Serruriers	5	8	13
Taillandiers	5	2	7
Tailleurs d'habits	53	14	67
— de pierres	7	»	7
Tanneurs	2	»	2
Tisserands	65	2	67
Tonneliers	25	3	28
Tourbiers	19	»	19
Tourneurs en bois	5	2	7
Vanniers	6	3	9
Vétérinaire	»	1	1
Vignerons	67	12	79
Voituriers	15	3	18
TOTAUX	3097	782	3879

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (1457) équivaut à la moitié de la totalité pour les communes rurales. Le nombre de ceux adonnés à l'industrie (277) équivaut au quatorzième. Les individus vivant de traitement sont

dans le rapport de un à trente; ceux en état de domesticité, dans le rapport de un à huit, etc.

On n'a pas compris dans ce relevé les détenues de la maison centrale, parmi lesquelles on trouve 128 couturières, 40 fileuses, 20 lingères, 111 couseuses de gants, 108 brodeuses, 15 tisseuses de coton.

Sur le nombre moyen de quatre cent soixante détenues, il y a ordinairement 300 filles, 110 femmes, 50 veuves.

§. 3. *Administration.*

Le territoire du canton de *Clermont* était compris en entier dans l'étendue du diocèse de Beauvais. Les paroisses étaient distribuées ainsi qu'il suit entre les diverses circonscriptions ecclésiastiques.

Archidiaconé de Breteuil. — Doyenné de Pont-Sainte-Maxence : *Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Breuil-le-sec*, *Choisy-la-victoire*, *Fitz-James*, *Lamécourt*, *Erquery*, *Epineuse*, *Fouilleuse*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, *Saint-Aubin-sous-Erquery* et *Saint-Remy-l'abbaye*.

—Doyenné de Breteuil : *Bulles*, *Etouy*, *Rémérangle*.

Archidiaconé de Clermont. — Doyenné de Monchy : *Litz*.

—Doyenné de *Clermont* : *Agnetz* (moins *Saint-Remy*), *Breuil-le-vert*, *Clermont*, *La Neuville en-Hez*, *Rue-Saint-Pierre*.

L'archidiaconé de *Clermont* était divisé en trois doyennés sous les titres de Beaumont-sur-Oise, *Clermont* et Monchy-le-Châtel. Il comprenait, outre les six communes indiquées plus haut, cent trente-deux cures ou secours, dont onze appartiennent maintenant au canton d'Auneuil; — quatre au canton de Beauvais; — une au canton du Coudray-St.-Germer; — neuf à celui de Méru; — onze à celui de Nivillers; — vingt-une au canton de Noailles; — cinq au canton de Liancourt; — douze à celui de Mouy; — une au canton de Saint-Just; — dix-huit au canton de Creil; — quinze au canton de Neuilly-en-Thelle; — deux au canton de Pont-Sainte-Maxence; — et vingt-deux au département de Seine-et-Oise.

Le doyenné de *Clermont* avait trente-quatre paroisses y compris les cinq énumérées plus haut.

Tout le canton était dans le baillage de *Clermont* qui fut institué en 1531, aux dépens du grand baillage de Senlis, et qui remplaça la justice seigneuriale du comté.

Quant à l'administration civile, la commune de *Litz* appartenait à la généralité de Paris, élection de Beauvais.

Les autres paroisses étaient comprises dans l'élection de *Clermont en Beauvoisis*, qui fut instituée en 1483, pour réunir dans une

seule circonscription les lieux du baillage et comté, partagés alors entre les élections d'Amiens, Beauvais, Compiègne et Senlis. Son étendue, fort considérable, éprouva par la suite diverses réductions, et à la création de la généralité de Soissons, en 1595, cette élection fut distraite de la généralité de Paris pour être comprise dans la nouvelle intendance.

Elle renfermait dans sa circonscription, outre les vingt-trois communes du canton de *Clermont*, — deux paroisses du canton de Nivillers; — une du canton de Breteuil; — cinq du canton de Froissy; — vingt-deux du canton de Liancourt; — deux du canton de Maignelay; — huit du canton de Mouy; — vingt du canton de Saint-Just en-Chaussée; — huit du canton d'Estrées-Saint-Denis; — trois du canton de Ressons-sur-Matz; — cinq du canton de Creil; — Et une du canton de Neuilly-en-Thelle. — En total, cent communautés.

Le canton était compris dans le gouvernement de l'Ile-de-France.

A l'époque de l'organisation départementale instituée en 1790, la ville de *Clermont* devint le siège d'un district qui embrassa dans son étendue cent deux communautés, formant dix cantons dont les chefs-lieux furent *Bulles, Clermont*, La Neuvilleroy, Léglantiers, Liancourt, Lieuvillers, Mouy, Sacy-le-grand, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies.

Les communes du canton actuel furent ainsi réparties :

Canton de *Bulles* : *Bulles*, *Etouy*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*, et en outre Essuile, Fournival, Le Mesnil-sur-Bulles.

Canton de *Clermont* : *Agnetz*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Clermont*, *Fitz-James*.

Canton de La Neuvilleroy : *Bailleul-le-soc*, *Fouilleuse*, *Mainbeville*.

Canton de Lieuvillers : *Airion*, *Avrechy*, *Erquery*, *Lamécourt*, *Rémécourt*, *Saint-Aubin-sous-Erquery*.

Canton de Sacy-le-grand : *Avregny*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Epineuse*.

La loi du vingt-huit pluviose an huit, organique des sous-préfectures, n'apporta pas de changement à cette distribution intérieure, mais elle réunit en un seul arrondissement communal les districts de Breteuil et de *Clermont*, assignant la ville de *Clermont* pour chef-lieu de cette nouvelle circonscription qui comprit alors dix-neuf cantons et cent soixante-dix-neuf communes.

L'arrêté du gouvernement du vingt-trois vendémiaire an dix

réduisit à huit le nombre des cantons dans l'arrondissement de *Clermont*.

Celui de *Bulles* ayant été supprimé, les communes de *Bulles*, *Etouy*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rémérangle*, *Rue-St.-Pierre*, furent réunies au canton de *Clermont*, celle d'Essuile au canton de Froissy, celles de Fournival et du Mesnil-sur-Bulles au canton de Saint-Just.

Les cantons de la Neuvilleroy et de Sacy-le-grand furent agglomérés dans une nouvelle circonscription qui eut *Bailleul-le-soc* pour chef-lieu, et auquel on réunit *Erquery*, *Rémécourt*, *Saint-Aubin*, Noroy, Pronleroy et Trois-Etots, retirés du canton supprimé de Lieuvillers; Catenoy, Labruyère, Les Ageux, Monceaux, Rozoy, venant de celui de Liancourt supprimé aussi. Le nouveau canton compta trente-trois communes.

Airion passa du canton de Lieuvillers dans celui de *Clermont*, ainsi qu'*Avrechy*, Auvillers, Neuilly-sous-Clermont détachés du canton de Mouy; Bailleval, Bethencourt-Saint-Nicolas, Liancourt, Rantigny, Uny-Saint-Georges démembrés du canton de Liancourt. Celui de *Clermont* eut alors dix-neuf communes.

Avrechy, *Lamécourt* furent réunis au canton de Saint-Just-en-Chaussée.

Ces agglomérations furent bientôt modifiées par un autre arrêté rendu le trois ventose an dix.

Airion fut détaché du canton de *Clermont*, et *Avrechy* du canton de Saint-Just, pour entrer dans celui de *Bailleul-le-soc*, auquel on réunit aussi la commune de Montiers retranchée du canton de Saint-Just; mais on ôta à la circonscription de *Bailleul-le-soc* les communes des Ageux, Monceaux, Rozoy, Verderonne, qui retournèrent au canton de Liancourt nouvellement reconstitué, et auquel on réunit en outre Bailleval, Bethencourt-Saint-Nicolas, Liancourt, Rantigny, Uny-Saint-Georges, qu'on retira à celui de *Clermont*.

Celui-ci reçut en échange Ansacq, Heilles, Hondainville, Saint-Félix et Thury-sous-Clermont, provenant du canton de Mouy. Il compta dix-neuf communes comme par le passé, tandis que celui de *Bailleul-le-soc* n'en eut plus que trente-deux.

Un nouveau changement fut opéré par l'arrêté des consuls du vingt-six ventose an onze, qui supprima le canton de *Bailleul-le-soc*.

Les communes de Beaupuits, Cernoy, Cressonsacq, Grandviller-au-bois, La Neuvilleroy, Montiers, Moyenneville, Noroy, Pronleroy, Rouvillers et Trois-Etots, furent réunies au canton de Saint-Just; celles de Bazicourt, Catenoy, Labruyère, Le Plessis-Lon-

gueau, Nointel, Sacy-le-grand, Sacy-le-petit, Saint-Martin-Longueau et Sarron, à celui de Liancourt.

Airion, *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Epineuse*, *Erquery*, *Fouilleuse*, *Lamécourt*, *Mainbeville*, *Rémécourt* et *Saint-Aubin-sous-Erquery*, furent incorporés au canton de *Clermont*, ainsi qu'*Avrechy* détaché de celui de Saint-Just, et l'on attribua à celui de Mouy les communes de Ansacq, Auvillers, Heilles, Hondainville, Neuilly-sous-Clermont, St.-Félix et Thury-sous-Clermont.

Le canton de *Clermont* eut alors vingt-quatre communes qu'il a conservées jusqu'à ce jour, et dont le nombre seulement a varié par la suppression et le rétablissement successifs des municipalités de *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Fouilleuse*, *Rémécourt* et *Saint-Aubin-sous-Erquery*.

AGNETZ, *Agnets*, *Anesse près Clermont*, *Agnès*, *Agnez*, *Agnesse*, *Anest*, *Anet*, *Annets*, *Aagnez* (*Annetum*, *Annetium*, *Asnetum*, *Aneth en* 1170), entre *La Neuville-en-Hez* à l'ouest, *Etouy* au nord-ouest, *Airion*, *Fitz-James*, *Clermont* à l'est, *Breuil-le-vert*, Auvillers et Ansacq, du canton de Mouy au midi.

Le territoire de cette commune, l'une des plus étendues, a sa dimension principale du nord au midi. Adossé vers l'ouest à la forêt de Hez, il est traversé par un coteau à pentes boisées, au-dessus duquel règne un plateau découvert qui atteint les limites méridionales du canton; au nord est une plaine sablonneuse à niveau inégal et à sol varié, arrosée par la rivière de Brêche qui forme en outre avec celle d'Aré une partie de la limite orientale.

Le chef-lieu qui compte au plus trente maisons espacées, disposées en deux ou trois rues sinueuses, est sur les pentes du coteau dans une situation pittoresque; il est mieux bâti que les villages voisins, et l'on y remarque plusieurs habitations agréables.

La seigneurie d'*Agnetz* fut comprise dans le marquisat de Nointel.

La cure placée sous l'invocation de saint Léger, était conférée par l'abbé de Saint-Germer.

L'église se distingue par sa grandeur et sa belle construction. Le portail est une ogive chargée de boudins et de colonnettes grêles, à chapiteaux garnis de feuilles; le tympan est orné d'une ogive trilobée simulée. Au-dessus est pratiquée une large fenêtre divisée en cinq ogivettes, l'une centrale, courte, couronnée d'un quatre-feuille et d'un trèfle; les autres groupées de chaque côté, à têtes trilobées et surmontées de roses et de trèfles. On remarque une tourelle hexagone à côté du portail.

La nef est soutenue par des contreforts à arcs-boutans; ses fe-

nêtres du même style que celle du portail, quoique plus simples, sont bouchées. Les transepts ont des fenêtres pareilles, mais à quatre ogivettes. Une corniche élégante de feuilles recourbées règne sous le toit.

Le chœur est polygone, à longues et étroites fenêtres géminées de l'époque tertiaire; ses contreforts sont larges et pourvus de clochetons pyramidaux, de gargouilles et niches. Une balustrade à jour formée d'encadremens, couronne cette partie de l'édifice qui doit dater du seizième siècle, tandis que le reste appartient au treizième.

Le clocher est central, carré, percé sur chaque face de trois petites fenêtres ogives doubles, trilobées et couronnées de trèfles comme celles de la nef. Un toit en ardoises le termine.

Les collatéraux dont les arcs sont aigus et lourds, s'étendent jusqu'au sanctuaire. Il y a des arcades ogives simulées au-dessus de la porte. Le chœur orné de pendantifs, a ses arceaux appuyés sur des colonnes groupées qui s'élèvent jusqu'à l'origine des voûtes. Quelques restes de vitraux portent la date de 1540. L'autel est en marbre.

On voit sous le transept méridional un caveau contenant une représentation de saint sépulcre.

Cette église a le titre de succursale.

La commune d'*Agnetz* compte de nombreux hameaux ou écarts.

Boulincourt, *Boulaincourt*, *Boullaincourt*, *Bollenicourt*, *Bellincurt* en 1202, *Bolleincort* en 1186, *Boulencourt* (*Bulnicuria*, *Boullincuria*), forme une longue rue comprenant une centaine de feux, dans un vallon voisin de la forêt de Hez. On y trouvait une chapelle aujourd'hui détruite, à laquelle nommait l'évêque diocésain.

On a rencontré près de ce village des haches de silex.

Gicourt qui réunit environ quarante feux, est dans la plaine au nord-ouest d'*Agnetz*. Il y avait anciennement un château dont on reconnaît encore l'emplacement par les restes des fossés qui l'entouraient.

Entre ce hameau et le précédent est un écart nommé *Rue-de-l'Empire*.

Gicourt et *Boulincourt* réunis formaient une baronie dépendant du marquisat de Nointel. Ils en furent détachés pour être aliénés en 1780.

Au nord d'*Agnetz* et dans la vallée de Brêche est *Ronquerolles*, *Ronkerolles*, *Roncherolles*, *Roncroi* au douzième siècle (*Roncerolæ*, *Ruricolæ*), qui comprend plus de cent maisons; les écarts du *Pont-Roi*, de *Broquier* et de *Laissier* peuvent en être considérés comme des dépendances. C'était aussi une baronie du marquisat de

Nointel, et dont la mouvance s'étendait sur *Etouy*, *Avrechy*, *Airion*, *Fitz-James*, *Roberville* hameau détruit aujourd'hui, Ars-sous-Cambronne, Neuilly-sous-Clermont, etc. Elle fut aliénée avec celle de *Gicourt*.

Il y avait une maladrerie et une chapelle fondée en 1210 par Ansolde de Roncherolles. Les bâtimens sont démolis.

Ramecourt ou la *Chaussée-de-Ramecourt* est un écart très-voisin de *Ronquerolles* vers le sud-est.

La ferme de *Saint-Remy-l'abbaye*, *Saint-Remy-sous-Clermont* (*Sanctus-Remigius subtus Claromontem*), située au nord de *Ramecourt*, était un prieuré fort ancien dépendant de l'abbaye de Saint-Germer. Le prieur nommait aux cures d'*Avrechy* et de Lieuvillers.

Ce lieu était dans la paroisse de Reuil-sur-Aré, détruite pendant les guerres du moyen-âge et dont le territoire fut partagé entre les paroisses d'*Agnetz* et d'*Airion*.

Le hameau de *Lagarde* dans la forêt de Hez, et le *Grand-Fitz-James* appartenaient aussi, dans des tems reculés, à la paroisse d'*Agnetz*.

Celui de *Béthencourtel* et la partie de l'*Equipée*, des *Noyers* et de la *Croix-Picard* qui dépendait d'*Agnetz*, ont été réunis en 1836 au territoire de *Clermont*.

Guibert, historien du douzième siècle, naquit vers 1053 à *Agnetz* ou dans un hameau de cette commune. Il entra dès 1065 à l'abbaye de Saint-Germer, et fut pourvu plus tard d'une prébende dans la collégiale de *Clermont*, à la place d'un chanoine qui était marié, mais il restitua ce bénéfice sur une menace d'excommunication de la part de l'ancien titulaire. Il fut élu en 1104 abbé de Nogent-sous-Coucy, au diocèse de Laon, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort arrivée dans l'année 1124. Guibert de Nogent a fait connaître l'histoire des démêlés sanglans qui eurent lieu à Laon entre l'évêque et les bourgeois à l'occasion de la commune; il est célèbre surtout par sa haine pour ce genre d'institution qui était nouveau de son tems.

Il a publié une histoire de la première croisade sous le titre de *Gesta Dei per Francos*, qui est insérée dans plusieurs recueils, notamment dans le grand recueil des Bénédictins et dans la collection Guizot, tom. 9. On a aussi sa vie écrite par lui-même (*de vitâ suâ*), où il rapporte les miracles opérés dans la collégiale de *Clermont* par le bras de saint Arnoult. On lui doit quelques autres écrits utiles pour la connaissance des tems où il vivait.

La route royale de Rouen à Reims traverse le territoire du nord-ouest au sud-est, dans sa partie moyenne.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise parcourt en sens inverse l'extrémité du plateau méridional.

Un poste télégraphique est établi au bord de cette route.

La commune a un presbytère donné en 1825 par M. le curé *Pillon*, une mairie nouvellement construite contenant aussi l'école primaire, des carrières, quatre hectares de bois, et des terrains à l'état de pâtures marécageuses ou de friches.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Les travaux agricoles forment l'occupation principale de la population.

On trouve dans l'étendue du territoire outre les carrières, des sablonnières, une cendrière, deux tuileries, un moulin à huile, un moulin à foulon, six moulins à eau, une filature de laine peignée.

Contenance : Terres labourables, 865 h. 45,70. — Jardins, 6 h. 86,95. — Bois, 326 h. 08,70. — Vignes, 6 h. 62,20 — Vergers et pépinières, 69 h. 17,25. — Oseraies et aunaies, 15 h. 45,57. — Pâtures, 1 h. 21,50. — Marais, 22 h. 94,70. — Carrières, 0 h. 91,80. — Sablonnières, 0 h. 17,10. — Friches, 18 h. 77,50. — Prés, 141 h. 62,70. — Eaux, 0 h. 04,60. — Places, rues et chemins, 56 h. 17,50. — Propriétés bâties, 10 h. 57,85. — Total : 1,542 hect. 11,80.

Distance de *Clermont*, 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 9 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 1187. — Nombre de maisons, 322. — Revenus communaux, 1181 fr. 64 c.

Airion, *Arion*, *Ayrion*, *Ayron* (*Arione*), entre *Avrechy* au nord, *Lamécourt*, *Erquery*, *Fitz-James* à l'est, *Agnetz*, *Etouy* à l'ouest.

Cette commune est traversée par la rivière d'Aré qui sépare le chef-lieu en deux parties, et inonde quelquefois les habitations les plus basses. Le village contient beaucoup de chaumières; son accès est difficile, et il constitue un séjour rendu insalubre par les brouillards fétides qui s'élèvent sans cesse des marais voisins.

Un étang situé près de la ferme a été desséché et planté depuis quelques années.

La cure de Notre-Dame d'*Airion* était à la collation de l'abbaye de Saint-Quentin-les-Beauvais; elle reconnaissait sainte Anne pour deuxième patrone.

Elle est aujourd'hui réunie à la succursale d'*Avrechy*.

L'église bâtie en pierres de taille, est une construction remaniée et peu ornée, du seizième siècle; quelques fenêtres sont modernes, d'autres forment des ogives doubles ou triples à têtes tréflées. Le

chœur est terminé carrément. Le clocher central, éclairé par des ogives géminées, supporte une longue pyramide couverte d'ardoises. Il y a une tourelle hexagone appuyée contre le chœur auquel on a ajouté des chapelles latérales. Le portail figure une ogive entourée d'un boudin qui semble moderne.

Cet édifice est humide, dégradé, pavé de briques; la nef est lambrissée; les voûtes du clocher ont des moulures aiguës à écussons, et celles du chœur des moulures cylindriques avec des restes de colonnes. Il y a quelques vitraux, et une passion en bois doré à personnages nombreux, qui paraît dater du quinzième siècle.

Bélair est une auberge formant écart au midi du chef-lieu.

Le Point-du-Jour, autre auberge, bâtie en 1833, est au midi de *Bélair*.

Un hameau nommé *Bois-Saint-Ladre* est entièrement détruit depuis long-tems.

L'ancienne paroisse de *Reuil-sur-Aré* ou *Rueil-sur-Aire* (*Ruolium*), sous le titre de Notre-Dame, dont le patronage appartenait au prieur de *Saint-Remy-l'abbaye*, était située au midi d'*Airion*. Le village fut entièrement détruit par les Anglais dans les guerres du quatorzième siècle; mais la cure continua de subsister jusqu'au commencement du dix-septième. Comme il ne restait plus à cette époque que deux maisons, l'une à *Cressy*, dépendance de *Reuil*, l'autre à *Saint-Remy-l'abbaye*, l'église fut réduite en chapelle, et après une contestation qui dura quarante-deux ans, la paroisse fut supprimée par ordonnance de l'évêque de Beauvais du huit avril 1671; l'emplacement de *Reuil*, celui de la *Cleutrie* hameau détruit, et *Cressy*, furent réunis au territoire d'*Airion*, et *Saint-Remy-l'abbaye* incorporé à la paroisse d'*Agnetz*.

L'église de *Reuil* n'a été démolie qu'en 1757.

La *Cleutrie* était sur la pente du coteau au-dessous de *Bélair*.

Cressy ou *Crécy*, *Croissi* en 1259, forme encore un écart sur la limite méridionale touchant au territoire d'*Agnetz*. Il y avait autrefois un étang considérable dépendant du comté de Clermont.

On a trouvé près de ce lieu des cercueils de pierre.

La route royale de Paris à Dunkerque passe à l'est au-dessus du village, devant *Bélair*. La pointe du clocher d'*Airion*, bien qu'élevée de quarante mètres, n'atteint pas le niveau de la route.

La commune n'a pas de propriétés bâties; elle possède environ vingt hectares de terrains à l'état de prairies et de pâtures marécageuses.

Le cimetière, clos de murs et de haies vives, entoure l'église placée à mi-côte; les inhumations ont lieu dans la craie.

Il y a deux moulins à eau et une argilière dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 437 h. 49,40. — Jardins, 6 h. 36,70. — Bois, 121 h. 97,20. — Vergers et pépinières, 2 h. 60,65. — Pâtures, 15 h. 34,80. — Argilières, 0 h. 05,60. — Friches, 22 h. 68,55. — Prés, 47 h. 05,45. — Eaux, 1 h. 22,50. — Places, rues et chemins, 15 h. 81,85. — Propriétés bâties, 2 h. 41,85. — Total : 673 h. 04 65.

Distance de *Clermont*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 221. — Nombre de maisons, 59. — Revenus communaux, 513 fr. 42.

Avrechy, *Aurechy*, *Haurechy*, *Avrechi*, *Aurechi près Pont*, *Havreschy* (*Haveriacum en* 1202, *Averciacum*, *Abriciacus*, *Habriciagus*, *Haureciacum*), sur la limite nord et dans la vallée d'Aré, entre *Etouy* à l'ouest, *Airion* au midi, *Lamécourt*, Cuignières du canton de Saint-Just à l'est, Saint-Remy-en-l'eau et Fournival du même canton au nord.

Commune traversée dans sa région moyenne, comme la précédente, par la rivière d'Aré; le territoire s'avance à l'ouest et à l'est de la vallée, sur le flanc de laquelle est assis le chef-lieu qui comprend seulement vingt maisons.

La cure était à la nomination du prieur de *Saint-Remy-l'abbaye* qui avait les grosses dixmes. Ce n'est plus qu'une succursale de laquelle dépend la commune d'*Airion*.

L'église, sous l'invocation de saint Lucien, est rectangulaire, mais rendue irrégulière par l'addition d'une chapelle latérale. Le chœur a ses fenêtres à cintre plein, liées par un cordon courant de l'une à l'autre. Les transepts sont éclairés par des ogives tripartites, tertiaires, à têtes tréflées, et les collatéraux par des fenêtres à deux divisions terminées en hémicycle, de l'époque immédiatement postérieure au style ogival.

Le clocher, placé sur le transept nord est carré, à contreforts angulaires, à fenêtres pareilles à celles du chœur; un chapeau d'ardoise le couronne.

La façade en pignon appartient au style de la renaissance; elle a deux portes, des niches, des colonnes cannelées avec un entablement ciselé et une rose ou baie circulaire au-dessus.

Les voûtes du chœur ont leurs moulures à boudins retombant sur des colonnes à chapiteaux romans; les autres sont à pendantifs et arcs aigus soutenus par des piliers dont les socles sont prismatiques. Des vitraux brisés portent la date de 1554.

On voit dans le chœur la pierre tombale de Pierre-Joseph-Gon de Vassigny, président en la cour des aides, seigneur d'*Avrechy* et d'*Argenlieu*, mort en 1723.

Cette commune a quatre hameaux.

L'un des plus considérables est *Bizancourt*, anciennement *Buisencourt*, situé dans la vallée au-dessous du chef-lieu; il comprend une trentaine de maisons. Il avait autrefois quelqu'importance, et Henri III lui accorda, au mois de décembre 1585, l'établissement de deux foires par an et d'un marché par semaine pour y ramener la population qui s'était enfuie à cause des vexations commises sans cesse depuis seize années par les gens de guerre; la grande route de Paris en Picardie passait alors à *Bizancourt*, dont les maisons occupaient les deux côtés de la vallée.

Le *Metz* ou le *Mé* comprenant une ferme et dix maisons, est au nord d'*Avrechy*.

Les *Garignons* qui réunissent vingt feux, ne sont séparés du *Metz* que par la rivière.

Argenlieu, *Hargenlieu*, est situé au nord-est au-dessus d'*Avrechy*; on y voit une trentaine d'habitations outre les dépendances d'une terre seigneuriale dont le château a été démoli, et qui comprenait sous le titre de vicomté les domaines de Cuignières, *Avrechy*, le *Metz*, *Bizancourt*, *Lamécourt*. On connaît des chevaliers du nom d'*Argenlieu* dans le treizième siècle. La seigneurie appartint depuis le quatorzième à la maison de Hangest. Elle fut saisie après la mort de Louis de Hangest, maréchal de bataille des armées du roi, qui s'était ruiné à la guerre, et vendue le quatre février 1679 à Jean Gon de Vassigny, trésorier de la maison du roi.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse *Argenlieu*.

La commune a une école et quelques parcelles de marais.

Le cimetière entoure l'église; il est fermé par un mur et une haie vive.

On trouve dans l'étendue du territoire une carrière, deux moulins à eau, deux tuileries. On y coud des gants. La plus grande partie de la population est livrée aux travaux de l'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 980 h. 44,55. — Jardins potagers, 13 h. 28,30. — Bois, 154 h. 17,65. — Vergers et pépinières, 5 h. 75,80. — Friches, 23 h. 53,05. — Carrières, 0 h. 23,55. — Pâtures, 0 h. 60,55. — Prés, 25 h. 19,70. — Rues, places et chemins, 27 h. 99. — Eaux, 1 h. 69,70. — Propriétés bâties, 6 h. 04,90. — Total : 1238 hect. 96,75.

Distance de *Clermont*, 9 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, *Clermont*, Lieuvillers, Saint-Just-en-Chaussée. — Bu-

reau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 440. — Nombre de maisons, 110. — Revenus communaux, 286 fr. 56. c.

Avregny, *Auregny*, *Aurigny*, *Avrigny*, *Auregni*, *Avergny* (*Avriniacum*, *Avigniacum*, *Avregniacum* en 1295, *Aurenniacum* en 1144, *Avergnacum*, *Auriniacum*), dans la région orientale entre *Choisy-la-victoire* à l'est, *Bailleul-le-soc* au nord, *Epineuse* à l'ouest, Sacy-le-grand du canton de Liancourt au sud-ouest.

Le territoire forme une plaine à peu près nue, de figure générale ellipsoïde, dépourvue d'eau. Le chef-lieu rapproché de la limite orientale est disposé en une longue et principale rue terminée par une agglomération où sont situées l'église et les fermes bâties sur l'emplacement de l'ancien domaine seigneurial.

Cette terre datait du douzième siècle au moins : on trouve un Raoul d'Avregny parmi les chevaliers de la châtellenie de Senlis sous Philippe-Auguste.

Elle vint au quinzième siècle dans la maison de Vignacourt par l'acquisition qu'en fit, en 1468, Jacques de Vignacourt, notaire et secrétaire du roi Louis XI. Jean son fils, conseiller au parlement, avait en même tems les seigneuries d'*Avregny*, Lieuvillers, Vaux, Cambronne, Manicamp, etc.; Charles de Vignacourt, son arrière petit-fils, aumônier du roi, mort en 1628, légua celle-ci à ses cousins de la maison de Gouy d'Arsy, dont les descendans la possédaient encore en 1784.

Il y avait haute, moyenne et basse justice.

Le château flanqué de tours avait été démoli à la fin du seizième siècle.

La cure d'*Avregny* appartenait au chapitre Saint-Laurent de Beauvais.

L'église dédiée à saint Denis est un petit bâtiment remanié. Le chœur, en pierres de taille, est polygone à larges contreforts du seizième siècle; ses fenêtres sont tripartites et à têtes arrondies inscrites dans une ogive. Les voûtes ont des arcs aigus. La nef est moderne, beaucoup plus basse, lambrissée, garnie de dalles; il y a un seul collatéral.

Le clocher latéral, carré, a un premier étage à fenêtres ogives tertiaires, et un deuxième à baies modernes; il est recouvert d'ardoises.

Cet édifice est le siége d'une succursale qui comprend *Choisy-la-victoire* et *Blincourt*.

Les mêmes communes réunies à *Avregny* en 1826 en ont été de nouveau séparées dans l'année 1832.

La route royale de Rouen à Reims passe au nord du chef-lieu.

La commune possède un presbytère et quelques parcelles de friches.

Le cimetière éloigné du village est entouré de haies.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 500 h. 91,10. — Jardins, 6 h. 00,10. — Bois, 75 h. 70. — Vergers et pépinières, 1 h. 71,05. — Friches, 0 h. 42,95. — Places, rues et chemins, 12 h. 13,55. — Propriétés bâties, 3 h. 70,35. — Total : 600 hect. 59,10.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 2 kil. — De Beauvais, 4 myr. 5 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Estrées-Saint-Denis. — Population, 268. — Nombre de maisons, 70. — Revenus communaux, 197 f. 90 c.

Bailleul-le-soc, *Bailleu-le-soc*, *Bailleul-le-chocq*, *Bailleuil*, *Baillol*, *Baliod* (*Baliolum*, *Ballolium*, *Baillolium siccum*), dans la région orientale entre *Choisy-la-victoire* au sud-est, *Avregny*, *Epineuse* au midi, *Fouilleuse* à l'ouest, Ceruoy, Cressonsacq et Rouvillers du canton de Saint-Just au nord, Estrées-Saint-Denis à l'est.

Grande commune dont le territoire sans mouvement, découvert, dépourvu d'eau, présente à peu près en tous sens la même étendue. Le chef-lieu, formé de quatre rues principales croisant à angle droit, est placé vers le centre; les trois-quarts des habitations sont encore des chaumières. Les rues, mal aérées, sont coupées par des mares nombreuses qui nuisent à la salubrité du pays.

Ce village fut pillé dans l'invasion de 1815.

L'abbaye de Saint-Denis possédait de tout tems la seigneurie de *Bailleul-le-soc ;* elle fut maintenue dans les droits de haute, moyenne et basse justice, par arrêt du parlement rendu en 1313 contre le comte de Clermont.

L'évêque de Beauvais nommait à la cure placée sous l'invocation de saint Denis, et devenue aujourd'hui une succursale dont fait partie la commune d'*Epineuse.*

L'église est un bâtiment assez vaste dont le portail et la nef ont été reconstruits en 1753. Le chœur, plus élevé, date du seizième siècle; on y compte sept longues fenêtres ogives à moulures aiguës, sans meneaux ni ornemens; il y a de larges contreforts. Les voûtes ont été remplacées en 1829 par un plafond ; tout l'intérieur est garni de dalles; le clocher, latéral, a été rebâti avec la nef.

On conserve, dans cet édifice, une parcelle de la vraie croix donnée par M.me de Franclieu; l'authentique est certifié, en 1821 par *Joseph. Bartholomæus, episcop. Porphyriensis, præfectus Sacrarii Apostolici.*

Il y a, outre l'église, une petite chapelle sous l'invocation de Notre-Dame des sept Douleurs ou de Lorette.

Eloges-les-bois, ou *Esloges*, est une belle ferme au nord-ouest de *Bailleul.*

Eraine, *Ereines*, *Erine*, *Herine*, *Airène*, *Erenne*, est un hameau placé au nord, comprenant cinquante maisons disposées en une large rue bien alignée et plantée. Il y avait un château avec une tour carrée qui appartenait à la maison de Lamotte-Houdancourt, de laquelle il passa en 1710 à celle de Belleval, dont les pierres sépulcrales sont dans l'église de *Bailleul.* On voit en face du château une grande chapelle sous l'invocation de saint Antoine de Padoue.

Ereuse ou *Erreuse*, *Aireuse*, *Arreuses*, *Hereuse* (*Errosæ*, *Arosæ*, *Arrosæ*, *Arrosia*), au midi d'*Eraine*, était une ferme de l'abbaye de Saint-Denis, divisée aujourd'hui en deux ; une partie de ce domaine fut donnée en 1261 à l'abbaye d'Ourscamps par celle de Saint-Denis. La plupart du territoire formait encore, au treizième siècle, une forêt qui dépendait de la seigneurie de Cressonsacq, et qui comprenait des bois appelés de Saint-Denis, de Saint-Wandrille, de Calloselt, de Bethennessart et de Mecanessart. Des donations très-nombreuses des seigneurs de Cressonsacq, de *Mainbeville* et autres agrandirent bientôt la nouvelle propriété d'Ourscamps.

La ferme de *Saint-Julien-le-pauvre*, d'une belle construction en briques et maçonnerie, est un écart au sud-est de *Bailleul.* Cette ferme et celles d'*Airaine* et d'*Eloge* avaient été acquises dans le dix-septième siècle par Roger du Plessis, seigneur de Liancourt.

La commune n'a aucune propriété.

Le cimetière qui entoure l'église est clos de murs.

Il y a trois moulins à vent sur le territoire.

Quelques femmes cousent des gants ; mais l'agriculture est l'occupation principale du pays.

Contenance : Terres labourables, 1262 h. 73,90. — Jardins, 14 h. 31,85. — Bois, 96 h. 87,90. — Vergers et pépinières, 5 h. 96,10. — Friches, 0 h. 46. — Eaux, 0 h. 90,85. — Places, rues et chemins, 24 h. 69,95. — Propriétés bâties, 8 h. 30,50. — Total : 1414 hect. 27,05.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 4 kil. — De Beauvais, 4 myr. 1 kil. — Marché, Pont-Ste.-Maxence. — Bureau de poste, Estrées-Saint-Denis. — Population, 704. — Nombre de maisons, 206. — Revenus communaux, 494 f. 65 c.

Blincourt, *Blincour*, *Blaincourt*, *Belaincourt*, sur la limite

orientale, entre *Choisy-la-victoire* à l'ouest, Moyvillers du canton d'Estrées-Saint-Denis à l'est, Sacy-le-petit du canton de Liancourt au sud-est.

Le territoire constitue une plaine découverte dépourvue d'eau, traversée du midi au nord par la route de Paris à Lille. Le chef-lieu est placé à l'ouest de cette route au bord de laquelle quelques maisons forment une section qu'on nomme le *petit Blincourt.*

La cure, sous l'invocation de saint Nicolas, était conférée par l'évêque diocésain.

L'église est un petit édifice en belle maçonnerie, à chœur en hémicycle, construit en 1774 par l'abbaye de Pentemont qui percevait les grosses dixmes. Le clocher couvert d'ardoises, est à côté de la porte.

Cette commune qui avait été réunie en 1826 à celle d'*Avrechy*, a recouvré dans l'année 1832 son existence indépendante.

Elle possède une maison d'école et trois arpens de terres à l'état de friche.

Le cimetière fermé de murs, entoure l'église.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 260 h. 31,05.— Jardins, 2 h. 27,50. — Bois, 2 h. 18,50. — Vergers et pépinières, 1 h. 97,35. — Friches, 1 h. 56,55. — Eaux, 0 h. 03,95. — Places, rues et chemins, 10 h. 34,60. — Propriétés bâties, 3 h. 37,25. — Total : 282 h. 06,75.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 6 kil. — De Beauvais, 4 myr. 9 kil. — Marché, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Estrées-Saint-Denis. — Population, 117. — Nombre de maisons, 34. — Revenus communaux, 88 fr. 82 c.

Breuil-le-sec, *Breul-le-secq*, *Bruslesecq*, *Breuilsecq*, *Brueil-le-secq*, *Breuil-sec*, *Brule-sec*, *Brullesec*, *Brueul-le-secq*, *Bruel-le-secq*, *Briolieu* (*Bruolium*, *Bruolium alterum*, *Bruolium siccum*, *Bruelium*), dans la région méridionale, entre *Breuil-le-vert* à l'ouest, *Fitz-James*, *Erquery* au nord-ouest, *Saint-Aubin-sous-Erquery* au nord-est, Nointel, Bailleval du canton de Liancourt à l'est et au midi.

Le territoire limité à l'ouest par la rivière de Brêche, s'étend au nord jusqu'aux pentes du plateau crayeux de Picardie, et s'élève à l'est sur la montagne de Liancourt qui s'avance en promontoire vers le chef-lieu. Celui-ci, assis dans la vallée, forme une agglomération assez considérable comprenant sept à huit rues tortueuses.

La Béronelle court entre la Brêche et *Breuil-le-sec*; le ruisseau

Saint-Arnoult descend de la montagne de Liancourt vers cette rivière.

La seigneurie de *Breuil-le-sec* appartenait au chapitre de Clermont qui la vendit le quinze janvier 1659 à Edouard Ollier, conseiller au parlement, pour être incorporée au marquisat de Nointel.

Il y avait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Germer sous le patronage de saint Martin; le prieur nommait à la cure d'Angivillers, canton de Saint-Just. Ce bénéfice qui valait deux mille cinq cents livres, fut supprimé en 1760, et les revenus affectés au collège de l'abbaye.

La cure fut donnée vers 1194, à Saint-Germer, par Bernard d'Angivillers. C'est aujourd'hui une simple succursale.

L'église, sous le titre de Saint-Martin, eut sa nef incendiée en 1798; ce qui reste des murs latéraux porte des ornemens romans. Le chœur a ses arcades en ogives romanes, avec des moulures cylindriques descendant sur des colonnettes grêles; il est terminé carrément et percé d'une large fenêtre ogive embrassant quatre ogivettes à têtes tréflées et trois roses; une fenêtre latérale plus petite est comme celle-ci à moulures aiguës; une troisième ouverte au midi, a trois ogivettes à têtes arrondies.

Les piliers du clocher étaient chargés de colonnes romanes fasciculées; on remarque sur deux, des niches ogives indiquant des sépultures.

Une chapelle latérale qui appartient aussi à la transition, est dépourvue de tout ornement. Cette chapelle porte deux pignons avec une tourelle intermédiaire hexagone. Le transept opposé est également à deux pignons.

Le chœur présente des restes d'une corniche supportée par des consoles arrondies.

Le clocher est central, carré, terminé en selle. Il est percé sur chaque face de deux fenêtres ogives romanes, sous-divisées chacune en deux autres par des colonnettes dont les chapiteaux sont chargés de feuilles; des boudins marquent les arcades; au-dessus et au-dessous règne un cordon de dentelures. Le toit couvert de tuiles a été rétabli en 1729.

Crapin ou *Crapain*, hameau de vingt-cinq maisons, forme une rue ombragée sur les pentes de la montagne de Liancourt, au midi du chef-lieu.

On y voit une chapelle dite de Saint-Arnoult, reste d'un prieuré dont le revenu n'était que de vingt-quatre livres; le titre en fut uni en 1685 à l'hôtel-dieu de Clermont. On y dit encore la messe le dix-huit juillet jour de la fête patronale.

Autreville, hameau comprenant vingt feux, à l'est de *Breuil-le-sec*, était une seigneurie particulière qui appartenait dans le quinzième siècle aux Lancry, seigneurs de Bains et de Boulogne-la-grasse; elle vint ensuite dans la maison de Laporte, et fut réunie plus tard au marquisat de Nointel. Il y avait un antique manoir et une tour qui n'a été démolie qu'en 1820.

On y voyait aussi une chapelle Saint-Eloi détruite dès long-tems.

Cercamp, ferme ou écart, n'existe plus.

La route royale de Rouen à Reims traverse de l'ouest à l'est le territoire, en passant au nord du chef-lieu.

La commune a une école, des carrières et un marais de trente-trois hectares servant au pâturage.

Le cimetière clos de murs, tient à l'église.

Il y a un moulin à eau, des carrières, des sablonnières.

L'agriculture est l'occupation dominante de la population.

Contenance : Terres labourables, 408 h. 32,70. — Jardins, 4 h. 89,80. — Bois, 208 h. 03,65. — Vignes, 22 h. 98,00. — Vergers et pépinières, 112 h. 08,90. — Carrières, 0 h. 01,85. — Tourbières, 0 h. 15,15. — Marais, 33 h. 89,40. — Sablonnière, 0 h. 27,75. — Friches, 10 h. 66,95. — Prés, 53 h. 75,10. — Eaux, 3 h. 11,40. — Places, rues et chemins, 24 h. 09,88. — Propriétés bâties, 6 h. 25,10. — Total : 888 hect. 55,63.

Distance de *Clermont*, 3 kil. — De Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marchés, *Clermont*, Liancourt. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 566. — Nombre de maisons, 162. — Revenus communaux, 1211 fr. 51 c.

Breuil-le-vert, *Bruslevert*, *Brulevert*, *Breuil-le-verd*, *Breuil-verd*, *Brullevert*, *Bruel en* 1269, *Breuilvert-les-Clermont* (*Bruolium viride en* 1241, *Bruolium comitis*) à la limite méridionale, entre *Agnetz*, *Clermont*, *Fitz-James* au nord, *Breuil-le-sec* et Bailleval du canton de Liancourt à l'est, Rantigny du même canton au midi, Neuilly-sous-Clermont du canton de Mouy à l'ouest.

Le territoire s'étend depuis les hauteurs du canton de Mouy à l'ouest, jusqu'à la rivière de Brêche qui forme la limite orientale : il présente une superficie inégale et une grande variété de sol. Le chef-lieu, rapproché de la rivière, ne compte guère que quarante maisons entourées de jardins et d'ombrages.

Breuil-le-vert fut apporté en dot au comte de Saint-Pol par Marguerite, fille de Renaud II, comte de *Clermont*.

La seigneurie appartenait au treizième siècle, à la maison de Candavène, et dans le quinzième, à la famille Dargillière qui four-

nit plusieurs lieutenans-généraux du comté de Clermont, et dont l'un des membres, Jean, seigneur de *Breuil-le-vert*, Abbecourt, Saint-Rimault, Monceaux, etc., fut nommé en 1483 commissaire du roi pour la délimitation de l'élection nouvellement créée à Clermont. Elle fut érigée en vicomté au mois de février 1674, en faveur de François Forget, grand-maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France. Le duc de Bourbon l'acquit en 1719 pour la réunir au comté de Clermont.

Il y avait à *Breuil-le-vert* un prieuré fondé par Hugues, comte de Clermont, qui le donna en 1100 à l'abbaye de Saint-Germer. Le prieur nommait à la cure du lieu. Les bâtimens de ce bénéfice sont encore debout à côté de l'église. Le titre fut supprimé en 1760, et les revenus affectés avec ceux des prieurés de *Breuil-le-sec* et de Villers-Saint-Sépulcre, au collège qui existait alors dans l'abbaye.

Le prieuré et la cure qui n'est plus qu'une simple succursale, étaient sous l'invocation de saint Martin.

L'église est vaste, cruciforme, à chœur terminé carrément, ayant deux pignons percés chacun d'une fenêtre ogive géminée dépourvue d'ornemens, et des fenêtres latérales pareilles. La nef, plus basse que le chœur, a des jours semblables. Le portail est une arcade surbaissée couronnée d'une accolade, et surmontée d'une fenêtre à trois ogives dont les têtes sont tréflées. Le collatéral du midi a été démoli; les piliers engagés dans la muraille actuelle montrent des chapiteaux carrés de l'époque romane.

Le clocher est carré, central, en selle, éclairé sur chaque face par deux fenêtres ogives ornées de boudins retombant sur des colonnettes grêles; elles s'appuient sur une corniche élégante formée d'étoiles et de petites arcades semi-circulaires. Les bords du toit sont garnis de crochets et terminés dans le bas par des animaux en saillie.

La nef est lambrissée; les arcades qui ouvrent sur le chœur sont en fer à cheval; la travée du clocher et le chœur ont des voûtes chargées de boudins appuyés sur de longues colonnes fasciculées; on remarque des restes de vitraux qui paraissent appartenir au treizième siècle. Une chapelle latérale a des arcs-doubleaux aigus retombant sur des socles. Tout l'édifice a été remanié.

La chapelle Notre-Dame fondée dans le chœur par les seigneurs de *Breuil-le vert*, était un bénéfice particulier valant mille livres de revenu.

Cette église fut bâtie sous l'épiscopat d'Anselme qui gouvernait le diocèse de Beauvais au commencement du douzième siècle.

On voit dans la nef une inscription en lettres ogivales, indiquant

qu'elle fut de nouveau consacrée au seizième siècle. Elle est ainsi conçue :

L'an mil 5 C. et 11 le mardi 18 jor. de may reverẽt pere en Dieu monsr. Charles de Villers evesque de Limoges par la pmission de reverẽt pere monsr. Loys de Villers evesque et conte de Beauvais et à la requeste de discrette p̄sone Michel de Rimaugis curé de Brueil le verd noble hõe Jẽth Dargilliẽre clerc lc. tẽporel dud. lieu Jẽh Prudent Loys Bolle Colin Testart Jẽh de Mõceaulx margliers et autres manans du dit lieu : Beneist le cimetiere dédia et cõsacra lad. église en lhonẽ de Dieu et mõsr. Sainct-Martin patrõ dud. Brueil le verd et furent cõsacrés les grat. autel l'autel nre dãe et St. Nicolas donãt p. led. evesq. de Beauvais : XI jors de pdõ a tõ ceulx et celles q. visiterõt ladite église le jor. de la dédicace qui se fera tõ les ans le mardi d'après le pmier dimẽche doctobre et furent pñs discrettes p̄sões maistres Jeh bã official Jaq. Luilier Jeh de Fodis Gilbert de Blois doyen ptres : nobles hões Martĩ de Hãgest Charles Dargilliere et ault.

Giencourt, *Giancourt*, *Gencourt*, *Guencourt*, hameau de soixante feux, forme une rue au nord du chef-lieu près de *Clermont*. Il y avait, sous le titre de Saint-Nicolas, une chapelle qui fut réunie au couvent des Ursulines de *Clermont*, par ordonnance de l'évêque de Beauvais du deux mai 1673; elle avait été bâtie en 1549 et fut démolie en 1795.

Rotheleux, *Rhoteleux*, *Rotheleu*, *Rosteleu* (*Rostolum*), autre hameau comprenant une trentaine de maisons éparses à l'ouest de *Breuil-le-vert*, appartenait au prieuré de saint Christophe en Halatte selon le titre de fondation de cet établissement.

Le château forme une habitation agréable entourée d'un parc. Il y avait une chapelle construite en 1545.

Le hameau de *Cannettecourt*, *Cannecourt* (*Caniscuria*), qui a plus de soixante maisons, est au midi de *Rotheleux*. Ce lieu formait un fief particulier avec une juridiction qualifiée de mairie royale. Le fief était nommé *La Tache*, et fut acquis au quinzième siècle par la maison Dangoudessent, dont il y a des sépultures dans l'église de *Breuil-le-vert*. Le château actuel, habitation ornée de jardins gracieux, a été bâti il y a quelques années sur les ruines de l'ancien manoir qu'on appelait le *fort de l'attaque* par corruption du vrai nom La Tache.

Une chapelle dite de Saint-Louis, démolie depuis la révolution et placée près du château, avait été fondée à la fin du seizième siècle par Charles d'Ongnies, seigneur de La Tache et *Cannettecourt*.

Des écarts appelés le *faubourg de Clermont*, les *Finets*, *Saint-Germer*, ont été réunis en 1835 au territoire de *Clermont.*

Une partie du hameau de *Lierval*, nommé aussi *Liherval* et *Leval*, appartenant aujourd'hui à la commune de Neuilly-sous-Clermont, dépendait autrefois de la paroisse de *Breuil-le-vert.*

La route royale de Paris à Dunkerque traverse le territoire entre *Breuil-le-vert* et les hameaux de *Rotheleux* et de *Cannettecourt.*

La route royale de Rouen à Reims forme une petite partie de la limite septentrionale.

La commune a un presbytère, une maison d'école, un marais de trente-cinq hectares, dont un tiers environ à la section de *Breuil-le-vert* et le reste à celle de *Giencourt.*

Le cimetière clos de murs, tient à l'église.

On trouve dans l'étendue du pays une tourbière, deux moulins à eau, un moulin à huile.

Contenance : Terres labourables, 491 h. 75,55. — Jardins, 22 h. 28,65. — Bois, 69 h. 36,90. — Vignes, 12 h. 62,20. — Vergers et pépinières, 0 h. 76,80. — Oseraies et aunaies, 34 h. 14,70. — Pâtures, 1 h. 40,70. — Marais, 35 h. 60,25. — Friches, 1 h. 34,15. — Prés, 63 h. 25,80. — Eaux, 2 h. 82,10. — Places, rues et chemins, 27 h. 62,65. — Propriétés bâties, 7 h. 36,10. Total : 770 hect. 36,55.

Distance de *Clermont*, 3 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, *Clermont*, Liancourt. — Bureau de poste, *Clermont-Oise.* — Population, 825. — Nombre de maisons, 219. — Revenus communaux, 819 fr. 93 c.

Bulles (*Bubulæ* en 1075, *Bullæ*, *Bulæ* en 1175, *Buglæ* en 1170, *Bugliæ*, *Bulleia* au quatorzième siècle), dans la région du nord et dans la vallée de Brêche, entre *Etoay* au sud-est, *Litz*, *Rémérangle* au sud-ouest, Essuile, Le Plessier-sur-Bulles, Le Mesnil-sur-Bulles, Fournival du canton de Saint-Just, sur les autres côtés du périmètre. — Longitude en grades : + 0.01,08. — Latitude : 54″ 95,42.

Le territoire, traversé du nord au midi par la Brêche, forme à l'est de cette rivière une suite de coteaux séparés par cinq vallons ou ravins; il n'a qu'une étendue médiocre sur l'autre versant; la vallée elle même sert de limite vers le nord et vers le midi.

Le bourg est placé sur la rive gauche de la Brêche.

Ce lieu est un des plus anciens du Beauvaisis. Childebert I, mort vers 559, voulant rétablir l'abbaye de Saint-Lucien qui avait été détruite par les Huns, lui assigna des revenus considérables au nombre desquels étaient les ville et châteaux de *Bulles*; néanmoins

la réalisation de ce projet fut négligée jusqu'au tems de l'évêque Constantin qui, vers 696, confirma de nouveau à Saint-Lucien, de concert avec le roi Childebert III, la possession de la seigneurie. D'autres documens attestent que cette confirmation eut lieu en 638, sous le règne de Clovis II et pendant l'épiscopat d'Hincbertus, prédécesseur de Constantin; mais cètte version est d'autant plus incertaine que l'existence même d'un évêque du nom d'Hincbertus a été mise en doute par plusieurs historiens.

Les écrits du tems s'accordent à représenter la seigneurie de *Bulles* comme très-importante et comme ayant été dans l'origine le siège d'un comté qui relevait de celui de Beauvais. On ne connait pas les possesseurs de ce domaine, si toutefois il y en avait d'autres que les abbés de Saint-Lucien avant l'invasion des Normands.

On sait que, vers le milieu du neuvième siècle, ces barbares dévastèrent tout le pays situé entre la Somme et la Seine. *Bulles* est au nombre des lieux qu'ils détruisirent entièrement en l'année 842, sous la conduite d'Hastings, un de leurs chefs. De cette époque date l'établissement des *forts* ou souterrains creusés dans la craie qui existent en quantité sous le bourg actuel de *Bulles* comme dans la plupart des villages de Picardie, et qui servirent de refuge à la population.

On trouva en 1030 un Ascelin de Bulles, prenant la qualité de *casatus ecclesiœ Belvacensis*, c'est-à-dire de vassal et de feudataire de l'église de Beauvais; mais cette soumission apparente n'avait pas empêché que lui ou ses auteurs ne s'emparassent, après l'incursion des Normands, de tout ce qui appartenait à l'église.

Goscelin, fils d'Ascelin, que les titres du tems appellent l'enfant de Bulles, ce qui veut dire l'héritier mineur de la seigneurie, étant tombé malade à Montdidier, fut visité par Guy, évêque de Beauvais, qui lui conseilla de faire une donation à l'église pour effacer l'usurpation commise par ses ancêtres. La mort de ce jeune seigneur, arrivée en 1075, fit passer dans la maison de Dammartin la terre de *Bulles* qui était alors la principale seigneurie du pays.

Hugues, comte de Dammartin, oncle et héritier de Goscelin, effrayé par le bruit des excommunications qui retentissaient contre les nobles pour les obliger à restituer entre les mains des évêques les dixmes ainsi que les biens des monastères dont ils s'étaient emparés, fonda une collégiale dans la ville de *Bulles*, et remit ensuite, par l'influence de l'évêque Guy, cet établissement et les biens usurpés entre les mains de Thibaut, abbé de Saint-Lucien, selon ce qui est constaté par les lettres de l'évêque, datées de 1075.

Cependant les chanoines formèrent opposition à cet acte qui

les dépossédait, et il s'ensuivit un procès pendant lequel le comte Hugues fit venir des religieux de l'abbaye de Vezelay qui était alors dans la ferveur de son établissement. Nouveau procès terminé par une décision du concile tenu à Issoudun en 1081, qui favorisa les religieux de Vezelay, parce que ceux de Saint-Lucien étaient rentrés en possession sans recourir à l'autorité d'aucun supérieur. Depuis ce tems la collégiale changée en prieuré demeura sous la dépendance de Vezelay.

Cet Hugues de Dammartin est le même qui fonda le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent, ainsi que plusieurs autres établissemens religieux.

Ses successeurs Renaud I et Alix de Bulles, instituèrent l'abbaye de Wariville et enrichirent celle de Froidmont.

Manassis I leur fils aîné, fondateur de l'abbaye de Beaupré, fut l'un des seigneurs de France qui, excités par les prédications de saint Bernard, prirent la croix avec Louis VII aux fêtes de Pâques de 1146; on le met au rang des barons les plus distingués de l'expédition, et le roi témoigne dans une lettre à Suger toute l'estime qu'il en faisait. Il périt le dix-neuf janvier 1148 avec beaucoup d'autres seigneurs beauvaisins, au combat de la petite Laodicée.

Son frère Renaud II, qui échappa aux désastres de la croisade, fut allié à la maison de Pecquigny.

Etant mort vers 1161, sans héritier mâle, ses filles épousèrent des chevaliers qui prirent conjointement la qualité de seigneurs de *Bulles*, ainsi qu'il est constaté dans la charte donnée en 1181 à la communauté des habitans, par les gendres de Renaud. Ce titre, intéressant pour l'histoire du pays, commence ainsi : *Noverit universitas fidelium tam futurorum quam præsentium quia nos duo domini Bullarum, Ego videlicet Willaumus de Meloto* (Guillaume de Mello) *Ermetrudis uxor mea et Renaldus filius meus, Egoque Robertus de Conteio* (Robert de Conti) *alius dominus Bullarum et mei nepotes Manasserus silicet et Johannes*, etc.

Il y est fait mention de deux châteaux qui existaient à *Bulles*, de même que dans les titres portant donation à Saint-Lucien à la fin du septième siècle il était parlé de deux églises. La coïncidence de ces faits peut donner lieu de présumer qu'il y eut deux seigneuries distinctes long-tems réunies sous un même possesseur, et partagées ensuite entre ses héritiers. Il est remarquable d'ailleurs que le nom du pays est toujours écrit au pluriel, *Bugliæ*, *Bubulæ*, *dominus Bullarum*, *Ascelinus de Buglis*, etc.

La charte déclare que la commune et liberté qu'elle donne, sont conformes à celles de Chambly. Elle contient des dispositions analogues aux autres actes du même tems, sur la punition des dé-

lits, le taux des amendes, les pouvoirs des pairs, la mouture et le poids des denrées, la vente du vin, etc.

En tems de guerre, les hommes de la commune ne pouvaient être contraints à plus de quinze jours de service hors du pays.

Ils étaient astreints à une redevance personnelle qui fut convertie dans la suite en un cens de quatre-vingt-une livres dix-huit sols deux deniers, payée par la communauté le jour de Saint-Remy.

La charte fait connaître aussi les limites territoriales des franchises, et cette démarcation a consacré les droits des habitans sur les terrains devenus depuis communaux :

Banliam vero eis donamus usque ad vallem de Roke (1) *per Sanctum Remoldum* (2) *usque ad fontes de Renoweiz* (3) *et per vallem Dorcine* (4) *usque ad monasterium Noerasti* (5) *et inde usque ad Furnival* (6) *et hinc usque ad vallem Placiti* (7) *redeundo per Baisi* (8) *ad predictam vallem de Roke.*

Cette délimitation comprend les territoires du Plessier-sur-Bulles et du Mesnil-sur-Bulles, canton de Saint-Just, ce qui prouve que ces deux villages étaient, dans l'origine, de simples hameaux de *Bulles*, ainsi que leurs noms semblent l'indiquer. Elle explique aussi pourquoi les pâtis ou bois indivis entre *Bulles* et Le Mesnil, sont sur le territoire de cette dernière commune. Elle comprend en outre *Wariville* qui dépend depuis long-tems de *Litz.*

Le mariage de Guillaume de Mello, l'un des donateurs de la charte, avec Ermentrude de Bulles, fit passer une partie de la seigneurie dans la maison de Mello, qui la possédait encore avec celle de Conty en 1340; à partir de cette époque jusqu'à 1398, ce domaine fut acquis en détail par les comtes de *Clermont.*

Les personnages qui se qualifient d'écuyers de *Bulles* après le douzième siècle, n'appartiennent plus à cette ancienne maison.

Bulles constitua dans la suite une châtellenie et prévôté du grand comté de *Clermont.*

La commune fut confirmée en décembre 1296, par Vitasse (Eustache) de Conty, seigneur du lieu.

Louis, comte de Clermont, sire de Bourbon, chambrier de France, la confirma de nouveau par ses lettres du dix-neuf janvier 1319, sauf les cas de viol et d'homicide qui étaient rachetables

---

(1) Entre *Rémérangle* et Fay-Saint-Quentin. — (2) Saint-Rimault, canton de Saint-Just. — (3) Source aujourd'hui tarie au lieu dit le Renoy, près Coizeaux. — (4) Ravin à l'est du Mesnil-sur-Bulles. — (5) Le cimetière de Nourard-le-Franc où existait alors un établissement religieux. — (6) Fournival. — (7) Autre ravin au-dessous du bois du Mont-Plaisant. — (8) La croix de Baisy, sur le chemin de *Wariville* à *Bulles.*

l'un pour soixante-sept sols, l'autre pour dix livres, et dont la connaissance fut réservée à la justice du comté.

Autre confirmation en 1486, par Pierre de Bourbon.

Les pairs étaient, outre le maire, au nombre de six; ils furent réduits à deux, en 1774. Leurs offices ont subsisté jusqu'à la révolution de 1789, et *Bulles* était encore qualifié de ville à cette époque.

On y avait institué en 1531 un prévôt particulier, sous le baillâge de *Clermont.*

Les deux châteaux furent bâtis ou reconstruits, ainsi que beaucoup d'autres, après la première invasion des Normands.

L'un était situé au lieu qu'on nomme le Châtelet, sur le coteau au sud-ouest de la ville qu'il dominait entièrement. Cette place qui était très-forte, subit toutes les vicissitudes de la guerre dans les quatorzième et quinzième siècles. Elle était démantelée et tenue en 1431 par Rarades des Quesnes, chevalier, qui de là pillait les pays voisins. Charles VII en prescrivit la démolition par ses lettres du dix avril 1432, et cet ordre fut si bien exécuté, que la tradition locale peut seule faire reconnaître la position de la forteresse dont il ne reste aucun vestige.

Le deuxième château était dans l'enceinte de la ville, vers le chemin de Fournival; il formait la citadelle de la place qui était entourée de murailles et de fossés avec quatre portes dites du Moulin, de Clermont, de Beauvais et d'Amiens; l'emplacement qu'il occupait s'appelle maintenant la place du Château.

Henri IV y logea le six janvier 1591, après le siége de *La Neuville-en-Hez.*

Bulles fut pillé en 1636 par les troupes espagnoles, sous le commandement de Jean de Verth; le château ayant été brûlé, ne fut pas rétabli, et les remparts fort endommagés cessèrent d'être entretenus, la ville n'étant plus considérée comme place de guerre.

Ce désastre ne fut pas le terme des maux que le pays eut à supporter, car, par une fatalité inexplicable, il éprouva dix incendies dans l'intervalle de cent ans; le dernier de ces sinistres, arrivé en 1715, détruisit plus de cent maisons; une partie de la population fut contrainte de s'expatrier.

Le territoire avait été dévasté au mois de mai 1711, par la grêle et les inondations.

Il reste encore un pan de mur avec une meutrière vers le nord, et du côté de l'ouest quelques vestiges des fossés. La porte de Clermont, demeurée debout la dernière, a été démolie en 1834.

Le prieuré de Sainte-Madeleine de *Bulles* était dans l'origine une

collégiale fondée au onzième siècle par le comte Hugues de Dammartin, et conservée dans le patronage de l'abbaye de Vezelay à l'issue du procès dont il a été question plus haut. Le prieur nommait aux paroisses de *Bulles*, *Rémérangle*, Le Plessier-sur-Bulles, Le Mesnil-sur-Bulles, à la maladrerie et à la chapelle Sainte-Madeleine de *Bulles*.

L'église convertie aujourd'hui en grange, est un bâtiment oblong à chœur polygone, autrefois pourvu de collatéraux qui ont été démolis. Le portail en plein cintre a trois voussures ou rangées d'ornemens, l'une à feuillages, l'intermédiaire d'étoiles polirardiées, encadrées, et l'extérieure d'un double contre-zigzag; l'ensemble est entouré d'un ruban croisé : toutes ces sculptures, d'un style élégant, s'appuient sur des chapiteaux, figurant des monstres et des dessins bizarres. On remarque, de chaque côté, entre deux contreforts collés, une petite porte bouchée à cordon d'étoiles. Tout le reste de l'édifice a été remanié; il n'avait pas de voûtes.

Il ne subsiste, dès long-tems, des deux églises paroissiales que celle dédiée à saint Martin, évêque de Tours; on ne connaît même plus dans le pays l'emplacement de l'autre qui avait peut-être son autel dans le prieuré. Celle-ci était, selon d'anciens titres, sous l'invocation de la vierge, et il serait possible qu'elle ne fût autre que l'église du Mesnil-sur-Bulles, dédiée aussi à la vierge, et qui se trouvait à l'époque de la commune, sur le territoire de *Bulles*.

L'église Saint-Martin, aujourd'hui succursale, avait été édifiée en 1579; elle fut brûlée lors du sac de *Bulles* en 1636 par les Espagnols qui emportèrent les cloches. A peine était-elle rétablie, qu'un habitant tenta de l'incendier de nouveau vers 1652; il n'y eut de détruit que la chapelle à gauche du chœur : l'auteur du crime fut condamné à mort et pendu devant le portail.

Cet édifice est une grande construction de forme alongée, dont le feu avait consumé seulement les parties supérieures. La façade et les fenêtres latérales n'ont souffert aucune dégradation importante. Le portail est formé d'une large arcade à moulures creuses, chargée d'animaux, de niches et de pinacles; la porte est divisée dans son milieu par un pilier supportant une niche; le tympan est à festons et à panneaux qui s'étendent jusqu'à une galerie supérieure ornée d'une balustrade et de gargouilles.

Le clocher immédiatement posé sur la façade, est carré, et percé sur chaque face d'une grande fenêtre embrassant quatre ogivettes divisées en deux groupes; une seconde balustrade pareille à l'inférieure, garnit la base d'un toit couvert d'ardoises.

On voit à gauche du portail une porte carrée du même style, supportant une rose à compartimens ondulés; une tourelle carrée

chargée de pinacles, sépare les deux ouvertures. A droite est percée une autre porte moins ornée.

Chaque face de l'église est éclairée par sept grandes fenêtres divisées en deux ou trois ogivettes.

Les voûtes et les arcades sont en plein cintre, ce qui indique qu'elles ont été reconstruites après l'incendie de 1636; la travée du chœur a conservé ses ogives ainsi que les collatéraux dont les piliers s'épanouissent en nervures.

Il y a dans cette église des reliques de saint Erasme qu'on révère comme second patron.

On y voit plusieurs pierres sépulcrales de maires du lieu.

Il y avait une confrérie de *Saint-Fiacre, patron des laboureurs à faire lin*, dont l'existence fut régularisée par ordonnance de l'évêque diocésain du quinze janvier 1666; les confrères qui travaillaient le jour de la fête devaient payer dix livres d'amende.

La chapelle dite de Sainte-Madeleine, qui formait un bénéfice distinct, n'existe plus.

La maladrerie de *Bulles* était située au-delà de la porte de *Clermont*, au lieu qu'on nomme encore Saint-Ladre. On croit que les religieux de Vezelay avaient un établissement ou hospice sur cet emplacement, lorsque Hugues de Dammartin les appela, au onzième siècle, dans sa collégiale.

On a rencontré des tuiles romaines en plusieurs points du territoire.

On a déterré beaucoup de cercueils de pierre au lieu dit les Luisets ou le Bosquet, dans la vallée au nord du chef-lieu.

Le bourg de *Bulles* affecte, dans son état actuel, une figure rectangulaire assez régulière, qu'il doit à la forme encore reconnaissable de ses anciens boulevards. Quatre rues longitudinales et une dizaine de rues transversales divisent son étendue; on y voit trois places principales dites du Château, de l'Eglise et du Prieuré. On remarque sur celle-ci une éminence conique considérable terminée par une croix. La tradition locale affirme qu'elle a été formée des matériaux extraits, lorsqu'on pratiqua, au neuvième siècle, les souterrains qui abritèrent la population contre la fureur des Normands. On domine tout le pays du sommet de ce tertre.

La place du château fut aplanie et plantée d'ormes au mois de février 1750, en réjouissance de la convalescence du prince de Condé, seigneur de *Bulles*.

Les plus vieilles maisons ne paraissent pas remonter au-delà du commencement du dix-septième siècle.

Le *Châtelet* forme un écart au sud-ouest de *Bulles*, sur la rive

droite de la Brêche; il comprend trois maisons et un moulin.

Fourdraine ou *Fourderaine*, autre écart dans la vallée, à l'extrémité nord-ouest du territoire, n'a que trois maisons ou chaumières.

On trouve au-dessous de cet écart le moulin de *Saintefontaine*, près duquel est une chapelle fameuse par les pélerinages dont elle est le but.

Elle fut construite sous le règne de Louis XIV, par les sieurs Martin et Michel Dagneau, de *Fourdraine*, en l'honneur de la vierge; ils y établirent, sans aucune autorisation, une dévotion qui attirait un grand concours de peuple, et de nombreuses offrandes. Une fontaine voisine était réputée pour la bonté de ses eaux, ce qui l'avait fait appeler *Sainefontaine;* on eut bientôt changé ce nom en celui de *Sainte-Fontaine;* on lui attribua des vertus miraculeuses, et les malades y accouraient de toutes parts. M. de Saint-Aignan, évêque de Beauvais, qui avait interdit l'exercice du culte dans la chapelle, par mandement du vingt-quatre février 1716, fut obligé de publier une autre ordonnance contre cette superstition, le deux janvier 1719; mais sa volonté fut méconnue, et le dix-neuf juin 1726, l'officialité rendit une sentence pour défendre de nouveau, sous peine d'excommunication, l'exercice du culte et ordonner que les aumônes recueillies seraient versées à l'Hôtel-Dieu de Beauvais. Ces menaces n'atteignirent qu'imparfaitement leur but; on continua d'aller en pélerinage à *Sainte-Fontaine*, et la chapelle fut même reconstruite en 1775, ainsi qu'on l'apprend par l'inscription qu'on y lit encore :

La chapelle de
Sainte Fonteaine
a été rebâtie en
neuf en 1775 par dame
Anne Lefebure, Louis
Jean Samson
Lefebure ses trois
enfans, les pèlerins
sont priès de dire
requiescat in pace
pour leurs ames.

Ce petit édifice dévasté pendant la révolution de 1789, a été rétabli en 1805 par MM. *Samson* et *Louis Lefebure* de *Bulles*.

Les malades continuent d'aller boire à la fontaine et prier dans la chapelle. Ils attachent aux arbres voisins des cordons ou des branches trempées dans l'eau, et lorsque ces liens tombent, détruits par l'action du tems et de l'humidité, ceux qui les avaient placés sont préservés à toujours de la fièvre. Les ormes qui entourent la

chapelle sont constamment couverts de rubans et de jeunes branches enlacées qui attestent une persévérance que n'ont pu vaincre ni les défenses ecclésiastiques, ni l'influence des événemens.

Deux ou trois maisons nouvellement construites, forment un écart à l'est de *Bulles*, sous le nom de *Belair*.

Le hameau de *Monceaux*, *Monceaux-les-Bulles*, *Moncell* en 1186 (*Mancelium* en 1202), dans la vallée au-dessous du chef-lieu, a vingt-cinq maisons, la plupart couvertes de chaume; c'était une seigneurie avec justice distincte, et Simon Vigneron, lieutenant-particulier de *Clermont* qui la possédait, obtint le neuf juillet 1619 la permission d'y construire une chapelle.

Lhorteil ou *Lortheil*, *Lhortail* et *Lorteille*, autre hameau comprenant cinquante feux, est aussi dans la vallée au-dessous de *Monceaux*. La maison Dargillière de la Brethonnière qui avait la seigneurie, la vendit en 1636 au sieur de Verny, et celui-ci au sieur de Bellancourt, duquel les religieuses de *Wariville* l'acquirent en 1641 moyennant dix-huit mille livres.

La nouvelle route départementale de *Clermont* à Grandvilliers doit traverser le territoire et le chef-lieu.

La commune possède un presbytère, une mairie, une école, cent hectares de bois, une sablonnière, deux hectares de prairies et environ huit de friches. Une grande partie des anciens communaux a été aliénée.

Selon la déclaration faite en juillet 1521 par les maires et pairs aux commissaires du roi, la commune possédait le bois de Mont qu'on nommait les pâtis de *Bulles*, contenant trois cents arpens, les marais et rivière contenant deux cents arpens entre *Bulles* et Hatton; c'est pour ces propriétés que la commune payait une redevance de 81 l. 18 s. 2. d. tournois au comté de *Clermont*.

Le cimetière tient à l'église.

Il y a une compagnie de pompiers et un bureau de bienfaisance.

On y tient une foire annuelle et un marché hebdomadaire.

Bulles a été le centre d'une fabrique considérable et célèbre de toiles de lin qui, pendant plusieurs siècles, a répandu l'aisance dans le pays; cette industrie est presqu'anéantie maintenant par des causes qui seront exposées plus bas.

On trouve dans l'étendue du territoire deux moulins à eau, un moulin à huile, des carrières, une sablonnière, une tourbière, un four à chaux, une briqueterie.

Il y a quelques mulquiniers ou tisserands. La fabrication des draps de laine, introduite depuis deux ans, semble appelée à remplacer peu à peu l'industrie des toiles.

Contenance : Terres labourables, 1120 h. 70,65. — Jardins, 16 h.

67. — Bois, 117 h. 54,15. — Vergers et pépinières, 34 h. 24,55. — Oseraies et aunaies, 9 h. 48,20. — Pâtures, 0 h. 19,30. — Marnières, 0 h. 39,89. — Tourbières, 2 h. 47,80. — Friches, 116 h. 10,15. — Sablonnières, 0 h. 21,05. — Prés, 185 h. 24,45. — Eaux, 4 h. 28. — Places, rues et chemins, 38 h. 12,15. — Propriétés bâties, 8 h. 13,45. — Total : 1653 hect. 80,70.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 3 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 1098. — Nombre de maisons, 334. — Revenus communaux, 3764 fr. 38 c.

Choisy-la-victoire, *Choisi*, *Choisi-l'abbé*, *Soisy* en *Beauvoisis*, *Soizy*, *Soisy-les-Cathenoy*, *Choisy-les-Pont-Sainte-Maxence* (*Soesiacum*, *Soisiacum*), dans la région orientale entre *Bailleul-le-soc*, *Avregny* à l'ouest, Sacy-le-grand, du canton de Liancourt au sud-ouest, Saint-Martin-Longueau du même canton au midi, Sacy-le-petit du canton de Liancourt, *Blincourt*, Moyvillers du canton d'Estrées à l'est, Estrées-Saint-Denis au nord.

Le territoire, de bizarre circonscription, présente, du nord au midi, un développement de près de deux lieues, tandis qu'il n'atteint pas le quart de cette dimension dans sa plus grande largeur; sa région méridionale forme un prolongement enclavé dans le canton de Liancourt; un autre prolongement étroit est dirigé au nord vers le canton d'Estrées; le sol, généralement uni, est cependant divisé en trois terrasses descendant au midi jusqu'au bassin de Fontaine-le-comte; il n'y a point d'eau courante. Le chef-lieu, rapproché de la limite à l'ouest, tient presque au village d'*Avregny*.

Ces deux communes, qui avaient été réunies dans l'année 1826, ont recouvré, en 1832, leur existence distincte.

Il est fait mention de Guy et de Jean de Soisy ou Choisy, parmi les chevaliers qui se distinguèrent à la croisade du douzième siècle.

La seigneurie était, dans le quinzième siècle, à Goddefroy de Caen, écuyer, qui la vendit en 1469 à Jean, abbé de la Victoire, près Senlis; elle relevait du château de Senlis. Cet abbé prêta serment le vingt-deux juillet 1484 entre les mains du chancelier de France, à cause de sa nouvelle propriété qui était mouvante du roi.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbaye de Saint-Symphorien-les-Beauvais; elle est réunie aujourd'hui à la succursale d'*Avregny*.

L'église, placée sous l'invocation de la vierge, est ancienne, quoique dépourvue de caractères; le clocher en charpente et ardoises est central; les voûtes sont soutenues par de longues colonnes annelées groupées, à chapiteaux chargés de feuilles recour-

bées. La nef est moderne; tout l'édifice, sauf le dessous du clocher, est lambrissé. Le chœur est garni de panneaux.

La ferme voisine de l'église qui appartenait à l'abbaye de la Victoire, a été établie sur les débris d'une forteresse détruite dans le moyen-âge; on y remarque une porte double et des parties de murs d'une énorme épaisseur; on voit dans le jardin un tertre ovale appelé la *Montelette*, ayant dix mètres de hauteur, vingt de grand diamètre, avec quelques vestiges de fossés; c'est tout ce qui reste de l'ancien donjon.

Il y avait au midi du village une chapelle Saint-Sulpice dont l'évêque diocésain nommait le titulaire; une auberge remplace ce bénéfice.

Les fermes de *Laborde* (*Borda*) au sud-est, et celle de *Malvoisine* au midi, aujourd'hui démolies, formaient des écarts dépendant de *Choisy*.

Celle de Ladrancourt a été réunie au territoire de Sacy-le-grand.

Froyeres (*Froeriæ*), écart au nord du chef-lieu, est une ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Denis, que l'abbé Eudes donna, en 1154, à celles d'Ourscamps et de Chaalis, à la charge de payer le tiers du revenu; elle comprenait six cents arpens de terre, dont une grande partie fut depuis incorporée à la ferme du Transloy (canton d'Estrées), dépendant de Chaalis; le reste forma la ferme du petit Ourscamps qui subsista long-tems sur le territoire de Catenoy; le hameau de Villers-les-Catenoy, voisin du petit Ourscamps, était alors de la paroisse de *Choisy*.

Lamotte-d'Ancourt ou *les Froières*, autre écart à l'est du précédent, était une dépendance de la prévôté d'Angicourt.

La route royale de Rouen à Reims traverse le territoire au nord de *Choisy*.

La commune n'a d'autre propriété qu'une maison d'école.

Le cimetière séparé de l'église, est cependant dans l'intérieur du chef-lieu; il est clos de murailles.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du pays.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 919 h. 45,20. — Jardins, 4 h. 30,60. — Bois, 39 h. 74,10. — Vergers et pépinières, 2 h. 73,15. — Tourbières, 3 h. 36,70. — Friches, 3 h. 22,30. — Pâtures, 5 h. 10,50. — Places, rues et chemins, 15 h. 90,70. — Propriétés bâties, 3 h. 14,70. — Total, 997 hect. 17,95.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 3 kil. — De Beauvais, 4 myr. 6 kil. — Marché, Pont-Ste-Maxence. — Bureau de poste, Estrées-Saint-Denis. — Population, 158. — Nombre de maisons, 44. — Revenus communaux, •50 fr. 64 c.

Clermont, *Clermont en Beauvoisis*, *Clairmont*, *Cleremont* (*Clarus mons*, *Clarusmuns in Belvacinio*, *Clarus mons in Bello vicino*), dans la région occidentale, entre *Fitz-James* au nord, *Breuil-le-vert* au sud-est, *Agnetz* à l'ouest. — Longitude en grades, — 0.09 (à l'église). Latitude, 54" 86,69.

La commune dont la ville de *Clermont* est le chef-lieu, occupe une colline alongée du sud-ouest au nord-ouest, plus élevée vers son extrémité nord que du côté opposé par lequel elle est rattachée aux coteaux de la région méridionale. Les pentes de cette éminence complettent le territoire qui descend jusqu'aux bords de la Brêche, et comprend quelques parties marécageuses de la vallée. La rivière forme toute la limite vers le nord-est; il y a plusieurs sources, mais pas d'eau courante dans l'étendue du pays.

Le chef-lieu occupe la crête de la colline dans le sens de sa plus longue dimension.

Les commencemens de cette ville sont entourés d'obscurité, et l'on n'en connaît rien de positif avant les premiers rois de la troisième race. Jean Lemaire qui écrivait à une époque où l'on donnait à tous les lieux importans une origine romaine, avance, dans ses Illustrations des Gaules, que *Clermont* fut fondé par Clarinus, lieutenant de César, et que même on l'appela d'abord Clarina; il ajoute que Jules César fit bâtir le château. D'autres auteurs prétendent que cette ville existait dès les premiers tems de la monarchie, et qu'elle fut brûlée en 586 par le roi Chilpéric. Ces assertions dénuées de preuves sont autant de fables qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement. On a voulu y trouver aussi l'emplacement de la ville gauloise de Bratuspance qui a donné lieu à des discussions multipliées, mais rien n'a justifié cette opinion, et il est bien plus probable que *Clermont* a commencé par être un des nombreux châteaux qu'on éleva de tous côtés aux neuvième et dixième siècles, pour résister aux irruptions des Normands.

Selon quelques traditions, ce château fut bâti sur la paroisse de *Breuil-le-vert* qui comprenait alors dans son étendue le territoire de *Clermont* et une partie de celui de *Fitz-James*. Sa position sur un mamelon presqu'isolé, défendu de tous côtés par des pentes escarpées et par la vallée de Brêche, en faisait un lieu inexpugnable qui pouvait sinon empêcher le passage de l'ennemi, au moins servir de refuge aux populations voisines.

Les premiers seigneurs de *Clermont* eurent ou prirent sous Hugues Capet le titre de comte.

Beaudouin, comte de *Clermont*, était présent à l'assemblée des grands du royaume, qui fut convoquée à Compiègne dans l'année 1023.

Gilduin, comte de Breteuil et restaurateur en 1040 de l'abbaye de ce lieu, eut après lui le comté de *Clermont*; un autre seigneur du nom de Goddefroy le posséda ensuite de 1078 à 1087.

Mais selon le père Anselme (Hist. généalog. des grands offic.), le premier comte de *Clermont* est Renaud dont il est parlé dans l'histoirè de Normandie, d'Ordéric Vital. D'après cet auteur ecclésiastique, Renaud I qui florissait en 1054, conduisit dans l'année 1087 l'armée du roi Henri I contre Guillaume II, duc de Normandie, et passa l'Epte tandis que le roi lui-même envahissait le duché par le diocèse d'Evreux.

Son fils, Hugues I, est celui qui donna l'église de *Breuil-le-vert* à l'abbaye de Saint-Germer.

Renaud II, son successeur, fut allié à la maison de Vermandois et à celle de Bar; il accorda en 1114 une foire à la ville de *Clermont*, fit rebâtir l'église de la collégiale, et constitua des fondations en faveur des pauvres lépreux.

Raoul I, son fils aîné, qui lui succéda, eut de grands démêlés avec le chapitre cathédral de Beauvais. Le chapitre faisant défricher la forêt de Noirvaux, le comte Raoul prétendit qu'elle lui appartenait et en chassa violemment les ouvriers : excommunié pour avoir osé porter la main sur les hommes de l'église, il entra en pourparler, et l'année suivante quatre membres du chapitre ayant juré solennellement que le bois était leur propriété, il se désista de toute opposition. Cependant il s'empara bientôt encore d'un domaine canonial; mais épouvanté par une nouvelle excommunication, il fut obligé, après une lutte assez vive, de donner pleine satisfaction aux chanoines. Raoul avait épousé Alix, fille de Valeran, seigneur de Breteuil, dont le comté se trouva joint une seconde fois à celui de *Clermont*. Il créa le village de *La Neuville-en-Hez*, et ayant accompagné Philippe-Auguste comme connétable de France en son voyage de la terre-sainte, il mourut au siège de Saint-Jean-d'Acre l'an 1191.

Catherine, sa fille aînée, lui succèda; elle se trouva une si riche héritière, que Louis de Champagne, comte de Blois et de Chartres, regarda comme un grand avantage de l'épouser. Ils donnèrent en 1197 une charte de commune à la ville de *Clermont*. Louis de Blois périt le quinze avril 1205, à la bataille d'Andrinople. Son fils Thibaut le jeune étant mort en 1218 sans laisser d'enfans, le comté échut à Raoul de *Clermont*, fils du seigneur d'Ailly, et à ses cousins qui le vendirent en 1218 à Philippe Auguste.

Le roi en fit l'apanage de Philippe dit Hurepel ou le rude, fils naturel qu'il avait eu d'Agnès de Méranie sa troisième femme, dont le mariage d'abord contesté, fut légitimé par Innocent III.

Ce jeune prince avait épousé en 1216 Mahaut ou Mathilde, fille de Renaud, seigneur de Dammartin, Boulogne et *Bulles*. Après la mort de Philippe-Auguste, Louis VIII confirma au mois de février 1223 cette donation et celle du comté d'Aumale pour être l'un et l'autre tenus en pairie. Philippe Hurepel mourut le quinze janvier 1233, laissant une fille nommée Jeanne, mariée en 1245 à Gaucher de Châtillon, seigneur de Saint-Aignan, qui périt en Egypte à la suite de saint Louis.

Comme celui-ci n'avait point d'enfans, et que Jeanne mourut en 1251, la régente en l'absence du roi laissa la jouissance du comté à titre précaire à Mahaut de Dammartin qui avait épousé en deuxièmes noces, dès 1235, Alphonse III, roi de Portugal, et qui prit le titre de comtesse de *Clermont*. C'est dans ce tems que fut rétablie par leurs soins l'église de Cambronne, si remarquable par son architecture.

Saint Louis voulut ensuite, vers 1255, réunir ce domaine à la couronne; mais Alphonse comte de Poitiers, et Charles comte d'Anjou, roi de Naples, ses frères, y formèrent opposition, prétendant au partage de la seigneurie. Il s'ensuivit une contestation qui dura sept ans, et enfin il fut décidé au parlement de Notre-Dame de septembre 1268 que le comté ferait retour au roi comme provenant d'apanage.

Cette seigneurie qui n'avait d'abord qu'une petite étendue, était devenue considérable par l'addition de plusieurs terres que les alliances des comtes y avaient successivement réunies.

On sait que saint Louis partant pour la terre sainte, donna au mois de mars 1269 le comté de *Clermont* en apanage à Robert son sixième fils, tige de la maison royale de Bourbon.

Les lettres-patentes (1) font connaître ainsi qu'il suit l'étendue de cette donation :

« C'est à savoir notre chastel de Clairmont avec toutes ses ap-
» partenances, la Neufville-en-Hez, la forest et les appartenances
» d'icelle, Creilg avec toutes ses appartenances, Sachi avec toutes
» ses appartenances et tout ce que nous avons à Gournai sur Aronde
» et quelconques autres choses que nous avons et possessons en la
» comté de Clairemont, Remi et Méri avec ses dépendances, fiefs
» et domaines et quelconques autres choses.... »

Robert, né en 1256, épousa en 1272 Béatrix de Bourgogne, de la maison de Bourbon-l'Archambaud : ce nom qui devait apparte-

(1) On les trouve dans plusieurs collections, notamment dans le grand recueil des ordonnances du Louvre, tom. XI, pag. 342, et dans la collection générale des lois de M. Isambert.

nir à l'une des plus puissantes dynasties de l'Europe, était alors celui d'une petite châtellenie que Hugues IV, duc de Bourgogne et aïeul de Béatrix, avait démembrée du comté de Chaalons en faveur de sa petite fille.

Louis I, fils aîné de Robert, surnommé le boiteux et le grand, lui succéda en 1318 dans la qualité de comte de *Clermont*; mais Charles le bel ne voulant pas que le lieu de sa naissance demeurât en des mains étrangères, retira l'apanage qu'il échangea vers 1327 contre le comté de la Marche, Saint-Pierre-le-Moutier, Issoudun avec quelques autres terres, en érigeant en duché la sirerie de Bourbon. Il fit commencer les murs et tours d'enceinte qui défendaient la ville.

Toutefois, Philippe de Valois, successeur de Charles le bel, ne ratifia pas cet arangement; il rendit en 1331, au comte Louis, l'apanage qu'il institua même en comté-pairie; néanmoins celui-ci continua de porter le titre de duc de Bourbon qu'il avait pris dans l'intervalle et que ses descendans conservèrent de préférence à leur nom primitif.

Pierre I, fils de Louis, pair et chambrier de France, duc de Bourbon, comte de *Clermont* et de la Marche, fut tué à la bataille de Poitiers le dix-neuf septembre 1356, à côté du roi Jean.

Il eut pour successeur Louis II dit le bon, comte de *Clermont* et de Forest, l'un des princes envoyés comme otages du roi Jean en Angleterre, où il resta huit années.

Jean I, fils de celui-ci, duc de Bourbon et d'Auvergne, pair et chambrier de France ainsi que ses ancêtres, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, et conduit en Angleterre où il demeura jusqu'au mois de janvier 1433. époque de sa mort.

Charles I, son fils, hérita de ses titres et eut le gouvernement de Languedoc.

Il eut pour successeur Jean II, surnommé le bon, qui fut créé chevalier en 1450 à la bataille de Formigny, et qui entra dans la ligue dite du bien public contre Louis XI. Charles VIII le nomma le vingt-trois octobre 1483 connétable de France.

Il ne laissa point d'enfans.

A sa mort arrivée le premier avril 1488, le comté de *Clermont* passa à la branche de Bourbon-Montpensier qui commença par Louis le bon, comte de Montpensier, de *Clermont*, de Sancerre, dauphin d'Auvergne, deuxième frère de Charles I, duc de Bourbon.

Gilbert de Bourbon son fils, grand homme de guerre, fut lieutenant-général du roi en Poitou, gouverneur de Paris, commandant de l'avant-garde dans l'expédition de Charles VIII au royaume de Naples, puis vice-roi de cette conquête; il mourut à Pouzzole

en 1495, laissant ses dignités et seigneuries à son deuxième fils Charles III, connétable de France.

On sait que le connétable de Bourbon fut obligé de soutenir contre Louise de Savoie, régente du royaume et mère de François I, un procès concernant la propriété des biens de sa maison, et que, malgré tous ses droits, il perdit cette cause solennellement plaidée devant le parlement de Paris; le chagrin qu'il en ressentit lui fit embrasser en 1524 les intérêts de Charles-Quint contre la France; il fut tué à l'escalade de Rome le six mai 1529, et ses biens ayant été confisqués, le comté de *Clermont* rentra par là dans le domaine royal. La régente le tint en pairie jusqu'à sa mort.

François I le donna de nouveau en apanage, le douze juin 1540, à Charles son second fils, avec le duché d'Orléans et d'autres terres, mais ce prince mourut cinq ans après sans laisser d'enfans, et le comté de *Clermont* fit encore retour au domaine de la couronne.

Il fut constitué en dot à la reine Catherine de Médicis par lettres-patentes de mai 1562.

Charles IX l'engagea au duc Enrick de Brunswick en paiement de ce qu'il lui devait pour les secours qu'il en avait reçus. Par contrat du treize août 1569, les commissaires du roi constituèrent à ce prince allemand trente mille livres de rente, moyennant le principal de trois cent soixante mille livres tournois qu'il fournit au roi pour payer les raîtres qui étaient entrés au service de France. De ces trente mille livres, on en assigna quatorze mille sur la recette générale de Paris, et pour le reste on céda au prince Enrick le comté de *Clermont* avec les terres et seigneuries de Bonneuil, La Warde-Mauger, La Hérelle, Remy, Gournay et Moyenneville, Milly, Cagny (aujourd'hui Crillon), Sacy-le-grand, *Bulles*, Bailleu et la châtellenie de Creil.

Le duc de Brunswick donna le deux décembre 1575 à sa sœur qu'il maria au duc de Lorraine, le comté de *Clermont* dont celui-ci ne devait jouir qu'au décès de sa femme, au cas qu'elle mourût sans enfans. Cette supposition s'étant réalisée, le duc de Lorraine voulut entrer en possession; mais Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, s'y opposa, et saisit la seigneurie comme ressortissant au comté-pairie de Beauvais, se fondant sur ce que les lettres-patentes de saint Louis avaient ordonné que si ce domaine sortait de la maison de France par aliénation, le nouveau possesseur en ferait foi et hommage à l'évêque. La cause fut portée au parlement en 1581, et le vingt neuf août 1586 intervint arrêt par lequel les parties furent appointées au conseil : cependant il fut accordé main-levée provisoire de la saisie.

Le huit juillet 1582, Henri III le donna à la reine Marguerite de

Navarre avec le comté de Senlis et les duchés de Valois et d'Etampes, en échange du comté de Quercy et d'autres domaines.

Marie de Médicis l'ayant retiré en 1610, au commencement de sa régence, en investit Henri II, prince de Condé, qui le céda à son frère Charles de Bourbon, comte de Soissons, grand-maître de France, dont le fils Louis, comte de Soissons et de *Clermont*, fut tué le six juillet 1641 à la bataille de la Marfée.

Le comté avait été confisqué sur ce prince, parce qu'il portait les armes contre la France avec le duc de Savoie. On le rendit au prince de Carignan par le traité de paix du trente août 1696, et celui-ci le vendit le sept mai 1702 à la princesse d'Harcourt, morte à *Clermont* le douze avril 1715.

Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, grand-maître de France, acheta le trente décembre 1719, du prince de Guise, comte d'Harcourt, le comté de *Clermont* que ses descendans ont conservé jusqu'à la révolution de 1789. Des lettres-patentes du dix-neuf juin 1724 ratifièrent cette acquisition, consommée moyennant sept cent soixante mille livres de prix principal.

On a vu que les seigneurs avaient quitté vers 1330 leur titre de comte pour celui de duc de Bourbon. Il existait alors d'autres comtes de *Clermont*, descendans directs de Renaud II, et formant les branches de Nelle, d'Offémont, de Thorigny, de Chantilly, etc., mais aucun ne rentra en jouissance de la seigneurie considérable dont ils portaient le nom. La plupart occupèrent de grandes charges dans l'état, et possédèrent des terres importantes dans l'étendue du département de l'Oise, telles que Mello, Thourotte, Offémont, Paillart, Chantilly, Breteuil, etc. On trouve aussi parmi eux deux évêques de Beauvais, Renaud-Geoffroy ou Godefroy de Clermont de Neelle, de 1234 à 1236, et Simon de Clermont de Neelle, grand adversaire de la commune de Beauvais, de 1301 à 1312; il avait eu auparavant le siège de Noyon.

La ville de *Clermont* prit une part active dans les guerres qui désolèrent le Beauvaisis pendant près de quatre siècles; l'importance du château dont Philippe-Auguste avait augmenté les fortifications, la fit assiéger ou occuper tour à tour par les différens partis, selon les chances de la guerre.

Les environs furent ravagés en 1183 par le comte de Flandre, après que Philippe-Auguste l'eut fait sommer de rendre les comtés de Valois et de Vermandois.

Plusieurs rois y séjournèrent à différentes époques.

Charles IV, dit le bel, naquit au château en 1294. Cette naissance donna lieu dans la ville à de grandes réjouissances interrom-

pues par la mort subite de Jean de Brienne, comte d'Eu, oncle de la reine, qui avait assisté à ses couches.

Charles affectionnait ce pays qu'il voulut, ainsi qu'on l'a dit, réunir à son domaine. Il y rendit en novembre 1325 une ordonnance pour la confirmation de la commune de Mezin (Recueil des Ordonn., tom. 12, pag. 499).

Philippe IV de Valois y était en août 1338, lorsqu'il donna les lettres par lesquelles il autorisait la reine à gouverner le royaume pendant son absence (Recueil des Ordonn., tom. 12, pag. 45).

En 1358 éclata à *Clermont* même et dans les campagnes voisines l'insurrection populaire connue sous le nom de Jacquerie de Beauvaisis; on sait que les paysans poussés à bout par les exactions des seigneurs et des gens de guerre, résolurent de détruire tous les châteaux et les familles nobles du pays, ce qu'ils entreprirent avec la cruauté d'une populace excitée par la vengeance. Froissart rapporte ainsi l'origine de ces brigandages, au chapitre de ses chroniques, intitulé : *Cy parle du commencement de la mauvaise Jaquerie de Beauvoisin* (tom. 1, chap. 180) :

« Assez tôt après la délivrance du roy de Navarre advint une » merveilleuse et grande tribulation au royaulme de France, et » comme en Beauvoisin, en Brie, sur la rivière de Marne, en » Laonnois, car aucunes gens des villes champêtres sans chief se » assemblèrent en Beauvoisin et ne furent mie cent hommes les » premiers. Et disoient que tous les nobles du royaulme de France, » chevaliers et escuyers, honnissoient le royaulme, et que ce se» roit grant bien q tô les destruyroit, et chascun d'eulx dist : il » est vrai; honny soit celuy par quy il demourra q tous les gentilz » hommes ne soient destruitz. Lors se cueillirent et allèrent sans » autre conseil et sans nulles armures fors que de bastons ferrez et » d'autres costeaulx en la maison d'ung chevalier qui près de là » demouroit. Si brisèrent la maison et la tuèrent le chevalier, la » dame et tous les enfans petits et grans et ardirent la maison. Se» condement ils allèrent en ung autre fort chastel et prindrent le » chevalier et le sperent à une attache bien et fort et violèrent sa » femme et sa fille les plusieurs voyant le chevalier. Puis tuèrent » la dame et la fille et tous les enfans, et puis le chevalier à grant » martire et ardirent et abatirent le chastel. Ainsi firent-ils en » plusieurs chasteaux et bonnes maisons et multiplièrent tant qu'ils » furent bien six mille, et partout où ils arrivoient leur nombre » croissoit, car chascun de leur semblance les suyvoit. Si que » chascun les fuyoit et emportoient les dames et damoiselles leurs » enfans dix lieues et vingt lieues loin où ilz se pouvoient garantir, » et laissoient leurs maisons vagues et leur avoir dedans. Et ces

» meschans gens assemblez sans capitaine et sans armeures ro-
» boient, ardoient et occisoient tous gentilz hommes qls trouvoient.
» Et qui pls faisoit de maulx et de villains fais que créature hu-
» maine ne deveroit ne oseroit penser, celluy estoit le plus prisé
» entre eulx et le plus grant maistre. Je n'oseraye escrire les hor-
» ribles fais et inconcevables qu'ils faisoient aux dames. Entre les
» autres desordonnances ils occirent ung chevalier et le boutèrent
» en une haste et le rostirent au feu voyant sa femme et ses en-
» fans, et après que la dame eut été forcée de dix ou douze ils luy
» en firent manger par force, puis les firent mourir de malle mort.
» Si avoient fait un roy entre eulx qui estoit de Clermont en Beau-
» voisin et l'esleurent le pire des pires et estoit appellé ce roy
» Jaques Bons home. Ces meschans gens ardirent et destruyrent
» au pays de Beauvoisin et environ plus de 60 maisons et fort
» chasteaux... Ils étoient ja tant multipliez que s'ils eussent esté
» tous ensemble, ils eussent bien été cent mille, et quant on leur
» demandoit pourquoy ils faisoient ainsi ils répondoient qu'ilz ne
» scavoient mais qu'ilz faisoient ainsi qu'ils voyoient les autres
» faire et pensoient qu'ils deussent en telle manière destruire touz
» les nobles et gentilz hommes du monde. »

Les Anglais avaient secondé sous main cette révolte; mais lorsqu'ils virent l'extension prodigieuse qu'elle avait prise, ils s'unirent aux Français pour arrêter des massacres qui menaçaient toute la noblesse sans distinction de parti ni de nation.

Après avoir commis des dommages incalculables, les jacquiers furent détruits par les efforts concertés des seigneurs de plusieurs provinces. Le roi Jaques Bonhomme qui s'appelait Guillaume Caillet, défait par le roi de Navarre près de Catenoy, fut ramené à *Clermont* où il eut la tête tranchée. La noblesse exerça de cruelles représailles; un manuscrit rapporte qu'une bande étant venue attaquer la ville de *Clermont* sous la conduite d'un paysan nommé Philippe le Bosquillon, et ayant été facilement repoussée, quelques chevaliers se transportèrent à *Avregny*, lieu de naissance de ce chef, et détruisirent non seulement sa maison, mais encore presque tout le village, en sorte que la population fut obligée de se réfugier dans les bois où un grand nombre mourut de faim et de misère.

Charles, régent du royaume, étant au château dans le mois de mai 1358, y donna des lettres de confirmation des priviléges accordés par Philippe de Valois à la ville de Condom. (Recueil des ordonn., tom. 3, pag. 233.)

Dans la même année, il y eut une conférence célèbre sur le marché de *Clermont* entre le dauphin régent et le roi de Navarre, mais

elle ne porta aucun fruit, et à peine les désastres de la jacquerie étaient-ils terminés que le captal de Buch, général navarrois d'une grande expérience vint attaquer *Clermont* qui fut enlevé comme par surprise. Froissart dit que c'était « une grosse ville qui n'étoit » point fermée et bon chastel voire d'une grosse tour à changles » tout autour et adonc sur l'adjournement le captal de Buz es- » chella et embla celle forteresse, jaçoit ce que à la vue du monde » la tour est impossible à prendre, touttefoys la print-il par es- » chelles de cordes et de grauves d'acier. Et y entra premierement » en rempant comme un chat, Bernard de la Salle qui en son » tems en eschella plusieurs. Et tantost fit le Captal qu'il conquiest » Clermont qu'il tint un grant temps avec luy plusieurs compai- » gnons qui moult travaillèrent depuis le pays de Vulguessin et de » Beauvoisin. » (Chroniq. 1, pag. 127.)

La place, quoique forte, n'était pas munie d'une garnison suffisante, en sorte que le commandant fut obligé de se réfugier dans le château que les Anglais enlevèrent en quelques heures. La ville fut livrée au pillage et brûlée en grande partie. Le captal de Buch se concertant avec Fondriguès, commandant de Creil, mit à contribution tout le pays depuis Beauvais jusqu'à Senlis et Beaumont-sur-Oise.

En 1369 le duc de Bourbon donna asile dans le château à Isabelle de Valois sa mère qui avait été prisonnière des Anglais. Jeanne de Bourbon sa fille, femme du régent, vint l'y visiter en grande pompe avec toute sa cour.

Charles V était à *Clermont* au mois d'août 1375; il y publia une ordonnance portant que lorsque le jugement des vassaux du comté qui, à cause de leurs fiefs, étaient tenus de rendre la justice, serait cassé, ils ne pourraient être condamnés qu'à une amende de soixante livres, et que lorsque le jugement serait confirmé, les appelans paieraient une amende égale qui serait partagée entre les juges. (Recueil ordonn., tom. 6, pag. 142.)

Il avait déjà publié au mois de juillet un réglement semblable pour les vassaux des comtés de Beauvais et de Gerberoy.

On trouve encore dans le Recueil des Ordonnances des lettres de Charles VI données à *Clermont* en juillet 1395, concernant les affaires du chapitre de Sens (tom. 7, pag. 353);

Et d'autres lettres du même roi données à Paris en 1411, portant que « les comtés de Valois et de Beaumont-sur-Oyse confisqués » sur le duc d'Orléans, et le comté de Clermont confisqué sur le » duc de Bourbon seront réunis au baillage de Senlis dont ils » avoient été démembrés. » (Tom. 9, pag. 675.)

Au mois de septembre 1411, le duc d'Orléans occupait *Cler-*

mont d'où il partit pour aller passer l'Oise à Pont-Sainte-Maxence; mais empêché par les Bourguignons, il fut contraint de remonter jusqu'auprès de Verberie.

Les fortifications furent augmentées et réparées en 1414.

Tous les environs furent dévastés en 1417 par Philippe de Saveuse qui commandait dans Beauvais pour les Bourguignons.

En 1419, les Anglais assiégèrent la forteresse qui résista, et ils furent obligés de se retirer, toutefois, après avoir incendié le faubourg de Saint-André.

Thomas Kiriel, commandant anglais dans la ville de Gournay, renouvella en 1429 les pilleries de Saveuse, sans que la garnison de Beauvais pût l'arrêter au passage; il brûla même les faubourgs de *Clermont*.

L'année suivante, le maréchal de Saint-Sever dit Boussach, à la tête des troupes qui venaient de sauver Compiègne, assiégea le château de *Clermont* dans lequel il avait quelques intelligences, et qui était alors occupé par les Bourguignons. Jacques, seigneur de Crevecœur et de Thoix, gouverneur du comté et de la ville, le défendit vaillamment avec une cinquantaine de soldats : il fit perdre beaucoup d'artillerie et de monde aux Français; la place ayant été secourue, le siége fut levé après douze jours de combats.

Malgré ce succès, Jean de Luxembourg demanda et obtint du duc de Bourgogne, pour Thomas Kiriel, le commandement de *Clermont*. Celui-ci n'eut pas plutôt occupé le château qu'il fit la guerre pour son propre compte, pillant les passans, mettant à contribution les villages et enlevant jusqu'aux femmes et aux enfans de bonne famille qu'il détenait contre l'usage, jusqu'à ce qu'il en eût tiré une grosse rançon; il dévasta ainsi tout le pays compris entre Beauvais, Compiègne et Montdidier. Le duc de Bourgogne le somma en vain de cesser ses rapines : Kiriel paya long-tems d'excuses et de défaites, et il fallut recourir à l'autorité du duc de Betfort pour obliger ce pillard anglais à rendre la place.

Le duc d'Orléans reprit *Clermont* en 1434, mais il ne le garda guère. Lebourg de Vignolles, son capitaine, en fut chassé par les Bourguignons qui donnèrent le gouvernement de la place au seigneur d'Offémont.

Monstrelet rapporte qu'en 1434 Lahire, accompagné d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, gouverneur de Creil pour le roi, conduisant deux cents soldats, étant passé devant le château de *Clermont*, le seigneur d'Offémont fut assez imprudent pour leur faire porter du vin en dehors de la poterne de la tour, où il se rendit lui-même avec trois ou quatre de ses gens. Lahire se prévalant de l'occasion, répondit à ses complimens en se saisissant de sa

personne, et ne se contentant pas de le contraindre à livrer la place, il le traita avec la dernière dureté. D'Offémont, chargé de fers, fut mis dans un cachot; il y resta un mois entier et ne put en sortir qu'en payant pour sa rançon quatorze mille saluts d'or, ce qui était une somme énorme, avec un cheval de la valeur de vingt queues de vin. Charles VII avait cependant prescrit de le relâcher gratuitement. Telle était la loyauté du tems, et les plus grands seigneurs ne craignaient pas d'abuser du droit de la guerre dans leur intérêt personnel.

Lahire conserva le gouvernement de *Clermont* pendant plusieurs années; il avait sous ses ordres quatre-vingts hommes d'armes, dont il employa une partie à prendre le château de Breteuil; il mit ensuite à contribution ou plutôt au pillage l'Amiennois et les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, quoique la paix eût été signée en 1437 dans Arras.

Devenu capitaine de Beauvais en 1438, il fut subitement enlevé à son tour dans une hôtellerie de la grande rue Saint-Martin, par d'Offémont qui avait pénétré par ruse dans la ville à la tête de cent vingt cavaliers. Celui-ci conduisit son prisonnier d'abord à Mouy, ensuite à Melun, et de là à Encre dont il était seigneur. Le roi redemanda Lahire au duc de Bourgogne qui, après plusieurs débats, reconnaissant que cette capture n'était pas loyale, rendit le capitaine moyennant rançon et la remise de la place; *Clermont* retourna ainsi aux mains des ennemis de l'état.

D'Offémont rétabli dans son gouvernement, le garda jusqu'en 1449, époque à laquelle les habitans en facilitèrent la reprise par le duc de Bourbon.

Cette ville fut choisie le vingt-un mars 1472 pour y traiter de la paix entre le roi et les ducs de Bourgogne et de Bretagne.

Charles VIII y était le dix-neuf septembre 1486.

Elle embrassa au seizième siècle le parti de la ligue. Ses faubourgs avaient été donnés par l'édit de pacification du mois d'août 1570, art. 8, pour lieu d'exercice du culte réformé dans l'Isle-de-France avec Crépy en Laonnois.

Henri IV ayant demandé au mois d'août 1589 la permission de passer pour conduire le corps du feu roi à Compiègne, elle lui fut refusée; ses troupes irritées ravagèrent les lieux voisins et attaquèrent le château qui se rendit incontinent; on y laissa le sieur de La Hargerie pour gouverneur.

Le duc de Mayenne le reprit le premier mars 1590, après avoir tiré seulement six coups de canon. La ville et les villages d'alentour furent pillés de nouveau.

Au mois de septembre suivant, le roi étant averti que cette place

incommodait grandement le pays, et qu'elle coupait même les communications des villes voisines, prit ses mesures pour la recouvrer. Le gouverneur La Grace était à demi-gagné, ayant son frère dans l'armée du roi; mais il fit mine de vouloir se défendre, et ayant envoyé ses chevaux et ses équipages à *Fitz-James*, il laissa tirer cent vingt coups de canon, après lesquels la brêche fut praticable et la ville enlevée d'assaut le vingt-six septembre. Le maréchal de Biron y fut blessé d'une arquebusade. La garnison se retira dans le château où elle capitula (1) au bout d'un jour, faute d'eau. La Grace s'en alla vie et bagues sauves, lui et les siens, vers Beauvais, mais étant arrivé à Marissel il s'évada à la faveur de la nuit avec plus de vingt mille livres, laissant sa troupe sans argent ni munitions.

La ville fut pillée dix-sept jours de suite, par les soldats qui ne respectèrent pas même les archives du château, dont les titres furent brûlés ou vendus au poids.

Le roi confia le commandement de *Clermont* au seigneur de Choisy qui répara et augmenta les fortifications; toutefois comme il était protestant, on le remplaça bientôt par M. de Harcourt.

Sesseval et Brouilly, capitaines ligueurs, essayèrent, le vingt octobre suivant, de reprendre la place; ils tentèrent même de donner l'escalade par ruse, mais la garnison avertie les reçut chau-

---

(1) La capitulation dont on garde copie à l'hôtel-de-ville de *Clermont*, est ainsi conçue :

« Le capitaine La Grace promet remettre le château de Clermont en l'o-
» béissance du Roy, mardy au soir premier jour d'octobre prochain, si dans
» ce tems le prince de Parme ou le duc de Mayenne ne viennent avec armée
» suffisante et bastante pour faire lever le siege. Auquel cas led. capitaine
» La Grace baillera quatre otages qu'il plaira au Roy lui nommer, et suivant
» ce qu'il a demandé au Roy, il lui permet d'envoyer Le Treuil vers le duc
» de Mayenne, et pour ce lui sera baillé passeport.

» Que durant lesd. six jours ne se fera aucun acte d'hostilité d'une part,
» ni d'autre, et ne pourra led. capitaine La Grace recevoir aucun secours
» particulier.

» Led. jour expiré led. capitaine La Grace sortira avec tous ses gens de
» guerre tant de cheval que de pied avec armes, chevaux, bagages et
» équipages.

» Et pour le regard des habitans, ceux qui voudront demeurer sous l'o-
» béissance du Roy jouiront de leurs biens comme ses autres sujets, et les
» autres qui ne voudront demeurer, leur sera baillé passeport pour se retirer
» où bon leur semblera, et leurs biens seront en la disposition de Sa Majesté.

» Led. La Grace et tous ses gens de guerre seront conduits en toutte sureté
» jusqu'à Pontoise.

» Fait au camp devant Clermont le vingt-sixième jour de septembre
» mil cinq cents quatre-vingt-dix. Signé *Henry, La Grace* et à côté *Rusé.* »

dement; ils ravagèrent le faubourg Saint-Laurent et emportèrent un étendard portant ces mots : *Pro Christo et Henrico*, qui demeura long-tems exposé dans la cathédrale de Beauvais.

Henri IV revint encore à *Clermont* le premier décembre 1592 en sortant de Gournay-sur-Aronde.

On ne connaît plus d'évènemens militaires importans relatifs à cette ville après la ligue.

Cependant le prince de Condé étant mécontent de la cour, se retira en juillet 1615 dans le château qu'il garnit de troupes, sous le commandement de Jacques de Longueval, marquis d'Haraucourt. Le maréchal d'Encre vint l'assiéger aussitôt et s'en rendit maître au bout de cinq jours.

La ville fut de nouveau remise entre les mains du prince de Condé par le traité conclu à Loudun en mai 1616.

Les protestans avaient, au-dessous de l'hôpital, au lieu qu'on nomme le Prêche, un temple qui passait, par son importance, pour le deuxième du royaume; ils y avaient aussi institué un collège de plein exercice. Ces établissemens furent détruits à la suite de l'édit de juin 1685. On commençait la démolition du temple le deux novembre, lorsque les habitans de la ville, excités par les prédications du clergé, voulurent prendre leur part de cette œuvre. Officiers, artisans, femmes, enfans, vieillards, s'y employèrent à l'envi; les bâtimens disparurent en moins de huit jours, et les matériaux portés à l'hôpital servirent à la reconstruction de cet édifice. Le prêche était au lieu où la place actuelle de l'hospice touche à la nouvelle route d'Amiens.

La ville de Clermont était le chef-lieu d'institutions que l'importance du comté avait fait successivement établir. On y trouvait un baillage, une élection, un grenier à sel, une maîtrise des eaux et forêts.

Le comté ne comprenait originairement que les châtellenies de Creil, de *La Neuville-en-Hez* et de Sacy-le-grand. Saint Louis y ajouta celle de Remy avec Gournay et Moyenneville; *Bulles* et Conty y furent réunis dans le quatorzième siècle; Lahérelle et Bonneuil dans le quinzième; les seigneuries de Bailleu-sur-Thérain, Rieux près Grandvilliers, Baillet-en-France, Franconville-au-Bois, à différentes époques.

Il embrassait dans sa circonscription cent soixante paroisses ou villages (1); mais il éprouva des démembremens successifs qui ré-

(1) Voici la liste de ces villages vers 1650; la châtellenie de Creil n'en faisait plus partie à cette époque.

duisirent son étendue. Ainsi, la châtellenie de Creil avait été donnée par Louis II, comte de Clermont, à Béatrix sa fille, femme de Jean

---

Canton d'Auneuil : Le Béquet, Monchy-les-Couleuvres, Ons-en-Bray, Troussures.

Canton de Beauvais : Goincourt en partie, Le Plouy-Louvet.

Canton de Chaumont : Enencourt-le-sec.

Canton du Coudray : Blacourt en partie, Hodenc-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray.

Canton de Formerie : Colagnies-le-bas, Epaux, Saint-Arnoult en partie.

Canton de Grandvilliers : Cempuis, Grez, Grandvilliers, Halloy, Hamel, Laverrière, Saint-Maur en partie, Sarcus en partie, Sommereux en partie.

Canton de Marseille : Bonnières, Blicourt, Oudeuil en partie, Milly, Marseille, Pisseleu, Saint-Omer.

Canton de Nivillers : Bailleu-sur-Thérain, Fay-Saint-Quentin, Haudivillers, Houssoy, Lafraye, Rochy-Condé, Velennes en partie.

Canton de Noailles : Abbecourt en partie, Berthecourt en partie, Hermes en partie, Hodenc-lévêque en partie, Hez, Montreuil-sur-Thérain, Roye, Silly, Tillart, Villers-Saint-Sépulcre.

Canton de Songeons : Auchy-en-Bray, Buicourt, Crillon, Glatigny, Hannaches, Hanvoile en partie, Thérines en partie, Martincourt en partie, Songeons en partie, Vrocourt, Ville-en-Bray en partie.

Canton de Breteuil : Ansauvillers en partie.

Canton de Clermont : Agnetz, Airion, Avrechy, Avregny, Bailleul-le-soc, Breuil-le-sec, Breuil-le-vert en partie, Bulles, Choisy en partie, Clermont, Epineuse, Erquery, Etouy, Fitz-James, Fouilleuse, Lamecourt, Litz en partie, La Neuville-en-Hez, Mainbeville, Rémécourt, Rémérangle, Rue-Saint-Pierre, Saint-Aubin.

Canton de Froissy : Bucamps, Farivillers, Gouy, Grandmesnil, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brêche, Thieux en partie.

Canton de Liancourt : Angicourt en partie, Bailleval en partie, Béthencourt en partie, Catenoy en partie, Cauffry, Cinqueux, Liancourt en partie, Laigueville en partie, Mogneville, Monchy-Saint-Eloy en partie, Nointel, Rantigny, Rieux, Rozoy, Sacy-le-grand.

Canton de Maignelay : Courcelles en partie, Léglantiers, Méry, Ménevillers, Wacquemoulin en partie.

Canton de Mouy : Ansacq, Auvillers, Bury en partie, Cambronne, Saint-Félix en partie, Neuilly-sous-Clermont, Thury.

Canton de Saint-Just : Angivillers, Beaupuits en partie, Bus-Maubert, Catillon, Cernoy, Cressonsacq, Cuignières, Essuile en partie, Fournival en partie, Fumechon, La Neuvilleroy, La Rue Prévost, Le Mesnil-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Bulles, Lieuvillers, Montiers, Moyenneville, Noroy, Pronleroy en partie, Ravenel, Saint Remy-en-l'eau, Saint-Rimault, Trois-Etots, Valescourt.

Canton de Compiègne : Jaux en partie.

Canton d'Estrées : Armancourt, Arsy, Beaumanoir, Caulmont, Canly en partie, Francières, Hémévillers, Jonquières en partie, Montmartin, Rucourt en partie, Remy.

Canton de Ressons : Belloy, Gournay-sur-Aronde, Lataule, Neufvy en partie.

Département de la Somme : Belleuse, Conty, Fescamps, Monsures, le le prieuré de Poix.

Département de Seine-et-Oise : Baillet-en-France, Franconville-au-Bois.

de Luxembourg, roi de Bohême; Charles V ayant épousé Jeanne de Bourbon, leur fille et héritière, réunit cette châtellenie au baillage de Senlis.

La châtellenie de Sacy-le-grand fut aliénée en 1603 par le duc de Lorraine.

La seigneurie de Bonneuil fut distraite en 1688 par le comte de Soissons, qui la donna à la duchesse de Nemours sa petite fille.

Le maréchal duc de Boufflers réunit par échange, en 1710, la châtellenie de Milly à son duché nouvellement institué.

D'autres parties furent, à diverses époques, successivement aliénées et rachetées.

Le comté de *Clermont* relevait du comté-pairie de Beauvais, circonstance exceptionnelle qui prouve l'importance de cette dernière seigneurie, et saint Louis renouvela expressément cette mouvance par ses lettres-patentes de 1269, qui constituèrent l'apanage de son fils : ainsi un prince du sang royal se trouva vassal d'un évêque. Louis II de Bourbon rendit hommage comme comte de Clermont, le vingt-quatre février 1361, à l'évêque Jean de Dormans qui fut depuis cardinal et chancelier de France. Le vingt-cinq février 1431, pareil devoir fut accompli envers l'évêque Cauchon au nom du comte Jean I, alors prisonnier des Anglais, tandis que l'évêque trahissait son pays en assistant au couronnement du roi d'Angleterre comme roi de France dans la cathédrale de Paris. Cette vassalité amena de tems à autre de graves différents, parce que des princes aussi puissans que les comtes de Clermont étaient des sujets incommodes pour des évêques, et qu'ils acceptaient difficilement eux-mêmes la supériorité de l'habit ecclésiastique.

La juridiction s'exerçait anciennement par des officiers du comte qui consistaient en un bailli, un lieutenant, un avocat-général, un procureur-général et un greffier, et les appellations des sentences ressortissaient au parlement de Paris, à la réserve des cas royaux dont le bailli de Senlis et le prévôt d'Angy connaissaient. Par lettres-patentes datées de Rouen au mois de février 1531, François I ordonna que les juges du comté de *Clermont* seraient désormais royaux, instituant ainsi la justice du comté en un nouveau baillage; le roi eut en vue de diminuer par là l'importance d'une seigneurie dont la puissance pouvait causer de l'ombrage dans les tems difficiles. Quelques années avant, la reine-mère qui tenait le comté en pairie, avait créé une juridiction intermédiaire connue sous le nom de *grands-jours*, dont la suppression fut décidée par édit de juin 1528. Les officiers du nouveau baillage furent un lieutenant-général, un lieutenant-civil particulier, quatre conseillers, un prévôt, un lieutenant du prévôt, un avocat du roi.

La coutume de *Clermont* contenait soixante-dix chapitres et fut rédigée en 1283 par Philippe de Beaumanoir, grand bailli de Robert de France, sous le nom de *livre des coutumes et usages de Beauvoisis.* C'est une des premières qui aient été écrites; elle a servi de base à un grand nombre d'ouvrages analogues, et l'on connaît les ressources qu'elle a fournies à Montesquieu dans le vingt-huitième livre de l'Esprit des lois. Elle fut réformée et réduite à deux cent cinquante articles au mois d'août 1539.

Les prévôtés foraines et de ville qui existaient de tout tems à *Clermont*, furent réunies à la juridiction du baillage, par édit donné à Versailles en avril 1734.

On trouve dans la liste des baillis des hommes appartenant aux familles les plus illustres : Jean de Villers-Saint-Paul en 1238, Jacques de Crevecœur en 1420, Louis de Soyecourt en 1448, Guillaume de Montmorency en 1500, Charles de Boulainvillers en 1518, Henry comte de Roussillon en 1524, Roger du Plessis duc de Liancourt en 1660, François duc de Larochefoucauld en 1680. Ils étaient en même tems gouverneurs du comté.

Les propriétés et droits du comte de *Clermont* comprenaient au dix-huitième siècle la terre et seigneurie de *Breuil-le-vert*, les greffes du baillage et de la police de *Clermont*, le mesurage des grains au marché de la même ville, le langueyage des porcs sur les foires de *Clermont*, de *Bulles* et de *La Neuville-en-Hez*; le grenier à sel de *Clermont*, les domaines de *Bulles*, *La Neuville-en-Hez*, Remy, Moyenneville, Gournay-sur-Aronde, Lahérelle; les moulins de Beaumanoir, *Bulles*, *La Neuville-en-Hez*; l'étang de *Cressy;* les places aux foires de *La Neuville-en-Hez;* le greffe de *Bulles;* les travers de *Clermont*, Bailleu-sur-Thérain, Creil, Longueau; le droit de pontenage à Nogent-les-Vierges; le château et les moulins de Creil; les dixmes de Cramoisy. Tous ces produits étaient estimés quarante mille quatre cents livres en 1750.

Les bois du comté comprenaient les taillis de la forêt de Hez, les forêts de Lahérelle, de la Haute-Pommeraye, les bois Bourbon, de la Houssière, de Remy, de Lauzeroy, de Caubrières, formant ensemble une superficie de deux mille trois cent quatre-vingts hectares environ.

On a déjà dit que l'élection de *Clermont* avait été créée pour réunir les lieux du comté qui se trouvaient répartis entre les élections de Beauvais, Compiègne, Senlis et Amiens. Elle fut accordée par Louis XI en juillet 1483 aux sollicitations de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avec pouvoir de nommer les officiers de la

nouvelle institution. Il n'y eut d'abord qu'un procureur du roi, deux élus, un receveur des aides et tailles, un greffier, auxquels on ajouta successivement un président, un lieutenant, deux autres élus et un receveur. Son étendue qui avait été réglée sur celle du baillage, éprouva avec le tems de grandes réductions.

La circonscription du bureau des aides n'était pas exactement la même que celle de l'élection.

Le grenier à sel avait été établi au commencement du quinzième siècle; on connaît des lettres du comte Louis II de Bourbon, de mars 1403, qui, pour encourager les habitans à réparer les fortifications de la ville, les autorisent à acheter du sel dont ils fourniraient pour leur profit personnel le grenier nouvellement institué. Il fut supprimé par l'ordonnance sur la police générale du royaume, rendue le vingt-cinq mai 1417, en même tems que trente autres accordés depuis seize ans à divers seigneurs, ce qui avait réduit à rien les produits de la gabelle.

On rétablit sous le règne de Louis XIV un grenier à sel près de l'élection et pour le compte du roi. Les officiers étaient un président, un grainetier, un contrôleur, un procureur du roi, un greffier et un receveur. Soixante-onze paroisses, y compris la ville de Mouy, formaient le ressort de cette institution fiscale.

La maîtrise des eaux et forêts était d'origine aussi ancienne que le comté; elle embrassait plus de trois cent soixante lieux ou villages des baillages de *Clermont*, Montdidier, Beauvais et Chaumont-en-Vexin; elle avait dans son ressort les abbayes de Saint-Paul, Marcheroux, Saint-Lucien, Saint-Quentin, Saint-Symphorien, Gomerfontaine, Saint-Germer, Beaupré, Lannoy, Froidmont, Ressons, Breteuil, Saint-Martin-aux-Bois, Saint-Just-en-Chaussée, Moreuil, tous les bois du comté de *Clermont* et la forêt de Thelle, en sorte qu'elle était une des plus considérables du royaume. Les officiers de cette juridiction étaient un maître, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi et un greffier.

On voit au nombre des maîtres des eaux et forêts, en 1539 Guillaume du Plessis seigneur de Liancourt, Jean son fils en 1550, Vespasien de Carvoisin seigneur d'Achy en 1554, Dufay seigneur de Chateaurouge en 1654, le baron d'Harcourt en 1698, Havart de Popincourt, etc.

Il y avait aussi à *Clermont* une capitainerie des chasses qui fut

supprimée avec beaucoup d'autres par la déclaration royale du 12 octobre 1699.

Les comtes avaient un droit de monnaie que Philippe le long racheta de Louis de Bourbon son grand chambellan en même tems que la monnaie de Bourbonnais pour ramener les unes et les autres à l'uniformité.

Les établissemens religieux de la ville de *Clermont* comprenaient une collégiale, un couvent de trinitaires, un couvent d'ursulines, une paroisse, un prieuré, une maladrerie, un collège.

Le chapitre Saint-Arnoult ou Notre-Dame, était d'institution royale. On ne connaît pas l'époque précise de sa fondation que les chanoines attribuaient à Chilpéric et à la reine Frédégonde ; mais il est plus probable que cette collégiale dut son origine à la piété des comtes. Elle existait dans le onzième siècle. Renaud II fit rebâtir l'église qui tenait aux murs du château, et Pierre évêque de Beauvais, en vint faire la dédicace en grande pompe le jour de Saint-Jean-Baptiste 1114. Le comte accorda à cette occasion au chapitre une foire de trois jours avec les droits ordinaires, et celui de faire exercer la justice par leur prévôt à l'exclusion des officiers du comté. Il donna aussi aux pauvres lépreux de la ville deux pains par chaque jour, une mesure de vin, et quatre deniers beauvoisins par semaine, pendant tout le tems de sa présence au château ou dans la châtellenie de *Clermont*.

Les prébendes étaient au nombre de douze; l'un des chanoines avait le titre de prévôt; une prébende était unie à l'abbaye de Froidmont, selon la donation faite à ce monastère en 1348 par Pierre I de Bourbon, une autre à l'abbaye de Saint-Quentin, et une troisième au collège de *Clermont*.

L'église placée contre le mur d'enceinte extérieur du château, fut crénelée et garnie de défenses, en réparation desquelles Pierre I de Bourbon accorda, le cinq novembre 1351, aux chanoines la tonte de deux arpens dans la haute futaie de la forêt de Hez, avec quelques autres avantages. Cet édifice fut détruit en 1359, lors de l'assaut de la forteresse par le captal de Buch; il ne resta sur pied qu'une chapelle dite de Sainte-Françoise, qui subsista jusqu'au tems de la ligue, époque à laquelle Henri IV la fit démolir comme nuisant à la sûreté de la place. Les chanoines retirés d'abord à l'église paroissiale, obtinrent ensuite la permission d'élever un petit bâtiment sur les ruines de l'ancienne chapelle, et le roi leur donna même des arbres de la forêt de Hez pour les aider dans cette nouvelle construction qui fut consacrée par l'évêque

de Senlis au mois d'octobre 1608. Enfin, la princesse d'Harcourt leur fit établir, en 1714, une église plus vaste, à l'extrémité du château, vers le couchant.

Il y avait sept chapelles sous les titres du grand autel, de la Madeleine, de Saint-Jean, de Saint-Lucien, de Sainte-Croix, de Saint-Nicolas et de Saint-Sébastien.

On conservait dans cette collégiale un bras de saint Arnoult, apporté de Crépy vers le milieu du onzième siècle. L'historien Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, qui avait été chanoine à *Clermont*, raconte que pour constater l'authenticité de la relique, on la jeta dans un brasier, et qu'à peine eut-elle touché le feu, qu'elle s'élança avec impétuosité hors des flammes. A la suite de ce miracle, une parente de Guibert donna ses pierreries pour orner la châsse qui devait conserver les restes du saint. Un autre parent du même écrivain, ayant été guéri d'une paralysie par l'attouchement de ces restes, institua au profit des chanoines et à perpétuité un festin qui était servi dans la collégiale le jour de Saint-Arnoult; ces sortes de fondations qui paraissent aujourd'hui si étonnantes, étaient conformes aux mœurs et à l'esprit du tems; il en existait de pareilles dans un grand nombre d'établissemens religieux. Celle-ci dégénéra en abus; les chanoines ajoutèrent sur leurs revenus à la fondation primitive, et changèrent en une fête mondaine une cérémonie créée dans des vues pieuses; le produit de la terre d'Angivillers qui rapportait plus de trois mille livres n'y pouvait suffire. Le comte Pierre I mit un terme à ce scandale en supprimant, par lettres du mois d'août 1347, le festin de Saint-Arnoult, qu'il remplaça par une rente de vingt livres parisis.

Le bras du saint ayant été perdu dans l'incendie de 1359, on obtint au dix-septième siècle un autre os du même martyr, qu'on tira du prieuré de Saint-Arnoult de Crépy.

Le chapitre possédait des fiefs à *Clermont*, *Airion*, *Breuil-le-sec*, Senecourt, Saint-Remy-en-l'eau, Nourard-le-Franc; La Corne-de-Néry près de *Fitz-James*, la seigneurie de Fournival avec toute justice. Il avait des revenus sur les comtés de Beauvais et de *Clermont*, sur le duché de *Fitz-James*, sur la seigneurie de Liancourt, l'abbaye de Breteuil, le couvent de Sainte-Croix-d'Offémont, les prieurés de *Bulles*, de Montreuil-sur-Brêche, de Saint-Remy-l'abbaye. Il percevait des dixmes à *Breuil-le-vert*, *Epineuse*, Catenoy, Erquinvillers, Ars, Godenvillers. Les comtes de *Clermont* qui lui avaient fait de grandes libéralités, avaient repris les foires et l'exercice de la justice concédés par Renaud II dans le douzième siècle.

Les revenus de la collégiale étaient fort réduits par les pertes immenses qu'elle avait éprouvées pendant les divers sièges de *Cler-*

mont. On ne les évaluait pas à plus de six mille livres en 1730.

Le chapitre nommait un député à l'assemblée générale des trois états du baillage. Il usa pour la dernière fois de ce droit le trois mars 1789.

Les trinitaires établis à *Clermont*, sous le titre de Saint-André, existaient avant le treizième siècle à la chapelle du Bois-Saint-Jean, au-dessus de *Fitz-James*. Alphonse roi de Portugal et sa femme Mahaut leur donnèrent au mois de juillet 1244, l'ancien Hôtel-Dieu situé sur le fief Saint-André, dans la basse ville, sous condition de continuer l'hospitalité qu'on y pratiquait. Robert de Cressonsacq, évêque de Beauvais, sanctionna cette libéralité par ses lettres de juin 1248; les religieux obtinrent des bulles de confirmation des papes Grégoire X et Honoré, et une autre bulle du pape Alexandre IV, qui enjoignait de les laisser quêter dans les églises. Robert comte de *Clermont* leur accorda le droit de prendre chaque semaine, depuis le dimanche le plus proche de Saint-Arnoult, jusqu'au dimanche le plus proche de la Saint-Martin d'hiver, une épaule de bœuf aux boucheries de la ville. Ils devaient recevoir et loger tous les pauvres passans; mais leur maison ayant été brûlée deux fois pendant les guerres du quinzième siècle, ils ne purent plus remplir qu'imparfaitement leurs obligations.

Le ministre de Saint-André était tenu de porter en personne, avec le curé de Saint-Samson, le jour de l'Ascension, la fierte ou châsse contenant une parcelle de la vraie croix qui était conservée dans l'église de la collégiale. Il recevait après avoir rempli ce devoir, une part de vin au sellier comme un chanoine; cette sujétion et l'accomplissement de quelques autres services envers le chapitre, suscitèrent quelquefois de graves difficultés.

Les trinitaires possédèrent jusqu'à vingt-cinq maisons dans *Clermont*, et des fiefs à *Giencourt*, *Fitz-James*, *Rue St.-Pierre*, *Cannettecourt*, Balagny-sur-Thérain. Les pertes énormes qu'ils éprouvèrent ne leur laissaient pas plus de quatorze cents livres de revenu au dix-huitième siècle.

Il n'y avait que quatre religieux dans le couvent lors de sa suppression.

L'église était, dit-on, un monument remarquable d'architecture, édifié vers 1392 par le ministre Rigault de la Marthe qui devint général de l'ordre. On avait projeté vers les derniers tems de l'ériger en paroisse pour la commodité du service religieux dans les faubourgs de *Clermont*.

Les bâtimens construits en 1549 sont maintenant occupés par la sous-préfecture.

Les ursulines furent appelées au mois d'octobre 1639 par Anne de Montausier, comtesse de *Clermont*, pour l'instruction des jeunes filles. On les fit venir de Pontoise. M. de Buzenval, évêque de Beauvais, unit à leur couvent la chapelle de *Giencourt* avec ses propriétés sises à *La Neuville-en-Hez, Litz* et *Rue-Saint-Pierre* par ordonnance du deux mai 1673, homologuée au parlement le cinq septembre suivant. Elles possédaient en outre les fermes du Tillet près de Cires-les-Mello, de Follemprise près de Rousseloy, de Valescourt, du grand hôtel à *Cannettecourt*, et des terres à Fournival, Lieuvillers, Saint-Remy-en-l'eau, Cambronne, Neuilly-sous-Clermont, Hondainville, Mouy, Rantigny, Laigueville, Campremy, Beauvoir, Vendeuil, *Airion*, *Agnetz*, *St.-Aubin*, Cauvigny, Laversines, etc.

Le collège de *Clermont* est établi dans les bâtimens de ce couvent.

Il n'y eut pendant plusieurs siècles d'autre église que celle de la collégiale. C'est seulement vers 1327 qu'on éleva un nouveau bâtiment pour la paroisse, et qu'il fut dédié en l'honneur de saint Samson, évêque de Dol.

Le service fut fait d'abord tour à tour par les chanoines, chacun en ayant la charge pendant une semaine; puis ils élirent comme curé l'un d'entre eux, et obtinrent en 1489 une bulle du pape Innocent VIII qui consacrait l'union de la cure à leur mense. Cette nouvelle église fut incendiée en 1436, et il ne resta sur pied qu'une chapelle fondée en 1412 par Jean Lecaron, boucher, dans laquelle on célébra les offices jusqu'à la reconstruction du bâtiment principal, ce qui donna lieu par la suite de considérer saint Nicolas comme deuxième patron de la paroisse. Ce bénéfice fut encore réinstitué en 1506, lors de la consécration de la nouvelle église. On y mit ensuite un curé en titre, dont le chapitre eut la nomination après des difficultés qui ne furent aplanies qu'en 1524. Des fondations nombreuses et des donations enrichirent cette cure.

Sa circonscription ne comprenait pas toute l'étendue des faubourgs. La partie où était situé le couvent des ursulines dépendait de la paroisse de *Breuil-le-vert*.

Le prieuré qu'on nommait de Saint-Arnoult près ou sous Clermont, n'était d'abord qu'une chapelle dont Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, fit présent à l'abbaye de Saint-Germer. Il était sur le chemin de *Clermont* à *Giencourt*, au lieu qu'on appelle encore Saint-Germer.

La maladrerie avait été fondée dans le douzième siècle par Renaud II, comte de *Clermont*. Elle avait pour église la chapelle Saint-Laurent qui était au bas de la ville, entre la route de Beau-

vais et la chaussée de *Ramecourt*. Cette maladrerie fut réunie à l'hôpital de *Clermont* par lettres-patentes de février 1696. La chapelle fut démolie en 1794, par ordre de l'administration départementale, pour aligner la nouvelle route de Beauvais.

L'institution connue sous le nom de collège était une école gratuite pour les enfans de la ville. Elle avait été créée en exécution de l'ordonnance rendue aux états d'Orléans en janvier 1560, qui enjoignait aux évêques d'organiser des séminaires et collèges pour l'instruction de la jeunesse, et de pourvoir à l'entretien des précepteurs en y affectant le produit d'une prébende dans chaque chapitre. Cette charge était acquittée par la collégiale de *Clermont* qui nommait le directeur de l'école, et celui-ci était obligé de donner un repas aux chanoines le jour de sa réception.

Il faut ajouter à ces établissemens la chapelle du hameau de *Béthencourtel*, nouvellement réuni à *Clermont*, et qu'on voit dans la rue de Mouy; elle fut reconstruite dans le seizième siècle.

La commune instituée en 1197 par Louis, comte de Blois, avait d'abord huit pairs, mais ils étaient réduits à six au quatorzième siècle, et en dernier lieu à cinq, dont le premier avait le titre de maire; les autres prenaient la qualité d'échevins.

Une ordonnance de l'intendant de Soissons, rendue le dix-sept février 1747, statua que l'un des échevins serait choisi parmi les officiers de judicature, et deux parmi les habitans des faubourgs.

Après la suppression de ces offices vers 1772, le roi nommait le corps de ville qui était composé du maire, d'un lieutenant du maire, de deux échevins, de deux assesseurs, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un receveur.

Le maire avait, dans l'origine, le droit de prendre chaque semaine une charretée de bois dans la forêt de Hez; ce privilège fut confirmé en 1255 par saint Louis, mais il se perdit avec le tems.

Le même magistrat pouvait aussi prélever sur la boucherie de *Clermont* une épaule de bœuf aumaille, chaque dimanche, depuis la fête de Saint-Arnoult jusqu'à celle de Saint-Martin.

Les armoiries de la ville étaient, en langage héraldique, de gueule, à la tour d'or amaisonnée de sable, au chef d'azur chargé de cinq fleurs de lis d'or, avec cette légende :

Lilia summa mei, sub turre, comes que Robertus
Borbonios reges constituêre juges
Lilia summa mei, regii comitatur origo
Nunc semper astans aurea turris ait.

Grevin (Jacques), né à *Clermont* en 1538, conseiller et médecin de Marguerite de France, fille de François I, duchesse de Savoie, fut en son tems un poète assez célèbre pour causer quelque jalousie à Ronsard. On lui doit des tragédies, des comédies et de nombreuses productions totalement oubliées aujourd'hui.

Il a composé une description, en cent dix-neuf vers, du Beauvoisis, dans laquelle il parle ainsi de sa ville natale :

« L'autre Ville est en croupe de Montaigne
» Que pour le cler et beauté de son Mont
» Les Anciens ont dénommé Clermont
» Voyant le lieu là où elle est assise
» Tournant le dos au vent qui vient de Bize
» Devant Auster largissant son devant
» Contre Paris regardant plus souvent
» L'eau, le Poisson dedans les basses Plaines
» Et près de soy la liqueur des Fontaines
» La doulce Vigne ésparse tout autour
» Des tertres hauts où ce Mont fait son tour
» Pays beneit et Ville plus heureuse
» Si dedans toy discorde malheureuse
» N'eust épandu la coupe de Pandore
» Ville abondante et bien plus riche encore
» Si dans ton cloz rougeante jalouzie
» Du bien d'autrui n'eut sa maison choisie. »
Etc.

Cette poésie dédiée à Madeleine de la Suze, dame de Warty, était considérée comme un chef-d'œuvre de bon goût. Les plaintes de l'auteur ont pour objet les troubles causés par les querelles de religion dont il éprouva, comme calviniste, tous les inconvéniens. Grevin mourut à Turin en 1570.

Louis Lecaron, surnommé Charondas, célèbre jurisconsulte, quoique né à Paris en 1534, doit être mentionné dans l'histoire de *Clermont* qu'il habita constamment. Il descendait d'une famille grecque venue en France au quinzième siècle, à la suite du concile de Ferrare. Après avoir acquis une grande réputation comme avocat au parlement, il fut maître des eaux et forêts de Meaux et Crécy ; il réussit, pendant qu'il remplissait cette charge, à conserver au roi la ville de Crécy dont les ligueurs avaient voulu s'emparer. Devenu maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, cette princesse l'établit, en 1567, lieutenant-général du baillage de *Clermont*, sur la demande expresse de la ville. Il fut élu député aux états de Blois de 1588, par le tiers-état du comté. Son dévoûment à la cause royale lui attira les persécutions des ligueurs qui, après avoir pillé sa maison et détruit sa bibliothèque,

l'obligèrent à quitter le pays; c'est pendant cet exil qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Henri IV, pour le dédommager de ses pertes lui accorda, le vingt-six mars 1590, une ordonnance de deux mille écus à prendre sur les biens meubles des rebelles de *Clermont*, et confirma au mois de février 1601 l'ennoblissement conféré en 1497 à son aïeul. Il mourut le dix-huit septembre 1613, âgé de soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Louis (aujourd'hui chapelle des fonds) de l'église Saint-Samson où l'on voyait autrefois son épitaphe.

On lui doit sur quelques matières de jurisprudence plusieurs traités qui faisaient autorité dans l'ancien droit. Il publia aussi un panégyrique de Charles IX et divers écrits littéraires.

Philippe de Beaumanoir, l'auteur des coutumes de Beauvoisis (1), a été considéré comme appartenant à la ville de *Clermont*, parce qu'il y remplit dès 1280 les fonctions de grand bailli; mais il était né à Beaumanoir, hameau de la commune de Remy, canton d'Estrées-Saint-Denis.

On lit dans plusieurs ouvrages que Fernel (Jean), célèbre botaniste et premier médecin du roi Henri II, naquit en 1506 à *Clermont*, où son père tenait une hôtellerie dans le faubourg. C'est une erreur manifeste : Fernel et sa famille appartenaient à la ville de Montdidier.

L'étendue du territoire de *Clermont* et celle de la ville se sont accrues successivement depuis le onzième siècle, aux dépens des communes voisines. Lorsque le prieuré de *Breuil-le-vert* fut institué par le comte Hugues, les terres de cette paroisse touchaient aux murs de la forteresse, et comprenaient le châtellier dont Renaud, comte de *Clermont*, fils de Hugues, donna vers 1145 les dixmes au prieuré. Dans le même tems le lieu où fut fondée la maladrerie et où était il y a quarante ans la chapelle Saint-Laurent, dépendait du territoire d'*Agnetz*, ainsi que l'*Equipée*. Presque tout le faubourg Saint-André, ou ce qu'on appelle aujourd'hui la basse ville, fut compris jusqu'au seizième siècle dans la paroisse de *Breuil-le-vert* avec la rue de Paris, et le côté méridional de la rue de Mouy, tandis que la rangée opposée appartenait à la paroisse

(1) On voit, dans la bibliothèque du tribunal civil de Beauvais, un exemplaire des coutumes de Beauvoisis, copié en 1315, qu'on regarde comme plus exact que l'édition imprimée de 1690. Ce manuscrit précieux et très-bien conservé, a été légué par M. Lecaron de Troussures, qui fut long-tems président de cette compagnie.

d'*Agnetz*. Ces délimitations bizarres et les enchevètremens qu'elles causaient, ont existé dans la plupart des villes qui se sont formées sous la protection d'une forteresse ou d'une institution communale. La sûreté garantie par ces établissemens y attirait la population qui cherchait d'ailleurs à se soustraire aux charges locales, et que l'intérêt du clergé s'efforçait de retenir dans les anciennes circonscriptions ecclésiastiques : des maisons contiguës de la rue des Fontaines et de la rue de Paris, dépendaient alternativement d'*Agnetz* et de *Clermont*, de *Clermont* et de *Breuil-le-vert*, et l'auberge de l'Epée, au carrefour Saint-André, était partagée entre les trois paroisses. On fit disparaître en 1791 une partie de ces irrégularités; enfin une nouvelle délimitation sanctionnée par une ordonnance royale du mois de février 1835, a réuni, au moyen d'échanges, au territoire de *Clermont*, les hameaux et lieux bâtis qui touchaient à la ville, savoir : *Béthencourtel*, *les Noyers*, *Saint-Laurent* et *La Croix-Picard* détachés d'*Agnetz*, *les Finets* et une portion de la rue de Paris, enlevés à la commune de *Breuil-le-vert*.

Cette ville était divisée en trois parties. Le château à l'extrémité nord-est au sommet de la butte, occupait non seulement l'emplacement de la prison actuelle, mais aussi l'espace limité par la rue de l'église et par celle du châtellier où l'on voit encore une porte fortifiée.

La ville proprement dite ou haute ville était bornée par le château au nord-est, par un mur qui passait à l'ouest dans les jardins au-dessus du chemin du tour de ville, et qui venait appuyer à l'hôtel-de-ville, et à l'est par une clôture parallèle à l'ancienne route de Compiègne; il y avait une porte sur la courtine de l'est, à l'extrémité basse de la place; une autre porte dite de *Breuil-le-vert* était ouverte au bout de la rue des Lombards, à côté de la tour de Buha qui renfermait les prisons; une troisième dont il a déjà été parlé et qu'on nommait porte de Nointel, était dans la rue du châtellier. On croit que cette première enceinte remonte au tems de Philippe-Auguste; mais comme elle fut ruinée dans les guerres des quatorzième et quinzième siècles, on la reconstruisit presqu'en totalité à diverses époques, ainsi que les portes.

La basse ville tenait à la haute; elle descendait dans la rue de Mouy jusqu'au couvent des ursulines, avant lequel était la porte dite de Paris, construite dans le seizième siècle; l'entrée au sud-est était fermée par la porte de Creil, et une troisième porte dite des Fontaines existait dans la rue de ce nom, au-dessus de l'abreuvoir.

Cette basse ville était appelée le faubourg, et cependant il y avait encore de véritables faubourgs en dehors des portes.

On voit dans le cabinet de M. le président *Ledicte-Duflos*, deux gravures qui représentent l'état ancien de la ville de *Clermont*; elle est entourée ainsi que le château d'une muraille à machicoulis, soutenue par de nombreuses tours carrées; les portes sont garnies d'autres tours cylindriques; un fossé rempli d'eau, limité par un boulevard extérieur, complète la défense de la place. Il était alimenté par un vaste réservoir qui avait été creusé sur le terrain actuel du châtellier, et qui recevait l'eau élevée de la Brêche dans le château par des conduits détruits pendant le dernier siège. Une tour extrêmement haute dominait le donjon et portait elle-même une guérite de laquelle on découvrait une immense étendue de pays.

C'est à partir de 1703 que les fortifications cessèrent d'être entretenues. Les fossés étaient remplis vers 1762, et leur emplacement, à dater de 1767, a été concédé peu à peu aux propriétaires limitrophes, pour établir des jardins. L'ancien jeu de paume actuellement garni d'arbres, est placé sur le fossé méridional.

Les murs sont détruits, sauf quelques lambeaux qui suffisent à peine pour reconnaître l'ancienne enceinte; on voit à l'ouest de l'hôtel-de-ville le front d'une tour carrée où était autrefois une poterne; les débris d'une autre tour existent dans la cour de M. *Guesnet*, place du marché au poisson, ainsi qu'une partie de mur au midi de celle-ci; on peut remarquer aussi sur la face du sud la base d'une tour cylindrique.

La porte des prisons ou de *Breuil-le-vert* et celle de la ville, furent démolies en 1758.

On voit encore l'arcade ogive de la porte de Nointel, qui est défendue par des massifs épais de dix mètres.

La porte de Paris fut détruite en 1780; on a conservé dans le mur voisin la niche qui la couronnait; elle est ornée dans le goût de la renaissance et date de 1544.

La ville dans son état actuel, se présente comme formée de deux rues principales se croisant sur le carrefour Saint-André.

L'une de ces voies a, du sud-ouest au nord-est, un développement d'environ douze cent quarante mètres depuis la chapelle de *Béthencourtel* jusqu'à l'extrémité de la rue de l'église, en suivant les rues dites de Mouy, de Condé et la place de l'Hôtel-de-Ville.

L'autre commence à l'extrémité de la rue de Beauvais, dans le faubourg Saint-Laurent, remonte la rue des Fontaines, traverse le carrefour Saint-André et suit la rue de Paris jusqu'au-delà de la briqueterie, vers le chemin de *Giencourt*; elle forme une ligne dont le développement est d'environ douze cent quatre-vingts mètres.

Ces deux voies ont dans leurs diverses parties des alignemens et des largeurs variables; elles sont pavées.

Les autres rues sont au nombre de quinze : la rue *Neuve*, au-delà de la chapelle de *Béthencourtel*, sur l'ancienne voirie d'Orgival; la ruelle *Balaine* et celle des *Ursulines*, partant l'une et l'autre de la rue de Mouy; la rue des *Flageolets* qui descend de la place des Noyers à la rue des Fontaines; celle d'*Amiens* faisant partie de la route royale de Reims; la rue *Basse-des-Fontaines*, celles de l'*Epinette*, du *Prêche*, de l'*Hospice*, qui partent de la place de l'Hôtel-Dieu; et dans la haute ville, les rues du *Châtellier*, des *Lombards*, de *la Masquerie*; la rue de *Compiègne* qui commence à la rue de Condé pour aboutir au *Pont-de-Pierre*, en passant au-dessous du Châtellier; la ruelle *Saint-André* qui descend de celle-ci à la rue *des Finets*, par laquelle on arrive à la route de Paris. Presque toutes ces voies sont étroites et tortueuses; on reconnaît qu'elles étaient resserrées dans une place fortifiée où l'on ménageait l'espace, et où les intérêts de la défense faisaient éviter les lignes droites.

Une rue neuve a été percée depuis deux années, à partir du carrefour Saint-André jusqu'auprès de l'*Equipée*, pour donner une nouvelle direction à la route de Paris à Dunkerque.

Il y a quatre places principales; celle dite de l'*Hôtel-de-Ville*, irrégulière, longue de soixante mètres et large de quarante dans sa plus grande dimension transversale; le carrefour *Saint-André* qui affecte une figure triangulaire; la place des *Noyers* qui est plutôt une large rue, et le carrefour *Saint-Laurent* qui présente également trois côtés. On peut considérer comme une autre place l'ancien cimetière tenant à l'église Saint-Samson, et aussi l'emplacement qu'on nomme *franc-marché*, entre la rue de Condé et celle du Prêche.

Le *Châtellier* est une promenade ornée de belles plantations disposées avec goût, entourant sur trois côtés l'ancien château qui les domine; on y jouit d'une vue admirable par son étendue et sa diversité.

Il y a un abreuvoir dans la rue des Fontaines, et sept puits publics en divers lieux.

La plupart des maisons sont à un seul étage, avec ou sans mansarde.

La haute ville a un certain nombre d'hôtels ou de maisons entre cour et jardin, qui appartenaient autrefois aux officiers du baillage. Les habitations de la basse ville sont en général appropriées au commerce de détail, avec boutique ou magasin au rez-de-chaussée.

Presque toutes ces constructions sont en pierre d'appareil, ce qui s'explique par la proximité des carrières. Les maisons en bois ou en moellons, briques ou torchis, avec des traverses de bois des-

sinant des compartimens, sont beaucoup moins nombreuses que dans les autres lieux du Beauvaisis. Quelques-unes sont en briques soutenues par des chaînes de pierre. On voit à peine quelques bâtimens à étages en saillie, et il n'en reste aucun qui ait le pignon sur la façade. La ville a été reconstruite presqu'en entier depuis deux cents ans.

On remarque près de l'église, au n.° 6, une maison en briques à un étage, ayant au-dessus du premier ordre et au-dessous du toit deux larges corniches de pampres de vignes et de raisins; une fenêtre encadrée est entourée d'ornemens analogues. Cette construction doit être de la fin du quinzième siècle.

Une autre maison sise au n.° 421, en pierre d'appareil, a ses deux fenêtres et sa porte encadrées, et une corniche soutenue par de petits culs de lampe; les ornemens mêlés d'oiseaux et de personnages indiquent l'époque de la renaissance; l'escalier est dans une tourelle formant saillie sur la cour intérieure.

On voit aussi un édifice du même tems dans la rue des anciennes prisons; il se distingue par une niche posée sur l'angle extérieur.

L'hôtel de l'Epée, sur le carrefour Saint-André, a été bâti au commencement du dix-septième siècle, ce qu'on reconnaît à ses fenêtres, aux modillons placés sous la corniche, à la manière dont les briques et les pierres sont entremêlées. Une niche occupait autrefois le centre de la façade.

Un certain nombre de maisons de la haute ville ont deux ou trois caves superposées qui servaient de refuge aux hommes et aux choses pendant les guerres du moyen-âge.

L'église est un édifice assez vaste, muni de transepts courts dont la saillie est dissimulée par les chapelles voisines. Le portail auquel on arrive par plusieurs marches, est une ogive en retraite ornée de boudins alternant avec des cordons d'étoiles placées dans les moulures creuses; il y a de chaque côté sept colonnettes alternativement grêles et plus fortes, dont les chapiteaux sont couverts de feuillages déliés. L'arcade extérieure appuie à l'est sur un cul de lampe anguleux chargé d'enroulemens, de feuilles, de têtes, etc. Le tympan est percé de quatre roses inégales en dimension, l'une à quatre, deux autres à six, et la quatrième à cinq lobes; une cinquième, placée au-dessus des autres, a six rayons dont les intervalles sont trilobés; tous ces jours ont été bouchés.

Ce portail est couronné par deux petits pignons ayant chacun un quatre-feuille encadré bouché. Au-dessus et en retraite, on a pratiqué une fenêtre formée de deux ogives et d'une rose avec colonnettes grêles et moulures cylindriques; elle est bouchée comme les autres jours de la façade.

A gauche est une fenêtre ogive à deux colonnettes avec un cordon retombant de chaque côté sur des têtes à hauteur de l'imposte.

On remarque, à l'angle occidental de la façade, une tourelle hexagone coupée aux trois-quarts de sa hauteur par une corniche à feuilles recourbées.

Le clocher, placé à côté de la tourelle, a des restes de cette corniche; toute la partie supérieure a été reconstruite après un incendie arrivé le quatre août 1785, qui fondit les cloches et détruisit l'ancien édifice bâti à la fin du quinzième siècle; il est pourvu d'un toit ou chapeau couvert d'ardoises qui n'a été achevé qu'en 1812.

Le collatéral nord a trois fenêtres pareilles à la fenêtre latérale du portail et une corniche de feuillages; des chapelles du seizième siècle alternent avec les baies. Les jours de la nef qui sont fermés montrent des ogives doubles et des quatre-feuilles semblables à ceux pratiqués dans les pignons du portail.

Le chœur est garni d'une balustrade à jour et à encadremens, de clochetons pyramidaux et de gargouilles. Les fenêtres à moulures creuses embrassent trois ou quatre ogivettes sur les côtés et deux seulement vers le sanctuaire. Quelques-unes sont pratiquées obliquement dans le mur. Le chœur semble terminé par trois absides, à cause des chapelles latérales.

La face méridionale de l'église a une porte carrée, à angles supérieurs émoussés, à moulures creuses, au-dessus de laquelle est pratiquée une large fenêtre avec trois niches à dais. Un feston élégant orne les arcades qui ont des pilastres latéraux et des animaux bizarres sur leur pourtour. Une galerie sans balustrade couronne cette fenêtre et en supporte une autre bouchée avec un pignon à panneaux, des contreforts à pinacles et des gargouilles.

Une seule fenêtre du même style est interposée entre cette porte et le clocher.

A l'intérieur, le chœur et ses collatéraux sont ornés de pendantifs; il y a sept arcades à moulures et autant de fenêtres. Le transept méridional est du même tems. Cette partie de l'édifice a été construite en 1540, après l'incendie de 1436, tandis que la nef appartient au commencement du quatorzième siècle.

L'autre collatéral est plus bas, à ogives aiguës, à doubles boudins retouchés vers 1380.

La nef est lambrissée, mais avec imitation des voûtes à pendantifs.

Il y a sous l'orgue deux colonnes à chapiteaux chargés de feuilles recourbées; on en voit deux semblables à la grande arcade du chœur. Tous les autres supports des voûtes ont leur contour ondulé et s'épanouissent en nervures.

Le maître-autel en marbre est celui de la collégiale.

Cette église fut consacrée une deuxième fois en 1506, avant la reconstruction du chœur, par Louis de Villers, évêque de Beauvais, qui fixa la fête patronale au vingt-trois juillet.

Les chapelles sont au nombre de sept, savoir : la chapelle des Fonds dite autrefois de Saint-Louis, celle de Sainte-Anne ou de Saint-Roch et anciennement de Dargillière, ainsi nommée parce qu'elle fut bâtie par Jean Dargillière, lieutenant-général du baillage; la chapelle du Rosaire construite aux frais de Jean de La Brethonnière, quoiqu'il fût calviniste, et enrichie comme l'autre de beaux vitraux; celle de la vierge dont l'autel en marbre vient de l'église des Ursulines; enfin, les chapelles de Saint-Nicolas, de Saint-Eloi et du Curé.

On conserve dans cette église des reliques de saint Samson apportées en 1652 du séminaire de Saint-Magloire de Paris; de sainte Barbe, données en 1672 par la duchesse de Liancourt; de saint Primitif et de sainte Réparate, venant de l'abbaye de *Wariville;* de saint Roch, transportées du couvent de Saint-André. On y garde aussi la parcelle de la vraie croix autrefois déposée dans la collégiale.

La cure actuelle de *Clermont* comprend dans son étendue la commune de *Fitz-James.*

L'hôtel-de-ville était le siège commun de la mairie, du baillage et des autres juridictions du comté. C'est un édifice assez remarquable par son aspect qui représente bien les constructions seigneuriales du moyen-âge. Sa façade est terminée en un grand pignon divisé du bas en haut par un contrefort ou plutôt un beffroi polygone qui dépasse seulement de quelques mètres l'angle supérieur du toit. Il y a au rez-de-chaussée de chaque côté de ce beffroi une large arcade en anse de panier, sous laquelle on a ouvert des portes carrées. Des fenêtres sans ornement sont pratiquées au-dessus, et l'on voit aux angles de la façade et sur le beffroi même, entre les fenêtres et à leur hauteur, trois niches ogives étroites à moulures cylindriques formant sur les côtés des colonnettes grêles appuyées sur des socles polygones. Au-dessus de cet ordre se trouvent deux fenêtres à moulures creuses, divisées par des meneaux.

L'édifice qui est un carré alongé, a un toit en dos d'âne très élevé, et vers l'ouest une galerie à machicoulis dont les consoles indiquent par leur forme une construction du quatorzième siècle; cette partie faisait suite au mur d'enceinte de la ville, édifié sous le règne de Charles le bel. L'ensemble du bâtiment paraît appartenir à la même époque.

Le monument le plus ancien est le château dont la seule partie

qui subsiste, le donjon, domine toute la ville. La forme de cette tour est un parallélogramme orienté du nord-ouest au sud-est, ayant vingt-cinq mètres et demi de longueur sur dix-sept mètres et demi de largeur. Le toit, en dos d'âne, a des pignons de construction moderne disposés en redans; la hauteur totale est de vingt-neuf mètres et demi; elle était d'abord de trente-deux et se terminait par une galerie en plate-forme. Les murs qui ont dix pieds d'épaisseur et qui sont en forts moellons taillés et parementés, sont flanqués de douze contreforts plats s'élevant très-haut; les faces du nord et du midi sont percées de quatre-vingts fenêtres carrées, petites, disposées en quatre étages; le rez-de-chaussée est voûté. Cet édifice présente une masse sévère et imposante, et quoiqu'il soit totalement dépourvu d'ornemens propres à caractériser son architecture, il est probable, d'après sa forme générale, qu'il date du dixième siècle ou du commencement du onzième. C'est l'époque de la construction ou du rétablissement des forteresses que l'on opposa en Picardie et dans le Beauvaisis aux invasions des Normands, et rien n'indique que depuis, le château de *Clermont* ait été détruit de manière à exiger une édification nouvelle. On assure qu'il n'avait pas de souterrains.

Il continua d'être considéré comme une forteresse jusqu'au dix-huitième siècle, et servit ensuite de logement aux seigneurs. La collégiale qui en était voisine fut démolie dans la révolution avec quelques bâtimens accessoires. Le donjon vendu en même tems, fut racheté en 1805, moyennant dix-sept mille francs, par l'administration départementale qui le convertit en maison de correction. Vingt années plus tard, une ordonnance royale du vingt-un juin 1826 transforma cet établissement en une maison centrale destinée à la détention des femmes condamnées dans les départemens de l'Oise, de la Seine, de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise.

Des additions importantes ont été faites de 1828 à 1836, pour rendre les anciens bâtimens propres à leur nouvelle destination. Ces constructions, exécutées sur les projets de M. *Landon*, architecte du département de l'Oise, entourent un préau principal large de vingt mètres sur quarante de longueur, dont l'axe correspond à celui des faces du vieux château; elles comprennent deux bâtimens parallèles ayant chacun huit mètres de largeur; contenant un rez-de-chaussée, un étage et un comble voûté sans charpente, à la Philibert Delorme; un autre bâtiment transversal, long de soixante-huit mètres, parallèle au château, ferme le préau en liant les deux corps latéraux, et sert de base à une vaste chapelle qui se termine au nord en demi-cercle.

Le bâtiment transversal fournit un promenoir couvert; les corps

de logis latéraux contiennent les ateliers, le réfectoire, le parloir; les combles et l'ancien château sont consacrés aux dortoirs.

D'autres bâtimens accessoires comprennent la manutention, la cuisine, la lavanderie, la lingerie, le logement des employés.

L'ensemble de la maison centrale réunit dix corps de logis, neuf cours ou préaux et une avant-cour plantée d'une avenue qui aboutit à la porte d'entrée unique de la prison. Un chemin de ronde de trois cent soixante-quinze mètres de longueur sur quatre mètres de large, entoure l'établissement; il est contenu entre deux murs élevés de cinq mètres.

Deux puits descendant jusqu'à quarante trois mètres, et deux citernes, fournissent l'eau nécessaire aux besoins continuels de la maison.

Tous les bâtimens neufs sont en pierre de taille provenant des carrières de Laigueville, Mérard, Rousseloy, Mello.

La surface totale couvre une étendue d'un hectare 10,39.

Le hameau de l'*Equipée*, situé au nord de la ville, sur la route d'Amiens, compte environ cinquante habitans.

Le *Pont-de-Pierre*, autre hameau au nord-est sur la route de Compiègne, en a quatre-vingts.

Celui de *Béthencourtel* qui a été détaché en 1835 de la commune d'*Agnetz* et réuni au territoire de *Clermont*, est à l'extrémité et au midi de la rue de *Mouy* à laquelle il tient par la rue neuve; il a soixante feux. C'était une seigneurie particulière, qui appartint pendant les deux siècles derniers à la famille Havart de Popincourt, dont plusieurs membres eurent la maîtrise des eaux et forêts du comté. Son nom, diminutif de *Béthencourt*, provient de ce que ce lieu était un arrière-fief relevant de la seigneurie de Béthencourt-Saint-Nicolas, dans le canton de Liancourt.

Saint-Germer et *Les Finets*, détachés à la même époque de *Breuil-le-vert*, sont de simples écarts au midi de la ville.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse le territoire et la ville de *Clermont*. La route royale de Rouen à Reims passe à l'*Equipée* et au *Pont-de-Pierre*. La route départementale de *Clermont* à Beaumont part du carrefour Saint-André pour se diriger à l'ouest vers Mouy.

Les propriétés communales comprennent l'hôtel-de-ville acquis de M. le duc de Bourbon en 1829, au moyen d'une transaction, un presbytère, un collége, deux écoles primaires, un corps de garde, des fontaines, sept maisons.

Neuf hectares de pâtures et marais donnés par les comtes de *Clermont*, ont été aliénés depuis vingt ans.

La halle au blé est dans l'hôtel-de-ville.

Le cimetière qui tenait autrefois à l'église Saint-Samson, fut transféré en 1788, hors de la ville au nord-est, au-dessous du châtellier, sur un emplacement donné par le prince de Condé. Il a été agrandi en 1833. Il n'est fermé que par une haie vive.

Il y a un collège communal, un hospice, un bureau de bienfaisance, un octroi municipal, une compagnie de pompiers.

On trouve à *Clermont* les établissemens administratifs et judiciaires propres à un chef-lieu d'arrondissement.

Le tribunal civil est composé de trois juges.

Outre la maison centrale de détention, il y a une maison départementale de correction nouvellement construite.

Il existe de plus dans cette ville, une maison destinée à la guérison des aliénés.

Il y a trois foires annuelles, douze franc-marchés ou foires mensuelles, un marché important pour le commerce des grains.

On y trouve des voitures publiques allant à Paris, Amiens, Beauvais, Compiègne, Mouy.

Une société d'agriculture a été organisée à *Clermont* dans l'année 1836; on s'occupe d'y former un musée agricole et une bibliothèque publique.

Les établissemens industriels comprennent un moulin à eau situé au *Pont-de-Pierre*, un moulin à vent, des carrières, des sablonnières, une tannerie, trois tuileries, une mégisserie, une imprimerie, une brasserie.

Le territoire, très-divisé, produit une grande quantité de légumes et de fruits rouges.

L'aisance croissante de cette ville est entretenue par son marché qui acquiert chaque année plus d'extension. La population se compose surtout de propriétaires plus ou moins aisés, et de marchands en détail.

On y comptait en 1832, vingt-quatre auberges d'importance variée, cinq bouchers, quatre boulangers, trois bourreliers, trois chapeliers, cinq pâtissiers, deux charrons, dix-huit cordonniers, neuf épiciers, cinq horlogers, quatre limonadiers, sept marchands drapiers, trois magasins de modes, huit merciers, vingt-quatre menuisiers, cinq vitriers, huit serruriers, quatorze tailleurs, une trentaine de maçons.

La population totale s'élève d'après le recensement de 1836, à 3235 individus, mais pour connaître la population propre au pays, il convient d'en retrancher les condamnées détenues dans la maison

centrale, au nombre moyen de 450; le contingent réel n'est plus que de 2785.

Contenance : Terres labourables, 108 h. 03,08. — Jardins, 32 h. 18,05. — Bois, 7 h. 90,05. — Vignes, 38 h. 09,85. — Vergers et pépinières, 22 h. 32,60. — Oseraies et aunaies, 9 h. 68,90. — Carrières, 0 h. 28,25. — Tourbières, 3 h. 47. — Friches, 0 h. 82,60. — Prés, 21 h. 58,40. — Eaux, 0 h. 78,20. — Sablonnières, 0 h. 05,05. — Places, rues et chemins, 21 h. 83. — Propriétés bâties, 17 h. 39,43. — Total, 280 hect. 92,93.

Distance de Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marché, *Clermont.* — Bureau de poste, *Clermont-Oise.* — Population, 3235. — Nombre de maisons, 572. — Revenus communaux, 23,161 fr. 78 c.

Epineuse, *Espineuses, Espineuzes, Espineuse, Spineuses* (*Spinogilum, Spinosæ*), sur la limite méridionale, entre *Avrechy, Bailleul-le-soc* à l'est, *Fouilleuse* au nord, *Mainbeville*, Catenoy du canton de Liancourt à l'ouest, Sacy-le-grand du même canton, au midi.

Le territoire qui a sa dimension principale dans la direction du nord au midi, constitue une plaine découverte dépourvue d'eau courante, et traversée par un ravin courant au nord du chef-lieu. Celui-ci occupe à peu près le centre de la commune, formant une agglomération de rues sinueuses dont la continuité est interrompue par plusieurs mares qui suppléent à l'insuffisance des puits.

Mahaut, comtesse de Clermont, donna en mars 1238 à Jean de Villers-Saint-Paul, bailli de son comté, pour les bons services qu'il lui avait rendus, le bois de *Favière* (*Faveriæ*), et les terres situées au midi d'*Epineuse*, ainsi que la justice.

La cure d'*Epineuse*, sous l'invocation de saint Aignan, appartenait à la collégiale de *Clermont*. La ferme des chanoines qu'on voit encore auprès de l'église, est un grand bâtiment en pierres de taille à fenêtres divisées en quatre parties, et ornées de moulures creuses du seizième siècle.

L'église comprise aujourd'hui dans la succursale de *Bailleul-le-soc* est une construction moderne ou remaniée, alongée, à fenêtres de forme ogive, simples, à portail du dix-huitième siècle; le clocher est central, carré, moderne, couronné par un chapeau couvert d'ardoises. La nef est garnie de dalles sépulcrales et de briques; le chœur est orné de carreaux noirs et blancs; tout l'édifice est lambrissé, humide et sombre. Il y a un collatéral à gauche de la nef.

On conserve dans cette église des reliques de sainte Fidence,

sainte Hyppolite, saint Gallican, sainte Fortunée, apportées de Rome en 1679.

La commune a un presbytère, une école, dix-huit hectares de terres à l'état de friches, une carrière.

Le cimetière clos de murs, entoure l'église.

Il y a une carrière et un moulin à vent dans l'étendue du territoire qui est très-morcelé.

Quelques femmes cousent des gants. Tout le reste de la population est livré à la culture des terres.

Contenance : Terres labourables, 548 h. — Jardins, 8 h. 09,55. — Bois, 116 h. 42,20. — Friches, 23 h. 63,15. — Places, rues et chemins, 12 h. 96,35. — Propriétés bâties, 3 h. 36,85. — Total : 712 hect. 48,10.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 1 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marchés, *Clermont*, Pont-Sainte-Maxence. — Bureau de poste, Estrées-Saint-Denis. — Population, 297. — Nombre de maisons, 80. — Revenus communaux, 220 fr. 81 c.

ERQUERY, *Herquery*, *Arqueri*, *Erkeri*, *Erkery*, *Erqueri*, *Erquerie* (*Erqueriacum*, *Ercuriacum*, *Hercherium*), entre *Airion* au nord-ouest, *Lamécourt* au nord, *Saint-Aubin-sous-Erquery*, *Breuil-le-sec* à l'est, *Fitz-James* au sud-ouest.

Le territoire est traversé du nord au midi par un vallon dépourvu d'eau; le chef-lieu est sur la colline à l'ouest de ce ravin; il comprend quatre rues et une large place garnie d'arbres; toutes les pentes du territoire sont exposées au midi; le pays est d'une culture difficile.

La seigneurie appartenait dans le moyen-âge à une famille qui en portait le nom et qui a fourni des hommes distingués par leurs fonctions ou par les services qu'ils ont rendus à l'état.

Raoul dit Herpin, chevalier, sire d'*Erquery*, fut grand-pannetier et porte-oriflamme de France en 1315; il mourut en 1320.

Jacques d'*Erquery* négocia avec Fondrigués, capitaine navarrois, la remise de Creil que les Bourguignons occupaient en 1358 et d'où ils dévastaient tout le pays. Fondrigués sortit moyennant une forte contribution, et Jacques s'établit le trente octobre 1359 avec sept chevaliers, cent six écuyers et cent quarante-quatre archers, dans la place qu'il conserva jusqu'au mois de septembre 1560.

Jean d'*Erquery*, chanoine de Beauvais, était en 1360 conseiller au parlement de Paris.

Louis d'*Erquery*, autre chanoine de Beauvais, devint évêque de Coutances en 1368.

Erquery fut compris dans le duché-pairie de *Fitz-James*.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbaye de Wariville. Ce bénéfice est aujourd'hui une succursale ayant dans son étendue les communes de *Lamécourt* et de *Saint-Aubin-sous-Erquery*.

L'église placée sous l'invocation de la vierge, est un édifice remanié, tenant à la principale ferme du pays. Le portail reconstruit en 1828, supporte un clocher en charpente couvert d'ardoises. Une seule fenêtre du chœur a conservé quelques ornemens du seizième siècle. Il n'y a plus de voûtes, mais un lambris qui paraît aussi de cette époque. Tout l'intérieur est nu, sombre, humide; on y descend par quatre marches.

La ferme de *Villers-sous-Erquery* forme un écart au midi du chef-lieu.

Une autre ferme dite de *Saint-Ladre* établie sur l'emplacement d'une maladrerie au nord-ouest d'*Erquery*, a été démolie vers 1700.

La commune de *Saint-Aubin* avait été réunie à celle-ci en 1828; elle en a été séparée de nouveau dans l'année 1833.

Il n'y a pas de propriétés communales.

Les pauvres ont quelques revenus.

Le cimetière entouré d'une haie est contigu à la ferme de *Villers*. On y voyait autrefois une chapelle fondée en 1263 qui formait un bénéfice distinct à la nomination de l'évêque diocésain; elle tomba en ruines pendant le dix-huitième siècle.

On trouve une carrière dans l'étendue du territoire.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 462 h. 25,30. — Jardins, 2 h. 16,20. — Bois, 32 h. 30,65. — Vignes, 6 h. 21,20. — Oseraies et aunaies, 15 h. 89,35. — Marnières, 0 h. 13,40. — Friches, 43 h. 31,90. — Places, rues et chemins, 8 h. 91,80. — Propriétés bâties, 2 h. 68,65. — Total : 572 hect. 88,45.

Distance de *Clermont*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 257. — Nombre de maisons, 79. — Revenus communaux, 120 fr. 68 c.

ETOUY, *Estouy*, *Estoy*, *Estaye*, dans la vallée de Brêche, entre *Avrechy*, *Airion* à l'est, *Agnetz* au sud-est, *La Neuville-en-Hez*, *Litz* au midi, *Bulles* au nord-ouest, Fournival (du canton de Saint-Just) au nord.

Le territoire s'étend dans la plaine à gauche de la rivière. Le chef-lieu, situé dans la vallée, présente une agglomération considérable dont les principales rues sont larges et entretenues avec soin; il y a une place assez vaste garnie de plantations.

La Brêche forme une partie de la limite méridionale.

La seigneurie d'*Etouy* appartenait dans le quinzième siècle à la maison de Berghes, dont l'un des membres nommé Jacques, la vendit, le quatorze mai 1492, à Gilles d'Ongnies, seigneur de Chaulnes, conseiller et chambellan du roi. Philippe, son fils et héritier, s'intitulait seigneur de Chaulnes, *Etouy*, Bruey et *Cohen*. Louis d'Ongnies, fils de celui-ci, fut comte de Chaulnes, baron de Briot, surintendant des finances et grand bailli gouverneur du comté de *Clermont;* il faisait partie de l'assemblée des grands du royaume, convoquée à Moulins au mois de janvier 1566.

Son fils aîné François d'Ongnies, bailli du comté de *Clermont*, ayant été tué en 1567 à la bataille de Saint-Denis, sans avoir été marié, laissa ses titres et dignités à son puiné Charles dit de Rasse; celui-ci présida, le seize août 1588, l'assemblée des trois états du comté, pour l'élection des députés aux états généraux de Blois. Louise, petite-fille de Charles, dame d'*Etouy*, aliéna cette terre que Jacques d'Estampes, seigneur d'Aplincourt, revendit le dix-sept février 1608, à Adrien de Vuignacourt, seigneur de *Rue-St.-Pierre*.

Aloph de Vuignacourt, frère d'Adrien, est l'un des hommes illustres qu'ait produits le Beauvaisis; il fut grand hospitalier, chef de la langue française, et enfin élu en 1601 grand maître de l'ordre de Malte. Il se signala par diverses victoires remportées sur les Turcs, fortifia l'île de Malte, et embellit la ville; il mourut en 1622 avec le regret universel de l'ordre.

Il avait été parrain de son neveu Aloph, né à *Etouy* le quatre juillet 1617, qui hérita en 1628 des seigneuries de son père et porta le titre de marquis de Vuignacourt, après avoir commandé pendant les guerres de 1674 et 1675 l'arrière-ban du comté de *Clermont;* il mourut dans son château le seize avril 1681.

Adrien-Claude, marquis de Vuignacourt, son fils aîné, vit saisir ses terres d'*Etouy, Litz, Rue-Saint-Pierre*, qui furent adjugées le vingt juillet 1685, à Pierre Rioult, sieur de Pouilly.

Celui-ci fit réunir, au mois de mars 1689, les justices d'*Etouy*, de *Litz* et de *Rue-Saint-Pierre*, en un seul siége qui fut fixé à *Etouy*, afin d'accroître l'importance de ce domaine.

Thomas Rivié, secrétaire du roi, le vendit avec les deux autres, en 1732, au maréchal de Berwick, pour être incorporés au duché-pairie de *Fitz-James*.

La cure de Saint-Martin d'*Etouy* était dans le patronage de l'abbaye de Saint-Paul-les-Beauvais. Elle est aujourd'hui succursale.

L'église est une assez vaste construction disposée en croix, mais dont la forme est déguisée par diverses additions. La nef est en cailloux, à façade moderne ou remaniée, ayant deux fenêtres simples en lancette au-dessus de la porte, et à gauche une rose sans

ornemens. Le mur latéral méridional est éclairé par de petites lancettes; la partie opposée n'a pas de baies.

Le chœur a été solidement construit en pierres d'appareil vers le milieu du seizième siècle; il est appuyé sur de larges contreforts ornés dans le goût de la renaissance. On remarque sur l'un de ces éperons une pierre incrustée en saillie avec cette inscription :

remor de mor
retarde joie
1544

et sur un autre contrefort vers la corniche,

1549
espérance
m'abuse.

Le clocher est central, carré, moderne, supportant une pyramide couverte d'ardoises.

A l'intérieur, la nef est lambrissée, nue, sombre, pourvue à gauche d'un collatéral séparé par trois colonnes dont les chapiteaux portent des feuilles recourbées; les arcades paraissent modernes.

Le chœur est élevé, vaste, polygone, éclairé par de longues fenêtres terminées en hémicycle; les voûtes sont à pendantifs et à nervures réticulées; les chapelles latérales sont séparées par des arcades ogives appuyant sur des colonnes modernes.

Une date de 1560 est sculptée dans les voûtes.

On voit, dans une niche de la chapelle du midi, deux statues de grandeur naturelle, à têtes de marbre, représentant Adrien de Vuignacourt et Louise de Saint-Périer sa femme, à genoux, les mains jointes. Ce monument est accompagné de l'épitaphe suivante :

Hic jacet nobilissimus et clarissimus eques dnus Hadrianus de Wignacourt, hujusce loci, nec non Lissi, vici Sancti Petri ac Baloei dnus, centum Katraphractorum sub illustrissimo principe Alexandro vindocino legatus, cujus genus e Belgio ubi etiam nunc in primogenitis viget clarissimum per secundæ propaginis Sobolem in hoc Belvacensi agro longa serie floruit hic duobus illustrissimis Fratribus Alofio Melitensis insulæ principi et magno Hierosolimitanorum Equitu. magistro et Joachimo regii ordinis equitis aurato, Balæi dnó aliquentulū. Superstes : post multa militaris virtutis exempla et vitæ integerrimæ famam meritissimam, extracti calculi vulnere, sanctissime obiit anno ætatis LXXI primus que relicta prisca majorum suorum sede quæ ad Sancti Petri vicum visitur hoc in loco a se aquisito condi voluit mense septembri anni MDCXXVIII

Huic adquiviescit, septem circiter mensibus ei prærepta nobillisima et charissima conjux Lodoica de S.t Périer post quam XXX annos cum eo concordissime et sanctissime exegisset et multiplicari partu illustrem domum stabilivisset anno ætat. XLIII.

Horum utrique parentibus optimis mærentes liberi posuerunt
Requiescat in pace.

La ferme de *Cohen* est un écart dans la plaine au nord-est d'*Etouy*. Ce lieu porta, jusqu'au quinzième siècle, le nom *des Essarts*; Marguerite de Berghes-Cohen, veuve de Renaud de Saint-Paul, seigneur d'*Etouy*, l'ayant acquis en 1487, lui donna la dénomination qu'il a gardée depuis, ce qui explique l'emploi dans l'Ile de France, d'un nom d'origine allemande. Jacques de Berghes, frère et héritier de Marguerite, vendit *Cohen* qui formait un fief particulier, ainsi qu'*Etouy*, à la maison de Chaulnes, et ces terres ont toujours eu, dès-lors, les mêmes seigneurs.

La propriété de *Cohen* ou *des Essarts*, avait appartenu dans le treizième siècle, à la maison de Trie.

Lamotte-Filiaux est un autre écart à l'ouest du chef-lieu.

La commune possède un presbytère, une école, et sept ares environ de terres labourables.

Des marais assez étendus ont été partagés en 1794.

Le cimetière, fermé par des murs et des haies vives, entoure l'église. On y voit, sous une niche, une statue de Saint-Jean, de grandeur naturelle, tirée de l'abbaye de Wariville.

On trouve dans l'étendue du territoire une carrière, deux moulins à eau, une papeterie.

On y fabriquait autrefois en quantité des toiles de lin, comme à *Bulles*.

Quelques femmes cousent des gants.

La population fournit un grand nombre d'ouvriers terrassiers.

Contenance : Terres labourables, 693 h. 27,80. — Jardins, 11 h. 74,05. — Bois, 133 h. 88,80. — Vergers et pépinières, 9 h. 36,20. — Oseraies et aunaies, 1 h. 74,15. — Chenevières, 21 h. 28,30. — Pâtures, 0 h. 07,80. — Marnières, 0 h. 71,70. — Friches, 3 h. 77,60. — Prés, 51 h. 91,65. — Eaux, 2 h. 12,10. — Places, rues et chemins, 16 h. 81,10. — Propriétés bâties, 6 h. 90,05. — Total : 953 hect. 61,30.

Distance de *Clermont*, 7 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 865. — Nombre de maisons, 284. — Revenus communaux, 730 fr. 35 c.

FITZ-JAMES, *Warty-Saint-Pierre*, *Garti* au douzième siècle, *Ouarty*, *Ouartis*, *Warty-les-Clermont*, *Vuarty*, entre *Agnetz*, *Airion* à l'ouest, *Erquery* au nord, *Breuil-le-sec* au sud-est, *Breuil-le-vert*, *Clermont* au midi.

Le territoire dont le périmètre forme un pentagone irrégulier, est coupé par trois ravins descendant au midi vers la Brêche qui coule au sud-ouest sur la limite. Le chef-lieu rapproché de la rivière comprend quatre rues aboutissant à une grande place triangulaire garnie d'arbres.

La Béronelle a sa source au nord-est du chef-lieu.

La seigneurie de *Warty* était ancienne et considérable, car elle comprenait une partie du territoire actuel de *Clermont*, s'étendait vers le nord jusqu'aux approches de Cuignières, et joignait à l'ouest la chaussée de *Ramecourt;* la terre de *Saint-Aubin-sous-Erquery* en dépendait ainsi que celle de Margny-les-Compiègne, et d'autres à Montataire et à Louvres. Les premiers seigneurs portèrent le nom du domaine. Renaud de Warty, chevalier, est mentionné en 1179 dans les titres de l'abbaye de Froidmont, et Raoul de Warty, vers le même tems, dans ceux de Saint-Lucien. Cette terre passa, au quatorzième siècle, à une autre famille du nom d'*Epineuse*. Mathieu d'Epineuse possédait en 1314 *Warty* qui fut partagé après lui entre les seigneurs de *Mainbeville*, d'*Epineuse* et de *Choisy*. Dans le terrier du comté de *Clermont* fait en 1373 pour le dénombrement fourni au roi Charles V, on voit que le fief d'*Epineuse* était le plus considérable. Il fut lui-même divisé vers 1403 en deux parts, l'une dite de Coudun, du nom de celui qui épousa une demoiselle d'*Epineuse*, l'autre nommée d'Hypercoudun qui passa aux comtes de *Clermont*, et fut par eux revendue aux descendans des Warty.

Jean de Bretonnière dit Gauvain, seigneur de Catillon, possédait en 1453 une partie de *Warty*. Jean II dit Breton, son fils, acquit le reste par échange en 1478 de Louis le Tirant, seigneur de Liancourt-Saint-Pierre.

Pierre dit Warty, fils de celui-ci, gouverneur et bailli du comté de *Clermont*, fut en grand crédit auprès du roi François I qui le nomma par ses lettres du vingt-trois mars 1525, grand-maître des eaux et forêts de France. Il obtint en mai 1537 la réunion des différens fiefs qu'il possédait dans le pays, en un seul sous le nom de fief de la tour de Warty, acheta en 1539 la terre de Fournival, et en 1547 celle d'*Airion;* il mourut le 21 novembre 1551, ayant amassé une fortune considérable.

Son fils aîné Joachim, bailli et gouverneur de *Clermont* comme lui, quitta le nom de La Bretonnière pour celui de Warty; il avait épousé Madeleine de la Suze à laquelle Grevin dédia sa Description du Beauvoisis.

Philippe leur fils, et successeur en 1553, fut gentilhomme de la chambre du roi; il avait épousé en 1572 Judith de Montberon, mais il fut démarié par sentence de l'évêque de Beauvais, et étant mort sans enfans, ses terres vinrent à Françoise de Warty sa sœur qui les apporta en dot le vingt-quatre juillet 1578 à son deuxième mari François de Faudoas de Sérillac.

Louise de Faudoas, leur fille et héritière, épousa en 1594 Claude de Gruel, seigneur de la Frette auquel elle donna les terres de *Watry*, *Airion*, Fournival et autres.

Tous ces seigneurs de Warty furent calvinistes et prirent une part active aux troubles que la ligue amena dans le Beauvoisis.

En 1684, la terre était confisquée ou en décret sur les la Frette, devenus fameux par leurs duels sous le règne de Louis XIV.

Elle fut acquise en 1704 par Jacques Fitz-James, duc de Berwick, général au service de France, fils naturel de Jacques II et d'Arabelle Churchill, sœur de Marleborough; elle eut alors le titre de comté, et six ans après le roi voulant récompenser les services immenses rendus à l'état par le duc de Berwick qui avait été fait maréchal de France en 1706 et qui était devenu grand d'Espagne, duc de Liria et de Xérica en 1707, érigea par ses lettres-patentes de mai 1710 la terre de *Warty* en duché-pairie, sous le titre de *Fitz-James*. La paroisse porta dès lors le nom du nouveau duché, selon l'usage suivi pour les pairies.

La justice ducale s'exerçait par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier.

Le duché comprenait les terres de *Warty*, *Airion* et Fournival, auxquelles le maréchal ajouta en 1711 celle d'*Erquery*. Il allait encore y réunir les seigneuries d'*Etouy*, *Litz* et *Rue-Saint-Pierre*, qu'il avait acquises en 1732, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon le douze juin 1734 au siège de Philisbourg.

Après la mort de ce grand capitaine, le duché passa à François (1) son troisième fils, qui fut d'abord gouverneur du Limousin en survivance de son père; mais ayant embrassé l'état ecclésiastique vers 1727, il fut sacré évêque de Soissons en 1738; devenu aumônier du roi, on sait qu'il exigea pendant la maladie de Louis XV à Metz le renvoi de Mme de Châteauroux, ce qui lui valut un ordre d'exil; il se démit de sa charge le six mars 1748 et mourut en 1764.

Il avait donné en 1736 le duché de *Fitz-James* à son frère Charles, cinquième fils du maréchal, qui devint lui-même maréchal de France.

Le fils de celui-ci, Jacques Charles, marquis de *Fitz-James*, s'allia en 1769 à la maison de Thiars de Bissy, et fut créé duc en 1775.

Son fils Edouard, duc de Fitz-James, a aliéné en 1833 ce qui était resté, après la révolution, de l'ancien duché. Il avait fait bâtir un nouveau château à la place du manoir seigneurial entouré d'eaux et de murs crénelés, qui avait été démoli vers 1795.

Le prince Charles Edouard Stuart, petit-fils de Jacques II, dé-

(1) Jacques François l'aîné fut duc de Liria et demeura au service d'Espagne.

trôné en 1688, habita dans l'hiver de 1745 le château de *Fitz-James*, gardant l'incognito et se faisant appeler le baron de Renfrero; il demanda et obtint de l'évêque de Beauvais la permission de faire gras pendant le carême; il venait souvent chasser à Bresles.

Il y avait à *Fitz-James* un prieuré sous le titre de Saint-Pierre dont le patronage appartenait à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Le prieur qui était curé primitif de la paroisse, nommait à la cure.

L'église dépendait du prieuré, et le service paroissial était fait dans une chapelle latérale.

Les deux bénéfices furent réunis en 1767.

La cure était aussi sous le nom de Saint-Pierre; elle fait partie aujourd'hui de celle de *Clermont*.

L'église, de forme irrégulière, comprend deux bâtimens d'époques différentes. La façade présente deux pignons : celui du nord a un portail roman dans lequel la pointe de l'ogive est à peine sensible; il a trois boudins, et de chaque côté deux colonnettes à chapiteaux chargés de feuilles enroulées; on voit au-dessus une fenêtre à plein cintre, à colonnettes engagées et cordon dentelé. L'autre pignon est percé seulement d'une fenêtre ogive géminée de l'époque tertiaire; le contrefort angulaire porte une niche du tems de la renaissance.

La face méridionale de la nef a trois fenêtres pareilles à celles-ci, mais dont les moulures sont cylindriques et les divisions triples; elle supporte une tourelle montant jusqu'au toit.

La face opposée est percée de deux petites fenêtres romanes; on y remarque une corniche plate formée de petites arcades avec contre-corbeaux pointus, et des corbeaux à dessins variés, fleurons, croix, étoiles, têtes bizarres, etc.

Le clocher est central sur cette partie de l'église; il a une petite fenêtre de transition, et une plus grande, ogive, ouverte aux dépens de la corniche ornée qui se continue au bas de la tour; une pyramide courte en charpente remplace une ancienne flèche de pierres.

Le chœur et une chapelle latérale sont de style ogival tertiaire, à filets grêles, prismatiques; les arcs doubleaux des voûtes sont à vive-arrête.

La travée du clocher a des arcades ogives-romanes, des colonnes groupées à chapiteaux variés figurant des feuilles de nénufar, des pommes de pin, des volutes.

La nef du nord est plafonnée et terminée par le chœur dont les piliers se divisent en nervures; la nef du midi est arrêtée contre le sanctuaire.

Il y a quelques vitraux du seizième siècle.

Le château est situé à l'est du chef-lieu dans un hameau nommé le grand *Fitz-James* dépendant, à une époque reculée, de la paroisse d'*Agnetz* et qui comprend vingt maisons.

Il y avait un très-beau parc et une chapelle sous le titre de Notre-Dame.

La ferme du *Bois-Saint-Jean* est un écart sur un coteau au nord de *Fitz-James*. C'est en ce lieu qu'existèrent jusqu'au treizième siècle les trinitaires qui établirent ensuite le couvent de Saint-André à *Clermont*.

Jeanne de Milly, veuve de Philippe de Choisy, y fonda en 1339 une chapelle sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, dont le patronage fut laissé à l'évêque diocésain. Cette chapelle a été démolie.

Becquerel, autre écart, est à l'est du chef-lieu.

Un peu plus loin et au nord-est était situé le village de *Bérone* (*Beronia*) qui fut détruit dans les guerres du quinzième siècle; il n'y resta qu'une maison seigneuriale et une ferme : c'était un fief ayant haute, moyenne et basse justice qui appartint dans les quinzième et seizième siècles à la famille Collesson, originaire de Brabant, dont plusieurs membres furent lieutenans généraux au baillage de Roye. Cette terre fit partie, ainsi que *Becquerel*, du marquisat de Nointel; elle en fut détachée en 1780 avec *Boulincourt*, *Gicourt* et *Ronquerolles*, et le duc de Bourbon l'acquit en 1787. Il y avait une chapelle dédiée à la vierge et à saint Antoine, à laquelle l'évêque nommait.

Il n'y reste plus aucun vestige de construction depuis quarante ans.

La route royale de Paris à Dunkerque passe au *Grand Fitz-James*. La route royale de Rouen à Reims forme une partie de la limite méridionale.

La commune n'a d'autre propriété qu'une école.

Le cimetière tient à l'église; il est fermé de haies et de murs.

Il y a un bureau de bienfaisance.

Les établissemens industriels comprennent une carrière, trois moulins à eau, une tuilerie, une blanchisserie.

Contenance : Terres labourables, 514 h. 43,55. — Jardins, 8 h. 07,95. — Bois, 360 h. 32,95. — Vignes, 3 h. 30,60. — Vergers et pépinières, 1 h. 44,25. — Sablonnières et argilières, 0 h. 35,05. — Friches, 19 h. 66,60. — Prés, 45 h. 19,40. — Eaux, 0 h. 72,00. — Places, rues et chemins, 22 h. 03,25. — Propriétés bâties, 6 h. 66,40. — Total : 982 h. 22,00.

Distance de *Clermont*, 1 kil. — De Beauvais, 3 kil. 1 myr. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Popu-

lation, 512. — Nombre de maisons, 127. — Revenus communaux, 509 fr. 67 c.

FOUILLEUSE, *Fouilleuze*, *Foulleuzes*, *Foulleuses*, *Fouilleux*, *Fuelleuses*, *Feulleuses*, *Folleuses*, *Foulleux*, *Foilloses* en 1206 (*Foliosæ*, *Filiosa*), à la limite nord, entre *Bailleul-le-soc* à l'est, *Epineuse* au sud-est, *Mainbeville* au sud-ouest, Noroy et Cernoy du canton de Saint-Just, à l'ouest et au nord.

Le territoire, de figure irrégulière, donne naissance à plusieurs vallons descendant vers le midi. Le village qui touche à la limite nord ne comprend qu'une rue tortueuse, dont la continuité est interrompue par deux grandes mares. Il n'y a pas d'eau courante dans le pays.

Cette commune avait été réunie en 1828 à celle de *Mainbeville*; une ordonnance royale du quatre février 1834 lui a rendu son existence indépendante.

La seigneurie de *Fouilleuse* appartenait au quinzième siècle à une famille qui en portait le nom, et elle passa vers 1460 dans celle des Ravenel, seigneurs de Porquéricourt, par le mariage d'Antoinette de Fouilleuse avec Aubert de Ravenel II. Deux membres de cette maison furent au seizième siècle gentilshommes de la chambre du roi, et Madeleine de Ravenel, fille de Claude, apporta en 1599 la terre de *Fouilleuse* à Antoine de Conflans, seigneur de Saint-Remy, qu'elle épousa.

Antoine de Belleval, d'une famille qui avait été anoblie sous Louis XII, seigneur de *Bailleul-le-soc*, *Le Metz*, etc., acquit *Fouilleuse* en 1692 du marquis de Conflans; mais cette terre revint encore aux Conflans qui la possédèrent pendant le dix-huitième siècle.

La cure de Saint-Nicolas de *Fouilleuse*, aujourd'hui comprise dans la succursale de *Mainbeville*, était à la nomination de l'évêque diocésain.

L'église qui a été reconstruite en 1644, est plutôt une chapelle qu'un édifice paroissial; c'est un petit vaisseau plafonné dont le chœur est orné de panneaux et d'un carrelage blanc et noir; elle est tenue proprement quoique délabrée; le clocher est couvert d'ardoises.

Cette commune n'a pas de hameau. Un moulin et un poste télégraphique forment un écart au nord-ouest du chef-lieu.

Il n'y a d'autre propriété publique qu'une chétive maison d'école.

Le cimetière fermé de murs, entoure l'église.

Il y a un moulin à vent et une carrière dans l'étendue du pays. Toute la population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 257 h. 06,50. — Jardins, 10 h. 58,45. — Bois, 14 h. 15,40. — Vergers et pépinières, 0 h. 96,65. — Friches, 2 h. 82,55. — Places, rues et chemins, 2 h. 91,01. — Propriétés bâties, 2 h. 06,70. — Total : 290 hect. 55,26.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 1 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marchés, *Clermont*, Pont-Sainte-Maxence, Lieuvillers. — Bureau de poste, Estrées-Saint-Denis. — Population, 107. — Nombre de maisons, 37. — Revenus communaux, 95 fr. 25 c.

Lamécourt, *Lamescourt*, *Lamécour*, sur la limite septentrionale entre *Avrechy*, *Airion* à l'ouest, *Erquery*, *Saint-Aubin-sous-Erquery* au midi, *Remécourt* à l'est, Cuignières du canton de Saint-Just au nord.

Le territoire de figure à peu près carrée, est traversé du nord au midi par un large vallon dépourvu d'eau, sur les pentes duquel le chef-lieu est bâti. Le village ne comprend guère qu'une longue rue s'étendant de l'un à l'autre talus du vallon et une place sur laquelle donnent l'église et la ferme principale du pays.

On avait réuni en 1827 à cette commune celle de *Remécourt* qui en a été séparée de nouveau dans l'année 1835.

Lamécourt fut compris dans le vicomté d'*Argenlieu*.

Ce n'était d'abord qu'un simple vicariat de la paroisse de Cuignières, canton de Saint-Just. Les habitans demandèrent, à cause de l'éloignement et des communications rendues difficiles par les eaux sauvages, l'érection de leur église en cure distincte, ce qui leur fut accordé par ordonnance de l'évêque de Beauvais, du quatre septembre 1668.

Lamécourt est compris dans la succursale d'*Erquery*.

L'église dédiée à saint Martin, est un petit édifice en moellons, appuyé de cinq contreforts, ayant cinq fenêtres au midi et deux au nord, toutes dépourvues d'ornemens. La porte montre des restes d'un cordon aigu; un clocheton couvert d'ardoise la surmonte. Le chœur est tombé en ruine vers 1811 sans avoir été remplacé, en sorte que l'église actuelle n'est que la nef de l'ancienne construction; elle est lambrissée, sombre et humide.

La commune possède une école.

Le cimetière fermé de haies vives, entoure l'église.

Il y a une carrière dans l'étendue du territoire.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 307 h. 35,10. — Jardins, 5 h. 72,90. — Bois, 20 h. 69,20. — Vignes, 1 h. 49. — Vergers et pépinières, 0 h. 90,35. — Marnières, 0 h. 12. — Friches, 2 h.

07. — Eaux, 0 h. 5,80. — Places, rues et chemins, 7 h. 52,08. — Propriétés bâties, 1 h. 99,60. — Total : 345 hect. 73,03.

Distance de *Clermont*, 7 kil. — De Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marchés, *Clermont*, Lieuvillers. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 183. — Nombre de maisons, 55. — Revenus communaux, 69 fr. 70 c.

La Neuville-en-Hez, *La Neufville, Villeneuve-en-Heiz, La Nuefville-en-Hez* et *en Hets* (*Nova villa Comitis, Novavilla in Hetio, Villanova in Heiz, Villa nova in Hatrio, Novilla in-Hez, Novilla in nemoribus de Hez*), sur la limite occidentale, entre *Rue-Saint-Pierre, Litz, Etouy* au nord, *Agnetz* à l'est, Ansacq, Thury-sous-Clermont, Saint-Félix, Hondainville du canton de Mouy au midi, Hermes du canton de Noailles, et Bresles du canton de Nivillers à l'ouest.

C'est l'une des grandes communes du département; son territoire comprend la forêt entière de Hez qui couvre les vingt-sept vingt-huitièmes de la superficie. Cette forêt s'élève jusqu'au sommet des côteaux qui forment la limite méridionale; elle descend vers le nord jusqu'à la vallée de Brèche, dominant vers l'ouest les marais tourbeux de Bresles et de *Rue-Saint-Pierre*.

Il n'y a pas d'eau courante dans l'étendue du pays, mais on y trouve quelques sources.

Le chef-lieu est rapproché de la limite nord; il comprend une grande place garnie d'arbres, trois rues anciennes et une nouvelle rue alignée sur la route de Beauvais à Compiègne, remarquable par ses belles maisons qui donnent au bourg l'aspect d'une petite ville; cette rue a près de mille mètres de longueur.

D'Anville (Not. Gaul. p. 863) émet l'opinion que cette commune ou plutôt la forêt qui l'entoure pourrait avoir été le pays habité par la peuplade des *Hassi* dont il est question dans Pline à la suite des *Belloraci*. Il serait aussi difficile de réfuter que de soutenir cet avis dénué de preuves et appuyé seulement sur l'analogie qu'on peut voir entre le nom de Hez et celui de *Hassi*; encore ce dernier est-il écrit *Bassi* dans quelques éditions.

On a rencontré des haches gauloises en silex dans la forêt de Hez comme dans d'autres parties du département.

Cette forêt fut inhabitée jusqu'à la fin du douzième siècle. Raoul, comte de Clermont et connétable de France, déterminé par la facilité de la chasse, y établit un lieu de rendez-vous, auquel il donna de l'importance en 1187 par la construction d'une église et de quelques maisons qui devinrent le noyau d'un village; et pour

y attirer la population, il accorda aux habitans de *Novam villam quod ego constitui*, dit son titre, plusieurs privilèges, tels que l'exemption de taille, le bois mort et divers usages dans la forêt. On détruisit une partie du bois de *Litz* pour asseoir les maisons, qui appartenait au chapitre de Beauvais; Catherine, comtesse de *Clermont*, fille de Raoul, indemnisa les chanoines du dommage qu'ils avaient éprouvé.

Ce lieu fut d'abord appelé *La Neuville-le-comte* (*Nova villa Comitis*) pour le distinguer de La Neuvilleroy canton de Saint-Just qui était dès lors une ancienne paroisse et une forteresse importante.

Philippe-Auguste donna en 1200 une charte de commune aux habitans de *La Neuville*; il y avait plusieurs échevins et un garde du territoire.

Outre les clauses ordinaires à ces sortes de concessions, celle-ci en avait une fort singulière selon laquelle les communiers ne pouvaient être arrêtés dans la ville de Beauvais; elle est ainsi exprimée dans une confirmation de cette charte accordée le quatorze août 1315 par Louis duc de Bourbon et comte de *Clermont*.

« S'il advient que aucuns desdits habitans se transportent en la » ville de Beauvais et soient tenus envers aucunes personnes mais » qu'ils ne soient obligés par corps, ils doivent être francs d'arrest » par la loy de la dite ville et si arrest s'assiest sur eux, ils doivent » requis de par Monsieur le Duc; et si tantost ils ne sont délivrés, » tous les habitans de la ville de Beauvais passans par le comté (de » Clermont) doivent être arrestés prisonniers de Mons[r] le Duc jus- » qu'à ce que les habitans arrêtés à Beauvais soient à plein déli- » vrés. »

Les habitans de Rieux près Grandvilliers, jouissaient de la même franchise parce qu'ils étaient compris dans la prévôté de *La Neuville*. On doit y voir une sorte de compensation accordée par le roi aux comtes de *Clermont* qui souffraient impatiemment la suzeraineté des évêques de Beauvais dont leur seigneurie relevait.

Louis comte de Blois et Catherine de Clermont sa femme, firent fortifier le château dont le comte Raoul avait jeté les fondations, et Catherine y ajouta en 1208 une chapelle dédiée sous son nom.

La jalousie qu'elle portait aux évêques de Beauvais ne lui permit pas de souffrir le voisinage de la forteresse que Philippe de Dreux avait établie en 1210 dans la commune de Bresles. Elle réclama le secours du comte de Dammartin et de Boulogne son parent qui vint aussitôt ruiner le nouveau château. Deux ans après, Philippe, aussi bon guerrier que prélat éminent, exerça des repré-

sailles en rasant jusqu'à fleur de terre le manoir fortifié de *La Neuville-en-Hez*; on sait que cette lutte entre les maisons de Dreux et de *Clermont*, contribua à la ligue formée contre la France par l'Angleterre et l'Allemagne, et détruite à la bataille de Bouvines.

Les fortifications n'étaient pas encore rétablies lorsque Blanche de Castille, étant à *La Neuville*, y donna naissance, le vingt-cinq avril 1215, à Saint Louis; ce prince ayant été baptisé à Poissy, porta quelquefois dans sa jeunesse le nom de Louis de Poissy, ce qui a fait soutenir faussement qu'il était né dans ce dernier bourg.

Saint Louis affectionna le lieu de sa naissance et confirma les droits d'usage accordés aux habitans par ses prédécesseurs et par les comtes de *Clermont*. Il confirma aussi en mars 1258 la fondation dans le château de la chapelle Sainte-Catherine.

On sait que *La Neuville-en-Hez* et la forêt furent compris dans les dépendances du comté de *Clermont* que ce roi donna en apanage, par ses lettres du mois de mars 1269, à Robert son sixième fils. *La Neuville* devint une des châtellenies de cette grande seigneurie.

Philippe le Hardi y vint en 1277.

Philippe de Valois était en 1331 dans cette résidence; il y donna au mois d'avril des lettres portant confirmation de la commune du Pont du château en Auvergne.

Il y était encore en juillet 1334, et y statua que la vicomté de Maulevrier en Normandie ressortirait au parlement de Paris. (Recueil. Ordonn., tom. 4, pag. 686).

Louis, duc de Bourbon, fils aîné de Robert, augmenta les fortifications du château, après que Philippe de Valois lui eut rendu l'apanage dont Charles le bel s'était remis en possession.

La Neuville étant devenue une place de guerre, eut sa part dans les événemens militaires qui dévastèrent le Beauvaisis jusqu'à l'époque de la ligue. Les Anglais s'en emparèrent dans l'année 1359 en même tems que de *Clermont*.

Les bourgeois de Paris furent autorisés par le régent en 1361 à retirer cette forteresse de leurs mains moyennant cinq cents florins d'or; ils rachetèrent aussi Pont-Sainte-Maxence et d'autres places qui, occupées par l'ennemi, gênaient les abords de la capitale.

Les Bourguignons s'étant emparés de Paris en 1418, obtinrent de Charles VI des lettres pour reprendre toutes les forteresses à leur convenance. *La Neuville-en-Hez* fut compris dans l'exécution de cet ordre arraché à la faiblesse du monarque.

Ce fort fut remis sous l'autorité royale en 1429, après le sacre de Charles VII, avec Creil, Pont-Sainte-Maxence, et plusieurs autres places qui capitulèrent sans coup-férir.

Le roi fit réparer le château, et ordonna par ses lettres du dix avril 1431 qu'il y serait constamment tenu vingt-cinq hommes d'armes et trente hommes de trait.

Cependant le village avait été tellement ruiné et dépeuplé d'hommes et de chevaux, que pour y ramener des habitans, Louis XI fut obligé de lui faire pendant sept années une remise totale d'impôts; les lettres sont datées de Compiègne le douze août 1468, et portent que l'exemption est accordée « *à cause de ce que au dit lieu de La* » *Neuville monsieur saint Louis notre prédécesseur de glorieuse mé-* » *moire fut né et y a print sa naissance.* »

De nouvelles lettres données en l'abbaye de la Victoire le treize octobre 1475, prolongèrent cette faveur.

On institua en 1531 une prévôté royale à *Là Neuville-en-Hez* comme dans les autres châtellenies du comté de *Clermont*.

Le pays était encore tellement misérable en 1542, que Charles de France, comte de *Clermont*, fut obligé de rendre le vingt-cinq novembre une ordonnance qui défendait aux gens de guerre de loger ni de rien prendre dans le bourg.

Trente ans après, Charles IX donna à Marie Touchet, dame de Belleville sa maîtresse, le château de *La Neuville* par usufruit, et supprima le commandement de la place; mais le parlement par arrêt du six août 1574 refusa de vérifier les lettres constatant cet acte de faiblesse qui n'eut pas d'autre suite.

Le château fut pris le dix-neuf novembre 1590 par les ligueurs de Beauvais sous la conduite de Sesseval.

Les troupes royales s'en emparèrent de nouveau deux mois après sous le commandement d'Henri IV.

« M. de La Noue étant toujours éveillé au service de Sa Majesté, » averti qu'il fut qu'en plusieurs châteaux et lieux forts du pays » des Beauvoisins se retiraient les ennemis qui faisaient infinis » maux par leurs incursions, et pour y remédier, fit assembler » toutes les garnisons des environs de cette ville, et avec trois » pièces de canon partit le premier janvier 1591, furent assiéger » le château de La Neuville-en-Hez, où s'y trouva sa majesté avec » les régimens des seigneurs de La Garde, d'Argenteuil et autres » grands seigneurs et leurs troupes. Etant sommés, voulurent voir » l'artillerie, puis faire réponse qu'ils ne pouvaient rendre la place » sans le faire savoir à M. de Sesseval gouverneur de la ville de » Beauvais, qui les avait commandés à la garde d'iceux; ce qui fut » fait par un tambour que ledit seigneur de La Noue dépêcha avec » eux, tant pour ladite La Neuville que pour le château de Bresle, » auquel ledit seigneur de Sesseval manda se rendre à quelque » composition que ce fut, attendu qu'il n'y avait lors moyen de les

» secourir; ce qu'ils firent et sortirent bagues et armes sauves. Et
» furent conduits en assurance jusqu'à la dite ville de Beauvais, à
» la réservation de deux caporaux qui furent pendus à un arbre
» derrière l'église, et du procureur du roi de la dite Neuville, et
» de sa sœur qui avaient mis le feu aux galeries dudit château, pour
» brûler ce qui étoit dedans, afin que les gens du roi ne s'en ai-
» dassent, lequel procureur et sa sœur furent menés en la ville de
» Clermont, et, leur procès fait, il fut pendu, et sa sœur assista à
» sa mort, et fut seulement fustigée. » (Bernier, monumens inéd.
de l'Hist. de France, pag. 220).

Cet incendie causa la ruine du château qui n'a pas été rétabli depuis.

Henri IV, par lettres-patentes du mois d'août 1601, confirma aux habitans tous leurs privilèges et droits d'usage, chauffage et pâturage dans la forêt : les lettres disent, comme celles de Louis XI, que saint Louis avait déjà accordé la même confirmation en considération de ce qu'il était né dans le château.

Mais lors de la réformation de la forêt en 1664, ces droits furent réduits à la faculté de ramasser pour le chauffage les bois morts traînans; et pour tenir lieu des autres usages, on donna à la communauté cent arpens de taillis réglé par coupes de dix années.

Baillet (Adrien), l'un des plus savans érudits et des auteurs les plus instructifs du dix-septième siècle, naquit le treize juin 1649 à *La Neuville-en-Hez*, d'une famille pauvre et reçut sa première éducation dans le couvent de *La Garde*; il fut ensuite élève du collège de Beauvais où il professa plus tard les humanités : ayant pris les ordres sacrés en 1676, il fut pourvu du vicariat de Lardières, canton de Méru, qu'il quitta pour devenir chapier du chapitre de la cathédrale; Hermant, chanoine et historien du Beauvaisis, le donna en 1680 comme bibliothécaire à M. de Lamoignon, alors avocat-général au parlement de Paris. Il se retira aussitôt des affaires du monde pour se livrer à l'étude. Il avait une lecture immense et travaillait continuellement. On lui doit un grand nombre d'ouvrages dont les plus connus sont :

Jugemens des savans, réimprimé à Paris en 1722, en sept volumes in-4.°, et à Amsterdam en 1725, en 17 volumes in-12;

Vies des saints de l'ancien et du nouveau Testament, 4 vol. in-f.° 1701, réimprimés in-8.° et in-f.° en 1704 et 1708. C'est à l'occasion de ce livre dans lequel il dévoila beaucoup de fables et de faits supposés, qu'on l'a surnommé le dénicheur de saints.

Les enfans devenus célèbres par les études, in-12 : 1688;

Vie de M. Descartes, 2 vol. in-4.° : 1691.

Histoire de Hollande, depuis la trève de 1609 *jusqu'à la paix de Nimègue*, sous le nom de M. de La Neuville; 4 vol. in-12 : 1693. C'est une continuation de Grotius.

Relation curieuse et nouvelle de Moscovie, etc., sous le nom de Balthazar Hezeneil de La Neuville; in-12 : 1698.

Vie de Godefroi Hermant, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de l'église de Beauvais, Amsterdam, in-12 : 1717.

Histoire des démêlés du pape Boniface VIII avec Philippe le bel roi de France, publiée par le père Lelong, in-12 : 1718.

Catalogue raisonné de la bibliothèque de M. de Lamoignon, 32 vol. in-f°.

Baillet mourut chez M. de Lamoignon le vingt-un janvier 1706.

On a dit que l'église fut bâtie en 1187 en même tems que le village; ce ne fut d'abord qu'un simple vicariat dépendant de la paroisse de Courlieu ou *Rue-Saint-Pierre* de laquelle le territoire de la forêt faisait partie; mais les comtes de *Clermont* obtinrent que le titre de la cure fût transféré à *La Neuville-en-Hez*, ce qui fut sanctionné par des bulles de 1249, 1250 et 1269 qui confirmèrent d'ailleurs au chapitre de Gerberoy le patronage de ce bénéfice. Jeanne de Boulogne, comtesse de Clermont, donna en décembre 1251, au curé, l'usage du bois vert dans la forêt.

On sait que les chanoines de Gerberoy, chassés de cette forteresse par les événemens de la guerre, vinrent demeurer à *La Neuville* depuis 1419 jusqu'en 1423.

La cure était d'abord sous l'invocation de saint Mathieu, mais elle est plus connue sous le titre de Notre-Dame. Devenue succursale, elle comprend dans son étendue la commune de *Litz*.

L'église est un grand édifice carré long, garni de collatéraux continués jusqu'à l'abside. La façade et une partie de la nef ont été reconstruites dans l'année 1790; les colonnes et arcades intérieures ont été retouchées, et les voûtes remplacées par un plafond. Les collatéraux sont modernes. Le chœur, rétabli dans le quinzième siècle, a ses voûtes chargées de nervures réticulées et de pendantifs, et cinq longues fenêtres ogives géminées à têtes en trèfle; les chapelles latérales beaucoup plus basses, ont leurs fenêtres tripartites; il y a des restes de vitraux ornés de fleurs de lis.

Les travées latérales du clocher ont un plancher du seizième siècle.

L'autel est en marbre; le chœur est pourvu de stalles et d'une grille.

Il est soutenu par de nombreux contreforts chargés de niches

ogives; le toit est garni de crochets; il y a une tourelle polygone dans l'un des angles rentrans.

Le clocher, seule partie subsistant de la construction du douzième siècle, est central, carré, tronqué; chaque face est percée de deux fenêtres romanes qui avaient un cordon de dentelures, et des colonnettes latérales engagées : ces fenêtres ont été sous-divisées après coup en deux ogives par un petit pilier polygone intermédiaire. Les angles extérieurs du clocher sont pourvus d'une longue colonnette, et l'on remarque sous le toit les restes d'une corniche à dez. La flèche a été remplacée par un toit en charpente.

On lit sur l'un des contreforts méridionaux du chœur l'inscription suivante écrite en lettres ogivales :

P. Joannis Brassart gymnasiarchæ neopagensis
Epigramma

Qui solitus tantam pueris vibrare tremendam
Hoc clausus tumulo sum cinis ossa nihil
Consortem thalami lustro decies revoluto
Criminis expertem vivus ego obtinui
Patronale decus comitem mihi fata dederunt
Suspice quisquis ades ter pia vota vale
Requiescant in pace amen
Obiït lat. april. 1488 *ante pasca*

Une chapelle Saint-Nicolas placée dans l'église, formait un bénéfice particulier à la nomination de l'évêque diocésain.

Une autre chapelle sous le titre de Saint-Julien, à l'extrémité ouest du village, est aujourd'hui convertie en habitation.

Il y avait aussi une maladrerie ou hôtel-dieu fondé par les comtes de *Clermont*.

Il ne subsiste de l'ancien château brûlé sous la ligue que la motte au midi du village contre la forêt; elle forme un tertre ovale, élevé de sept mètres, long de cent huit mètres sur quatre-vingts de largeur; ce tertre recouvre des souterrains. L'étang qu'on voit un peu plus loin a été creusé pour le service du château, que l'on alimentait ainsi au moyen d'une conduite d'eau venant d'une fontaine située dans la forêt, et que Cambry (Descript., Oise, tom. 1, p. 300) et Dulaure (Hist. envir. Paris, tom. 4, p. 133) d'après lui, ont signalé par erreur comme le reste d'un aqueduc de construction romaine.

On a trouvé des médailles en grande quantité et des vases sur plusieurs points du territoire, notamment au lieudit les Brûlés,

des tuiles romaines et des ustensiles d'ivoire et de bronze à la cavée Notinette dans la forêt.

La Garde est un écart au sud-est de la commune, sur la lisière de la forêt, dans un vallon qui descend à *Boulincourt.* Il a dépendu pendant plusieurs siècles de la commune d'*Agnetz.*

Ce lieu s'appelait Saint Antoine au quinzième siècle, époque à laquelle Raoul de Husolize, gentilhomme de la maison de Bourbon, s'y retira pour vivre solitairement. Quelques tems après, Pierre de Bourbon et Anne de France sa femme, ayant voulu fonder une maison de cordeliers dans l'étendue du comté de *Clermont,* Raoul leur abandonna son hermitage avec la chapelle, et l'on y bâtit, au mois de novembre 1480, un couvent qui reçut le nom de Notre-Dame de La Garde-en-Hez; l'église ne fut achevée et bénie que le vingt-sept août 1488, en présence du comte de *Clermont.*

Pierre Pochon, avocat du roi à Senlis, légua pour cette œuvre pieuse une somme de huit livres tournois.

Raoul quitta l'habit d'hermite pour devenir chef de l'établissement, et fut enterré en 1490 dans l'église, selon les épitaphes qu'on y voyait et que Louvet rapporte (Antiquit., diocès. Beauvais, tom 1, pag. 622 et 739).

Noble de sang frère Raoul de Falize
Gist ci-devant fondateur de la Garde
Qui reforma Saint Paul et Wari-ville
Priez Jesus que son am'aist en garde.

« *Cy devant gist Frère Raoul de Falize, Escuyer, lequel après* » *avoir en sa fleur d'aage fréquenté la noble maison de Bourbon,* » *meu de bon vouloir, prit l'habit d'hermite, lequel le résidu de sa* » *vie a vescu en ce lieu dévotement, et fut le premier autheur d'ériger* » *ce Convent en l'honneur de saint François, avec plusieurs œuvres di-* » *gnes de bonne mémoire, en ce lieu rendit son ame.* »

Ce couvent servit plus tard de maison de force pour les prisonniers arrêtés par lettres de cachet. A sa suppression en 1790, il y avait dix-neuf détenus sous motif ou prétexte de folie. Le nombre des frères était de douze. On y envoyait au cachot et on y tenait au secret le plus rigoureux, les cordeliers qui avaient encouru la disgrâce de l'ordre.

L'administration départementale y établit pendant quelque tems un dépôt de mendicité. Les bâtimens furent ensuite vendus et démolis.

Il ne reste aujourd'hui que quelques dépendances avec le mur d'enceinte et une large porte surmontée de trois niches ogives.

Il y eut anciennement une verrerie dans le haut de la forêt, au lieu dit Fontaine Saint-Robert, au-dessus de Thury-sous-Clermont. L'emplacement est encore désigné sous le nom de *la Verrière*.

La route royale de Rouen à Reims traverse le village et la partie basse de la forêt.

La commune a un presbytère, une mairie, une école, les cinquante-un hectares de bois provenant de la fondation des comtes de *Clermont*, réformée en 1664, six hectares de pâtures indivises avec *Rue-Saint-Pierre*, trois hectares et demi de marais, deux hectares et demi de friches : ces terrains pourraient être plantés utilement.

Le cimetière clos de murs, entoure l'église.

L'administration municipale a fait restaurer en 1827 l'aqueduc qui amenait les eaux de la forêt au château, et a érigé une fontaine avec un lavoir situés derrière la principale rue.

Il y a un bureau de bienfaisance et une compagnie de pompiers.

On y tient une foire le jour de Saint-Mathieu.

Le seul établissement industriel est une tuilerie.

La population se compose de rentiers, de marchands de bois, et d'un très-grand nombre de bûcherons. Quelques femmes cousent des gants.

Contenance : Terres labourables, 35 h. 97,20. — Jardins, 14 h. 89,75. — Bois, 2711 h. 47,35. — Vergers et pépinières, 0 h. 58,15. — Friches, 9 h. 74,45. — Prés, 48 h. 82,30. — Places, rues et chemins, 14 h. 87,00. — Propriétés bâties, 4 h. 93,50. — Total : 2841 hect. 29,70.

Distance de *Clermont*, 8 kil. — De Beauvais, 2 myr. 4 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 747. — Nombre de maisons, 228. — Revenus communaux, 3635 fr. 20 c.

LITZ, *Liz*, *Lis*, *le Lis*, *Lys*, *Lisse*, *Lisse près Bulles* (*Lisum*, *Lissum*, *Lilium*), dans la vallée de Brêche, entre *Rémérangle* au nord-ouest, *Bulles* au nord-est, *Etouy* à l'est, *La Neuville-en-Hez* au midi, *Rue-Saint-Pierre* à l'ouest.

Le territoire s'étend principalement sur le plateau à l'ouest de la vallée; il est sablonneux vers le midi. Le chef-lieu est disposé sur la déclivité, depuis la voie romaine qui vient de Beauvais jusqu'au bord de la rivière; il comprend, outre la rue bâtie sur la chaussée, quatre autres rues se croisant à angle droit.

Litz, lieu fortifié dès le onzième siècle, était probablement l'une des forteresses nombreuses qu'on éleva à cette époque pour résister aux invasions des Normands. Elle appartenait à Raoul, comte de *Clermont*, et comme le chapitre de Beauvais possédait une partie du territoire et de la seigneurie, ce voisinage fit naître des contestations qui se terminaient toujours à l'avantage du seigneur châtelain; l'évêque et les chanoines furent obligés de recourir à l'autorité royale; ils obtinrent des lettres de Louis le jeune à Senlis, en 1162, qui ordonnèrent d'abattre le château de fond en comble, défendirent de rebâtir jamais forteresse, ni maison forte au même lieu, et contraignirent Raoul à engager sa foi qu'il ne nuirait plus au chapitre ou aux habitans.

Cette terre entra au quinzième siècle dans la maison de Vuignacourt qui possédait déjà *Rue-Saint-Pierre*, par le mariage de Thomas de Vuignacourt avec Simone d'Isques, dame de *Litz* dont il hérita en 1492. Jean II, leur arrière petit fils, ayant été tué en 1558 au siège de Montcalm, laissa ses biens à son oncle David, prêtre qui, par un acte d'octobre 1566, légua le domaine de *Litz* à son cousin Jean de Vuignacourt, chevalier des ordres du roi.

Celui ci eut pour héritier son frère Adrien de Vuignacourt, qui acquit en 1608 la terre d'*Etouy*, et depuis ce moment ces deux seigneuries ne furent pas séparées; on les réunit au duché de *Fitz-James* en 1732.

Le chapitre de Beauvais conserva toujours la partie de la paroisse qui lui appartenait et s'étendait sur la rivière, car on trouve que Jean de Vuignacourt fut obligé de lui demander en 1599 la permission de changer en moulin à blé un moulin à huile.

Le vingt-deux août 1589, Heaulme, capitaine ligueur, pilla et dévasta le village. Il revint encore le vingt-deux mai 1790, mais il fut reçu chaudement et forcé de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde.

Le chapitre de Beauvais avait le patronage de la cure placée sous l'invocation de saint Louis.

Ce bénéfice est maintenant incorporé à la succursale de *La Neuville-en-Hez*.

L'église en forme de croix, est de deux époques. Le portail est une ogive romane comprenant deux boudins et un arc à dents de scie, portant sur des colonnettes à chapiteaux de feuillages. Une fenêtre ogive simple entourée d'un cordon, est percée au-dessus. La nef a sur chaque face deux petites fenêtres semblables et un contrefort collé.

Le chœur qui a été construit en 1542 est plus large et plus élevé, polygone, en pierres d'appareil; il est éclairé au nord, sous un pi-

gnon, par une grande fenêtre ogive tripartite dont les meneaux montent jusqu'à l'arcade; il y a des animaux et des feuillages sur le contour, avec un ruban qui passe au-dessus de la tête pour rejoindre les contreforts extérieurs. On remarque une niche au-dessous de cette fenêtre, et au-dessus dans le pignon une petite ogive à tête trilobée.

Le sanctuaire a cinq longues fenêtres du même style. Il y a sur la face sud deux pignons et deux fenêtres à ogives géminées inscrites dans des arcs arrondis, mais toujours du seizième siècle.

Le clocher est central, carré, moderne. On voit dans la partie du mur qui y correspond une fenêtre en meurtrière.

Les contreforts et les gargouilles ont les ornemens du tems de la renaissance.

La nef est nue à l'intérieur et plafonnée.

Le chœur est séparé des chapelles latérales par de gros piliers cylindriques épanouis en nervures; les voûtes supportent des pendantifs et des animaux bizarres.

Le chapitre, comme patron, avait donné de belles verrières.

Pierre de Litz fonda en 1235, dans cette église, une chapelle de la vierge dont le titulaire était aussi à la nomination des chanoines par cession de l'évêque. On y a mis depuis la révolution un autel de marbre noir tiré de l'abbaye de *Wariville*; il porte la date de 1680.

Wariville est un faible hameau sur le bord de la Brêche au nord de *Litz*.

C'est là qu'existait l'abbaye de ce nom, qui n'était à proprement parler qu'un prieuré de filles dépendant de l'abbaye de Fontevrault, sous la règle de saint Benoît.

Ce monastère fut fondé en 1134 par Alix de Bulles, femme de Renaud II, du consentement de ses fils Lancelin, Manassés, Renaud et Thibault.

On le trouve désigné sous les noms de *Gariville*, *Wahériville*, *Vuarinville*, *Garinville*, *Wareville*, *Waériville*, *Variville* (*Wahe-rivilla* en 1104, *Wahivilla* en 1180, *Wareyvilla* en 1189, *Gaharivilla* en 1194, *Gaherivilla* en 1220, *Garinvilla* en 1221, *Garivilla* en 1234, *Guarevilla* en 1245, *Vuarinvilla*, et *Vuarinivilla* en 1292, *Gierevilla*, *Vuervilla*).

Le pape Alexandre III confirma par une bulle de 1175 les biens dont les religieuses jouissaient déjà à cette époque, entr'autres la chapelle de Saint-Rimault donnée en 1173 par Barthelemy, évêque de Beauvais, et qu'elles ne conservèrent pas, les dixmes de Boissy

et de Troussencourt, des maisons à Beauvais, des redevances sur le moulin de Montreuil et diverses exemptions.

Holdeburge, dame de Breteuil, leur délaissa en 1156 le droit de travers et le pontonnage dans la commune de Hermes.

Nivelon surnommé le pauvre, partant pour la croisade, leur donna en 1180 tout ce qu'il possédait à Thury-sous-Clermont.

Odoin, seigneur de Pont, leur légua en 1187 la dixme de Pontpoint, et Jean de Bracquemont en 1208 celle de *Bulles*.

Louis de Blois, comte de *Clermont*, leur donna le trois octobre 1197 le droit de prendre chaque jour une charrette de bois dans la forêt de Hez qui venait alors jusqu'à leur porte. Ce privilége fut réduit, en 1471, à trois charrettes par semaine, attendu qu'il n'y avait à cette époque que vingt religieuses, et Henri IV par lettres-patentes du vingt juillet 1607, le limita à soixante-dix cordes par année.

Le même comte de *Clermont* leur donna aussi, vers 1201, des droits de chauffage pour la ferme de Courlieu dans la forêt de Hez, pour la ferme de Puits-la-Vallée dans la forêt d'Escu, et pour la ferme de Paillart dans le bois d'Haillecourt.

Jeanne, reine de Castille, porta Simon, comte de Ponthieu son père, à leur conférer en 1230 le droit de prendre à toujours cinq mille harengs sur la vicomté de Montreuil.

Oudard dit Chollet, frère du cardinal, leur laissa en 1291 tout ce qu'il possédait à Nointel et à Catenoy.

Elles reçurent encore avec le tems, des dixmes à *Erquery*, *Etouy*, Valdampierre, Bresles, Villers-St-Sépulcre, Morenvillers, Angivillers, Lieuvillers; des terres à Marissel, Mésenguy, Viefvillers, Francastel, Ferrières, Catillon, Le Mesnil-sur-Bulles, Fumechon; des maisons à Bulles, Monceaux, Bucamp; les fermes de la Corniolle, de Monceaux, des Murets à *Rue-Saint-Pierre*, Bretonsacq, Largilière, Buis-Maubert; la seigneurie de Bucamp; les bois de Clos-Fayel, de Blamont, de la Dame, de Largilière, de Bucamp, du Rayon, du Houssoy, etc.; elles acquirent la ferme de *Lortheil*. L'ensemble de ces propriétés les rendit fort opulentes, en sorte que, selon l'expression de Louvet, leur prieuré valait bien une bonne abbaye.

L'une des maisons qui leur avaient été données dans l'origine à Beauvais par Guillaume de Gerberoy, tenait à la chapelle Sainte-Véronique; elles s'y réfugièrent plusieurs fois pendant les guerres des quinzième et seizième siècles; la rue Sainte-Véronique s'appelait à cause d'elles, rue de Wariville.

Louis XII leur accorda par lettres-patentes datées de Corbie en septembre 1513, une sauve-garde contre les entreprises des soldats.

Henri II renouvela ces lettres en juin 1550, en y joignant l'autorisation de placer sur tous leurs bâtimens les panonceaux et bâtons royaux; ces précautions étaient impuissantes contre la licence effrénée qui animait alors les gens de guerre.

Les calvinistes dévastèrent en 1565 le couvent d'où ils emportèrent un butin énorme à Dieppe.

Il fut de nouveau pillé en 1590 par les ligueurs de Beauvais.

Les religieuses avaient à peine réparé ces désastres qu'un incendie consuma le vingt février 1635 leurs nouvelles constructions : des titres précieux pour l'histoire du pays furent détruits par cet accident.

L'abbaye avait le patronage des cures d'*Erquery*, Puits-la-Vallée (canton de Froissy), Trois-Etots (canton de Saint-Just).

La clôture y fut introduite en 1487.

Il y avait deux couvents et deux églises; l'une sous le titre de Notre-Dame, était occupée par trente-cinq religieuses, quinze converses et des pensionnaires; l'autre, dédiée à saint Jean l'évan-vangéliste, était desservie par six religieux, mais il n'en restait plus qu'un à la révolution.

On y conservait des reliques de sainte Réparate et de saint Primitif, et les registres faisaient mention d'un incendie de la grange d'Angivillers subitement arrêté par l'exhibition d'un ossement de sainte Réparate.

Les églises et les bâtimens claustraux ont été démolis, sauf quelques dépendances actuellement converties en ferme.

La commune possède une école, une argilière et trois hectares de terres à l'état de friche.

Des pâtures marécageuses ont été partagées en 1794.

Le cimetière fermé de murs, entoure l'église.

Il y a dans l'étendue du pays une tuilerie, deux moulins à eau.

Quelques femmes cousent des gants. Uue partie de la population masculine trouve un travail habituel dans la forêt de Hez.

Contenance : Terres labourables, 805 h. 20,30. — Jardins, 7 h. 14,15. — Bois, 18 h. 54,80. — Vergers et pépinières, 2 h. 19,90. — Oseraies et aunaies, 9 h. 71,35. — Pâtures, 0 h. 14,35. — Friches, 3 h. 78,05. — Prés, 94 h. 88,80. — Eaux, 12 h. 44,20. — Places, rues et chemins, 16 h. 07,05. — Propriétés bâties, 5 h. 39,25. — Total : 975 hect. 52,20.

Distance de *Clermont*, 1 myr. — De Beauvais, 2 myr. 1 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 313, Nombre de maisons, 83. — Revenus communaux, 783 fr. 53 c.

Mainbeville, *Manbeville, Maimbeville, Mebeville, Maimbleville, Mauvieville, Méneville, Menboeville* en 1209 (*Manubevilla, Mandevilla, Mainbevilla, Magnavallis, Meinbuvilla* en 1209), entre *Saint-Aubin-sous-Erquery* à l'ouest, Nointel et Catenoy du canton de Liancourt au midi, *Epineuse*, *Fouilleuse* à l'est, Noroy du canton de Saint-Just au nord.

Le territoire est aride, exposé au midi, coupé par plusieurs vallons dépourvus d'eau, qui rendent sa superficie fort tourmentée; une vallée principale courant de l'est à l'ouest passe au-dessous du chef-lieu, à peu près central et formé de plusieurs rues tortueuses dont les maisons sont espacées par des jardins ombragés.

On avait réuni à cette commune, en 1828, celle de *Fouilleuse* qui en a été séparée de nouveau dans l'année 1834.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbaye de Saint-Lucien près Beauvais.

C'est maintenant une succursale qui comprend dans son étendue les communes de *Fouilleuse* et de *Rémécourt*.

L'église, sous l'invocation de saint Martin, est cruciforme, à portail formé de deux portes séparées par un gros meneau, couronné d'une rose; toutes les moulures sont creuses. La nef a, au nord une autre porte carrée à pilastres dont les moulures sont ornées de feuilles et deux fenêtres ogives simples. Au-dessus règne une corniche de festons portant sur un boudin rubanné.

Le côté méridional n'a qu'une seule fenêtre ogive géminée du quinzième siècle.

Le chœur qui est polygone et les transepts appartiennent au seizième siècle; ils sont éclairés par cinq longues fenêtres.

La nef est lambrissée et garnie de dalles; les collatéraux sont plafonnés, séparés par des piliers cylindriques non achevés; le chœur et les transepts ont des voûtes à pendantifs peints.

Cet édifice est construit en pierres d'appareil; le chœur est beaucoup plus élevé que la nef.

Le clocher carré, moderne, accompagné d'une tourelle, est à côté du portail.

Il y avait, outre l'église, une chapelle dont la collation appartenait aussi à l'abbaye de Saint-Lucien.

La Vallée est un écart de quelques maisons au-dessous et au midi du chef-lieu.

La commune n'a d'autres propriétés qu'un arpent de friches et une carrière.

Le cimetière clos de haies vives est à l'est du hameau de *La Vallée*.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve deux moulins à vent dans l'étendue du territoire.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 476 h. 36. — Jardins, 4 h. 79,15. — Bois, 33 h. 34,50. — Vignes, 14 h. 67,50. — Vergers et pépinières, 7 h. 95,60. — Friches, 18 h. 55,45. — Eaux, o h. 09,45. — Places, rues et chemins, 15 h. 16,95. — Propriétés bâties, 3 h. 88,95. — Total : 574 h. 83,55.

Distance de *Clermont*, 9 kil. — De Beauvais, 3 myr. 6 kil. — Marchés, *Clermont*, Pont-Sainte-Maxence, Liancourt. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 368. — Nombre de maisons, 109. — Revenus communaux, 148 fr.

Rémécourt, *Remescourt*, *Remeaucourt*, *Remecourt*, sur la limite septentrionale entre *Lamécourt* à l'ouest, *St.-Aubin-sous-Erquery* au midi, Noroy et Cuignières du canton de Saint-Just sur les autres côtés du périmètre.

Le territoire qui affecte une figure irrégulièrement hexagone, est formé d'un large vallon descendant vers le midi et des coteaux latéraux. Il n'y a pas d'eau courante. Le pays est découvert, sec et aride. Le chef-lieu comprenant seulement un petit nombre de maisons séparées par des jardins et réparties en trois rues, est au fond de la vallée.

Cette commune avait été réunie en 1827 à celle de *Lamécourt*; on lui a rendu en 1835 son existence indépendante.

Les Célestins de Sainte-Croix d'Offémont avaient la seigneurie de *Rémécourt* et les grosses dixmes.

Le patronage de la cure appartenait à l'évêque de Beauvais.

La commune fait aujourd'hui partie de la succursale de *Mainbeville*.

L'église, dédiée à saint Pierre, est un petit édifice carré long, en pierres d'appareil, moderne, percé de quatre fenêtres sur chaque face, avec un clocheton couvert d'ardoises et d'éciles sur la porte; il est lambrissé.

Il n'y a aucune propriété communale.

Le cimetière clos de murs et de haies, entoure l'église.

On trouve une carrière dans l'étendue du territoire.

L'agriculture forme la seule occupation des habitans.

Contenance : Terres labourables, 240 h. 30,10. — Jardins, 5 h. 15,55. — Bois, 7 h. 77,05. — Oseraies et aunaies, 18 h. 85,70. — Places, rues et chemins, 4 h. 20,15. — Propriétés bâties, 1 h. 32,75. — Total : 277 hect. 61,30.

Distance de *Clermont*, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. 6 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Popu-

lation, 78. — Nombre de maisons, 33. — Revenus communaux, 55 fr. 55 c.

RÉMÉRANGLE, *Rémérangles*, *Réméangle*, *La Rémérangle* (*Remanglia* en 1204, *Rèmérangla*), sur la limite occidentale, entre *Rue-Saint-Pierre* au midi, *Litz* au sud-est, *Bulles* au nord-est, Essuile du canton de Saint-Just au nord, Fay-Saint-Quentin, Bresles du canton de Nivillers à l'ouest.

Cette commune forme une plaine découverte, fertile, légèrement inclinée vers le midi; le périmètre est à peu près carré. Le chef-lieu bâti vers le centre du territoire, consiste en une seule rue longue d'un quart de lieue, large et alignée, ayant cinq mares et cinq puits publics. Il n'y a pas d'eau courante dans l'étendue du pays.

Jean Regnault donna en 1484 la seigneurie de *Rèmérangle* au chapitre cathédral de Beauvais.

La collation de la cure appartenait au prieur de *Bulles*.

L'église qui a maintenant le titre de succursale, est dédiée à la vierge et reconnaît saint Gengoult pour deuxième patron.

Elle est construite au milieu du village, sur une sorte de tertre formé par les déblais des souterrains que la population creusa au dixième siècle pour se soustraire aux cruautés des Normands. Ces forts, encore nombreux, ont dix pieds de profondeur et quarante à quatre-vingts pieds d'étendue.

Le chœur est polygone, à fenêtres arrondies, géminées, postérieures à l'époque des ogives. Il est soutenu par de larges contreforts à ornemens du tems de la renaissance; il y a une niche du même style au-dessous de la fenêtre de l'abside.

La nef, plus basse que le chœur, a des fenêtres sans caractère. On y remarque une porte latérale entourée d'un cordon de dentelures.

Le portail est une arcade romane à deux gros boudins appuyant sur des colonnettes; un ruban de hachures court à la hauteur de l'arcade. On a pratiqué au-dessus une fenêtre de la renaissance, qui coupe un autre ruban dentelé transversal.

Le clocher est central, en charpente, accompagné de deux clochetons.

A l'intérieur, la nef est nue et lambrissée. Les voûtes du clocher ont des arcades ogives-romanes portant sur de grandes colonnes à chapiteaux de feuillages. Le chœur a des pendantifs nombreux du tems de la renaissance.

Une chapelle latérale formant saillie au nord, a des fenêtres ogives tertiaires remaniées. Elle est dédiée à saint Gengoult ou

Gengon, dont le nom est écrit *saint Jehangeum* sur les vitraux. Il s'y fait de tout tems un grand pélerinage, et on y voit les béquilles d'un boiteux qui s'en retourna guéri. Le pape Alexandre VII accorda en 1659 des indulgences en faveur de cette chapelle.

On remarque dans la grande rue les restes d'une construction du quinzième siècle.

On appelle la vallée brûlée l'emplacement d'un village qui a disparu depuis des siècles et qui était situé entre *Rémérangle* et *Wariville.*

La commune a une école servant en même tems de mairie.

Le cimetière qui entoure l'église est fermé de murs.

Les pauvres ont quelques revenus.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 790 h. 41,30. — Jardins, 8 h. 04,15. — Bois, 3 h. 41,90. — Vergers et pépinières, 1 h. 60,10. — Friches, 2 h. 43,80. — Places, rues et chemins, 9 h. 70,55. — Propriétés bâties, 3 h. 95,65. — Total : 819 hect. 57,45.

Distance de *Clermont*, 1 myr. 4 kil. — De Beauvais, 1 myr. 8 kil. — Marché, *Clermont.* — Bureau de poste, *Clermont-Oise.* Population, 321. — Nombre de maisons, 90. — Revenus communaux, 354 fr. 98 c.

Rue-Saint-Pierre, *La Rue-Saint-Pierre*, *Corli* en 1201, *Corlli* en 1269, *Corlieu, Courlieu* (*Corleum*, *Curleium*, *Via Sancti Petri* en 1221, *Curtus locus* dans quelques titres ecclésiastiques, *Vicus Sancti Petri*).

Le territoire est une plaine découverte dont la principale dimension s'étend au nord vers la Picardie, et descend vers le midi jusqu'à la forêt de Hez et jusqu'aux marais tourbeux de Bresles dont une partie appartient à *Rue-Saint-Pierre.* Le chef-lieu rapproché du marais est disposé en une longue rue coupée par plusieurs ruelles transversales; quelques maisons constituent un groupe séparé près de l'église, située à l'extrémité orientale du village; d'autres maisons éparses sont alignées sur la route royale de Rouen à Reims qui court dans une direction à-peu-près parallèle à l'ancienne rue.

Cette commune formait dans l'origine deux sections distinctes que des constructions intermédiaires ont réunies depuis, *Rue-Saint-Pierre* situé à l'ouest vers le marais, *Courlieu* du côté de l'église et qui, comme chef-lieu de la paroisse, donnait son nom au pays; la limite séparative était dans le chemin qu'on appelle rue du jardin à butte. Le territoire comprenait d'ailleurs presque toute la forêt de Hez qui en fut détachée seulement vers la fin du

douzième siècle, lorsque les comtes de *Clermont* créèrent le village de *La Neuville*.

On a déjà expliqué qu'ils obtinrent la translation du titre de cure dans leur nouvelle résidence; *Courlieu* devint alors un simple secours, d'église matrice qu'il était.

Renaud de la Personne de Saint-Paul possédait en 1458 la seigneurie en même tems que celle d'*Etouy;* il avait épousé Marguerite de Berghes-Cohen qui demeura veuve, laissant la terre de de *Courlieu* à Thomas de Vuignacourt l'un de ses collatéraux; il y résidait en 1482, et y devint par succession seigneur de *Litz*, dont son fils aîné hérita, tandis que *Rue-Saint-Pierre* échut à son deuxième fils Pierre de Vuignacourt, capitaine dans la légion de Picardie. Jean, fils de celui-ci, réunit de nouveau les deux terres. Adrien de Vuignacourt, son petit-fils et héritier, y joignit en 1608 la seigneurie d'*Etouy*, et depuis cette époque ces trois domaines eurent les mêmes possesseurs jusqu'à leur incorporation en 1732 au duché de *Fitz-James*.

Le chapitre de Beauvais avait de tout tems la seigneurie de la section de *Rue-Saint-Pierre :* c'est par l'influence de cette corporation qu'après la translation de la paroisse à *La Neuville-en-Hez*, le nom de *Rue-Saint-Pierre* fut insensiblement substitué à celui de *Courlieu*.

Cette commune a aujourd'hui le titre de succursale.

L'église, dédiée à saint Lucien, a un portail en saillie, de style roman pur; l'arcade à moulures cylindriques, appuie sur deux longues colonnes, dont l'une a un chapiteau chargé d'arabesques, tandis que l'autre figure un personnage bizarre; le tympan est reticulé, entouré d'un double rang d'étoiles encadrées; il est surmonté d'une fenêtre romane bouchée à plusieurs boudins inscrits dans une arcade dentelée.

Les cloches sont à jour dans une double arcade qui occupe à l'angle supérieur du pignon la place d'un clocher.

Il y a, en avant du portail, un porche sur l'une des fenêtres duquel on lit la date de 1602.

La nef, construite en moellons, a des fenêtres modernes, et le reste d'une ogive tertiaire.

Le chœur en pierre d'appareil a de grandes dimensions, une abside polygone, de larges contreforts; ses fenêtres sont en plein-cintre, divisées par un meneau et couronnées d'une fausse-rose: il doit appartenir à la fin du seizième siècle. Ce chœur a des collatéraux de deux travées au midi, et de quatre au nord; chaque travée a un toit transversal en dos d'âne.

Le lambris de la voûte a été rétabli en 1764. Le reste de l'édifice a des voûtes méplates portant des pendantifs modernes.

Le chœur a de belles stalles et un autel très-orné.

L'une des pierres du porche porte l'inscription suivante :

le 4 doust 1636 le
prince Thoma entra en
la Picardie.

Le cimetière qui entoure l'église, renferme un grand nombre de cercueils en pierre disposés par rangées parallèles orientées du nord au midi.

On rencontre souvent des tuiles romaines autour du village.

Il y avait au midi, contre la forêt de Hez, un prieuré dit de Saint-Thibaut-en-Hez qui dépendait de l'ordre de Saint-Benoît. Il fut fondé vers 1066 dans un lieu qu'on nommait Saint-Remy; il n'y eut pendant long-tems qu'une petite chapelle qui fut ruinée par les guerres. Alphonse de Portugal, et Mahaut, comtesse de *Clermont* sa femme, en firent bâtir en 1244 une plus considérable à laquelle ils assignèrent des revenus sur leur prévôté de Dammartin; ils donnèrent le patronage de ce bénéfice à l'abbaye de Saint-Symphorien, sur le terrain de laquelle l'établissement était situé; l'abbé était obligé d'y tenir un religieux pour célébrer chaque jour une messe en mémoire des fondateurs. La comtesse Mahaut obtint en 1250 du pape Innocent IV, des indulgences en faveur de ceux qui visiteraient la chapelle le quatre août, ce qui y détermina dans la suite un grand pélerinage.

L'église et les bâtimens ont été démolis en 1802.

La commune a un presbytère, une école, un lavoir, deux hectares de terres marécageuses, et quelques parcelles de jardins et de friches.

Le cimetière qui tient à l'église, est fermé de murs.

Il y a une compagnie de pompiers.

On trouve dans l'étendue du territoire une tourbière, une sablonnière et un moulin à vent.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 661 h. 98,25. — Jardins, 25 h. 92,85. — Bois, 7 h. 69,40. — Vergers et pépinières, 2 h. 16,65. — Pâtures, 40 h. 47,90. — Tourbières, 52 h. 92,25. — Friches, 1 h. 61,55. — Prés, 44 h. 65,25. — Eaux, 0 h. 44,85. — Places, rues et chemins, 23 h. 21,51. — Propriétés bâties, 6 h. 83,19. — Total : 867 hect. 93,75.

Distance de *Clermont*, 9 kil. — De Beauvais, 2 myr. 3 kil. — Marchés, *Clermont*, Beauvais. — Bureau de poste, Bresles. — Population, 657. — Nombre de maisons, 201. — Revenus communaux, 387 f. 70 c.

Saint-Aubin-sous-Erquery, *Saint-Aulbin*, *Saint-Aubin-près-Clermont* (*Sanctus Albinus*), entre *Erquery* à l'ouest, *Breuil-le-sec*, Nointel du canton de Liancourt au midi, *Mainbeville* à l'est, *Lamécourt*, *Remécourt*, Noroy du canton de Saint-Just au nord.

Cette commune, fort irrégulière dans son périmètre, a un territoire coupé de vallons et de coteaux, dépourvu d'eau courante, exposé au midi. Le chef-lieu est situé dans un fond à peu près au centre; il est mieux bâti que les villages voisins.

Saint-Aubin avait été réuni en 1823 à la commune d'*Erquery*; on lui a restitué dans l'année 1833 son ancienne indépendance.

Les Célestins de Sainte-Croix d'Offémont avaient la seigneurie de cette paroisse comme de *Rémécourt*.

L'évêque de Beauvais nommait à la cure, comprise aujourd'hui dans la succursale d'*Erquery*.

L'église est rectangulaire, à portail roman, orné de moulures creuses et d'une arcade de dents doubles; on aperçoit au-dessus les restes d'une corniche à corbeaux de personnages. La nef a sur sa face nord deux fenêtres en meurtrières entourées d'un arc dentelé. Le chœur qui est moderne et voûté, a été rebâti au moyen de souscriptions volontaires; le clocher est tombé le vingt-trois mai 1827 et n'a pas été remplacé. La nef est lambrissée. Ce petit édifice est proprement tenu.

Le Plessier-sur-Saint-Aubin ou *les Saint-Aubin* (*Plesseium juxta Sanctum Albinum*), est une ancienne maison seigneuriale changée en ferme, au nord-est et au-dessous du chef-lieu.

Une chapelle dont le patronage appartenait, comme celui de la cure, à l'évêque diocésain, n'existe plus.

La commune a une école et quelques parcelles de friches.

Le cimetière fermé de murs, entoure l'église.

Il y a une carrière dans l'étendue du territoire.

Les travaux de l'agriculture occupent tous les bras.

Contenance : Terres labourables, 443 h. 17,95. — Jardins, 6 h. 97,80. — Bois, 103 h. 50. — Vergers et pépinières, 6 h. 49,95. — Friches, 51 h. 22,60. — Places, rues et chemins, 11 h. 04,35. — Propriétés bâties, 3 h. 09,65. — Total : 625 hect. 52,30.

Distance de *Clermont*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 3 kil. — Marché, *Clermont*. — Bureau de poste, *Clermont-Oise*. — Population, 235. — Nombre de maisons, 70. — Revenus communaux, 122 fr.

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Clermont* comprenaient autrefois une abbaye, trois couvens, une collégiale, sept prieurés, vingt-trois cures, un vicariat ou secours, vingt-trois chapellenies.

Ils se composent aujourd'hui d'une cure et de treize succursales.

On pourrait y ajouter quatre chapelles dans lesquelles on célèbre, à des époques diverses de l'année, l'office divin.

Les hameaux sont au nombre de vingt, et les écarts au nombre de vingt-quatre; réunis aux vingt-quatre chefs-lieux des communes, ils forment ensemble soixante-huit lieux distincts d'habitation.

La population moyenne par commune est de 573 habitans, et déduction faite de la ville de *Clermont*, de 458.

La superficie moyenne par commune est de 882 hectares. Si l'on soustrait le territoire de *La Neuville-en-Hez* dont l'étendue, déterminée par celle de la forêt, est tout-à-fait exceptionnelle, la contenance moyenne n'est plus que de 797 hectares.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme totale de 49,179 fr. 90 c., en comptant la valeur de la prestation en nature, relative aux chemins.

Ces revenus comprennent les articles suivans :

Centimes additionnels aux contributions. . . .	6,157f	75c
Attribution dans le droit de patente.	1,183	65
Produit des amendes de police	150	86
Locations de biens ruraux (à *Agnetz*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le vert*, *Clermont*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rue-Saint-Pierre*)	921	»
Vente d'herbes et fruits (à *Bulles*, *Clermont*, *Litz*, *Rémérangle*)	1,305	33
Coupes de bois (à *Agnetz*, *Etouy*, *La Neuville-en-Hez*).	3,706	25
Affouage (à *Bulles*)	2,180	25
Octroi municipal (à *Clermont*).	14,441	85
Rentes sur l'état (à *Agnetz*, *Airion*, *Breuil-le-vert*, *Etouy*, *Rémécourt*)	248	»
Rentes sur particuliers (à *Breuil-le vert*, *Clermont*)	100	50
Redevances provenant de biens communaux aliénés (à *Agnetz*, *Airion*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Fitz-James*, *Litz*).	1,371	21
Taxe sur la dépaissance des bestiaux (à *Breuil-le-sec*, *Breuil-le vert*)	580	»
Droits de places sur les foires et marchés (à *Clermont*, *La Neuville-en-Hez*)	6,858	»
Prestations relatives aux chemins (dans neuf communes).	9,975	25
Total.	49,179f	90c

Le nombre des communes étant de vingt-quatre, le revenu moyen de chacune serait de 2,049 fr. 16 c., et déduction faite de la prestation en nature, de 1,633 fr. 53 c.

Mais en défalquant les revenus de la ville de *Clermont*, qui sont hors de proportion avec ceux des autres localités, on ne trouve plus qu'un revenu moyen de 1,131 fr. 22 c.

Si l'on soustrait encore les revenus de *Bulles* et de *La Neuville-en-Hez* qui ont des bois considérables, le taux moyen des vingt-une autres communes est de 886 fr. 59 c.

Les dépenses communales comprennent les articles ci-après détaillés :

Frais d'administration	9,532^{f}	»^{c}
(La ville de *Clermont* et son octroi entrent dans cet article pour 6,729 fr. 75 c.)		
Salaire des gardes-champêtres	7,146	»
Contributions et entretien des biens communaux. .	8,624	19
Secours aux établissemens de charité.	1,225	»
Dépenses relatives à l'exercice du culte.	1,673	»
——————— à l'instruction publique	7,966	»
——————— à la garde nationale	1,810	»
Dépenses imprévues, fêtes publiques.	2,904	21
Entretien des chemins.	10,842	45
Total.	51,722^{f}	85^{c}

La différence entre les recettes et les dépenses constitue un déficit de 2,542 fr. 95 c., auquel il est pourvu par des surimpositions locales et par des secours acordés à l'instruction primaire sur les fonds départementaux.

Le déficit est même plus considérable, car on doit y ajouter une somme égale aux excédans de recettes que présentent les budgets de *Clermont* et de *La Neuville-en-Hez*. Le chiffre est alors de 11,119 fr. 91 c., ou de 1/5 des recettes ordinaires.

Le tableau qui suit a pour objet de faire connaître, par série décroissante, la situation comparative des communes, sous le triple rapport de leur population, de leur étendue territoriale et de leurs revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Clermont.	La Neuville-en-Hez.	Clermont.
2	Agnetz.	Bulles.	Bulles.
3	Bulles.	Agnetz.	La Neuville-en-Hez.
4	Etouy.	Bailleul-le-soc.	Breuil-le-sec.
5	Breuil-le-vert.	Avrechy.	Agnetz.
6	La Neuville-en-Hez.	Choisy-la-victoire.	Breuil-le-vert.
7	Bailleul-le-soc.	Fitz-James.	Litz.
8	Rue-Saint-Pierre.	Litz.	Etouy.
9	Breuil-le-sec.	Etouy.	Airion.
10	Fitz-James.	Breuil-le-sec.	Fitz-James.
11	Avrechy.	Rue-Saint-Pierre.	Bailleul-le-soc.
12	Mainbeville.	Rémérangle.	Rue-Saint-Pierre.
13	Rémérangle.	Breuil-le-vert	Rémérangle.
14	Litz.	Epineuse.	Avrechy.
15	Epineuse.	Airion.	Choisy.
16	Avregny.	Saint-Aubin.	Epineuse.
17	Erquery.	Avregny	Avregny.
18	St-Aubin-sous-Erquery	Mainbeville.	Mainbeville.
19	Airion.	Erquery.	Saint-Aubin.
20	Lamécourt.	Lamécourt.	Erquery.
21	Choisy-la-victoire.	Fouilleuse.	Fouilleuse.
22	Blincourt.	Blincourt.	Blincourt.
23	Fouilleuse.	Clermont.	Lamécourt.
24	Rémécourt.	Rémécourt.	Rémécourt.

Les communes d'*Agnetz*, *Bulles*, *Clermont*, *La Neuville-en-Hez*, ont à la fois une mairie, ou un hôtel-de-ville, un presbytère, une ou deux écoles. Celles de *Breuil-le-vert*, *Epineuse*, *Etouy*, *Rue-Saint-Pierre*, possèdent un presbytère et une école. *Avregny* a un presbytère seulement; et *Avrechy*, *Blincourt*, *Breuil-le-sec*, *Choisy-la victoire*, *Fitz-James*, *Fouilleuse*, *Lamécourt*, *Litz*, *Rémérangle*, *Saint-Aubin-sous-Erquery*, une école. Les communes d'*Airion*, *Bailleul-le-soc*, *Erquery*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, n'ont aucune propriété bâtie.

Il y a, dans tout le canton, un hôtel-de-ville, trois mairies, neuf presbytères, dix-neuf maisons d'école (*Clermont* en ayant deux) communales.

Les terrains communaux comprennent une étendue d'environ trois cent douze hectares, savoir :

Terres labourables, à *Etouy*, *Rue-Saint-Pierre*.	1 hect.	24 c.
Bois, à *Agnetz*, *Bulles*, *Clermont*, *La Neuville-en-Hez*	156	13
Prés, à *Bulles*	2	»
A reporter . . .	159 h.	37 c.

Report	159 hect.	37 c.
Pâtures marécageuses, à *Agnetz, Airion, Breuil-le-sec, La Neuville-en-Hez, Rue-Saint-Pierre.* . .	74	80
Marais, à *Breuil-le-vert, La Neuville-en-Hez.* . .	39	25
Friches et larris, à *Agnetz, Airion, Avregny, Blincourt, Breuil-le-sec, Bulles, Epineuse, La Neuville-en-Hez, Litz, Mainbeville, Rue-St-Pierre.*	37	80
	311 hect.	22 c.

Il y a des carrières communales à *Agnetz, Breuil-le-sec, Epineuse, Mainbeville;* des sablonnières à *Bulles, Rue-Saint-Pierre;* des argilières à *Bulles, Litz.*

Des marais de la vallée de Brêche, situés à *Bulles, Litz, Etouy, Fitz-James*, ont été partagés en 1794, de même que ceux de *Bizancourt* et de *Rue Saint-Pierre.*

D'autres terrains ont été partagés aussi en 1807, à *Breuil-le-sec, Breuil-le-vert, La Neuville-en-Hez.*

La fabrique de *Breuil-le-sec* possède une rente de cent soixante-huit francs. Celles d'*Erquery* et d'*Etouy* ont quelques parcelles de terres qui donnent un revenu de vingt francs à la première, et de cinq seulement à la seconde. L'église de *La Neuville-en-Hez* jouit d'une rente de huit francs et de terres louées dix francs; celle de *Litz* a un pré dont la coupe rapporte cinquante francs par année. L'église de *Mainbeville* a reçu en 1830, de M. *Roblot*, une rente de cinquante francs. La fabrique de *Rémérangle* a une rente de cent quatre-vingts francs, et celle de *Bulles*, des terres, prés et rentes d'un revenu total de cent vingt-un francs. La fabrique de *Clermont* possède en rentes et en biens affermés un revenu de cinq cents francs environ.

Le canton a toujours fait partie de l'arrondissement électoral de *Clermont* qui comprenait avant 1830, outre les huit cantons de l'arrondissement, ceux de *Creil, Neuilly-en-Thelle* et *Senlis.*

Le nombre moyen actuel de ses électeurs est de cent vingt, et celui des jurés non électeurs, de neuf. Il était seulement de soixante-dix à quatre-vingts sous la législation de 1817.

Etablissement de bienfaisance. Il y a dans l'étendue du canton un hospice et sept bureaux de bienfaisance.

La création de l'hospice de *Clermont* remonte au quinzième siècle. Lorsque le couvent des trinitaires, ruiné par des incendies,

se trouva hors d'état de remplir les obligations de bienfaisance qui lui étaient imposées, on sentit le besoin d'ouvrir un autre asile pour le soulagement des pauvres devenus malades. Raoul Le Caron, sieur du Jonc, bourgeois de la ville, consacra à cet usage une partie de sa fortune; il y joignit l'aumône de ses concitoyens, et put, en 1492, faire construire des bâtimens qui ont subsisté jusqu'au dix-huitième siècle, ainsi qu'une chapelle remplacée dans ces derniers tems; on obtint le vingt mars de la même année le consentement du chapitre pour l'institution de cette chapelle qui fut consacrée le trois août 1493 en l'honneur de sainte Marie-Madeleine.

Le nouvel hospice fut administré par les maire et pairs qui y mirent des religieuses bénédictines. Il prospéra d'abord, mais il éprouva ensuite de grands dommages, et ses revenus étaient presque nuls lorsque la disette de 1649 fit sentir la nécessité de le relever. Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, bailli gouverneur de *Clermont*, y joignit un bureau des pauvres, et obtint par son crédit des lettres-patentes du premier avril 1664, portant réunion des deux charités sous le titre d'hôpital général de sainte Madeleine.

Ces lettres donnaient à l'hôpital les biens des pauvres qui décéderaient sans héritiers directs; elles statuaient en outre que les titulaires des offices et charges qui seraient reçus désormais dans l'étendue du baillage, contribueraient pour un droit d'installation qui fut ainsi réglé : pour les magistrats, dix livres; les huissiers, archers et commis, chirurgiens, apothicaires et marchands, trois livres, et pour les autres métiers, trente sous.

Cette nouvelle institution attira de nombreuses libéralités. *Daniel des Rebergues*, seigneur de Rousseloy, lui donna en 1697 deux cents livres de rente pour entretenir un chapelain.

On lui réunit par lettres-patentes de février 1696, les maladreries d'Angy, de Saint-Laurent de *Clermont*, et de La Neuvilleroy, mais les revenus de cette dernière en furent détachés de nouveau en 1705 jusqu'à l'année 1768. La chapelle de *Crapin* lui avait été unie dès 1685.

Paul Delaitre, conseiller au parlement de Besançon, fils d'un lieutenant-général au baillage, fit construire vers 1712 le principal bâtiment auquel des constructions accessoires furent ajoutées en 1750.

La princesse d'Harcourt institua le vingt-six mars 1715 quatre cents livres de rente pour l'entretien de trois sœurs de saint Thomas de Villeneuve. Le maréchal de Berwick légua le huit juillet 1750 un capital de huit mille francs. Le don le plus considérable

de ces derniers tems est celui de M. *Delamarre* qui a laissé en 1827 une somme de vingt mille francs, à la charge d'un lit en faveur de la commune de Mello.

Les propriétés et revenus de l'établissement comprennent aujourd'hui des terres labourables, le bois Saint-Ladre, des rentes sur l'état et sur particuliers. Le produit total annuel est de vingt-un mille deux cents francs environ.

Le nombre de lits a été fixé à soixante en 1821; cinquante sont affectés aux pauvres de la ville. Les autres appartiennent, savoir : un à la commune de Mello, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, quatre à la commune de La Neuvilleroy par suite de la réunion de la maladrerie, deux à *Fitz-James* par fondation des ducs et pairs, un à *Breuil-le-vert* et deux à *Agnetz*, ces trois derniers donnés en 1835 en échange de terrains à cause de la nouvelle délimitation. Le service est confié à trois religieuses et deux converses de l'ordre de saint Thomas de Villeneuve, selon la fondation de la princesse d'Harcourt. Il a un médecin, un chapelain, un receveur, un instituteur, un secrétaire.

Le bureau de bienfaisance de *Bulles* doit son origine à la pitié des anciens seigneurs du lieu, mais on ne connaît plus l'époque de son institution. Cet établissement possède vingt-trois hectares de terres labourables et quelques rentes dont l'ensemble est d'un produit total de onze cents francs. Il est employé en secours à domicile, en distributions de viande aux indigens malades, et en indemnités pour le médecin qui leur donne des soins gratuits.

Le bureau de bienfaisance de *Clermont* a été organisé en 1806; ses revenus se composent du produit de quêtes, d'un secours annuel de huit cents francs alloué au budget municipal, et de prélèvemens sur les bals et les concessions de sépultures. Il dispose de seize à dix-sept cents francs qu'il emploie en distributions à domicile de vêtemens, de bois, de médicamens, soins gratuits du médecin. La population secourue comprend une quarantaine d'individus auxquels on ajoute, pendant l'hiver, vingt à vingt-cinq ouvriers dépourvus de travail.

Le bureau d'*Erquery* administre une rente de deux cents francs qui a été léguée en 1830 aux pauvres de la paroisse par M. *Baticle*, chapelain de l'hospice de *Clermont*; les secours s'étendent à une douzaine d'individus.

Le même ecclésiastique a laissé en 1830, aux pauvres de *Fitz-James*, un revenu qui ne dépasse pas en ce moment vingt-quatre francs.

Le bureau de bienfaisance de *La Neuville-en-Hez* doit son ori-

gine aux fondations des comtes de *Clermont* ; il possède deux maisons, des rentes sur l'état, douze hectares environ de terres, dont l'ensemble donne un revenu moyen de douze cents francs. Ce produit sert, outre les distributions de secours, à faire élever les enfans des familles pauvres, et à payer les frais d'inhumation des indigens.

Les revenus du bureau de *Mainbeville* consistent en une rente de quatre cent trente-six francs dont le capital a été légué en 1835, par M. *Jean Roblot*. On l'emploie en distributions de pain, viande, vin, sucre, bois, médicamens; on prélève aussi une indemnité pour aider à l'instruction de la jeunesse.

Les pauvres de la commune de *Rémérangle* jouissent depuis longtems d'une rente dont le produit annuel ne dépasse guère douze francs.

Routes et chemins. Trois routes royales, deux routes départementales parcourent l'étendue du canton de *Clermont*.

La route royale n° 16, de Paris à Dunkerque, traverse la région moyenne dans la direction générale du midi au nord. Elle pénètre par la limite méridionale du territoire de *Breuil-le-vert*, et passant entre ce village et les hameaux de *Cannettecourt* et de *Rotheleu*, elle arrive en un seul alignement au carrefour Saint-André de *Clermont*, après avoir décrit vers le nord-nord-ouest dans cette première partie de son trajet, une droite d'environ trois mille six cents mètres.

A partir de ce carrefour, elle descend au nord par une rampe douce nouvellement établie en une seule droite de neuf cent quarante mètres, à la rencontre de la route royale de Rouen à Reims devant l'*Equipée*.

Elle arrive de là au château de *Fitz-James*, tourne à droite pour longer l'ancien parc, s'élève ensuite sur le coteau à l'est de la vallée d'Aré, et parvenue à la hauteur d'*Airion* incline un peu vers l'est pour atteindre par un nouvel alignement les limites du canton au-delà d'*Argenlieu*.

Sa longueur totale peut être évaluée à treize mille quatre cents mètres.

Sa largeur est de vingt-trois mètres quarante centimètres dans la section du midi, de dix-neuf mètres cinquante centimètres depuis l'*Equipée* jusqu'à la côte d'*Airion*, de dix mètres cinquante centimètres dans la montée de cette côte, et de vingt-trois mètres quarante centimètres encore dans le reste du parcours.

La chaussée large de quatre mètres est en pavé de grès d'échantillon sur le territoire de *Breuil-le-vert* et dans la traverse de la ville

de *Clermont*; les matériaux sont tirés des friches de Blaincourt, canton de Creil. Elle est en cailloux-silex sur la rampe de la côte de *Clermont*, puis en pavé pendant deux mille mètres environ jusqu'à l'extrémité du parc de *Fitz-James*; et de ce point jusqu'à la limite en empierrement de cailloux-silex.

Il y a sur la Brêche un pont de deux arches ayant douze mètres d'ouverture et vingt pieds de largeur entre les parapets.

On trouve deux ponceaux entre ce pont et l'*Equipée*.

La route est plantée de pommiers, de poiriers et de peupliers; il y a aussi quelques hêtres et ormes sur le territoire d'*Airion*.

On rencontre au-delà de *Fitz-James* une rampe de six centimètres de pente pendant cinq cents mètres.

Le relai de poste de *Clermont* correspond au midi avec le relai de Laigueville, et au nord avec celui de Saint-Just-en-Chaussée.

La section entre la limite de Rantigny et le ruisseau de *Rotheleu*, qui passe sous un arceau d'un mètre d'ouverture, a été construite en 1768; celle comprise entre l'arceau et le carrefour Saint-André avait été exécutée en 1767. Avant cette époque, on allait d'Uny-Saint-Georges à *Breuil-le-vert* et de là à l'entrée de la rue de Paris près de la briqueterie, par une voirie dont on connaît encore quelques portions sous le nom de vieux chemin de Creil.

La route n'avait pas été construite dans la traverse de *Clermont* et l'on parcourait forcément la rue des Fontaines, au bas de laquelle on suivait le contour de la butte jusqu'à l'*Equipée*. Cette rue, dont l'escarpement rapide avait été conservé comme défense dans le moyen-âge, était d'une circulation difficile et dangereuse; en effet, elle n'a que vingt pieds de largeur; sa chaussée est établie en ruisseau; son inclinaison est de plus six centimètres par mètre, depuis le carrefour jusqu'à la rue de l'Hôpital, et de près de onze centimètres entre cette rue et l'abreuvoir. Le conseil des ponts et chaussées adopta en 1766 le projet d'un nouveau tracé qui devait partir du carrefour Saint-André, descendre du coteau en écharpe, en se raccordant par un même alignement avec l'ancienne direction contre le parc de *Fitz-James*; mais il fallait abandonner la section qui aboutit en droite ligne de l'*Equipée* à la grille du château; les influences du moment firent ajourner les travaux, et soixante-dix années s'écoulèrent sans qu'aucune amélioration fût apportée dans l'état de la route. La rampe actuelle qui part du carrefour Saint-André et vient rencontrer la route de Compiègne un peu au-dessus de l'*Equipée*, en maintenant son inclinaison au-dessous de cinq centimètres par mètre, a été exécutée en 1835 et 1836 sur les projets de M. *Bommart*, ingénieur des ponts et chaussées.

La section de *Fitz-James* à *Argentieu* fut établie dans les pre-

mières années du dix-huitième siècle; on abandonna à cet effet l'ancien chemin de Picardie qui passait dans la vallée d'Aré, où il quittait la route actuelle au bois d'*Airion*, et se continuait au-dessus d'*Avrechy* par *Les Garignons*, jusqu'à Saint-Remy-en-l'eau, canton de Saint-Just.

Plus anciennement, la grande route allait par *La Chaussée de Ramécourt*, *Le Pont-Roi*, *Cohen* et de là à la ferme de Largilière.

La route royale n.° 17 de Paris à Lille traverse, sur une longueur d'environ deux mille huit cents mètres en un seul alignement, la région orientale du canton; elle parcourt du midi au nord en inclinant un peu vers l'est, le territoire de *Blincourt*, et a donné lieu à la formation d'une nouvelle rue de ce village; elle a une chaussée en pavé de grès, large de cinq mètres, et vingt-sept mètres trente centimètres de largeur entre les rangées d'ormes et de peupliers dont elle est garnie dans toute son étendue.

La route royale n.° 31 de Rouen à Reims, entre dans le canton par le pont-rouge situé à la limite des territoires de Bresles et de *Rue-Saint-Pierre;* elle se dirige à l'est jusqu'au-delà de ce dernier village après lequel elle incline un peu vers le midi pour dépasser *La Neuville-en-Hez* et prendre au milieu de la forêt et vers le sud-est un nouvel alignement qui arrive jusqu'au faubourg de *Clermont*. La longueur de cette première section est environ de dix mille quatre cent cinquante mètres; la distance, entre les dernières maisons de *La Neuville-en-Hez* et le carrefour Saint-Laurent, est de six mille trois cent cinquante mètres.

De ce point, la route emprunte vers le nord l'ancien tracé de la route n.° 16 jusqu'à l'*Equipée;* elle prend ensuite à l'est en tournant la butte de *Clermont* jusqu'au *Pont-de-Pierre*, traverse la vallée de Brêche sur la limite des territoires de *Fitz-James* et de *Breuil-le-vert*, arrive au carrefour de la Croix-Saint-Fouache, en laissant *Breuil-le-sec* et *Autreville* au midi, et touche à la limite après avoir parcouru depuis la place Saint-Laurent une nouvelle ligne d'à-peu-près quatre mille sept cents mètres.

Elle traverse ensuite le canton de Liancourt sur une étendue de sept mille deux cent cinquante mètres, après laquelle elle entre sur les territoires d'*Avregny* et de *Choisy-la-victoire*, où elle forme une seule droite de quatre mille trois cents mètres, orientée du sud-ouest au nord-est jusqu'à l'arrondissement de Compiègne.

Son développement total dans le canton est de dix-neuf mille quatre cent cinquante mètres, y compris une faible section empruntée à la route royale n.° 16.

Elle a douze mètres de largeur sur le territoire de *Rue-Saint-Pierre*, quatorze mètres depuis cette commune jusqu'à la limite de Nointel, et douze mètres dans l'étendue de la section orientale.

Elle est construite en cailloux silex depuis le pont-rouge jusqu'à *Rue-Saint-Pierre*, ensuite en pavé sur une longueur de sept cent trente mètres, après laquelle on retrouve le cailloutis jusqu'à la traverse de *La Neuville-en-Hez;* la chaussée est en pavé de grès calcaire depuis ce village jusqu'à *Clermont*, puis en cailloutis encore jusqu'au *Pont-de-Pierre;* la traversée de la vallée de Brêche est en remblai et en pavé sur une étendue de six cent vingt mètres. On reprend ensuite le cailloutis qui se continue sur la section d'*Avregny* et de *Choisy-la-victoire.*

Il n'y a aucune pente considérable sur cette route.

Elle est plantée d'ormes et de peupliers sur le territoire d'*Agnetz*, et de pommiers dans le reste de sa continuité, sauf les traverses de la forêt de Hez et de la vallée de Brêche.

Le grès calcaire vient des carrières d'*Agnetz;* c'est une roche qui s'use vite et qui se taille mal; on en fait ce qu'on nomme des pierres paramentées dont l'assemblage ne constitue qu'une chaussée peu durable. Les cailloux silex sont ramassés dans les champs voisins de la route.

Il y a vis-à-vis *Agnetz* deux ponts fort étroits avec des parapets en ailes.

Le *Pont-de-Pierre* qui a donné son nom au hameau dont il dépend, forme une seule arche sur la Brêche. On en compte après lui quatre autres sur des fossés d'écoulement, puis un cinquième reconstruit dans l'année 1835, en bois, avec piles de pierres, sur une branche de la Brêche, et enfin un dernier en pierre, rétabli en 1788 sur la Béronelle.

La route n° 31 n'est pas ancienne; sa création fut arrêtée en 1762 sous le nom de route de Compiègne en Normandie, auquel on substitua plus tard celui de Rouen à Soissons. La section du pont-rouge à *Rue-Saint-Pierre* fut construite vers 1775, et le pavé entre *Rue* et *La Neuville-en-Hez* en 1791. La section de *La Neuville-en-Hez* à *Gicourt* a été exécutée dans les années 1818 et 1819; on avait établi en 1792 le prolongement de cette chaussée entre *Clermont* et *Gicourt;* la chapelle Saint-Laurent fut démolie en 1793 pour achever le tracé qui devait d'abord prendre à gauche dans les sables de la montagne Baujeu. La route a été construite en 1823 dans ses dimensions actuelles entre l'*Equipée* et le *Pont-de-Pierre.* Quant à la levée de la vallée de Brêche, et à son prolongement jusqu'à la croix Saint-Fouache, ils furent faits en 1728 aux dépens du domaine de *Becquerel,* pour faciliter les

communications entre le duché de *Fitz-James* et le marquisat de Nointel; le reste de la section jusqu'à la limite de Nointel est de 1811. Enfin la section d'*Avregny* et de *Choisy-la-victoire* a été construite en 1823 et 1824.

Il n'y avait pas, avant l'établissement de la route n° 31, de communication directe entre les villes de Beauvais et de Compiègne en passant par *Clermont*. On suivait la chaussée Brunehaut qui traverse *Litz* et la forêt de Hez au-dessous d'*Etouy*; on prenait la digue de l'étang de Crécy, puis par la corne de Néry, *Bérone*, et l'on venait retomber à Nointel sur l'ancienne route de Compiègne à *Clermont*. Ceux qui se dirigeaient sur cette dernière ville quittaient la chaussée Brunehaut dans la forêt pour suivre le chemin de *Ronquerolles*. Quant à la communication de *Clermont* à Compiègne, elle avait lieu à partir du carrefour Saint-André par la grande rue et en tournant la haute ville pour descendre au-dessous du châtellier par le chemin pavé et très-rapide qui conduit au *Pont-de-Pierre*; on allait de là à *Breuil-le-sec* où l'on trouve une rue portant encore le nom de porte de Compiègne, ensuite à *Autreville*, Nointel et Catenoy.

Le relai de poste de *Clermont* qui dessert les deux routes n° 16 et n° 31, correspond sur celle-ci à l'ouest avec le relai de Beauvais, et à l'est avec celui du Bois Lihus sur la route de Flandre.

La route départementale n° 14, de *Clermont* à Beaumont-sur-Oise, commence dans la ville de *Clermont* au carrefour Saint-André sur la route royale n° 16; elle se dirige au sud-ouest par la rue de Mouy qu'elle suit dans toute son étendue, tourne au nord-ouest après la chapelle de *Béthencourtel*, et reprenant sa première direction, s'élève en parcourant une rampe de huit centimètres par mètre dans la cavée du moulin à vent; parvenue sur le plateau, elle court toujours au sud-ouest jusqu'à la limite du canton de Mouy qu'elle atteint après un développement total d'environ trois mille quatre cents mètres.

Elle est construite en cailloutis mêlés de silex et de moellons calcaires; sa largeur est de douze mètres y compris les fossés; des plantations d'arbres fruitiers garnissent ses bords.

Cette ligne a été classée en 1826 dans la grande voirie.

Trois chemins de grande communication qui doivent être élevés prochainement au rang de routes départementales, parcourent aussi l'étendue du canton.

Celui connu sous le titre de Bois-Lihus à Montdidier, part de la route royale n.° 31, sur la limite de *Choisy-la-victoire* et du canton

d'Estrées, et courant vers le nord nord-ouest, passe à l'est de *Froyères*, à la ferme de *Saint-Julien*, tourne celle d'*Ereuse*, et traverse le hameau d'*Eraine* après lequel il se dirige au nord sur le territoire de Cressonsacq, canton de Saint-Just. Il a quatre mille mètres environ d'étendue dans le canton de *Clermont*. Il est aligné comme une grande route depuis *Ereuse* jusqu'à la limite méridionale, et c'est en effet une voirie très-ancienne que l'abbaye de Saint-Denis avait fait établir pour aider aux communications entre les domaines d'*Ereuse*, de *Froyères*, de *Saint-Julien* et du Tranloy (canton d'Estrées.)

Le chemin de *Clermont* à Froissy commence à la Croix-Saint-Laurent sur la limite de *Clermont* et d'*Agnetz*, où il s'embranche dans la route royale n.° 31; il passe à *La Chaussée de Ramécourt*, à *Laissier*, à *Ronquerolles*, et se continue sur le flanc gauche de la vallée de Brêche qu'il est destiné à vivifier; il traverse les villages d'*Etouy*, *Lortheil*, *Monceaux*, le bourg de *Bulles*, laissant à gauche *Senefontaine* et *Fourdraine*, pour atteindre près d'Hatton les limites du canton de Saint-Just. Il aura près de quatre lieues de développement lorsqu'il sera complètement terminé; des travaux considérables d'amélioration ont été exécutés depuis trois ans sur cette ligne importante, par les soins de M. *Desplanques*, sous-préfet de l'arrondissement.

On a déjà dit que la section méridionale de ce chemin servait, dans un tems reculé, aux communications de *Clermont* vers Breteuil et Amiens.

La partie comprise entre la Croix-Saint-Laurent et *Ronquerolles*, sous le nom de *Chaussée de Ramécourt*, était considérée avant la révolution comme embranchement de route royale. L'assemblée provinciale du Soissonnais avait demandé en 1787, sa construction jusqu'à *Bulles*; mais ce projet ne put être suivi, et la ligne fut déclassée par l'administration départementale dès l'année 1791.

Le chemin d'*Argenlieu* à Montiers doit commencer sur la route royale n° 16, dans le village d'*Argenlieu*, prendre à l'est contre le parc, et se diriger vers Lieuvillers (canton de Saint-Just); il est seulement projeté.

Un quatrième chemin, celui de Grandvilliers à Clermont, est destiné surtout à ouvrir des relations directes entre Crevecœur et le chef-lieu d'arrondissement. Après avoir parcouru le canton de Nivillers, cette ligne doit traverser le territoire et le village de *Rémérangle* pour descendre vers le sud-est sur la route royale n° 31, près de *Rue-Saint-Pierre*.

Les chemins vicinaux ordinaires au nombre de soixante-neuf, ont un développement total de cent vingt-huit mille neuf cent cinquante mètres; cette longueur ajoutée à celle des grandes routes et des chemins de grande communication, donne une ligne générale de cent quatre-vingt-douze mille mètres, ou de quarante-huit lieues pour l'ensemble de la voirie dont l'utilité a été constatée légalement.

Les chemins vicinaux sont l'objet de travaux périodiques prescrits par les administrations municipales. Ceux qui représentent d'anciennes routes ou des voiries ouvertes autrefois par les corporations religieuses, ont un tracé régulier; les autres suivent les accidens du terrain; tous ont été plus ou moins envahis par les usurpations des riverains, auxquelles l'état actuel de la législation n'oppose qu'une résistance insuffisante. Leur viabilité varie plutôt selon la nature du sol que par l'influence de l'entretien; la plupart deviennent impraticables pour les gros transports pendant la mauvaise saison.

On peut citer parmi les chemins importans par leur ancienneté, leur étendue ou leur utilité spéciale :

1.° Une voie romaine ou chaussée Brunehaut, venant de l'arrondissement de Senlis; elle traverse le bois de *Breuil-le-sec*, passe au-dessus du fond de *Bérone*, au-dessous de la ferme du *Bois Saint-Jean*, puis à la digue de l'ancien étang de *Cressy*, dans le parc de *Fitz-James*; elle gagne ensuite par *Ronquerolles* la forêt de Hez et le village de *Litz*, d'où elle se continue vers Beauvais à travers le canton de Nivillers. C'est ce chemin qu'on empruntait pour aller de Beauvais à Compiègne et à Pont-Ste-Maxence, avant la création de la route par Bresles et *Clermont*. Le cardinal de Gêvres, évêque de Beauvais, voulant favoriser sa résidence de Bresles, fit démolir par tranchées la chaussée Brunehaut entre *Litz* et *Ronquerolles*, et transporter les cailloux sur la nouvelle route, afin d'interrompre la circulation et de contraindre en outre les voyageurs à suivre la levée du *Pont-de-Pierre* qui fut long-tems considérée comme un passage dangereux.

2.° Une autre voie romaine qui s'embranche avec la précédente dans le canton de Liancourt, et se dirige au nord-est entre *Le Plessier-sur-Saint-Aubin* et *Mainbeville*, passant près de *Rémécourt* et de là droit à Erquinvillers (canton de Saint-Just); elle est très-visible au nord de *Rémécourt*, mais on en retrouve à peine quelques traces dans le reste du pays. Cette voie est remarquable par la rectitude de son alignement qui ne forme qu'une seule droite depuis le canton de Liancourt jusqu'à la ville d'Amiens.

La continuation au midi de ces deux chaussées traverse le pro-

longement du territoire de *Choisy* vers les marais de Sacy-le-grand.

3.° Une troisième voie romaine ou chaussée Brunehaut, qui forme vers le nord la limite séparative du territoire de *Bulles* avec le canton de Saint-Just; elle conduit de Beauvais à Saint-Quentin en Vermandois.

4.° L'ancien chemin de *Clermont* à Montdidier commençant sur la route royale n° 16, au-dessus du parc de *Fitz-James*; il passe sur les limites d'*Erquery* et d'*Airion*, d'*Avrechy* et de *Lamécourt*, de là à Cuignières dans le canton de Saint-Just.

5.° Le chemin de *Clermont* à Gournay-sur-Aronde; il part de la route royale n° 31, immédiatement après la blanchisserie de *Fitz-James*, passe sur la limite du territoire d'*Erquery*, de là à *Saint-Aubin-sous-Erquery*, et sur la limite au nord de *Mainbeville* pour entrer dans le canton de Saint-Just : plus à l'est, il sépare le territoire de *Bailleul-le-soc* de celui de Cressonsacq. C'est une large route très-fréquentée pendant le moyen-âge, et dont l'assemblée provinciale du Soissonnais avait demandé en 1787 le classement dans la grande voirie.

6.° L'ancien chemin de Catenoy à Montdidier; il traverse du midi au nord le territoire de *Mainbeville*, en passant à l'extrémité occidentale du village et au lieu dit la croix de justice, et de là vers Noroy.

7.° Le chemin de *Clermont* à Liancourt par *Giencourt*, *Breuil-le-vert*, *Crapin*; il est devenu impraticable aux approches de la Brêche.

8.° Le chemin ou chaussée de *Bulles* à Beauvais commençant à la cavée du châtelet à l'ouest de *Bulles*, passant au bout de *Rémérangle* et de là à Fay-Saint-Quentin dans le canton de Nivillers.

9.° L'ancien chemin de Pont-Sainte-Maxence à Montdidier passant entre *Blincourt* et *Choisy-la-victoire*, à *Lamotte-d'Ançourt*, et venant rejoindre à *Saint-Julien* le chemin de grande communication dont il a été parlé plus haut.

10.° Un autre chemin de Pont-Sainte-Maxence venant de Saint-Martin-Longueau à *Choisy-la-victoire*, passant à l'ouest d'*Avregny* et à *Bailleul-le-soc*.

11.° La vieille route de *Clermont* à Compiègne passant à l'ancienne chapelle au midi de *Choisy*, au-dessous de *Blincourt*, et de là vers Grandfresnoy.

On traverse la rivière de Brêche 1.° à *Bulles*, sur un pont de pierre d'une seule arche, fait en 1740; il y a un autre pont sur le fossé latéral de la digue, et un troisième au moulin construit en 1832 et posé obliquement au cours de l'eau; 2.° entre *Wariville* et

Lortheil, sur un pont établi en 1663 par les religieuses, il est en pierres de la carrière de Coizeaux; 3.° à gué au moulin de *Lamotte-Filiaux* près d'*Etouy*; 4.° à gué encore dans *Ronquerolles*; 5.° sur un pont à *Ramécourt*; 6.° sur le pont de deux arches du *grand Fitz-James*; 7.° au *Pont-de-Pierre*.

Il n'y a sur la Béronelle d'autre pont que celui qui fait suite à la levée du *Pont-de-Pierre*.

L'Aré est guéable partout, au *Metz*, à *Bizancourt*, à *Airion*, à *Cressy*.

On avait pensé en 1790 à canaliser la Brêche depuis *Bulles* jusqu'à l'Oise, mais ce projet n'a reçu jusqu'à présent aucune suite.

La ligne télégraphique de Paris à Lille traverse du sud-ouest au nord-est l'étendue du canton. Le poste situé sur le territoire d'*Agnetz*, au bord de la route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise, correspond au midi avec les stations de Bury et d'Ercuis, et au nord avec celle de *Fouilleuse* qui se relie elle-même avec les postes de Belloy et de Boulogne-la-Grasse.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature, perçues annuellement dans le canton de *Clermont*, et les dépenses payées, se composent des articles ci-dessous détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1834.

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière.	177,707f	96c	228,498f	18c
	Person.lle et mob.e	25,117	96		
	Portes et fenêtres.	15,130	23		
	Patentes	10,542	03		
Formules de patentes (717).				865	25
Frais d'avertissement.				412	70
Produit de la vérification des poids et mesures.				300	14
Domaine et enregistrement				173,881	53
Contributions indirectes				88,105	84
Octroi municipal.				14,441	85
Poste aux lettres				19,202	»
Rétribution universitaire				1,006	25
Produit de la prestation en nature et des impositions relatives aux chemins vicinaux.				9,975	25
				536,688f	99c

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	4,945	20
—————— extraordinaires.	10,854	»
—————— spéciaux pour l'instruction primaire.	3,911	83
Entretien des chemins vicinaux.	10,842	45
Remises des percepteurs	7,288	70
Frais d'avertissement et poursuites	325	18
Attribution des communes dans le droit de patentes	1,093	43
Dépenses administratives (sous-préfecture) . .	8,200	»
——— du clergé	9,616	»
——— du tribunal et de la justice de paix .	15,018	77
——— de la gendarmerie départementale . .	11,094	95
——— des prisons.	115,255	78
Travaux des ponts et chaussées.	26,547	»
Pensions et rentes	23,361	»
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrécouvrables.	866	23
Frais de l'enregistrement et des domaines . .	7,804	02
—— des contributions indirectes.	8,262	55
—— de la poste aux lettres.	7,165	»
	272,452f	09c

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	536,688f	99c
Sommes acquittées dans le canton.	272,452	09
Différence versée au trésor royal ou à la caisse du département.	264,236	90

Le contingent moyen payé par chaque individu est de trente-neuf francs.

Les contributions payées dans le canton forment près de la vingt-deuxième partie du contingent du département.

Le canton de *Clermont* a été cadastré en 1815; voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables	13,581h	23a	38c
Jardins potagers	247	50	95
Bois et forêts	4,784	27	75
Vignes	106	27	75
Vergers et pépinières	304	97	75
Oseraies et aunaies	117	40	70
Friches	400	11	15
Tourbières	62	58	90
Marnières et carrières	4	53	90
Pâtures	64	60	85
Marais	92	44	35
Prés	821	19	20
Sablonnières et argilières	1	26	80
Places, routes, chemins	436	48	38
Eaux	30	79	70
Superficie des propriétés bâties	125	96	74
Total	21,181hect	68a	25c

§. 4. *Agriculture.*

Nature du sol. Les terres arables empruntent dans ce canton leur qualité dominante de la couche sur laquelle elles reposent immédiatement. Ainsi elles sont fortes sur le plateau crayeux dont le diluvium est une argile souvent très-compacte; elles sont sèches et calcaires sur toutes les pentes assez rapides pour que les eaux aient pu entraîner la plus grande partie de ce sous sol argileux. L'humus est plus ou moins mélangé de sable aux approches des bois qui recouvrent eux-mêmes des lits sablonneux. Cette espèce de sol est propre surtout aux parties basses des territoires de *Litz*, *Rue-Saint-Pierre*, *La Neuville-en-Hez*, *Agnetz*; on la retrouve aussi vers la limite méridionale, au-dessous d'*Avrechy* et de *Choisy-la-victoire*. Les terres sont argileuses autour de *Bailleul-le-soc*, de *Fouilleuse*, d'*Epineuse*, d'*Argenlieu*; elles le sont encore au pied des coteaux de calcaire grossier, à *Clermont*, *Gicourt*, *Boulincourt*, *Breuil-le-vert*, sur tous les points où les lits d'argile plastique arrivent à la surface du sol.

Les terres en pente de la région crayeuse sont couvertes de silex que l'opinion générale considère comme contribuant à l'abondance des récoltes. Les vallons de la même région ont des fonds extrême-

ment productifs dont la couche superficielle est formée du limon argileux, doux et léger, qui est descendu des plaines voisines; telles sont les parties basses des territoires de *Saint-Aubin-sous-Erquery*, *Mainbeville*, *Erquery*, *Fitz-James*.

L'espèce de sol connue dans la Picardie sous le nom de *blanc-limon*, qui est un mélange d'argile et de sable fin, éminemment propre à la production des céréales, existe à *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Epineuse*, *Etouy*, *Rémérangle*, *Saint-Aubin*.

Les terres assises sur le calcaire grossier, au-dessus d'*Agnetz* et de *Béthencourtel*, sont rougeâtres, argileuses et courtes; les parties en pente où la roche est voisine de la surface, sont sèches, mêlées de calcaire en moellon; on les désigne par l'épithète de *grouettes*.

Les sols les plus productifs sont situés autour de *Clermont*, *Breuil-le-vert*, *Rue-Saint-Pierre*, *Fouilleuse*; ils n'y forment néanmoins que des parcelles, tandis que l'ensemble des terres paraît plus également fertile dans toute la région orientale.

La profondeur moyenne de l'humus est de six à huit pouces; mais cette couche repose presque toujours sur un dépôt argileux qui devient productif lorsqu'il est entamé par la charrue, et dont l'épaisseur très-variable atteint jusqu'à trois mètres autour de *Bailleul-le-soc*.

Mode de culture. Toutes les terres labourables sont cultivées à la charrue quelle que soit la division du territoire; elles sont plus morcelées sur le sol sablonneux que dans le reste du pays où la grande culture domine encore.

Le nombre des propriétaires portés au rôle de la contribution foncière est de sept mille quatre cents environ, mais cette quantité doit être réduite de beaucoup à cause des doubles emplois provenant d'individus imposés à la fois dans deux ou plusieurs communes; le nombre réel ne paraît pas être de plus de trois mille deux cents. Deux mille sept cent trente paient moins de vingt fr.; — quatre cent dix paient de vingt à trente francs; — quatre cent cinquante, de trente à quarante francs; — trois cent douze, de cinquante à cent; — deux cent vingt, de cent à trois cents francs; — trente, de trois cents à cinq cents francs; — vingt-deux, de cinq cents à mille; — et dix-sept, au-delà de mille francs.

Le nombre des parcelles est de quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze.

Les exploitations principales sont ainsi indiquées dans l'ordre décroissant de leur contenance:

La ferme du château à *Choisy-la-victoire*, trois cent trente-quatre

hectares; — les deux fermes d'*Ereuse*, chacune de trois cent vingt-cinq hectares; — celle de *Litz*, deux cent vingt-cinq hectares; — *Saint-Julien*, deux cent dix hectares; — *Erquery*, deux cents hectares; — *Cohen*, cent quatre-vingt-cinq hectares; — *Etouy*, cent quatre vingt-un hectares; — *Epineuse* et les deux fermes d'*Avregny*, chacune de cent quatre-vingts hectares; — celles de *Bizancourt*, *Argenlieu*, *Lamécourt*, cent cinquante hectares; — *Esloge-les-bois*, cent quarante hectares; — *Airion*, *Eraine*, *Froyères*, de cent à cent vingt-cinq hectares; — *Mainbeville*, *Le Plessier-sur-Saint-Aubin* et *Saint-Aubin*, cent hectares; — *Saint-Remy-l'Abbaye*, *Le Metz*, la petite ferme d'*Argenlieu*, *Breuil-le-sec*, *Fouilleuse*, *Rémécourt*, de soixante-quinze à cent hectares; — *Bulles*, *Villers-sous-Erquery*, *Fitz-James*, *Rémérangle*, de cinquante à soixante-quinze hectares; — et en dessous de ces contenances, la ferme du prieuré de *Breuil-le-vert*, *Epineuse*, l'hospice d'*Erquery*, *le Bois-Saint-Jean*, *Becquerel*, une autre ferme à *Rémérangle*, etc.

Les anciennes fermes de *Laborde* et de *Malvoisine* à *Choisy*, celle de *Cercamp* à *Breuil-le-sec*, ont été divisées.

Les terrains morcelés appartiennent surtout aux environs de *Clermont*, d'*Agnetz*, de *Breuil-le-vert*.

La moitié à peu près des terres est mise en fermage; une autre moitié est cultivée par les propriétaires; la tendance générale est vers cette culture directe; il n'est guère de fermier qui ne soit déjà ou qui ne tâche de devenir propriétaire, en plaçant ses bénéfices en achat d'immeubles.

Le nombre actuel des baux est évalué à mille.

Leur durée commune est encore de neuf années; cependant il en existe de dix-huit ans dans la région orientale vers *Epineuse* et *Bailleul-le-soc*. On continue de prescrire la division des terres en trois parties égales; mais l'usage a dérogé depuis long-tems à ce principe, et il ne paraît pas que les jachères pures occupent maintenant plus d'un tiers de la troisième sole; l'assolement régulier n'est suivi d'ailleurs que dans les grandes fermes, et c'est seulement pendant le dernier ternaire du bail que les clauses relatives aux jachères sont obligatoires. Les contributions, les réparations locatives, les cas fortuits sont à la charge du fermier. Tous les fumiers doivent servir dans l'exploitation, sans aucune distraction des pailles; cependant il est d'usage de tolérer la vente de celles-ci pendant le cours du bail, pourvu qu'elles soient entièrement employées pendant les dernières années. Les bois tendres sont coupés par période triennale, et les autres à huit et neuf ans, mais il y a très-peu de cette nature de propriété comprise dans les baux. Les

plantations sont faites au compte du propriétaire, et le fermier est tenu de l'entretien et du remplacement des arbres morts.

Assolemens, façons, etc. Le principe de l'assolement est encore la division en trois soles, modifiée toutefois par l'introduction des prairies artificielles, de telle sorte que les fourrages légumineux ou les menus grains occupent une partie des chaumes de blé. Les jachères ont subi depuis trente années une réduction considérable; elles ont présqu'entièrement disparu de la région orientale, et sont réduites à moitié dans le voisinage de *Clermont*. Quelques localités rapprochées de la Brêche ont cependant conservé le jachérage complet, mais en le reportant à une période de six années.

La première sole est ensemencée en froment, méteil, seigle ou avoine, quelquefois avec mélange de pommes de terre. La deuxième est généralement consacrée à l'avoine et à l'orge, avec mélange semblable de pommes de terre ou de haricots. La troisième est occupée par l'avoine lorsque la sole précédente a produit des légumes, ou bien elle est partagée entre la jachère et les fourrages artificiels. Du reste la succession des récoltes varie d'autant plus que l'exploitation est moins étendue.

Les terres à blé reçoivent d'ordinaire quatre labours et autant de hersages; une ou deux façons suffisent pour l'avoine que sur les sols sablonneux on a soin d'ailleurs de sarcler et d'échardonner. L'orge en exige trois et les autres plantes deux seulement. Dans les terres fortes on est obligé d'ajouter aux labours et hersages l'emploi du rouleau pour ameublir complètement le sol.

La charrue picarde à tourne-oreille, attelée de deux, trois ou quatre chevaux, selon la nature des terres et l'époque des façons, est employée dans toute l'étendue du pays. Quelques cultivateurs font usage de la charrue dite de Brie pour défoncer les luzernières.

Plusieurs instrumens nouveaux sont mis en œuvre dans les fermes; on y rencontre la herse tricycle de M. *Marrouy*, et l'extirpateur perfectionné par M. *Cocu-Bedel*, de Noyers-Saint-Martin, qui est fort utile à la destruction des herbes vivaces.

Les herses sont presque toutes à dents de fer avec pointe d'acier, à cause des cailloux qui abondent dans la plupart des terres labourables.

Une charrue fait valoir trente hectares aux environs de *Clermont* et dans la vallée de Brêche, trente-sept à *Bailleul-le-soc*, quarante à *Avregny*, *Choisy*, *Blincourt*.

Le nombre total de ces machines peut être évalué à deux cent quatre-vingts.

Engrais, amendemens. Le *fumier* qui fournit ici, comme ailleurs, l'engrais le plus abondant, est employé dans la proportion de vingt voitures ou de trente-cinq mille kilogrammes par hectare. Il n'y a de limites à son usage que celles de sa production.

Le procédé du *marnage* qui paraît avoir été général autrefois, n'est plus usité que par exception; on l'emploie sur les terres glaiseuses et froides du plateau oriental, à *Fouilleuse*, *Eraine*, *Bailleul-le-soc*, ainsi qu'à *Rèmérangle*. On se sert de craie compacte extraite par des puits qu'on pratique au milieu des champs; on en met par hectare environ trois cents hectolitres mêlés quelquefois avec le fumier.

Le *parcage* est employé pour subvenir à l'insuffisance du fumier; il est utile surtout dans les défrichés de fourrages pour tasser les terres par le piétinement. On évalue à trois mille le nombre des bêtes nécessaires par jour pour engraisser convenablement un hectare.

L'emploi du *plâtre* sur les prairies artificielles a commencé vers 1810, mais ce n'est que depuis 1818 qu'il paraît être devenu général. On le répand dans la proportion de cinq cents kilogrammes par hectare.

Cette substance est tirée directement des plâtrières de Seine-et-Oise par les routes de Flandre et de Chantilly, ou bien achetée dans les magasins de *Clermont* et de Pont-Sainte-Maxence.

L'usage des cendres végétatives ou vitrioliques est très-répandu, et il s'étend encore chaque année. On les tire des cendrières d'Arsy, de Moyvillers, de Pronleroy, de celle de *Boulincourt*, etc. On en met de cinq à six hectolitres par hectare. Quelques personnes en font emploi même sur les prairies naturelles.

Les cendres de tourbe sont usitées partout où l'on ne peut avoir avec assez d'abondance des cendres végétatives; c'est notamment dans la plaine occidentale, voisine des tourbières de *Rue-Saint-Pierre* et de Bresles, que cette sorte d'amendement est employée.

Chaque cultivateur répand sur ses terres froides ensemencées en blé toute la colombine et la poulée dont il peut disposer. On les mélange souvent avec les cendres vitrioliques et les boues provenant du curage des mares; elles forment alors un engrais très-puissant.

La *poudrette* est à peu près inconnue dans le canton, et il n'a été

fait jusqu'à présent aucun essai de l'urate ni des diverses espèces de compost.

Semailles, *moissons*, *etc.* Les grains d'hiver sont semés du vingt-un septembre au onze novembre, ceux d'été depuis le premier mars jusqu'au quinze mai, les plantes fourragères d'hiver aux mois d'octobre et de novembre, et celles d'été au mois d'avril. L'époque précise de l'ensemencement varie selon l'état de la saison.

Le seigle fleurit à la mi-mai, le blé trente ou quarante jours plus tard, l'avoine et l'orge vers la fin de juillet.

On indique comme plantes spécialement nuisibles aux récoltes de céréales, le coquelicot ou *ponceau*, l'ivraie, diverses légumineuses à petites fleurs en grappes, confondues sous le nom de *vesseron*, la raveluche, la *roussole* (*melampyrum arvense*), le chiendent devenu très-abondant depuis la culture des prairies artificielles. L'arrachage à la main, des hersages multipliés pendant un tems sec, sont les moyens employés pour assurer la destruction toujours incomplète de ces végétaux spontanés. Le sarclage est pratiqué sur les terres légères ensemencées en avoine.

Le *blé noir* est fort répandu, surtout depuis quelques années, et sur les terres de qualité médiocre ou inférieure.

La *rouille*, moins commune, paraît principalement sur les terroirs tenus en petite culture. La *nielle*, plus rare, attaque les blés dont la végétation est tardive. On prétend empêcher le développement de ces parasites par des semis épais.

Il n'y a guère de champ de seigle où l'on ne remarque des épis attaqués de l'*ergot;* cependant la production de ce champignon ne peut être considérée que comme un accident sans influence sur l'état des récoltes.

Le chaulage est pratiqué partout. On y procède en faisant éteindre la chaux dans l'eau chaude dans la proportion d'un décalitre par deux hectolitres d'eau; ce mélange suffit à l'apprétage de cinq hectolitres de blé; on le jette sur la semence ramassée en tas et remuée à la pelle. Certains cultivateurs ajoutent à l'eau de chaux une poignée de sel qu'on croit être un préservatif du blé noir. D'autres opèrent le chaulage par immersion.

MM. *Bouché* de *Froyères*, *Gérard* de *Blincourt* et quelques autres, ont employé depuis peu avec succès le sulfate de soude, selon les procédés recommandés par M. Mathieu de Dombasle.

Le mulot, la taupe, le *ver blanc* ou larve du hanneton, sont à juste titre redoutés des agriculteurs qui ne peuvent opposer à leurs

dégâts que des palliatifs insuffisans. On prend quelques mulots, au moyen de pots remplis d'eau placés dans leurs galeries. Les froids rigoureux auxquels succède un prompt dégel, en débarrassent plus sûrement la campagne; mais leur multiplication excessive les fait se reproduire l'année suivante en aussi grande quantité.

Les colzas sont attaqués dans les saisons humides d'une espèce de puceron qui arrête le développement des fleurs.

L'époque ordinaire de la moisson est du quinze au vingt juillet pour le seigle; — du vingt-cinq juillet au quinze août pour le blé; — du vingt août au dix septembre pour l'avoine et l'orge.

Les vesces et bisailles sont coupées à la fin de juillet; les luzernes et sainfoin à la mi-juin.

La moisson a lieu à la volonté des cultivateurs. Les ouvriers reçoivent de cent cinquante à cent quatre-vingts litres de méteil par hectare de blé, seigle ou orge, lié et ramassé.

Le fauchage de l'avoine est payé à raison de dix à douze francs l'hectare; on donne seize francs pour la scier et la lier.

Le fauchage des prairies artificielles est payé de sept à dix francs l'hectare, et celui des foins de dix à douze francs.

Le glanage qui est réglementé par l'autorité municipale, n'a lieu que vingt-quatre heures après l'entier enlèvement des gerbes, et souvent par portions de pièces, afin que les moutons qui succèdent aux glaneurs, puissent arriver plutôt au pâturage. Les gardes champêtres accompagnent les individus auxquels est permis l'exercice de cet usage.

Grains. Les terres labourables comprenant treize mille cinq cent quatre-vingts hectares environ, occupent un peu moins des deux tiers de la superficie totale. La culture des céréales s'étend à-peu-près sur huit mille hectares.

Le blé proprement dit couvre une surface de deux mille sept cent douze hectares, inégalement répartie entre les communes. Cette plante l'emporte en étendue sur le méteil et le seigle réunis, dans les communes d'*Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Etouy*, *Fitz-James*, *Lamécourt*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*. Il y a partage égal du sol à *Epineuse*, *Erquery*, *Fouilleuse*, *Litz*; le seigle et le méteil prennent plus d'espace que le blé dans les autres communes. Le territoire de *La Neuville-en-Hez* est le seul où le froment ne soit pas cultivé.

Cette céréale occupe toujours la première solle, et dans celle-ci les terres de première et deuxième qualité. La semence est un mélange de blé sans barbe, roux et blanc qu'on renouvelle de tems à autre, aux environs de Roye (Somme). Sa quantité moyenne peut être évaluée à deux hectolitres cinquante litres par hectare; elle est un peu plus forte dans les lieux où la production est abon-

dante, tels que *Bailleul-le-soc*, *Epincuse*, *Fouilleuse*, et plus faible sur les terres morcelées. La reproduction varie entre six et neuf fois, et le terme le plus général est huit.

Le poids moyen de l'hectolitre est entre soixante-quinze et quatre-vingts kilogrammes.

Le *méteil* est formé de deux parties de blé contre une de seigle dans la région orientale, et de trois quarts de blé contre un quart de seigle dans les plaines de *Rémérangle* et de *Rue-Saint-Pierre*. Pour obtenir cette proportion, on est obligé de composer la semence d'un huitième de seigle et sept-huitièmes de blé.

Ce mélange occupe annuellement une superficie de treize cent soixante-onze hectares. Supérieure à la culture du blé dans les communes de *Breuil-le-vert*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, *St.-Aubin-sous-Erquery*, dont le sol est tourmenté, elle est moindre dans les autres localités; elle dépasse partout en étendue la production du seigle, excepté sur les territoires de *Clermont* et de *La Neuville-en-Hez*. La quantité moyenne de la semence est de deux hectolitres soixante-dix litres par hectare, étant un peu plus forte sur les sols sablonneux que sur les bonnes terres où la proportion est la même que pour le blé. La récolte rend de six à sept fois la graine.

Le poids moyen est à-peu-près de soixante-quinze kilogrammes.

La culture du *seigle* couvre une superficie d'environ six cents hectares, ou une étendue moindre de moitié de celle du méteil, et égale aux deux neuvièmes du sol consacré à la production du blé, ou à la vingt-deuxième partie des terres labourables. On évalue à deux hectolitres la quantité moyenne de la semence pour tout le canton; elle est un peu moindre dans les bonnes terres de la région orientale, et un peu plus forte sur les sols sablonneux. La reproduction est moins grande que dans les pays voisins, parce que le seigle occupe dans celui-ci des terres généralement plus médiocres; elle ne donne guère plus de six fois la semence. Le poids moyen de l'hectolitre est évalué à soixante-treize kilogrammes.

L'*orge* occupe environ trois cent quatre-vingt-trois hectares ou la trente-cinquième partie des terres labourables. Cette graminée qui est réservée pour les plus mauvais sols est quelquefois mélangée avec la luzerne; elle est cultivée dans toutes les communes, celle de *Blincourt* exceptée; elle couvre plus d'espace que l'avoine sur le territoire de *La Neuville-en-Hez*. On sème par hectare un hectolitre soixante-dix litres pour obtenir de douze à dix-huit hectolitres. On évalue le poids moyen de ceux-ci à soixante-deux kilogrammes.

L'*avoine* est de toutes les céréales celle qui occupe la plus grande superficie territoriale; elle comprend une étendue de deux mille neuf cent trente-sept hectares, qui est avec la contenance générale des terres labourables dans la proportion de un à quatre et demi. Sa culture est moindre que celle du blé dans les communes d'*Agnetz*, *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Breuil-le-sec*, *Choisy-la-victoire*, *Erquery*, *Fitz-James*; elle est égale à *Avrechy*, *Blincourt*, *Clermont*, *Rémérangle*, et supérieure de beaucoup partout ailleurs. La variété noire est à-peu-près la seule cultivée. On évalue la semence moyenne à deux hectolitres par hectare, et la reproduction depuis dix jusqu'à seize fois. Le poids moyen de l'hectolitre est de quarante-cinq kilogrammes.

Les grains sont battus au fléau à main, aucune machine à battre n'étant encore introduite dans le canton; on les vanne au moulin à bras, et on les nettoie avec le tarare et le crible normand.

Le tableau suivant fait connaître le produit annuel de chaque commune en céréale.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Agnetz	1800h	2000h	1800h	720h	2400h	8720h
Airion	1600	990	108	144	3220	6062
Avrechy	4448	720	270	255	7868	13561
Avregny	2980	990	330	180	3960	8440
Bailleul-le-soc	7600	2486	1760	400	10800	23046
Blincourt	1140	315	105	»	2160	3720
Breuil-le-sec	1800	1600	800	300	1440	5940
Breuil-le-vert	1276	1968	1056	360	2700	7360
Bulles	1950	1425	750	1050	5760	10935
Choisy-la-victoire	4320	1100	600	216	4640	10876
Clermont	440	240	360	72	720	1832
Epineuse	1720	1276	660	54	4824	8534
Erquery	1520	1386	288	416	2100	5710
Etouy	2890	950	190	255	6600	10885
Fitz-James	2880	200	200	140	3600	7020
Fouilleuse	840	736	184	220	2520	4500
Lamécourt	675	420	75	105	1248	2523
La Neuville-en-Hez	»	90	225	90	96	501
Litz	2160	2000	400	450	6400	11410
Mainbeville	768	1584	396	476	2550	5774
Rémécourt	90	390	225	120	1464	2289
Rémérangle	2850	1050	525	396	5400	10221
Rue-Saint-Pierre	2940	1150	230	230	6840	11390
Saint-Aubin-sous-Erquery	525	1590	375	105	2640	5235
TOTAUX	49,212	26,656	11,912	6,754	91,950	186,484

La consommation des grains comprend principalement la semence et la nourriture des habitans.

La nourriture est évaluée à raison de quatre hectolitres par tête.

1.° Blé : semence calculée à raison de deux hectolitres cinquante litres par hectare : pour 2,712 hectares. . . . . 6,780h »
Nourriture à raison de deux hectolitres par tête. . 27,518 »

34,298h

2.° Méteil : semence calculée à raison de deux hectolitres soixante-dix litres par hectare : pour 1371 hectares . . . . 3,702h »
Nourriture à raison d'un hectolitre cinquante litres par tête. . . . . 20,638 »

24,340h »

3.° Seigle : semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 600 hectares. . . . . . . 1200h »
Nourriture à raison de cinquante litres par tête . . 6,879 »

8,079 »

4.° Orge : semence calculée à raison d'un hectolitre soixante-dix litres par hectare : pour 383 hectares. . . . . 652h »
Consommations diverses dans l'intérieur du canton : environ. . . . . 3,000 »

3,652h »

Comparaison

	de la *Production*	à la *Consommation*.	Différence.	
Blé	49,212h	34,298h »	14,914h »	en plus.
Méteil . . .	26,656	24,340 »	2,316 »	en plus.
Seigle . . .	11,912	8,079 »	3,833 »	en plus.
Orge . . .	6,754	3,652 »	3,102 »	en plus.
	94,534h	70,369h »	24,165h »	en plus.

La consommation de l'avoine comprend :

1.° L'ensemencement à raison de deux hectolitres par hectare : pour 2937 hectares. 5,874h
2.° La nourriture à raison de trente-huit hectolitres par cheval : pour 1,953 chevaux. 74,214
Consommations diverses dans l'intérieur du canton. 10,000

90,088h

La différence en plus de la production à la consommation est de quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-seize hectolitres.

Le produit moyen dans tout le canton, de l'hectare de terre labourable, est de 3 hectol. 62 l. en blé. — 1 hectol. 96 l. en méteil. — 0 hectol. 87 l. en seigle. — 0 hectol. 49 l. en orge. — 6 hectol. 77 l. en avoine. — 13 hectol. 73 l. en toute sorte de grains.

Menus grains. Les *vesces d'hiver* et d'été, la *bisaille*, sont cultivées pendant la deuxième année de l'assolement sans que leur production ait une grande importance. On voit aussi des semis de *gesses*, *javras* ou bisaille d'hiver qu'on désigne habituellement sous le nom de *pois de chaudronnier.*

La *lentille* et le *lentillon* occupent çà et là quelques parcelles de terres labourables.

On cultive le *sarrasin* dans les parties sablonneuses du territoire d'*Agnetz.*

Autres cultures. La *betterave* se répand depuis quelques années dans le canton; néanmoins elle ne s'étend pas encore sur plus de vingt-sept hectares disséminés entre les territoires d'*Agnetz*, *Airion*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Breuil-le-vert*, *Fitz-James*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre.* Un quart de cette contenance appartient au marais de *Rue*, l'usage existant depuis long-tems dans cette localité de nourrir les bestiaux avec des racines mêlées à la petite paille de blé. On commence à semer la betterave sur les jachères, ce qui déterminera plus tard son introduction dans la rotation régulière des récoltes.

Les variétés cultivées sont connues sous les noms de *rouge*, *blanche* ou *disette*, *toute rouge*, *belle rose à sucre*; celle-ci pèse cent vingt kilogrammes l'hectolitre. On sème dans les premiers jours de mai; on plante un mois après pour arracher en novembre : il faut dix kilogrammes de graines pour un hectare qui rend, terme moyen, trois cent trente hectolitres. La récolte totale peut être évaluée à neuf mille hectolitres.

Le *haricot* dit de Liancourt est cultivé dans les communes de *Breuil-le-sec* et de *Breuil-le-vert* seulement; la culture est la même à tous égards que dans le canton de Liancourt, et la production est aussi de dix-huit à vingt hectolitres par hectare.

Le *colza* occupe une superficie de vingt-quatre hectares, dont les deux tiers sur les territoires de *Bailleul-le-soc* et de *Choisy-la-victoire*, et le reste autour d'*Erquery*, d'*Agnetz*, de *Rémérangle.* Cette plante semée au mois d'août, reçoit un binage en février, fleurit en avril, et se récolte en juillet. Elle produit dix-sept hectolitres environ par hectare.

On cultive aussi dans les mêmes lieux un peu de *navette* qui est mangée en pâturage.

La *cameline* est fort peu répandue; les essais qui en ont été faits dans la région orientale ont eu peu de succès (1).

Il y a quelques plants d'oseraies jaunes et rouges dans les fonds autour de *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Clermont*, et dans la vallée de Brêche.

Pomme de terre. Cette culture introduite vers 1788 par l'influence de M. le duc de *La Rochefoucauld*, a pris quelqu'étendue à dater de 1816 seulement; elle occupe maintenant environ cent quatre-vingts hectares disséminés entre toutes les communes, mais dont la majeure partie appartient aux territoires d'*Agnetz*, *Breuil-le-sec*, *Choisy-la-victoire*, *Erquery*, *Mainbeville*, *Rue-Saint-Pierre*. Cette plante exige beaucoup d'engrais, deux façons à la charrue, un sarclage à la main suivi de buttage pendant un tems sec. La variété répandue généralement est la jaune-blanche ou dormeuse. Le produit d'un hectare est, terme moyen, de deux cent dix hectolitres; il s'élève jusqu'à trois cent cinquante autour de *Clermont* à cause de l'abondance des fumiers et de la division des terres; il s'abaisse à cent soixante-dix et cent soixante autour d'*Airion*, *Erquery*, *Lamècourt*, *Rémécourt*, *Saint-Aubin*, où l'on ne lui consacre que des sols trop arides. La consommation générale est évaluée à vingt-deux mille trois cents hectolitres. Une grande partie sert à la nourriture des porcs; on en donne aussi depuis quelque tems aux chevaux et aux moutons.

Chardon drappier. Cette plante est cultivée dans la partie du territoire qui est resserrée entre les cantons de Liancourt et d'Estrées-Saint-Denis, c'est-à-dire près de *Choisy-la-victoire* et de *Blincourt*; toutefois elle est peu répandue. On sait qu'elle exige un grand nombre de façons depuis le repiquage qui a lieu au mois de septembre, jusqu'à la première récolte qui ne peut être faite qu'au mois de juillet suivant; on en obtient une seconde à un mois

(1) On trouve dans les registres de l'ancien bureau d'agriculture de Beauvais, un compte-rendu des essais faits par M. de *Popincourt* pour la culture de la ouette soyeuse (asclépiade) à *Béthencourtel*; les expériences durèrent depuis 1762 jusqu'à 1770, et donnèrent les meilleurs résultats. On fabriqua même des étoffes avec la ouette récoltée, soit seule, soit mêlée à la laine ou à la soie. Cependant il n'a plus été question de cette tentative après la mort de M. de *Popincourt*.

d'intervalle. La production qui se confond avec celle des cantons voisins est trop faible pour pouvoir être appréciée séparément.

Chanvre. Il couvre une étendue d'environ trente-cinq hectares, répartie entre les territoires d'*Agnetz* (pour un tiers), *Airion*, *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert* (pour un cinquième), *Etouy* et *Clermont*. Pratiquée en petites parcelles, sa culture n'a pas d'importance et ne diffère en rien des procédés suivis dans les cantons voisins. Les chenevières, situées principalement dans la vallée de Brêche, sont distinguées en *cendrées* ou légères à cause du sable qu'elles contiennent, et en *lourdes*, *noires* ou argileuses, plus profondes et plus coûteuses à préparer que les autres. Les grains semés sont récoltés dans le pays même, sauf une petite partie qui est tirée de la Brie et de la Touraine; on les répand dans la proportion de quatre à cinq hectolitres par hectare pour obtenir un produit de quatre à cinq cents kilogrammes, ou une récolte totale annuelle d'environ seize mille kilogrammes. L'arrachage des tiges mâles a lieu au mois d'août, et celui des femelles en septembre.

Le rouissage s'opère par immersion, et autant qu'on le peut dans l'eau courante pendant huit à douze jours; on expose ensuite les brins à la rosée qui les fait blanchir. On achève la préparation au moyen de la broye ou *macquoire*, et du battoir ou *échangue*.

La filasse est consommée dans le pays. La production du chanvre paraît augmentée de moitié depuis 1789.

Lin. La culture du lin a été, pendant plusieurs siècles, une source de travail et de richesse pour la vallée de Brêche. Comme son histoire se lie intimement à celle de la mulquinerie ou fabrication des toiles fines, elle sera exposée avec détail en parlant de cette industrie. L'abandon général des linières, causé par la submersion des marais de *Bulles*, date maintenant de cent vingt années, sans que, depuis cette époque, les efforts multipliés de l'administration ancienne, du bureau d'agriculture de Beauvais, et les souscriptions tentées vers 1763 pour ranimer une culture autrefois florissante, aient pu ralentir sa tendance vers une destruction complète. Les linières occupaient anciennement toute la vallée, depuis *Bulles* jusqu'à *Ronquerolles*, c'est-à-dire une étendue de deux lieues environ; elles avaient entièrement disparu vers 1790 à *Bulles* même, et elles ne couvrent plus aujourd'hui qu'une superficie d'un hectare, partagée entre les territoires d'*Etouy* et de *Ronquerolles*.

Les terres à lin sont les chenevières, surtout celles connues sous le nom de *lourdes* ou grasses; elles réclament des soins et des

façons particulières données à la bêche ou à la charrue. La semence tirée des environs d'Amiens, doit être renouvelée tous les ans, et la terre ne peut servir sans alternat plus de trois fois, ce qui établit une différence essentielle entre la culture du lin et celle du chanvre.

On défonce de deux fers de bêche et l'on fume avant les gelées d'hiver; la graine doit être répandue dans la proportion moyenne de six hectolitres pour l'hectare. On sème maintenant à la mi-mai, tandis que l'ensemencement avait lieu plutôt autrefois, tout en ayant soin d'éviter la *lune rousse* qu'on croyait funeste à la germination; le bon lin était même appelé *pied d'avril*, de l'époque la plus favorable pour la semaille. En choisissant ce moment, on avait pour but que les jeunes pousses fussent assez fortes pour résister, pendant la floraison, à l'influence des mauvaises herbes qui se développent surtout au mois de juin. L'usage de ramer le lin ou de le soutenir avec des branches qu'on nommait *ranzeaux*, avait été adopté aussi dans la pensée qu'il facilitait l'alongement des tiges; mais on y renonça lorsque la production, devenue moins abondante, fit chercher une réduction dans les frais de culture.

La récolte est, année commune, de cent soixante-dix kilogrammes par hectare. Les procédés du rouissage sont les mêmes que pour le chanvre. On apprête les filasses au moyen du maillet, de l'échangue, de la ribe, et on achève le nettoyage avec de fortes brosses.

Vignes. Le canton de *Clermont* est placé à la limite septentrionale de la zone propre à la production du vin dans le nord de la France : on y remarque depuis long-tems, comme dans les pays voisins, une progression décroissante dans l'étendue des vignobles et dans leur force productive. Les titres du moyen-âge font connaître que la vigne était cultivée autrefois dans toutes les paroisses, et que depuis plusieurs siècles l'usage s'était introduit de lui substituer peu à peu une plus grande extension des terres labourables. Le refroidissement du climat, la facilité graduelle des communications, la multiplication des arbres à cidre, ont soutenu jusqu'à ce moment cette tendance vers l'abandon de la vigne, et il est probable que dans un terme peu éloigné le pays n'aura plus aucun vignoble.

Le tableau ci-dessous fait connaître la contenance de cette culture à quatre époques, depuis 1789, ainsi que la force productive de l'hectare.

COMMUNES.	1789.		1815.		1828.		1836.	
	Etendue	Produit d'un hectare.	Etendue	Produit.	Etendue	Produit.	Etendue	Produit.
	hectares.	hectol.	hectares.	hectol.	hectares.	hectol.	hectares.	hectol.
Agnetz	30	45	19	40	10	30	8	40
Breuil-le-sec ...	25	35	22	32	9	30	15	30
Breuil-le-vert ...	30	47	24	41	24	38	1	18
Clermont	25	27	13	27	12	26	15	26
Erqnery	20	22	6	18	6	14	1	10
Fitz-James	10	30	3	27	1	25	»	»
Lamécourt	2	25	1 50	25	1	25	0 25	9
Mainbeville	20	13	14	14	10	15	15	12
	162	30	102 50	28	73	27	55 25	18

Les vignobles sont partagés entre deux cent trente propriétaires, ce qui attribue à chacun une contenance moyenne de vingt-quatre centiares.

Ils sont tous placés sur des pentes caillouteuses exposées vers le midi ou le sud-est. La culture a lieu par rangées et sur échalas, à l'exception de quelques fonds où les ceps forment des treilles sur les arbres fruitiers. La vigne est façonnée à la bêche et à la fourche; elle exige beaucoup de fumier, deux ou trois labours et deux sarclages. Les troncs durent de vingt-cinq à trente ans; après leur arrachage on laisse la terre en repos pendant trois ou cinq années.

On cultive les variétés connues sous les noms de *blanc meunier*, *feuille ronde*, *gouet noir*, *blanc doux*, *blanc mielleux*, *franc rouge*, *dammartin*.

La production totale moyenne du canton ne dépasse pas mille hectolitres.

Le meilleur cru est celui du coteau de *Clermont*, et ensuite celui d'*Erquery*.

Les vignerons de *Clermont* mettent dans leurs cuves une certaine quantité de sucre brut selon les principes préconisés par Chaptal.

La consommation générale peut être évaluée par année à quatre mille cinq cents hectolitres, dont trois mille sont absorbés par la ville de *Clermont*, ce qui attribue une consommation moyenne de quatre-vingt-douze litres par tête d'habitant, et seulement de quatorze litres dans le reste du pays.

On supplée à l'insuffisance de la production intérieure par des vins tirés des cantons de Nivillers, d'Estrées-Saint-Denis, de Saint-Just-en-Chaussée, de Maignelay, et par des liquides d'Argenlieu,

de Basse-Bourgogne et de Champagne, achetés dans les magasins de Bercy près Paris, de Catenoy et de Pont-Sainte-Maxence.

Arbres fruitiers. Le canton est situé sur les limites de la production du cidre qui ne dépasse guère le plateau crayeux de Picardie : aussi les arbres à fruit y sont-ils bien moins répandus que dans la région septentrionale du département, et diminuent-ils en nombre à mesure que l'on descend du nord vers le midi. Les communes où on les trouve en plus grande quantité, sont celles de *Bulles*, *Avrechy*, *Mainbeville*, *Fouilleuse*, *Bailleul-le-soc*, *Erquery*. Le duc de *La Rochefoucauld* en avait fait planter un grand nombre en 1790 autour d'*Ereuse* et de *Saint-Julien*.

Les races de pommiers les plus connues sont désignées sous les noms de *bondi*, d'*orgueil* ou *roquet*, *barbari*, *barbari à glane* et *reinette*; la première est la plus commune, sa floraison tardive vers la mi-mai garantissant la certitude de la récolte.

On ne compte pas un poirier par cent pommiers; ces arbres, la plupart très-vieux, ne sont pas remplacés lorsqu'ils périssent; leur croissance est pénible et leur produit peu estimé, parce qu'on est obligé de mêler, vu leur petite quantité, les poires aux pommes dans la fabrication du cidre, ce qui altère la qualité de cette liqueur. Les variétés de poires les plus répandues sont les *gros* et *petit carisi*, le *rindé*, le *messire Jean*.

On apprête le cidre au moyen de l'auge et de la roue en bois mue par un cheval, ou bien avec le moulin à bras. Cette préparation est dépourvue des soins nécessaires pour obtenir une boisson salubre et d'une conservation facile.

La production qu'on évalue, année moyenne, à quinze ou seize mille hectolitres, ne paraît pas destinée à s'augmenter beaucoup. Elle est absorbée en entier par la consommation locale, et dans les années d'abondance l'excédant est vendu pour Creil, Chantilly, Senlis, etc.

On cultive dans les communes de *Breuil-le-sec* et de *Breuil-le-vert*, à l'exemple du canton de Liancourt dont elles sont contiguës, une grande quantité de noyers, de cerisiers et de poiriers dont les fruits sont apportés en partie sur le marché de *Clermont* et en partie expédiés aux marchands de comestibles de Paris.

Bois. La contenance totale du sol forestier est de quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre hectares, équivalant au 4e 4/10 de la superficie générale. Elle comprend quinze cent quatre-vingt-onze hectares en futaie et trois mille cent quatre-vingt-treize en taillis.

La forêt domaniale de Hez, située à l'angle sud-ouest du canton, sur le territoire de *La Neuville*, a une contenance de deux mille six cent soixante-quatre hectares.

Cette forêt faisait partie du comté de *Clermont*; les taillis qui comprennent une étendue de onze cent quatre-vingt-un hectares, furent engagés en 1569 avec le reste du comté. M. le duc d'Aumale en est maintenant propriétaire comme héritier de M. le duc de Bourbon.

Ils sont entremêlés avec la futaie dans toute l'étendue du bois.

Divisés en cinq parties séparées entr'elles par les futaies domaniales, ils sont répartis en quarante-sept cantons. Les futaies en comprennent trente-cinq. Voici le tableau des uns et des autres :

Taillis.

NOMS des CANTONS.	CONTENANCE.	AGE DES BOIS taillis.	modernes.	anciens.	PEUPLEMENT.
Première partie située au nord-est, touchant aux territoires de Litz, Etouy, Ronquerolles.					
	hect.	ans.	ans.	ans.	
Bosquet-Lippu	46 88	1 à 19	40 à 59	60 à 140	chêne, charme, bois blanc.
La Planche-Noël . . .	6 36	5	45	65 à 140	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
Le Camp-Vezin. . . .	34 19	3 à 6	43 à 46	61 à 140	*Id.*
La Mare-du-Pré. . . .	29 26	5 à 10	45 à 50	65 à 140	*Id.*
La Croix-le-Comte. . .	52 17	3 à 13	43 à 63	63 à 140	*Id.*
La Fosse-aux-Soyeurs. .	17 64	14 à 16	54 à 56	74 à 140	*Id.*
Les Neuf-Feux. . . .	17 44	10 à 18	50 à 58	70 à 140	*Id.*
La Vente-du-Suisse . .	9 69	8 à 10	48 à 50	68 à 140	chêne, hètre et charme.
La Mare-Noël-Godin. .	41 43	1 à 17	40 à 57	60 à 140	*Id.*
Les Racques.	13 58	11 à 12	51 à 52	71 à 142	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
Deuxième partie située en côte au sud-est, entre le vallon de Boulincourt *et le territoire d'Ansacq.*					
Camp-Mahé.	22 63	1 à 21	40 à 61	60 à 140	chêne, hêtre, charme.
La Taille-d'Agnetz . .	53 74	8 à 14	48 à 54	68 à 140	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
La Vallée-Bonnette . .	25 12	2 à 5	42 à 45	62 à 140	*Id.*
La Carrière-Lagache . .	30 15	14 à 17	54 à 57	74 à 157	*Id.*
Le Camp-des-Cerfs . .	19 71	1 à 18	41 à 58	61 à 150	*Id.*
Les Boursaudes. . . .	49 16	5 à 11	45 à 51	65 à 150	*Id.*
La Taille-Gaudro . . .	10 55	18 à 19	58 à 59	78 à 160	*Id.*

NOMS des CANTONS.	CONTENANCE.	AGE DES BOIS taillis.	moderne.	anciens.	PEUPLEMENT.
Troisième partie à l'ouest de la précédente et au midi de la première.					
Le Piton	19 59	16 à 17	56 à 57	76 à 160	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
La Petite-Forêt. . . .	29 84	13 à 16	53 à 56	73 à 155	*Id.*
La Charbonnière . . .	5 32	12	52	72 à 140	chêne, hêtre, charme.
Les Blancfossés. . . .	11 43	3 à 4	43 à 44	63 à 160	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
Les Sifflots	3 77	2	42	62 à 140	*Id.*
La Haute-Borne . . .	26 82	4 à 7	44 à 47	64 à 140	chêne, hêtre, charme.
Les Logettes	47 93	1 à 6	41 à 46	61 à 160	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
Les Chauffours. . . .	26 94	1 à 20	41 à 50	61 à 160	*Id.*
Les Châteigniers . . .	4 58	15	55	75 à 160	*Id.*
Quatrième partie située en côte à l'angle sud-ouest, au-dessus de Saint-Félix et d'Hondainville.					
Les Petits-Laris . . .	10 21	14 à 15	54 à 55	74 à 150	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
La Reculée	54 55	1 à 8	41 à 48	61 à 148	*Id.*
Les Brûlis-sous-Fay .	12 72	14 à 16	54 à 56	74 à 190	*Id.*
La rue de Thury . . .	13 02	1 à 11	41 à 51	61 à 190	chêne, hêtre, bois blanc.
La Garenne-au-Soleil. .	22 90	11 à 13	51 à 53	71 à 140	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
La Croix-Rompue . . .	6 73	17	57	77 à 150	chêne, hêtre.
Cinquième partie entre La Neuville *et Hermes.*					
La Cavée-Notinette . .	43 86	1 à 20	41 à 60	61 à 160	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
Les Coudres	18 76	12 à 15	52 à 55	72 à 155	chêne et bois blanc.
Le Pré-de-Rambure . .	49 04	14 à 20	54 à 60	74 à 160	chêne, bois blanc.
Le Gravier	36 86	1 à 22	41 à 62	61 à 162	*Id.*
Les Grès.	33 47	3 à 7	43 à 47	63 à 147	chêne, charme, hêtre.
La Fontaine-aux-Aunes.	27 50	8 à 13	48 à 53	68 à 160	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
Le Puits-Latté	13 63	14 à 16	54 à 56	74 à 150	*Id.*
La Croix-Grandjean . .	33 64	6 à 10	46 à 50	66 à 150	chêne, hêtre, charme.
La Croix-Coupegueule. .	40 71	4 à 11	44 à 50	64 à 150	*Id.*
Le Mont-Volant . . .	38 67	7 à 14	47 à 54	67 à 150	chêne, hêtre, charme, bois blanc.
La Cavée-d'Angy . . .	8 93	17	57	77 à 160	chêne, hêtre.
Le Beauchêne	53 70	7 à 14	47 à 54	67 à 150	*Id.*
Le Petit-Ponchet . . .	9 23	5 à 6	45 à 46	65 à 145	chêne, hêtre, bois blanc.
Les Brûlis près La Neuville	6 58	4	44	64 à 140	chêne, charme, bois blanc.
Le Bosquet du parc avec l'étang	4 74	2	42	62 à 140	chêne, bois blanc.

Futaie.

Elle est divisée en six parties séparées entr'elles par les taillis.

NOMS des CANTONS.	CONTENANCE.	AGE.	PEUPLEMENT.
	Première partie, au centre de la forêt.		
	hect.		
La Mare-aux-Copeaux. .	55 59	27 à 41	1/10 chêne, 1/10 hêtre, 3/10 charme, 1/2 bois blanc.
Le Magasin	35 75	172 à 183	1/10 chêne, 9/10 hêtre.
La Mare-Madame . . .	61 65	19 à 167	1/4 chêne, 3/4 hêtre.
La Taille-Robert . . .	38 87	140 à 150	2/5 chêne, 3/5 hêtre.
Le Ruisseau-de-Lagarde .	32 48	132 à 144	*Id.*
Le Fond-Grignard. . .	57 08	73 à 135	hêtre.
Le Fond-du-Lac . . .	55 16	109 à 132	3/20 chêne, 17/20 hêtre.
L'Homme-Mort. . . .	70 61	86 à 129	2/25 chêne, 4/5 hêtre, 3/25 charme.
La Vente-la-Reine. . .	26 22	108 à 124	1/5 chêne, 4/5 hêtre.
Les Châteigniers . . .	13 44	30 à 33	3/10 chêne, 7/10 hêtre.
Le Bois-du-Roi. . . .	16 02	92 à 99	3/20 chêne, 3/4 hêtre, 1/10 charme.
La Plumette.	42 17	82 à 102	4/25 chêne, 21/25 hêtre.
Les Ployes	137 89	2 à 30	1/5 chêne, 15/100 hêtre, 2/5 charme, 1/4 bois blanc.
Le Fond-des-Jambes . .	25 30	10 à 19	1/20 chêne, 19/20 hêtre.
La Réserve-Saint-Lucien.	64 39	66 à 67	3/10 chêne, 7/10 hêtre.
La Cavée-Notinette. . .	43 08	13 à 14	1/5 chêne, 4/5 hêtre.
Le Ponchet	41 50	3 à 13	2/5 chêne, 3/5 hêtre.
Jean-de-Basque. . . .	5 95	8	1/2 chêne, 1/2 hêtre.
Les Brûlis	33 18	50 à 54	3/5 chêne, 1/4 hêtre, 15/100 charme.
La Verrière	83	taillis	chêne.
Le Courtil-Poissonnier. .	11 64	43 à 45	2/5 chêne, 1/5 hêtre, 2/5 charme.
	Deuxième partie située au nord vers Etouy.		
Le Chêne-St-Nicolas .	62 65	52 à 70	3/10 chêne, 1/2 hêtre, 1/5 charme.
	Troisième partie située près de la grande route.		
La Mare-Noël-Godin .	18 08	47 à 51	1/4 chêne, 1/4 hêtre, 1/2 charme.
	Quatrième partie limitrophe aux communes de Thury-sous-Clermont et d'Ansacq.		
Le Fond-de-Lagarde .	42 93	85 à 103	1/5 chêne, 7/10 hêtre, 1/10 charme.
Le Chêne-du-Lieutenant	38 51	71 à 84	1/10 chêne, 9/10 hêtre.
La Croisette	55 20	45 à 66	1/100 chêne, 99/100 hêtre.
La Taille-aux-Fresnes.	30 04	24 à 69	3/50 chêne, 47/50 hêtre.
Les Sèches-Bergères .	7 54	29 à 30	7/10 chêne, 3/10 hêtre.
La Corne-du-Plessis .	43 34	31 à 44	3/10 chêne, 1/2 hêtre, 1/5 charme.
	Cinquième partie située au-dessus de Saint-Félix.		
La Vallée Bellefille . .	9 57	104 à 108	1/4 chêne, 13/20 hêtre, 1/10 charme.
	Sixième partie limitrophe de Rue-Saint-Pierre.		
Les Voiries	19 80	185 à 187	4/5 chêne, 1/5 hêtre.
La Tête-Saint-Thibault	30 51	36 à 44	2/5 chêne, 2/5 hêtre, 1/5 charme.
La Croix-Martin . . .	2 82	45	1/2 chêne, 1/4 hêtre, 1/4 charme.
La Vente-Carrée . . .	45 81	40 à 59	1/5 chêne, 1/2 hêtre, 3/10 charme.
Le Tison	32 75	43 à 49	1/4 chêne, 1/4 hêtre, 1/4 charme, 1/4 bois blanc.

Le sol de la plaine est d'argile mélangée de sable dans une proportion favorable à la fertilité; les lieux trop argileux sont couverts d'eaux stagnantes.

Le sommet des coteaux est argilo-calcaire, reposant sur des bancs de roche qui s'opposent à la croissance des bois. Les vallons ont des fonds de terre forte et d'humus mêlé d'un peu de sable dont l'ensemble est très-productif.

L'essence dominante est le chêne qui croît avec une vigueur remarquable. Le hêtre, le charme, le bouleau, le coudrier, se trouvent en assez grande quantité. On a fait des semis de pin silvestre qui réussissent bien.

La forêt est percée de vingt routes ouvertes dans trois directions :

De l'ouest à l'est, les routes dites de Ronquerolles, de Sesseval, de Boulincourt, de La Garde, de Condé, du Soleil, du Blancfossé, de la Croquevillière et des Brûlés;

Du sud-ouest au nord-est, les routes de Marguerie et du Gravier, de La Neuville, de Bourbon, du Lieutenant;

Du nord au midi, la route Saint-Pierre, celles de la Verrière, de la Vigne, de l'Etang, de Litz, de Macdonel et du Plessier.

On doit y ajouter une allée large de vingt-quatre mètres, ouverte dans l'alignement des canaux de l'ancien château de Bresles pour l'agrément de cette résidence épiscopale; elle fut percée en exécution d'un arrêt du conseil obtenu le onze juillet 1752 par l'évêque de Beauvais.

On y compte vingt-un carrefours sous les noms de Saint-Nicolas, du Chêne-Pouilleux, des Hœrangs (corrompu de héron), du Mont-Volant, du Beau chêne, du Ruisseau-de-la-Garde, de la Fontaine-aux-Aunes, de la Croix-Grandjean, de la Reine, du Chauffour, du Gravier, du Roi, de l'Homme mort, du Magasin, du Lieutenant, de la Plate-Forme, du Camp-des-Cerfs, du Soleil, du Fond-des-Jambes, de Laverrière, de Thury.

Il y a plusieurs clairières dues surtout à la nature du sol.

Les taillis sont aménagés à vingt ans par arrêt du conseil d'état du mois de juillet 1779.

La futaie, réglée en coupes de cent vingt et cent trente ans, par arrêt de 1674, l'a été de nouveau à cent quarante selon un dernier arrêt du seize juillet 1765. Un trente-cinquième est exploité en taillis.

On évalue le produit moyen annuel de la forêt à six stères par hectare, tant en bois de service que bois de corde, charbon et bourrées, ce qui donne une production totale d'environ seize mille stères.

Les bois de chauffage se consomment à Beauvais et dans les cantons voisins; les bois de charbon se transportent à Paris et à Rouen,

ainsi que ceux de service. Le hêtre et le charme sont enlevés par l'industrie du canton de Noailles pour être convertis en bâtons qu'on livre ensuite au commerce de la capitale : cette spéculation qui s'accroît chaque jour donne aux essences qu'elle emploie une valeur égale à celle du chêne.

La forêt de Hez est considérée comme une des plus belles de France. On y voit des massifs de futaie de hêtre qui peuvent être assimilés aux plus remarquables productions du sol forestier : on trouve notamment au canton des Voiries un grand nombre d'arbres qui présentent des futs de trente à trente-cinq mètres sans aucune branche.

Les comtes de *Clermont* avaient accordé en différens tems des droits d'usage et des redevances à divers établissemens, vassaux ou fonctionnaires, tels que les abbayes de Ressons en Vexin, de Froidmont, de *Wariville*, le maire de *Clermont*, le curé de *La Neuville-en-Hez*, le vicomte de *Breuil-le-vert*, le baron de *Gicourt*, le seigneur de *Ronquerolles*, les couvens de Saint-Just-en-Chaussée et de *La Garde*. De ces droits les uns se perdirent avec le tems, d'autres furent réduits ou limités ; quelques-uns furent convertis en rentes sur le comté.

Cette forêt qui a donné son nom au village de *La Neuville*, est souvent appelée par erreur forêt de La Neuville-en-Hez. Son vrai nom est celui de *Hez*, antérieur à la fondation du bourg. On le trouve écrit *Haits*, *Haiz*, et *Hers* dans les titres du douzième siècle.

Le bois communal de *La Neuville-en-Hez*, enclavé dans la forêt ou plutôt sur la lisière, comprend cinquante-un hectares qui furent donnés en 1664 à la communauté des habitans, par rachat des droits considérables que les comtes de *Clermont* leur avaient concédés pour favoriser la fondation du village au douzième siècle : il est en essence de chêne, aménagé depuis 1793 par coupes de quinze ans.

Le bois domanial de *Bourbon*, qui provient, comme la forêt, du comté de *Clermont*, est situé sur le territoire d'*Agnetz* et ne forme qu'une seule masse avec le bois de *Ronquerolles*. Sa contenance est de soixante-huit hectares ; il est assis sur un sol crayeux, en pente, recouvert d'argile, de sable et de cailloux, dont la fertilité varie selon la prédominance de chacun de ces élémens.

L'essence principale est le chêne qui est mêlé de quelques hêtres et peupliers.

Ce bois est partagé en trois cantons, celui d'*Ayot* compre-

nant quinze hectares ; le canton *Bourbon* fort de trente-huit hectares, et la Croix-Rouge qui en contient seulement quatorze.

Son aménagement a été réglé à vingt-ans par arrêt du conseil du vingt-sept juillet 1776; la futaie ne peut s'y conserver, mais le taillis est bien venant et fourré.

La production annuelle moyenne est évaluée à raison de sept stères par hectare ou quatre cent quatre-vingts stères. Elle se débite en bois de chauffage, bois de charbon et bourrées, absorbés en totalité par la consommation locale.

Les autres agglomérations principales sont dans l'ordre décroissant de leur contenance :

Le parc de *Fitz-James* comprenant cent quarante-neuf hectares;

Le bois de *Ronquerolles*, cent vingt-six hectares tenant au bois Bourbon;

Le bois de *Favière* sur le territoire d'*Epineuse*, quatre-vingt-neuf hectares;

Celui de *Breuil-le-sec*, au nord de ce village, quatre-vingt-cinq hectares;

Le bois des *Moines* à *Airion*, soixante-dix hectares;

Le bois d'*Eraine* à *Bailleul-le-soc*, soixante-neuf hectares;

La garenne d'*Etouy*, soixante hectares;

Le bois dit la *Corne de Néry* sur le territoire de *Fitz-James*, provenant du chapitre de *Clermont* et sorti en 1823 du domaine public; il était aménagé à l'âge de vingt ans en douze coupes avec quart de réserve; — quarante-cinq hectares;

Le bois du *Quesnoy* à *Etouy*, quarante-deux hectares;

Le bois *Saint-Jean* près la ferme de ce nom, au-dessus de *Fitz-James*, ancienne propriété des trinitaires de *Clermont*, quarante hectares;

Le bois de *Choisy-la-victoire*, trente-sept hectares. Ce bois formait une seule forêt au treizième siècle avec ceux d'*Avregny*, de *Favière*, de *Saint-Julien*, d'*Eraine*, et de Chaalis (canton d'Estrées).

Le *moyen bois* à *Saint-Aubin-sous-Erquery*, trente-quatre hectares;

Le bois de *Morne* à *Mainbeville*, vingt-neuf hectares;

Celui de *Saint-Aubin*, vingt-quatre hectares en coupes réglées à quinze ans;

Les bois de *Fay* sur le territoire d'*Agnetz*, de *Cressy* dans la vallée d'Aré, d'*Erquery*, chacun de vingt-trois hectares;

Le bois de *Houssoy* à *Bulles*, vingt-deux hectares;

Celui de *Blémont*, même territoire, provenant de l'abbaye de *Wariville*, vingt-un hectares;

Le bois *Robin* à *Epineuse*, vingt hectares;

Le bois du *Hours* à *Bulles*, dix-neuf hectares;

Le bois *Saint-Ladre* ou de l'Hôpital, à *Fitz-James*, appartenant aux hospices de *Clermont*, dix-huit hectares; il est aménagé depuis 1750 en vingt-cinq coupes annuelles;

Et en dessous de ces contenances, les bois d'*Agnetz*, d'*Airion*, de *Saint-Julien*, celui d'*Esloge* appartenant à l'hospice de Liancourt et réglé par coupes de dix-huit ans; ceux des *Trois* et de la *Dame* à *Bulles*, de *Fouilleuse*, de la *Touffe* à *Lamécourt*, de *Rémécourt*, du *Clos-Fagel* à *Litz*, du *prieuré Saint-Thibaut* tenant à la forêt de Hez, près *Rue-Saint-Pierre*.

Tous ces bouquets sont des taillis sous baliveaux, peuplés de chêne, charme, hêtre, orme, bouleau, coudrier, frêne, peuplier. Ils sont coupés à neuf ans à *Bailleul-le-soc*, *Breuil-le-vert*; à douze ans dans les communes de *Bulles*, *Epineuse*, *Fouilleuse*, *Litz*, *Mainbeville*, *Rue-Saint-Pierre*; à quinze ans sur *Etouy* et *Lamécourt*; à dix-huit et vingt-ans sur *Agnetz*, *Airion*, *Breuil-le-sec*, *Erquery*, *Fitz-James*.

On estime qu'un hectare de taillis coupé à vingt ans donne quarante deux stères de bois et mille bourrées. Il serait impossible d'évaluer, même approximativement, la quantité moyenne de bois abattue chaque année, à cause de l'irrégularité des coupes et de la variété du sol. Presque tout est employé par la consommation locale.

Les bois d'*Avregny*, forts de soixante hectares, et de la *Frête* au nord de *Fitz-James* ayant trente hectares, viennent d'être défrichés.

D'autre part, on a planté depuis quinze années environ quatre hectares sur le territoire de *Rémérangle*.

Les vallées de Brêche et d'Aré sont couvertes de peupliers, d'aunes, de frênes qui ont été multipliés depuis quarante années après l'assèchement du sol. L'étang de *Cressy* a été rendu à la culture et planté ainsi par MM. *Poilleu* et *Quétel*. MM. *Caron*, *Delahaye*, *Laborie* et autres ont imité cette pratique dans les prairies de *Bulles*, de *Monceaux*, d'*Etouy*. Les marais de *Rue-Saint-Pierre* ont été garnis de peupliers et de pommiers sur les parties soumises au tourbage. Ces tentatives ont eu un succès complet, et leurs produits augmentent actuellement la richesse du pays.

On pourrait les continuer dans la plaine marécageuse d'*Agnetz*, et en essayer d'analogues sur les friches des coteaux crayeux de *Bulles*, *Epineuse*, *Erquery*, *Fouilleuse*, *Litz*, *Mainbeville*.

Prairies et pâturages. Les prairies naturelles forment une contenance de huit cent vingt-six hectares environ appartenant surtout aux vallées de Brêche et d'Aré sur les territoires d'*Agnetz*, *Airion*, *Avrechy*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Bulles*, *Clermont*, *Etouy*, *Fitz-James* et *Litz*. Une autre partie située sur la lisière de la forêt de Hez, dépend des communes de *La Neuville* et de *Rue-Saint-Pierre*. Cette contenance d'ailleurs n'est pas complètement rigoureuse, parce que les terrains tourbeux sont à l'état de prairies avant le tourbage, et que l'extraction fait varier leur étendue.

Les prairies assises à l'extrémité des pentes des vallées donnent de bon foin, mais sans regain, tandis que celles qui occupent les fonds sont plus humides et plus productives, mais d'une qualité inférieure. Les prés situés sur la tourbe sont généralement médiocres. Les foins de *Bulles* qui étaient très-renommés autrefois, ont subi un déchet considérable en quantité et en qualité par l'influence des plantations nombreuses dont on a garni la vallée; les meilleures prairies paraissent être celles d'*Etouy* et de *Litz* qui ont été l'objet de soins particuliers pour leur assèchement et leur irrigation; on récolte aussi de bon foin autour de *Fitz-James*, de *Breuil-le vert*, de *Ronquerolles*.

Les prés de *La Neuville* et de *Rue-Saint-Pierre* sont plutôt des pâtures sablonneuses.

Ceux d'*Avrechy* sont couverts de pommiers. Le parcours et l'absence d'un écoulement régulier gâtent les prairies de *Breuil-le-sec*.

La production moyenne de l'hectare est évaluée à deux mille cinq cents kilogrammes sur les territoires d'*Etouy*, de *Litz* et de *Fitz-James*, à trois mille dans le reste des vallées de Brêche et d'Aré, et à deux mille sur la lisière de la forêt de Hez.

La masse de la production annuelle peut être portée à deux millions trois cent mille kilogrammes; elle est consommée en entier dans le canton.

L'introduction des prairies artificielles date de l'année 1788, époque à laquelle M. le duc de *La Rochefoucauld* fit des essais des nouveaux fourrages, tant dans le canton de Liancourt que dans la partie orientale de celui de *Clermont* où il avait des domaines importans. Néanmoins l'influence de cette culture n'a été sensible qu'à compter de 1800, par l'exemple que donnèrent alors MM. *Pillon* de *Saint-Remy-l'Abbaye*, et *Duchesne* du *Bois-Saint-Jean* en intercalant la luzerne et le trèfle rouge dans la rotation ordinaire des récoltes. Depuis ce moment, l'étendue du terrain occupé par les prés artificiels n'a pas cessé de s'accroître chaque année.

On l'évalue actuellement à dix-huit cent vingt hectares, ce qui la place dans le rapport de 1 : 7 ½ avec la masse des terres labourables.

La *luzerne*, quoiqu'étant le fourrage le plus ancien, n'occupe pas plus du sixième des prairies artificielles; une plus grande extension de cette plante serait désirable surtout dans la région de l'est. On la sème ou seule ou mêlée à l'orge depuis le mois de mars jusqu'en mai dans la proportion moyenne de vingt-quatre kilogrammes par hectare. On la fauche à la fin de juin et au mois de septembre. La durée moyenne d'une luzernière paraît être de six ans.

Le *sainfoin* est cultivé notamment dans les communes de la région crayeuse et sur les terrains tourmentés où le voisinage de la roche calcaire donne au sol les propriétés nécessaires au développement de cette légumineuse. On sème environ quatre hectolitres par hectare, et l'on obtient de deux à trois mille kilogrammes de fourrage. Le sainfoin paraît occuper une surface égale à celle de la luzerne.

Le *trèfle rouge* ou trèfle des prés est, de beaucoup, la plante la plus répandue sur les prairies artificielles, et celle qui donne les meilleures récoltes. Il offre dans sa culture les mêmes évolutions que la luzerne. On le sème ordinairement dans les jeunes avoines.

Le *trèfle incarnat* a reçu une grande extension depuis quelques années, parce qu'il donne un fourrage précoce qui peut être consommé sur place dès le mois de mai. On le sème au mois d'août dans la proportion de trente kilogrammes par hectare.

La *minette*, peu répandue, est pâturée en vert par les moutons; elle exige de vingt à vingt-cinq kilogrammes de semence pour un hectare; il y a tendance à remplacer cette plante par le trèfle.

La production moyenne des prairies artificielles est évaluée par hectare à deux mille kilogrammes sur les territoires d'*Avrechy*, *Bulles*, *Erquery*, *Lamécourt*, *Rémécourt*, *Saint-Aubin*; à deux mille cinq cents kilogrammes sur ceux d'*Etouy*, *Fouilleuse*, *Mainbeville*, et à trois mille kilogrammes dans le reste du canton, déduction faite du territoire de *La Neuville-en-Hez*, dont la culture toute exceptionnelle ne comprend pas de fourrage légumineux.

On estime que la masse totale de la production annuelle s'élève à quatre millions sept cent vingt mille kilogrammes.

Animaux ruraux. Les *chevaux* du canton de *Clermont* appartiennent surtout aux races normandes et picardes; on voit aussi un petit nombre d'individus venus du Perche, et quelques élèves croisés nourris dans la vallée de Brêche; des essais tentés pour propager la race flamande n'ont eu jusqu'à présent qu'un médiocre résultat.

La grande culture emploie des chevaux entiers du Vimeux, achetés à l'âge de dix-huit mois ou deux ans; quelques fermiers les revendent par spéculation au bout de trois années. Les petits propriétaires préfèrent des animaux venant de Chauny et de Lafère, qui sont amenés par des marchands du canton d'Estrées-Saint-Denis; ce sont en général des individus de moyenne taille, mais qu'on nourrit à peu de frais. Quant aux élèves, ils appartiennent surtout aux communes d'*Airion*, *Avrechy*, *Bulles*, *Breuil-le-sec* et *Breuil-le-vert*; ils naissent d'étalons ambulans ou de jumens médiocres couvertes par l'étalon voisin, sans aucune attention dans le mélange des races ou la force des individus; ces poulains ont presque tous une constitution défectueuse, et comme ils sont conduits trop jeunes avec les vaches dans les pâtures marécageuses, ils ne peuvent réparer, par une nourriture substantielle, la faiblesse provenant de leur origine, et sont propres seulement aux travaux de petite culture.

Les fermiers et grands propriétaires donnent des soins convenables à leurs bêtes de trait, et c'est une des améliorations importantes de l'art agricole depuis quarante années. La nourriture journalière se compose de huit à dix kilogrammes de fourrage sec, luzerne, sainfoin, vesce, de paille de froment et de trois kilogrammes et demi d'avoine; les chevaux destinés aux gros transports consomment environ deux cinquièmes d'avoine de plus que les autres. La quantité et la qualité de la nourriture décroissent dans la petite culture comme la fortune des propriétaires.

Les maladies habituelles proviennent toutes d'écarts de régime; l'*étranguillon* ou angine forme à elle seule la moitié des cas; le vertige et la fluxion périodique attaquent la plupart les individus nés dans le canton, qui sont ou deviennent presque tous borgnes ou aveugles. L'usage absurde et barbare qui consiste à crever un œil malade pour conserver l'autre sain et sauf, est encore pratiqué par les maréchaux-ferrant et les empyriques.

Le nombre total des chevaux était de 1412 en 1800, — 1769 en 1825; — 1955 en 1837. Les femelles y entrent pour un tiers environ.

On évalue à cent quarante-cinq la quantité actuelle des *mulets*

dont le plus grand nombre appartient aux meuniers. Ce sont des bêtes du Poitou ou d'Auvergne achetées à dix-huit ou vingt mois sur les foires de Breteuil, Saint-Just, *La Neuville-en-Hez*.

M. *Lavisse*, aubergiste à *Clermont*, emploie au roulage des voitures accélérées, une vingtaine de mulets provençaux qui se distinguent par leur vigueur, leur taille et la beauté de leurs proportions.

Les maladies de ces animaux sont celles du cheval, mais on n'y donne aucun soin, une vieille croyance locale étant qu'un mulet guérit de lui-même lorsqu'il n'est pas attaqué d'une maladie incurable.

Les *baudets* appartiennent tous aux petits cultivateurs qui les accablent de travaux, et les nourrissent comme les vaches, avec de l'herbe ou des provendes. Ils sont d'origine normande ou poitevine.

Le nombre actuel des baudets est de 270; il s'est accru d'un quart environ depuis quarante années.

Il n'y a point de *bœufs* dans l'étendue du canton.

Les principales fermes ont des *taureaux* que l'on garde jusqu'à l'âge de six ans et qu'on engraisse ensuite pour la boucherie. Leur nombre moyen est de quarante.

Celui des *vaches* est de 2,585, ou d'un quart plus élevé que le contingent de l'année 1800. Presque toutes appartiennent à la race flamande : achetées à l'âge de dix-huit mois, on les conserve pendant cinq ou six ans, et on les revend prêtes à vêler aux nourrisseurs de Paris; la race normande s'introduit depuis quelque tems dans les fermes.

Les petits propriétaires n'ont que des bêtes picardes plus ou moins fortes, plus ou moins soignées.

Ces animaux sont nourris, en été, avec les fourrages artificiels coupés en vert, et en hiver avec du trèfle sec, des regains de luzerne, du foin, de la paille d'avoine et de blé, des pommes de terre, des navets, des carottes, et surtout des betteraves. Ils sont mis en pâture dans les prairies des vallées, et pendant l'automne sur les luzernières.

Leurs maladies habituelles sont la phthisie ou *pommelière*, les météorisations, les inflammations de l'appareil digestif, et dans les vallées la *limace* ou ulcère de l'intervalle interdigité. M. *Duvivier*, médecin vétérinaire, a observé plusieurs cas de typhus contagieux sur les troupeaux d' *Agnetz* et de *Fitz-James*.

MM. *Daulet* de *La Neuville-en-Hez*, *Marie* d'*Airion*, et quelques autres, élèvent des génisses nées dans le pays.

Toutes les grandes exploitations font commerce de veaux qu'on nourrit jusqu'à deux ou trois mois, et que l'on vend ensuite aux bouchers de *Clermont* et de Compiègne, ou à des pourvoyeurs qui voyagent pour l'approvisionnement de la capitale. MM. *Seraine*, *Lignereux* à *Argenlieu*, *Chantrel*, *Picard*, *Delahaye* à *Rémérangle*, etc., se livrent surtout à cette spéculation. D'autres cèdent aux mêmes acheteurs leurs veaux âgés seulement de quelques jours.

La fabrication du beurre, pratiquée de préférence par la petite culture, n'a qu'une médiocre importance, si ce n'est à *Saint-Aubin-sous-Erquery*.

La préparation et le commerce du fromage sont moindres encore.

On estime que la consommation locale absorbe chaque année six cents bœufs ou vaches, et douze cent cinquante veaux. La ville de *Clermont* compte dans cette quantité pour huit cent soixante veaux et trois cent quatre-vingts bœufs ou vaches.

Le nombre actuel des bêtes à laine comprend 19,982 têtes qu'on répartit ainsi qu'il suit : 87 béliers, 11,038 moutons, 5,513 brebis, 3,444 agneaux.

Les bêtes communes, picardes ou flamandes, ont presqu'entièrement disparu du canton, même dans la petite culture.

D'un autre côté, la race espagnole introduite dès 1790 par les ducs de *La Rochefoucauld* et de *Fitz-James*, et ensuite par MM. *Pillon* à *Saint-Remy-l'Abbaye*, *Boullanger* à *Saint-Julien*, *Gérard* à *Blincourt*, *Budin* au *Metz*, *Mahieux* et *Levasseur* à *Etouy*, etc., ne s'est pas conservée dans toute sa pureté. Le défaut de soin convenable, la mauvaise volonté des bergers, des croisemens mal faits, amenèrent dès l'origine une dégénérescence marquée dans la qualité des laines; peu après, le *piétin* que les mérinos importèrent et propagèrent dans les troupeaux, causa des dommages tellement considérables, que plusieurs propriétaires se défirent à perte des bêtes de pur sang pour y substituer des métis qu'ils tirèrent de Sologne et du Roussillon ; cette seconde tentative, guidée par les conseils de la société centrale d'agriculture de Paris, et par les écrits que le gouvernement fit répandre, prospéra bientôt et releva les esprits du découragement où ils étaient tombés. Depuis ce moment, les efforts des grands cultivateurs ont tendu avec une rare persévérance vers l'amélioration graduelle de la race croisée; les bêtes grossières éliminées chaque année de leurs troupeaux étaient achetées par les petits propriétaires qui ont ainsi formé, avec le tems, une va-

riété ou sous-race intermédiaire entre les métis et les moutons picards, composée d'individus robustes et donnant plus de chair que ceux-ci, ce qui leur assurait un débit avantageux pour la boucherie.

Les troupeaux de cette sorte, comprenant de cent cinquante à deux cents têtes, appartiennent quelquefois à dix ou douze personnes.

On voit à *Agnetz* et à *Saint-Julien* des animaux qui se rapprochent beaucoup de la race pure par la finesse et le tassé de leur laine. Les autres troupeaux généralement bien tenus, présentent des nuances multipliées et même des intermittences dans la perfection des toisons. Le nombre de leurs bêtes varie depuis trois jusqu'à sept cents, selon l'étendue des exploitations.

Les troupeaux sont conduits pendant l'été sur les champs de minette, de trèfle incarnat, de vesce, de seigle, etc., qu'ils consomment en vert, et sur les chaumes après la moisson. On leur donne en hiver des pailles de blé et d'avoine, du trèfle, des luzernes de deuxième coupe; on leur prépare aussi un mélange d'avoine, de foin et de menues pailles, auquel on ajoute des betteraves, des pommes de terre et des carottes dont ils sont très-friands.

Leurs maladies les plus communes sont le piétin ou ulcère du pied, le tournis et les météorisations que l'on combat avec le sel de cuisine, l'ammoniaque liquide, et l'eau froide administrée en douche sur le dos.

Le poids moyen de la toison varie depuis deux jusqu'à six kilogrammes.

Les bergeries de la grande propriété ont été reconstruites presque toutes sur le modèle donné par Daubenton; elles sont appropriées à leur destination et nettoyées quatre ou cinq fois chaque année. Quant aux autres, elles sont aussi insalubres et aussi défectueuses que dans le siècle dernier.

On évalue à trois mille cent individus le nombre des moutons et agneaux détruits par an pour les besoins de la consommation intérieure. La ville de *Clermont* absorbe à elle seule douze cent cinquante têtes.

Tous les cultivateurs élèvent des *porcs* dont la chair fournit une partie considérable de la nourriture de la classe inférieure. MM. *Chantrel*, *Delahaye*, *Bouteille* de *Rémérangle* et quelques autres, font d'ailleurs commerce de ces animaux qu'ils livrent âgés de quatre à cinq mois à des marchands ambulans, pour être conduits sur les marchés de Beauvais, de Bresles et de *Clermont*. On les

engraisse facilement avec les résidus de cuisine, l'orge concassé, le petit lait, la bisaille, les pommes de terre, etc.

Ces porcs appartiennent à l'espèce commune de Normandie. On a essayé aux environs de *Clermont* la race anglo-chinoise qui réussit assez bien dans la petite culture où on lui laisse la liberté, mais qui périt lorsqu'on la tient enfermée ainsi qu'il est d'usage dans les grandes exploitations.

L'affection connue sous le nom de *soie* ou charbon est assez fréquente dans ce pays; les éleveurs la traitent eux-mêmes en excisant la tumeur, et en cautérisant avec le fer rouge, ou au moyen de la poudre à tirer qu'ils allument après son introduction dans la plaie.

On évalue à deux mille trois cents le nombre de porcs présens à la fois dans le canton, mais cette quantité se renouvelle à plusieurs reprises pendant l'année.

On porte à deux mille huit cents celui de ces animaux absorbés par la consommation locale. La ville de *Clermont* entre dans ce contingent pour six cents têtes, et *Bulles* pour trois cents.

Le nombre des *chèvres* est environ de soixante; on en voit surtout dans les communes de *Bulles*, *Etouy*, *Fitz-James*, *Rue-Saint-Pierre*.

On élève dans toutes les fermes beaucoup de poules, dindes, oies et dindons dont une partie est consommée sur place, mais dont la plus grande quantité est enlevée par des marchands ambulans qui la transportent aux marchés voisins.

Les *pigeons* sont nombreux aussi. Les petits cultivateurs en ont une variété croisée des bizets et des clapiers, qu'ils préfèrent parce qu'elle multiplie beaucoup et qu'elle ne s'éloigne pas du colombier.

Il y a un assez grand nombre de ruches dont on vend les produits aux foires de *Bulles* et d'Estrées-Saint-Denis; cette spéculation n'a cependant aucune importance.

L'agriculture du canton de *Clermont* a reçu depuis quarante années de notables améliorations dans presque toutes ses branches. La propagation des prairies artificielles devenue générale, quoiqu'elle n'ait pas encore atteint tout le développement dont elle est susceptible, a marqué, ici comme ailleurs, une ère nouvelle pour l'industrie agricole. L'assolement triennal a subi de profondes atteintes soit dans son principe, soit dans la rigueur de son observation. Le jachérage a cessé d'être pratiqué dans une partie du

pays, et l'étendue des terres laissées sans production a été réduite de moitié dans le reste. Les instrumens perfectionnés appréciés par la grande culture se répandent à son exemple dans toutes les communes. L'usage des cendres végétatives s'est introduit partout. La race des chevaux a reçu de notables perfectionnemens; celle des bêtes à laine commune a été remplacée en plus grand nombre par des métis espagnols qui se sont acclimatés progressivement, et dont la laine prend d'année en année un nouveau degré de finesse : ce changement a réagi sur l'état général de la culture par l'accroissement de richesse qu'il a répandu dans le pays. On doit encore signaler comme un progrès et comme une source certaine de prospérité pour l'art agricole, la tendance manifeste à substituer la culture directe à la culture en fermage, tendance d'autant plus salutaire qu'elle se fait sentir dans la grande propriété. Les saines théories mises en pratique par des élèves des écoles de Roville et de Grignon, impriment déjà une modification remarquable aux procédés de l'art agricole. Cette direction rationnelle et progressive sera maintenue et fortifiée par l'établissement récent au chef-lieu, d'une société d'agriculture qui réunit dans son sein tous les hommes éclairés et tous les praticiens du canton.

Dans l'état actuel, les améliorations principales consisteraient à rendre plus générale la culture du colza, celle des pommes de terre, des betteraves et des autres racines tubéreuses. La multiplication des arbres à cidre est aussi un progrès désirable et facile à réaliser. Les prairies des vallées pourraient devenir plus saines et plus fertiles par des asséchemens exécutés avec précaution. Il faudrait tenter de rendre à la production du bois les friches et pelouses calcaires que la vaine pâture entretient dans un état constant de stérilité. Il ne serait pas moins désirable de voir perfectionner l'espèce bovine et de combattre l'influence déplorable de la médecine empyrique sur l'état des animaux de toute race employés par l'agriculture.

§. 5. *Industrie.*

Carrières. La région crayeuse du canton en offre un assez grand nombre, mais la plupart sans importance, et l'on trouve en outre en plusieurs lieux des traces d'exploitations qui prouvent qu'on a pu tirer et qu'on a tiré en effet des matériaux de construction partout où le besoin s'en faisait sentir.

La commune de *Bulles* qui comptait autrefois cinq carrières n'en a plus qu'une en activité, située à l'est du bourg sur la côte du

Mont-plaisant. Cet atelier a été ouvert en 1720 par un sieur de *Bussy* dont les descendans après l'avoir long-tems possédé, l'ont cédé à la famille *Préjan* qui l'exploite encore. Le travail qui s'exécute à ciel découvert, a débouché d'anciennes galeries abandonnées. On y distingue, sous dix pieds de décomble, trois bancs principaux, la pierre jaune, la bleue, c'est-à-dire celle qui est mêlée de silex corné, et la blanche ou tendre; l'entaille ne descend pas à plus de huit mètres. Cette carrière occupe seulement trois ou quatre hommes et fournit par an soixante stères de matériaux qui sont employés dans le pays. On évalue à un franc soixante-quinze centimes la journée de travail.

Il y a dans le coteau du Châtelet, à l'ouest de la rivière, des carrières ou galeries, qui ont fourni d'excellente pierre de taille. Les dernières reconstructions de l'église de *Bulles* ont été faites avec cette sorte de craie dure; elles seraient exploitées de nouveau, s'il y avait lieu d'élever de grands édifices dans le voisinage.

Une autre carrière en galerie a été pratiquée en 1825 près du village d'*Etouy* par MM. *Lartizien* et *Bousquin* ; elle consiste en plusieurs allées larges de cinq mètres, et profondes de vingt-huit à trente, dans lesquelles les charrettes attelées peuvent circuler; la matière est la même qu'à *Bulles*, ainsi que la quantité des matériaux extraits.

Un autre atelier, fort semblable à celui-ci par ses produits, existe dans la vallée d'Aré près d'*Avrechy* ; il paraît avoir été pratiqué au seizième siècle pour réparer l'église de ce village; on y avait percé des galeries qui sont abandonnées depuis long-tems. On y rencontre un banc assez dur pour qu'on puisse en tirer des auges et des marches. Les produits trouvent leur emploi dans les villages voisins.

Il y a dans le vallon d'*Erquery* et à l'est du village une carrière de craie dure dont on ne connaît plus l'origine; elle embrasse une étendue superficielle de quinze ares. M. *Faucheux* qui l'exploite à ciel découvert, en tire par année environ soixante mètres cubes de bonne pierre d'appareil et cent cinquante voitures de moellons.

On trouve dans la commune de *Saint-Aubin* deux ateliers, l'un ouvert en 1760 sur le chemin de Cernoy, appartenant au propriétaire de la carrière d'*Erquery*, l'autre pratiqué depuis 1820 seulement par M. *Alexandre Thierry* de *Mainbeville*. Ils n'occupent ensemble que quatre individus recevant un salaire moyen d'un franc vingt-cinq centimes. Les bancs exploités sont à découvert sous deux à quatre mètres de décomble; il y a des bancs tendres et d'autres assez fermes pour être employés comme pierre dure. L'extraction annuelle comprend deux cents stères de moellons, quatre-vingts mètres cubes de pierre de taille, vingt auges, cent

marches et douze cents tablettes, manteaux de cheminées, etc. Ces carrières donnent, dit-on, les meilleurs matériaux de craie à quatre lieues de rayon.

M. *Viault* exploite pendant quatre mois chaque année, près de *Lamècourt*, une carrière de moellons et de pierre d'appareil, fort inférieure par sa qualité à celles d'*Erquery* et de *Saint-Aubin*; elle est d'un tissu inégal qui la rend tout à la fois fragile et difficile à tailler. L'extraction n'a lieu que selon l'exigence des besoins du pays.

Des carrières pareilles, situées près de *Mainbeville*, ont été délaissées et reprises à différentes époques à cause de la mauvaise qualité des matériaux; on n'y tire plus que des moellons.

Une autre carrière de moellons existe près de celles-ci sur le territoire d'*Epineuse*; c'est une propriété de l'ancien prieuré de Saint-Antoine de Catenoy, abandonnée aujourd'hui à l'usage du public. On en tire environ trois cents stères de matériaux par année.

On extrait encore des moellons ou de la marne crayeuse près de *Bailleul-le-soc*, de *Blincourt*, d'*Avregny*, dans la vallée de Brèche à *Bulles*, *Monceaux*, *Etouy*, *Fitz-James*, etc. : on pourrait en tirer partout où la roche est assez voisine du sol pour que les frais de déblaiement ne dépassent pas la valeur de la matière.

Le calcaire grossier donne aussi des matériaux de construction dans les deux parties du canton où il occupe la surface du sol.

On extrait une assez grande quantité de moellons sur le coteau qui domine le village de *Breuil-le-sec*, depuis l'année 1798, époque à laquelle plusieurs incendies obligèrent à une reconstruction considérable d'habitations. On tire ces matériaux à ciel découvert sous un mètre de décomble; ils ont une épaisseur de trois à quatre mètres et reposent sur un banc gris ou jaune, dur, propre seulement aux constructions sèches. La carrière s'étend sur une superficie d'environ un hectare; elle occupe cinq individus qui en extraient, année commune, deux cent trente stères de pierre assez dure connue sous les noms de *roc* et *moellon de roc*.

Le plateau qui domine les villages d' *Agnetz* et de *Béthencourtel* a fourni de tout tems des pierres de construction et des matériaux pour la préparation de la chaux; le nombre des ateliers s'est accru depuis 1792, notamment par la découverte de la carrière dite Lagache, du nom du premier exploitant, qui donne une sorte de grès calcaire propre à la confection des chaussées. Une partie des ateliers appartient à la commune d'*Agnetz*, d'autres sont l'objet de spéculations particulières; leur nombre actuel est de dix; tous sont à ciel découvert et occupent ensemble une étendue d'en-

viron un hectare et demi. Ils emploient une vingtaine d'ouvriers payés à raison d'un franc vingt-cinq centimes par jour. Les bancs exploités dont l'ensemble a une épaisseur de trois mètres, se trouvent sous quatre mètres de décomble. On travaille avec les outils ordinaires et au moyen de la poudre.

On estime que ces carrières donnent par chaque campagne neuf cents stères de moellons et dix mille pavés de divers échantillons. On y tire aussi, mais en petite quantité, de très-belle pierre d'appareil.

Les rognons calcaires qui gissent au-dessous sur la route de Mouy et sur toutes les pentes des coteaux, sont employés pour les constructions de la petite propriété; on en a fait usage pour les fondations et les murs de ronde de la maison centrale.

Il y a des *argilières* à *Airion*, *Argenlieu*, *Litz*, *Clermont*, et des sablonnières à *Clermont*, *Agnetz*, *Boulincourt*, *La Neuville-en-Hez*, *Bulles*, *Breuil-le-vert*, etc., etc.

Tourbières. Il y a trois exploitations de tourbe dans l'étendue du canton.

La plus ancienne a été ouverte vers 1790 dans les marais de *Monceaux*, commune de *Bulles*, par M. *Gernon*. Abandonnée peu après, elle a été reprise en 1809 par M. *Caron* qui n'a pas cessé de la diriger jusqu'à ces derniers tems où il l'a cédée aux familles *Levasseur*, *Villon* et autres.

On estime que le dépôt tourbeux a vingt-cinq hectares au moins; mais comme il est noyé, l'extraction n'a pas lieu sur toute la superficie. Six hectares ont été découverts jusqu'à ce jour, et l'on pense que les travaux pourront s'étendre sur dix autres seulement, jusqu'à ce que des opérations régulières d'assèchement aient égoûté la vallée. Le tourbage est pratiqué au moyen du grand louchet; on rencontre, après un décomble de deux mètres, deux pointes de tourbe blanche, six de bonne tourbe, un cordon de combustible noir et compacte, et une ou deux pointes de tourbe chanvreuse; cette masse a une puissance de deux à quatre mètres, mais on n'atteint pas la base du dépôt à cause de l'inondation. Dix hommes, quinze à vingt enfans, six à sept ouvriers brouetteurs, trouvent en été dans cette exploitation une occupation continuelle. On évalue leur journée à deux francs pour les tireurs, et à soixante-quinze centimes pour les autres.

On estime que les travaux donnent chaque année deux mille quatre cents stères de tourbe noire, et les cendres d'engrais pro-

duites par la combustion de quatre mille stères de tourbe médiocre.

Si le marais était égoûté, on pourrait faire usage du petit louchet, extraire en entier et rendre à l'agriculture la superficie découverte par l'enlèvement de la masse tourbeuse.

Les prairies marécageuses voisines de la Brêche contiennent, près de *Breuil-le-vert*, un dépôt d'une étendue superficielle de vingt hectares, dont l'extraction a commencé vers l'année 1798, après un partage irrégulier du terrain. L'entreprise dirigée successivement par MM. *Dupuis*, *Caron* de Bresles, *Boilet-Potelle*, est maintenant dans les mains de MM. *Pain-Girod* et *Beldame*, qui occupent vingt hommes, six femmes, quatre enfans, pour des salaires journaliers d'un franc cinquante centimes, un franc et soixante-quinze centimes. La matière exploitable a trois mètres de puissance sous un décomble de soixante centimètres; on l'extrait au petit louchet; les travaux momentanément suspendus débitent environ trois mille cinq cents stères par année. Cette tourbe est de bonne qualité vers le milieu de la couche.

Les marais de *Rue-Saint-Pierre* qui sont une continuation de ceux de Bresles, canton de Nivillers, sont couverts d'un dépôt tourbeux qui s'étend sur une superficie de quatre-vingt-quatre hectares. Ces prairies marécageuses ayant été partagées entre les habitans vers 1794, les nouveaux propriétaires voulurent remplacer le foin très-médiocre qu'ils en tiraient, par une culture plus lucrative, mais l'abondance des eaux empêcha toute production; elle s'opposa de même aux essais de tourbage que les frères *Sénéchal* pratiquèrent vers 1799. La communauté fit alors exécuter au moyen de souscriptions volontaires un dessèchement général du marais, qui rendit possible une exploitation régulière. Depuis ce tems, les extractions ont été opérées par chaque propriétaire, sans autre règle que celle de ses intérêts personnels. La tourbe a deux mètres de puissance terme moyen, sous un pied de décomble. On la distingue en blanche, chanvreuse et dure; la première est convertie en cendres d'engrais, la deuxième sert à la consommation locale, et la dure ou noire est vendue aux manufacturiers de Beauvais.

Cette exploitation n'occupe pas moins de cinquante hommes, autant de femmes et quarante enfans. Les salaires journaliers sont de deux francs pour les tireurs, de quatre-vingts centimes à un franc pour les autres travailleurs.

On évalue l'extraction annuelle qui a beaucoup diminué, à trois mille stères. Plus de soixante hectares sont déjà tourbés, et leur

sol est garni de peupliers et de pommiers d'une vigoureuse végétation.

M. *Mesnard* a extrait de la tourbe il y a vingt années, dans la vallée de la Marette, au nord de *Clermont*; la couche qui a un mètre de puissance donne un combustible noir de bonne qualité; on a exploité environ trois hectares, mais le défaut d'écoulement des eaux a fait ajourner la continuation de cette entreprise, et le reste de la surface est demeuré à l'état de prairie garnie de plantations.

Cendrière. Il n'existe encore dans le pays qu'une seule extraction de terres végétatives; c'est celle de *Boulincourt* qui a été ouverte en 1831. Dirigée d'abord par MM. *Morenvillers*, *Durot* et *Sarrazin*, elle appartient maintenant à MM. *Mercier*, *Canonge* et *Bachelier*, qui occupent trente ouvriers, y compris huit enfans. On est obligé d'épuiser avec le secours de la pompe. Le prix moyen de journée est d'un franc vingt-cinq centimes. La matière exploitable, reconnue jusqu'à présent, couvre un arpent superficiel sous un décomble de trois mètres environ. On évalue l'extraction annuelle à neuf mille six cents hectolitres; elle était plus considérable dans l'origine, parce que la couche de lignite était moins profonde.

Cette spéculation dont les produits sont consommés dans les communes voisines, a une tendance marquée vers l'accroissement; il est probable qu'il s'établira d'autres cendrières dans la même partie du canton.

Four à chaux. La seule usine de cette nature, connue dans le pays, a été construite en 1827 à *Bulles*, par M. *Denain* dit *Lamarre*. Cet atelier qui ne travaille que temporairement et n'emploie que trois individus, produit environ cent muids de chaux pour les besoins de la consommation locale. La matière mise en œuvre est de la craie tendre.

Plusieurs des tuileries dont il va être question, cuisent aussi de la chaux.

Tuileries et briqueteries. On en compte dix, toutes situées dans la région occidentale.

L'une des plus anciennes, si ce n'est même la première en date, est à *Wariville* où elle fut fondée par les religieuses du couvent de ce nom. Après avoir subi de nombreuses variations et avoir passé dans plusieurs mains, elle appartient aujourd'hui à M.me *de Beaulac*

qui y occupe deux hommes et deux enfans. La matière mise en œuvre est de l'argile diluvienne tirée sur place. Les ouvriers travaillent au mille, et leur salaire journalier commun peut être évalué à un franc cinquante centimes. La production qui s'accroît chaque année comprend actuellement deux cent mille tuiles et quatre-vingt mille briques, dont le débit est assuré dans les villages de *Litz*, *Bulles*, *Rémérangle*, Essuile, etc.

Une autre tuilerie analogue à celle-ci par la nature de la matière qu'elle emploie, a été fondée au dix-septième siècle dans la commune de *La Neuville-en-Hez*, par la famille *Batard*, dont les membres n'ont pas cessé de la posséder. Elle occupe trois hommes et quatre enfans rétribués comme les ouvriers de *Wariville.* L'argile est extraite sur les territoires de *Litz* et de *Rue-Saint-Pierre*. Cette usine fabrique par an quatre vingt mille briques, cent cinquante mille tuiles; elle cuit en outre cent soixante muids de chaux et quatre cents setiers de plâtre; tous ces produits sont employés dans les villages voisins.

La commune d'*Agnetz* a deux tuileries. La plus ancienne appartient depuis cent ans à la famille *Morenvillers*, qui occupe six ouvriers pour confectionner, chaque année, trois mille briques et cent quarante mille tuiles. On emploie des argiles plastiques qui abondent autour de l'usine. Le prix de journée ne dépasse pas un franc vingt-cinq centimes.

La deuxième a été établie en 1792 par M. *Lemoine*, des mains duquel elle est passée à M. *Villon* son gendre, qui a continué la même spéculation. Celle-ci emploie aussi des argiles plastiques et occupe quatre ouvriers qui préparent par an soixante-dix mille tuiles, quinze mille briques, cent trente hectolitres de chaux. Tous ces produits sont absorbés par la consommation locale.

Une autre tuilerie a été fondée en 1756 au *Petit-Fitz-James*, par le maréchal duc de *Fitz-James*, qui en loua la jouissance par bail emphytéotique au sieur *Lévêque*, venu exprès de Moreuil (Somme), moyennant une redevance de quatre-vingts livres payable en produits. Les héritiers Lévêque qui devinrent propriétaires en 1792, l'ont cédée depuis à M. *Lucien Hinard.* Elle emploie du limon argileux tiré sur place, et des glaises extraites au pied du coteau de *Clermont*. Elle occupe onze individus, hommes, femmes et enfans, qui confectionnent, dans une campagne, deux cent cinquante mille tuiles, vingt-cinq mille briques vernies, cinquante mille briques communes, et cent muids de chaux. Le prix moyen

de journée est d'un franc cinquante centimes comme à *Wariville*. Cette usine a doublé depuis dix ans la masse de ses produits.

Il y a sur le territoire de *Clermont* trois établissemens pareils, dont deux dépendaient d'*Agnetz* et de *Breuil-le-vert* avant la délimitation opérée en 1835. Le plus ancien avait été formé vers 1770 sur le territoire d'*Agnetz*, par M. *Morenvillers*, des mains duquel il est passé à la veuve *Gavrel*. On y emploie, chaque année, six hommes et quatre femmes, gagnant les premiers, à la pièce, trois francs par jour, et les autres un salaire fixe de cinquante centimes. La production annuelle comprend quinze mille tuiles, soixante mille briques, deux quintaux et demi de chaux, et mille setiers de plâtre.

Une autre tuilerie située dans la partie de la rue de Paris, qui dépendait autrefois de *Breuil-le-vert*, a été fondée en 1807 par M. *Leclercq*, dont le fils la dirige aujourd'hui; le nombre des ouvriers a été réduit de huit à quatre par l'influence des usines pareilles nouvellement établies. Les salaires varient entre soixante centimes et un franc soixante, selon l'âge des individus. On confectionne dans une campagne cent mille tuiles, cent mille briques, deux cents muids de chaux.

La troisième usine de *Clermont* a été créée en 1828 par M. *Brunet*, qui occupe deux hommes et quatre enfans de la commune de *Fitz-James*, pour apprêter cent mille briques, cinquante mille tuiles, et deux cent cinquante muids de chaux; les salaires sont les mêmes que dans l'établissement de M. *Leclercq*.

Les trois fabriques de *Clermont* emploient des terres glaises ou argiles plastiques, extraites autour du châtellier et sur le territoire de *Breuil-le-vert*. Tous leurs produits sont placés dans les lieux voisins.

M. *Vaillant* a établi en 1830, à *Bulles*, une autre usine dont le nombre d'ouvriers comprend aujourd'hui trois hommes et six enfans. On y met en œuvre du limon diluvien pour fabriquer cent mille tuiles et autant de briques : ces produits ne suffisent pas à la consommation locale.

On trouve près d'*Argenlieu* deux tuileries, dont la plus ancienne paraît avoir été établie par les propriétaires de l'ancien château; elle est dirigée maintenant par M. *Hinard*, qui occupe quatre hommes et quatre enfans travaillant à la pièce pour un salaire moyen de deux francs. La matière employée, extraite sur place, est une argile diluvienne très-grasse, à laquelle on ajoute du sable

qu'on apporte de *Clermont*. La production annuelle se compose de cent cinquante mille tuiles, autant de briques et vingt mille carreaux.

La seconde usine a été fondée en 1818 par M. *Dumont* (*François*). Le nombre des ouvriers a diminué de dix à quatre depuis l'origine. Leur salaire réglé à raison de deux francs cinquante le mille, peut être évalué d'un franc cinquante centimes à deux francs par journée. La matière est la même que celle de l'autre tuilerie, et la fabrication comprend environ cent cinquante mille, tant briques que tuiles.

Mouture des grains. Il y a dans l'étendue du canton neuf moulins à vent, savoir : trois à *Bailleul-le-soc*; un à *Choisy-la-victoire*; un à *Béthencourtel* près *Clermont*, ancien moulin à tan converti en 1829 en usine à farine; un à *Epineuse*; un à *Fouilleuse*; un à *Mainbeville*; un à *Rue-Saint-Pierre*, au bord de la grande route.

On évalue à cinq mille cinq cents hectolitres la quantité des grains convertis en farine chaque année par ces machines.

Elles occupent vingt-trois personnes.

Un moulin qui était placé au nord de *Saint-Aubin-sous-Erquery*, a été brûlé en 1819. Un autre a été supprimé plus récemment près de *Breuil-le-sec*. Le chapitre de Beauvais avait aussi à *Rémérangle* un moulin banal qui n'existe plus.

Le nombre des moulins à eau est de vingt-trois; ils sont ainsi répartis : sur la Brêche, un construit en 1803 à *Sainefontaine*; un à *Bulles*, rebâti en 1818; un à *Wariville*; un à *Litz*; deux à *Etouy*, y compris celui de *Lamotte-Filiaux*; six à *Agnetz*, dont deux à *Ronquerolles*, l'un desquels a été construit en 1792, un à *Laissier*, deux au *Pont-Roi*; un à *Ramecourt*; trois à *Fitz-James*, y compris celui du *Pont-de-Pierre*; un autre au *Pont-de-Pierre* dépendant de *Clermont*, bâti en 1792; celui de *Baillibel*, au-dessus de *Breuil-le-sec*; deux à *Breuil-le-vert*; sur l'Aré, quatre situés l'un au *Metz*, établi en 1795, un autre à *Bizancourt*, un troisième à *Airion*, et le dernier à *Cressy*.

Le moulin de *Wariville* appartenait à l'abbaye de ce nom.

L'un des moulins du *Pont-Roi*, l'un de ceux de *Ronquerolles*, et celui du grand pont de *Fitz-James*, travaillent exclusivement pour le commerce des farines.

Celui du *Pont-Roi*, construit en 1791, a reçu une deuxième paire de meules en 1817; on y a ajouté depuis, des chaînes de godets avec un appareil de nettoyage. La roue est à aubes. Il prépare annuellement treize mille deux cents hectolitres de farine.

On y fait aussi de l'huile.

L'autre usine du *Pont-Roi* a été construite en 1791 comme moulin à huile. Elle fut bâtie à la suite d'un incendie en 1819, et disposée alors pour la préparation des farines. Convertie vers 1827 en papeterie, elle reprit deux ans après sa destination première. Elle est montée dans l'ancien système avec une roue de seize pieds à aube, et une seule paire de grandes meules. Elle manutentionne par année trois mille neuf cent cinquante hectolitres de grains, deux tiers en blé ou seigle, et le reste en orge.

Le moulin de M. *Queste* (*Auguste*) à *Ronquerolles* dépendait du comté de *Clermont*. Il a été monté à l'anglaise en 1834 par M. *Delaporte*, mécanicien à Soustraine, canton de Liancourt. La roue a onze pieds de large sur seize de diamètre. Elle est à palettes droites et meut ensemble quatre des cinq paires de petites meules établies depuis 1834 : tout le service de l'usine est fait à la mécanique ; elle marche sans cesse en hiver et dix-huit heures seulement par jour en été. Sa production annuelle dépasse dix-sept mille hectolitres.

Le moulin de *Laissier* qui provient aussi du comté de *Clermont* est resté dans l'ancien système, mais avec addition d'une roue et d'une paire de meules. L'une des roues est à aubes : quelques mécaniques montent les grains et les nettoyent. On évalue la quantité manipulée dans un an, à six mille cinq cent soixante hectolitres ; le blé, le méteil et l'orge entrent dans ce contingent pour une part égale.

Le moulin-neuf de *Ronquerolles*, construit en 1792, demeuré dans l'ancien système, consomme quatre mille six cents hectolitres de grains par an.

Celui de *Ramecourt* est une ancienne usine à huile reconstruite comme moulin à blé en 1790. Il a deux paires de meules et manutentionne, en parties égales, treize mille deux cents hectolitres de blé ou seigle par année.

L'ancien moulin du duché de *Fitz-James* appartenant aujourd'hui à M. *Martel* (*Philippe*), est un des plus considérables et des mieux situés de la vallée ; il a été reconstruit en 1827 dans l'ancien système, à deux tournans avec deux paires de grandes meules ; il marche nuit et jour, et manutentionne environ six mille hectolitres de grains par an.

Les moulins du *Pont-de-Pierre* ont reçu quelques améliorations de détail. Quant aux autres usines, elles sont entièrement dans leur état primitif. Les uns et les autres occupent ensemble soixante-dix individus.

On évalue à cent quarante-sept mille hectolitres la quantité de

grains convertis en farine par les usines hydrauliques, ce qui réuni au produit des moulins à vent, élève à cent cinquante-deux mille cinq cents hectolitres, la somme totale de la manutention dans le pays.

Moulins à huile. Il y a deux usines occupées exclusivement à la fabrication de l'huile dans l'étendue du canton.

La première a été fondée en 1796, à *Bulles* par M. *Villon*, des mains duquel elle est passée à M. *Isoré*, puis à M. *Coulon* qui l'a fait rebâtir à neuf en 1832. Ce moulin hydraulique n'occupe qu'un seul ouvrier pour apprêter chaque année cent cinquante hectolitres de cameline, d'œillette et surtout de colza.

L'autre usine est située sur la grande route de Paris, territoire de *Breuil-le-vert*; c'est un atelier à manège, monté en 1810 par M. *Alexandre*. Ses produits actuels atteignent à peine la moitié de ceux de l'usine précédente; l'établissement paraît menacé d'un abandon prochain.

L'un des moulins hydrauliques du *Pont-Roi* a, depuis 1819, deux presses et cinq pillons, employés accidentellement à la préparation de l'huile.

Un mécanisme pareil a été ajouté en 1836 au moulin à foulon d'*Agnetz*.

Pressoirs. Le nombre de ces ateliers est de quinze; deux dans chacune des communes d'*Avrechy*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Epineuse*, un à *Erquery*, un à *Lamécourt*, trois à *Mainbeville*.

Ils travaillent depuis un jusqu'à trois et quatre mois par année pour le service public; on n'estime qu'à neuf cents pièces la quantité de cidre qu'ils préparent. Tout le reste est fabriqué dans des pressoirs particuliers.

Il en est de même du vin.

Brasserie. M. *Hubaine* a établi en 1829 un atelier pour la préparation de la bière, dans le faubourg de la ville de *Clermont* qui s'étend du côté de Paris. Cette entreprise qui n'a cessé de prospérer, emploie seulement trois ouvriers payés à raison de deux francs par jour, non compris la nourriture aux frais du propriétaire. On y fabrique de la bière forte ou double, et de la demi-bière qu'on appelle aussi petite ou bourgeoise. La quantité un peu variable de la production, est de trois cent cinquante à quatre cents hectolitres. Les neuf dixièmes sont vendus dans un rayon de quatre myriamètres autour de *Clermont*.

Toiles de lin. La fabrication des toiles fines qui constitue l'art de la *mulquinerie*, a été pendant plusieurs siècles une industrie très-importante dans la vallée de Brêche. Ses produits étaient connus sous le nom de *toiles de Bulles*, parce que ce bourg était le centre de la fabrication à laquelle il dut long-tems une grande prospérité, et de *demi-hollandes*, parce que les pièces avaient des dimensions moindres de celles des toiles confectionnées dans les Pays-Bas : en effet, leur longueur est seulement de quinze aunes au lieu de dix-huit, et leur largeur de deux tiers un pouce en blanc au lieu de trois-quarts.

Cette fabrique eut, sans aucun doute, pour première cause, la culture du lin sur les fonds de la vallée qui présentait depuis *Bulles* jusqu'à *Etouy* des terres éminemment propres à la production de cette plante textile. Il paraît d'ailleurs qu'elle y était cultivée dès le douzième siècle. On voit dans différens mémoires relatifs à des procès auxquels donnèrent lieu les marais communaux de *Bulles*, que ces pâtures furent concédées aux habitans en 1181 par les seigneurs, afin qu'ils pussent élever une quantité de bestiaux suffisante pour avoir tout l'engrais nécessaire à l'amendement des linières.

L'article 240 de la Coutume de *Clermont*, rédigée en 1283 par Philippe de Beaumanoir, porte textuellement que « les aires où se » font les lins, en la ville et paroisse de Bulles se mesurent par » mine, et ne porte chaque mine desdites aires que douze verges, » à vingt-quatre pieds pour verge. » Cette mesure n'était pas le quart de la mine ordinaire des terres dans la châtellenie de *Bulles ;* il fallait donc que l'établissement des linières fût déjà bien ancien pour que l'usage leur eût donné une mesure spéciale, et qu'il fût devenu bien important pour que cette différence fût constatée dans la coutume générale du comté.

Loysel, qui écrivait au commencement du dix-septième siècle, dit en parlant de *Bulles :* « Au territoire duquel croist grande » quantité de lin, que ceux des Pays-bas y viennent acheter pour » en faire ces fines toilles de Hollande et de Cambray lesquelles ils » nous vendent si chèrement (Mémoires du Beauvoisis, pag. 16).

Louvet, contemporain de Loysel et auteur de l'histoire et antiquités du pays de Beauvoisis, fait connaître aussi l'importance attachée de son tems aux linières de *Bulles*. Après avoir énuméré les productions diverses de la province, il ajoute : « Mais qui rend le » pays surtout recommandable, sont les lins les plus excellens que » l'on puisse trouver, lesquels sont cultivez en la ville de Bulles » ville assez ancienne, laquelle supposé qu'elle ne fut signalée pour » autre chose que pour l'excellence et bonté du lin qu'elle produit, » j'estimerois toutefois devoir estre, pour ce regard célébré par

» dessus toutes les villes, je ne dis pas de la France seullement,
» mais de tout le monde. Les villes célébrées par Pline pour la bonté
» et délicatesse qu'icelles produisent ne sont pas à parangonner de
» la moindre partie à la ville de Bulles, pour l'excellence du lin
» qu'elle produit, ni mesme la ville d'Espaigne nommée en latin
» Setabis. C'est pourquoy les Flamans et Henneviers par chacun an
» s'acheminent en la ville de Bulles pour y trafiquer, et en trans-
» porter les lins desquels ils font et tissent ces excellentes et su-
» perbes toilles qu'on nomme vulgairement de Hollande, Baptiste
» et de Cambray, lesquelles ils portent vendre par tout le monde :
» cette excellence et rareté de lins aurait occasionné Sa Majesté de
» faire ordonnance, portant défenses d'enlever ou souffrir trans-
» porter hors de son royaume les lins qui croistraient au territoire
» de la ville, chastellenie et prévoté de Bulles. » (Hist. antiquit. Beauvoisis, pag. 51-52.)

La fabrique de demi-hollandes prospérait déjà depuis long-tems ainsi que l'attestent les mémoires de Sully, et le gouvernement en interdisant l'exportation des matières premières, eut en vue d'accroître encore son importance. L'abondance des lins augmentant bientôt le nombre des ouvriers, presque tous les villages voisins dans les cantons de Nivillers, de Froissy, de Breteuil, de St-Just, furent peuplés de tisserands au bout de quelques années; des ouvriers flamands, attirés sous main par l'administration, quittèrent même leur pays pour venir s'établir à *Bulles*; ce fut alors que les toiles acquirent le degré de finesse et de solidité qu'on admire encore aujourd'hui; on a conservé le souvenir d'un tisserand belge nommé Watelberg à l'habileté duquel la mulquinerie fut redevable de grandes améliorations.

Mais cette extrême prospérité ne se soutint que pendant quelques années; les événemens de la guerre y mirent bientôt un terme. Lors de l'invasion de la Picardie en 1636, les Espagnols conduits par Jean de Werth, tirèrent une cruelle vengeance de l'ordonnance qui avait prohibé la sortie des lins. Ils brûlèrent et saccagérent le bourg de *Bulles*, après avoir détruit, autant qu'ils le purent, ses linières, cherchant ainsi à anéantir le centre d'une concurrence devenue dangereuse pour les intérêts commerciaux des Pays-Bas.

Ce fut la première époque de décadence pour la fabrique. La population ruinée ne put rétablir qu'imparfaitement les linières. Les secours donnés par le gouvernement ravivèrent la mulquinerie, mais non la production des lins. La vallée de *Bulles* qui fournissait chaque année à la Flandre une masse considérable de matières premières pour la confection des linons, des batistes superfines,

des dentelles de Valenciennes et de Malines, fut obligée de tirer une partie de ses lins des contrées qu'elle avait jusqu'alors approvisionnées. Dès 1680, on mélangeait, dans le tissage, les fils des deux pays, opération fatale à la beauté des produits, parce que les lins de Flandre donnent des tissus mous, cotonneux, et qu'on enlevait ainsi aux demi-hollandes la force et le grain égal qui établissaient leur supériorité.

Des inondations dont on assigne l'époque au commencement du dix-huitième siècle et notamment en 1711, furent une nouvelle cause de ruine pour la fabrique de *Bulles*. La rivière déborda en diverses reprises; des orages multipliés amenèrent dans la vallée les eaux tombées, de plus de deux lieues; pendant plusieurs années les récoltes furent entièrement perdues, et les vases et cailloux amoncelés formèrent sur les linières un dépôt dont l'épaisseur varia selon les lieux entre dix-huit pouces et quatre pieds, mais qui rendit partout la culture presqu'impossible. Les habitans devenus misérables par les incendies fréquens qui dévastaient alors leur pays, ne purent se livrer aux travaux extraordinaires que l'état des prairies aurait exigés; la production du lin fut ainsi complètement abandonnée, et la fabrique éprouva une interruption plus dommageable encore que celle de 1636.

La détresse extrême de la population attira bientôt l'attention du gouvernement qui désirait d'ailleurs le rétablissement d'une industrie autrefois si florissante. Il fallait avant tout préserver les prairies de nouvelles inondations. C'est dans ce but que M. de Méliand, intendant de la généralité de Soissons, fit élever en 1734 la grande digue qui existe encore depuis Essuilet jusqu'à *Wariville*, sur une étendue de quatre mille mètres environ. Cet ouvrage important est exhaussé de deux mètres au-dessus du sol naturel; il a douze mètres de largeur y compris les trottoirs ou bas-côtés; la rivière coule à droite dans un canal large de six mètres, et les eaux d'égout à gauche dans un fossé de trois mètres d'ouverture.

On recommença à semer du lin et à tisser des toiles dont la matière première fut encore tirée en grande partie des Pays-Bas; mais il ne suffisait pas d'avoir rendu impossible les ravages des eaux, il fallait enlever le dépôt d'atterrissement qui recouvrait le sol productif des linières; les laboureurs étaient trop pauvres pour suffire aux frais de ces travaux extraordinaires; leurs tentatives n'eurent qu'un succès imparfait, et la culture, après quelqu'intervalle, tendait encore vers un abandon complet.

La digue fut rompue par un orage arrivé le quatorze août 1751; l'état du pays exigeait des mésures spéciales. M. de Méliand, par une ordonnance rendue à *Argenlieu* le quinze octobre 1753, ins-

titua un inspecteur général des linières de *Bulles*, qu'il chargea de l'entretien de la digue et des canaux; le même réglement interdit dans les prairies toute autre culture que celle du lin; chaque propriétaire était tenu de mettre en valeur son terrain, et à son défaut tout habitant de la ville ou des paroisses voisines pouvait y semer et récolter, moyennant une légère redevance. L'inspecteur devait faire balayer les rues de la ville de *Bulles* et ramasser les boues pour être distribuées comme engrais; d'autres articles réglaient tous les détails de la culture. Les individus qui voulaient s'établir dans cette ville pour y cultiver le lin, fabriquer les toiles ou en faire commerce, étaient exempts pendant dix années de tailles et autres impositions dans toute l'étendue de la généralité. Tout habitant de *Bulles* qui cultivait six mines de linières obtenait une réduction d'impôt, l'exemption de la corvée, et celle de la milice pour ses enfans; des faveurs moindres étaient accordées pour les cultures moins étendues, et pour un champ de dix mines, les valets de charrue étaient dispensés de corvés et de service militaire.

Ces priviléges attirèrent quelques nouveaux laboureurs dans le pays, mais ils ne purent vaincre les obstacles que la misère des habitans apportait à toute amélioration. Les capitaux manquaient. Une compagnie offrit en 1756 d'en fournir; elle demandait qu'on lui concédat un tiers des marais, la propriété de la digue, la coupe des bois du Mont, une exemption totale d'impôt, la prohibition des lins de Flandre, la création à *Bulles* d'une manufacture de toiles avec privilége exclusif pendant soixante ans, celle d'une burie et d'une halle. Des offres aussi onéreuses ne pouvaient être accueillies. Le gouvernement se borna à dépenser quelque argent pour l'entretien des travaux d'art, et la fabrique continua de languir.

En 1758, on comptait seulement soixante-treize laboureurs tant à *Bulles* qu'à *Monceaux;* ils ne cultivèrent que soixante dix-huit mines (environ quatre hectares trois-quarts.)

En 1759, la culture ne s'étendit que sur soixante-deux mines; la moitié appartenait à des miliciens qui avaient obtenu leur congé en vertu de l'ordonnance de 1753.

Le prince de Condé, seigneur de *Bulles*, offrit dans la même année de céder à une compagnie, moyennant une redevance, l'emplacement de l'ancien château pour y établir une manufacture et une blanchisserie; mais les habitans s'y opposèrent ne voulant pas remettre en des mains étrangères une industrie dont cependant ils ne tiraient plus aucun fruit.

M. Potier intendant du commerce, passant à Beauvais en sep-

tembre 1762, engagea la société récemment instituée dans cette ville sous le titre de bureau d'agriculture, à concourir au rétablissement des linières. Ce bureau composé des hommes les plus honorables de la province, saisit avec empressement une occasion aussi utile de montrer son zèle pour le bien public. MM. Borel, Foy de Voisinlieu et Dumoulin de Paillart, commissaires du bureau, firent à leurs frais quelques essais; on ouvrit ensuite une souscription pour couvrir les dépenses de la culture qui devait comprendre cent arpens. Le cardinal de Gèvres, évêque de Beauvais, s'inscrivit en tête de la liste, ainsi que M. de Méliand qui mit au service de la compagnie des canadiens revenus en France, mais ils ne purent être employés. On fit venir des graines de Zélande, de Crouy-sur-Ourcq, de Fécamp, etc. On fit réparer en 1764 les digues et fossés à la corvée par les paroisses de *Bulles*, *Etouy*, Nourard-le-Franc, Fournival, le Quesnel-Aubry, Bucamp, Haudivillers, Thieux, qui fournissaient le plus grand nombre de mulquiniers.

Ces efforts persévérans rendirent à la fabrique une activité qu'elle n'avait pu atteindre depuis près d'un siècle; mais elle fut obligée de continuer à employer des lins de Flandre dans la proportion des quatre cinquièmes.

Les lettres-patentes du trente septembre 1780 portant réglement pour la fabrication des toiles et toileries dans la généralité de Picardie, distinguaient les toiles de *Bulles* en demi-hollandes ayant trois-quarts de largeur au sortir du métier, et en truffettes ayant seulement deux tiers. Chaque espèce était divisée en quatorze qualités selon le nombre des fils en chaîne, ce nombre étant fixé de 1,800 à 4,400 pour les demi-hollandes, et de 1,600 à 4,200 pour les truffettes.

La mulquinerie employait dans les années qui ont précédé la révolution de 1789, environ sept cents tisserands domiciliés à *Bulles*, *Remérangle*, *La Neuville-en-Hez*, *Rue-Saint-Pierre*, *Bresles*, Fay-Saint-Quentin, Haudivillers canton de Nivillers, Bucamp, Fresnau, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brêche, Thieux canton de Froissy; Catillon, Essuile, Fournival, Fumechon, Le Mesnil-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Saint-Just, Nourard-le-Franc, Pronleroy, Saint-Just-en-Chaussée; il faut y ajouter douze cents femmes occupées à la filature du lin.

La production annuelle comprenait de sept mille à sept mille cinq cents pièces.

Le bourg de *Bulles* était le centre de cette industrie, dont les produits étaient transportés à Beauvais; le commerce de toiles fines avait déterminé dans cette ville la création de plusieurs blan-

chisseries; dix ou douze maisons y prospéraient, et l'une des principales y faisait jusqu'à deux millions d'affaires par an.

La commotion produite par la révolution de 1789 diminua de moitié, en dix années, l'activité de la fabrique; la difficulté de se procurer des lins de Flandre pendant la guerre fut la cause principale de cette réduction.

Le régime impérial lui fut favorable au contraire par la réunion de la Belgique à la France et par la prohibition des denrées coloniales, qui empêcha les tissus de coton de tomber à bas prix.

Mais à dater de 1814, l'extrême abondance des calicots porta à la mulquinerie un dommage dont cette branche d'industrie n'a pu se relever : depuis ce moment les produits n'ont cessé de décroître, et ils tendent évidemment vers leur entière disparition.

On a renoncé depuis 1800 à l'emploi des trames filées dans le pays, pour y substituer celles qu'on apprête aux environs de Valenciennes, Cambrai, Bapaume, Péronne, Saint-Quentin; elles sont considérées comme donnant moins de corps aux pièces; leur grosseur, double de la chaîne, enlève d'ailleurs de la solidité au tissu et nuit à son aspect.

On évaluait encore la production annuelle à trois mille cinq cents pièces en 1824.

Elle était réduite à deux mille huit cents en 1834 et occupait trois cents tisserands avec cinq cents fileuses dans les communes de *Bulles*, Bucamp, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brêche, Essuile, Fournival, Le Mesnil-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Saint-Just, Nourard-le-Franc.

C'est porter très-haut l'étendue de la production actuelle que de l'évaluer à deux mille deux cents pièces.

La fabrication a cessé depuis 1814 dans les villages de *La Neuville-en-Hez*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*; la commune de *Bulles* est la seule du canton où il existe aujourd'hui des tisserands, tant au chef-lieu qu'à *Monceaux*. Il y avait encore en 1814 cent cinquante ouvriers, et en 1824 onze fabricans qui employaient vingt-huit individus. A peine y trouve-t-on maintenant dix personnes occupées de la mulquinerie.

Elles emploient un dixième seulement de lin récolté à *Etouy*, tout le reste provenant du département du Nord, soit en brins, soit en trame.

Le nombre de pièces peut être évalué à cent, à raison de dix, terme moyen par tête d'ouvrier et par an. Le travail a perdu de sa régularité; plusieurs tisserands le suspendent à diverses époques, ou le font alterner avec d'autres opérations.

Le prix moyen de journée est au-dessous d'un franc.

On sait que les toiles de lin sont fabriquées au métier dans des pièces souterraines ou caves éclairées par une ouverture oblique, et que ce travail est rendu insalubre par l'humidité du local, disposé de manière à ce que la circulation de l'air et la diffusion de la lumière ne puissent avoir lieu facilement.

Les produits sont envoyés aux blanchisseries de *Fitz-James* et de Beauvais.

Les familles qui étaient anciennement à la tête de la mulquinerie à *Bulles*, sont celles des *Coulon*, des *Ferrand*, des *Delahaye*, des *Parmentier*, des *Rousselle*, des *Martin*.

Les habitans ont conservé le souvenir de leur ancienne prospérité et de l'estime que le commerce et le gouvernement accordaient à leur industrie. On assure que le trousseau et les dentelles de la reine Marie, femme de Louis XV, furent tissés avec du fil provenant des linières de *Bulles*. Jacques Coulon, mulquinier en chef, le procura à M. *Garnier*, négociant de Beauvais, qui était chargé de la fourniture : il avait été préparé par les sœurs *Bonvallet*, les meilleures fileuses du pays.

Blanchisserie. On trouve à *Fitz-James* une blanchisserie de toiles fines qui a été fondée en 1794 par M. *Jean Guesnet*. Elle est située sur la route royale de Rouen à Reims, entre les rivières de Brêche et de Béronelle. M. *Guesnet*, qui se livrait depuis long-tems à un commerce de toiles grossières devenu considérable par son activité et son intelligence, jugea conforme à ses intérêts d'y ajouter un établissement pour l'apprêtage des tissus blancs sur lesquels il étendit aussi ses spéculations. Il acquit une partie des marais de *Fitz-James*, les dessécha pour les transformer en prairies d'étendage, et y joignit les bâtimens nécessaires alors à l'exploitation de sa nouvelle industrie. Les procédés chimiques qui ont perfectionné l'art du blanchisseur, n'étaient pas encore connus. M. *Guesnet* fut obligé de suivre l'usage commun, et d'employer des contremaîtres appelés de Beauvais, d'Amiens et de Senlis, qui n'avaient d'autre guide que leur pratique; l'établissement, quoique conduit avec sagesse, n'eut qu'un succès médiocre.

M. *Félix Guesnet*, successeur de son père vers l'année 1804, eut recours aux nouvelles méthodes, réforma les anciennes mécaniques pour les remplacer par d'autres construites selon des systèmes rationnels. Il y ajouta en 1816 un chauffage à la vapeur, qui suffit à l'entretien de huit cuves surveillées par un seul homme. Il établit en 1825 une pompe à feu, tirée d'Angleterre, de la force de six chevaux, pour aider à la manutention qui avait lieu jus-

qu'alors par la force de la Béronelle ; d'autres machines à battre, à rincer, etc., furent successivement introduites.

La blanchisserie qui n'employait à son origine que douze ouvriers, en occupa vers 1807 jusqu'à soixante-quinze. Le nombre habituel depuis l'amélioration des procédés est de soixante, dont un cinquième femmes et enfans.

Les ouvriers habitent *Fitz-James*, *Breuil-le-vert*, *Clermont* ; ils travaillent à la journée pour un salaire qui varie entre un franc vingt-cinq et un franc cinquante centimes : ce prix est accru de moitié depuis trente ans.

Les soudes employées sont achetées à Marseille.

Les toiles sont tirées des environs de Lisieux et de Belgique ; elles sont réexpédiées après le blanchiment sur les mêmes pays.

Les produits de cette manufacture sont connus dans le commerce sous les noms de blanc et demi-blanc de *Clermont.*

On évalue à deux mille le nombre moyen des pièces apprêtées chaque année, mais ce nombre s'accroît de jour en jour, et l'établissement, dirigé depuis 1834 par la veuve de M. *Guesnet* et par son fils, marche constamment vers l'amélioration de ses produits et l'agrandissement de ses opérations.

Papeterie. Une fabrique de papier a été formée en juillet 1827, dans un moulin à huile de la commune d'*Etouy*, par M. *Wadier*, des mains duquel elle est passée, après plusieurs vicissitudes, dans celles de M. *Darly*, de *Liancourt.* Cette usine, dont les bâtimens ont été considérablement augmentés, emploie une seule cuve et un cylindre à broyer les drilles. Le nombre des ouvriers est de douze, hommes, femmes et enfans. Les hommes travaillant à la pièce, gagnent environ un franc soixante centimes par jour. Les femmes sont payées à raison de soixante-quinze centimes, et les enfans à raison de *cinquante.* On fabrique exclusivement des papiers d'enveloppe dans les qualités dites *gris de laine*, *bulle* ou *gris-blanc*, et *bleu*, le tout sans colle. La production qui a lieu en quantités égales de chaque sorte, varie entre deux mille quatre cents et trois mille rames par an.

Une autre papeterie, fondée en 1827 à *Ronquerolles* par M. *Petit*, a cessé d'exister depuis plusieurs années.

Laine peignée. Une manufacture ayant pour objet la filature et le peignage des laines, a été organisée tout récemment à *Ronquerolles*, dans un moulin qui avait servi successivement à fouler des étoffes et à préparer des farines. M. *Foncier*, placé à la tête de cette nouvelle entreprise, y occupe depuis 1835 deux hommes,

huit femmes et trente filles, dont les trois quarts habitent la commune d'*Etouy*. On évalue le gain journalier des fileuses à trois francs, et celui des autres ouvriers à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix centimes. Cette usine qui se sert de mull-jennys, a apprêté jusqu'à présent sept cent cinquante kilogrammes de laine, mais la quantité moyenne de la production ne peut encore être évaluée, parce qu'elle n'a cessé de s'accroître depuis l'ouverture des travaux.

Draperie. Le tissage des laines a été introduit depuis 1835 à *Bulles*, par MM. *Maurice Loignon*, *Nô et C.ie*, de Beauvais, qui ont cherché à utiliser les bras que la chûte de la mulquinerie laissait inactifs dans ce bourg autrefois si florissant. Ces fabricans occupent maintenant trente-trois individus, dont dix seulement habitent *Bulles*; les autres résident au Mesnil-sur-Bulles, à Fournival, canton de Saint-Just, à Fay-Saint-Quentin, canton de Nivillers, mais ils sont soumis à la surveillance d'un contre-maître demeurant à *Bulles*. La manufacture de Beauvais fournit les métiers, les chaînes et les trames. Le travail est suspendu pendant les deux mois destinés à la moisson. Les ouvriers sont payés selon la quantité de trame qu'ils emploient, et l'on évalue d'un franc vingt-cinq centimes à un franc cinquante leur salaire journalier. L'ensemble de la fabrication annuelle peut comprendre six cents pièces de cinquante-quatre aunes sur 4/4 de largeur. Cette entreprise est placée dans des circonstances favorables pour réussir, et elle peut devenir fort utile au pays par l'argent qu'elle y répandra.

Moulin à foulon. Une usine de cette sorte existe depuis plus de cent années à *Ronquerolles*, commune d'*Agnetz*, où elle a été possédée successivement par MM. *Duguey*, *de Sainte-Berthe*, *Lebel*, et par M. *Desjardins* qui l'exploite aujourd'hui. Elle occupe seulement deux individus, quoique son activité se soit accrue de beaucoup depuis que la draperie de Mouy, devenue considérable, lui confie une partie de ses produits. On estime que ce moulin foule maintenant chaque année trois cents pièces de tricot et mille pièces drap de Mouy; il pourrait en apprêter davantage. Les ouvriers payés au mois gagnent environ un franc cinquante centimes par jour.

Cuirs et peaux. Un atelier de mégisserie existant depuis 1760 dans la ville de *Clermont*, et dirigé aujourd'hui par M. *Vergne* aîné, apprête à peu près cent mille pesant par année; les peaux sont achetées dans tous les villages voisins; cet établissement d'utilité locale est à peu près stationnaire.

Ganterie. La couture des gants de peau à l'aiguille sur métier, introduite depuis sept années dans notre département, occupe dans le canton de *Clermont* à peu près deux cents femmes qui habitent les villages d'*Avrechy*, *Eraine*, *Bailleul-le-soc*, *Epineuse*, *Erquery*, *Etouy*, *Litz*, *La Neuville-en-Hez*, *Rémérangle*, *Rue-St-Pierre* et *Saint-Aubin*. Ces ouvrières dont le nombre s'accroît sans cesse, travaillent sous la direction de M.lle *Rochart* de *La Neuville-en-Hez*, et de contre-maîtres résidant à Ravenel, canton de Saint-Just, et à Estrées-Saint-Denis. On leur fournit les gants venus tout taillés de Paris; elles les cousent à leur compte et peuvent gagner environ soixante-quinze centimes par jour, à raison de trente-cinq centimes par paire. On évalue à quinze mille douzaines la masse du produit de leur travail qui n'est pas exercé constamment ni avec une égale régularité dans toutes les communes.

Les femmes détenues dans la maison centrale de *Clermont* cousent aussi environ douze mille paires par an; elles confectionnent en outre des tours en cheveux, des ouvrages de couture ordinaire, des broderies au passé et sur tulle; le tout pour le commerce de Paris. Conformément aux réglemens généraux de ces sortes de prisons, leur salaire qui varie entre quarante-cinq et cinquante-cinq centimes, est divisé en trois parts, dont l'une appartient à l'entrepreneur des vivres de la maison; une autre est comptée chaque semaine aux détenues, et la troisième, laissée en réserve, leur est remise à leur sortie.

Cette énumération des exploitations et fabriques fait reconnaître que le travail industriel est concentré dans la région occidentale du canton, où il est favorisé par la disposition naturelle du pays : c'est la seule partie qui contienne des substances minéralogiques exploitables, et des cours d'eau sur lesquels on puisse élever des usines; le sol plus couvert de bois demande moins de bras pour sa culture que la région orientale : en effet, dans les dix communes comprises entre la vallée de la Brêche et la limite ouest du canton, la contenance des bois égale le tiers environ de celle des terres labourables, tandis qu'elle n'atteint pas le septième dans les quatorze autres communes. D'un autre côté, la proportion de la population à l'étendue du territoire est plus forte dans la région de l'ouest : on y compte, terme moyen, un hectare $^{2}/_{10}$ par tête d'habitant, tandis que dans la région opposée on trouve par individu deux hectares $^{2}/_{10}$. Il y a donc à la fois plus d'habitans et moins de ressources dans la culture des terres : ce rapprochement donne l'explication naturelle du développement du travail industriel qui

doit tendre forcément à s'accroître en même tems que la population.

Le nombre des individus vivant d'industrie est en total de six cent cinquante ou de la vingt-neuvième partie de la population ; mais trois cent soixante individus environ n'exercent leur état que temporairement ou du moins avec des interruptions, tels sont les carriers, les couseuses de gants, etc., ce qui réduit le chiffre exact des industriels à environ deux cent quatre-vingts, quantité égale à la cinquième partie seulement de la population.

Commerce. Les objets importés comprennent des grains pour le marché de *Clermont* et les usines de la Brêche, des vins, du cidre en petite quantité, des sel, poudre, tabacs, des chevaux et bestiaux, du plâtre, des cendres végétatives dans la région orientale, des fers, laines, toiles, drilles, des pierres de construction, des articles de ménage.

L'exportation enlève des pierres de taille et des matériaux pour les routes, des tourbes et cendres végétatives dans la région occidentale, des tuiles et briques, des grains, beaucoup de fruits rouges, des chardons drapiers, des laines peignées, des toiles blanchies, des papiers, des farines, de la bière, des gants cousus.

Il y a des foires à *Bulles*, *La Neuville-en-Hez*, *Clermont*, et des marchés dans le premier et le dernier de ces lieux.

La commune de *Bulles* avait autrefois trois foires instituées par les seigneurs à une époque dont on ne connaît plus la date ; elles se tenaient le jour de Saint-Mathias au mois d'août, le dix-huit octobre jour de Saint-Luc, et le vendredi-saint. La foire de Saint-Luc était consacrée à la vente des toiles fines, ce qui attirait un concours considérable ; tombée avec ce commerce, elle est supprimée depuis long-tems ainsi que celle de Saint-Mathias, et il ne reste *que la foire* du vendredi-saint, qui ressemble plutôt à un marché de détail qu'à une foire véritable ; on y vend surtout des comestibles. Elle est fréquentée par les habitans d'*Etouy*, *Litz*, *Rémérangle*, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brêche, canton de Froissy, Essuilé, Fournival, Le Plessier-sur-Bulles, Le Mesnil sur-Bulles. Une partie des marchandises est transportée à *La Neuville-en-Hez* pour y être revendue.

Les foires de la ville de *Clermont*, instituées par les comtes, et dont l'une représente celle qui fut concédée au douzième siècle en faveur du chapitre, ont lieu le mardi après la Chandeleur, le dix août jour de Saint-Laurent, et le trente novembre jour de Saint-

André; il faut y ajouter la foire mensuelle qui est tenue sous le nom de franc-marché le dernier samedi de chaque mois. Le franc-marché de juin est spécialement consacré, depuis 1836, à la vente des laines. Les foires annuelles durent trois jours chacune. Les unes et les autres sont fréquentées par la population des cantons de Breteuil, *Clermont*, Liancourt, Maignelay, Mouy, Saint-Just, Nivillers, Creil, Senlis et Beauvais. On y vend, outre les denrées ordinaires, des étoffes de tricot, du chanvre et du fil, des toiles, des bestiaux, de la vannerie, des poteries de Savignies dont une partie est entreposée. La foire Saint-Laurent, qui a lieu dans la belle saison, attire quelquefois une affluence considérable.

Celle de *La Neuville-en-Hez*, qui fut instituée au douzième siècle en même-tems que la commune, tient le vingt-un septembre jour de Saint-Mathieu. On y vend surtout des chevaux et des bêtes à corne, des draps de Mouy, de Beauvais et d'Elbœuf, de la rouennerie, des toiles, des poteries et faïenceries, et toutes sortes d'articles d'approvisionnement. Elle est très-fréquentée par la population des lieux voisins, dans un rayon de cinq à six lieues.

Le marché de *Bulles*, de même origine que la foire de ce bourg, tient le vendredi de chaque semaine : très-considérable autrefois, lorsque l'industrie des toiles prospérait, il s'est amoindri peu à peu, au point que l'article le plus important ne consiste guère qu'en soixante-quinze ou quatre-vingts kilogrammes de beurre. Il n'est pas probable que cet établissement reprenne une grande activité : on l'avait transféré au tridi pendant la révolution, ce qui n'eut d'autre résultat que de hâter sa chûte.

Le marché de *Clermont*, dû, comme les foires, à la munificence des seigneurs du comté, a lieu les samedis, et attire des cultivateurs en grand nombre de presque tous les cantons de l'arrondissement. On y fait commerce de comestibles, de haricots de Liancourt, de pommes de terre, de fruits rouges et l'on prétend que la valeur de ce seul article s'élève à quatre cent mille francs par année. Mais l'importance de cette réunion consiste surtout dans la vente des grains qui, favorisée par la multiplicité des routes et par la proximité des usines de la Brêche, a pris, depuis plusieurs années, une extension considérable aux dépens de quelques marchés voisins, notamment de celui de Pont-Sainte-Maxence.

Les grains destinés au commerce des farines sont vendus sur échantillon et livrés directement ensuite dans les usines où leur manipulation est opérée. On assure que la quantité ainsi fournie

égale sept fois au moins celle qui est exposée en vente sur la place. Voici d'ailleurs le relevé des grains apportés au marché dans les vingt-cinq dernières années.

ANNÉES.	QUANTITÉS D'HECTOLITRES DE GRAINS VENDUS.					TOTAUX.
	Froment.	Meteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	
1811	17775	4964	400	890	12100	36,129
1812	10510	3452	311	777	12983	28,043
1813	15642	4424	390	1141	20293	41,890
1814	16837	4577	352	1070	17096	39,932
1815	12976	3612	494	1179	19573	37,834
1816	9485	4926	471	1712	17668	34,262
1817	11240	5085	450	2114	19682	38,571
1818	14659	4632	577	2056	21036	42,960
1819	14120	3792	733	1345	17664	37,654
1820	15237	4099	880	1618	18468	40,302
1821	15123	4501	650	1345	19977	41,596
1822	17385	4556	437	1104	19547	43,029
1823	14326	3563	327	1129	19174	38,519
1824	14538	3393	546	1873	18331	38,681
1825	13024	2305	693	1222	11985	29,229
1826	12587	1504	415	954	11183	26,643
1827	14223	1239	588	631	12388	29,069
1828	14557	2551	1114	1188	12426	31,836
1829	12657	2566	672	1162	13132	30,189
1830	15692	3357	822	1235	10931	32,037
1831	18291	3590	697	1016	11800	35,394
1832	18861	3614	558	882	7748	31,663
1833	16578	3164	640	1209	8720	30,311
1834	14548	3140	628	1228	8189	27,733
1835	14749	3396	620	1184	8318	28,267
	365,630	90,002	14,465	31,264	370,412	871,773

Voici l'indication des poids et mesures qui étaient en usage dans le canton avant l'établissement du système décimal.

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Mine de 60 verges, divisée en quatre quartiers, verge de 22 pieds, pied de 11 pouces. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Agnetz*, *Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Bailleul le soc*, *Blincourt*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Choisy-la-victoire*, *Clermont*, *Epineuse*, *Erquery*, *Etouy*, *Fitz-James*, *Fouilleuse*, *Lamécourt*, *La Neuville-en-Hez*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, *Rue-Saint-Pierre*, *Saint-Aubin*.	25 ares 74,88 la mine. 0 42,91 la verge.

Le pied n'avait que onze pouces dans tout le comté de *Clermont*; on l'appelait pied de ville ou de Bourbon pour le distinguer du pied de Roi qui avait douze pouces.

Arpent de 72 verges, verge de 22 pieds.	En usage à *Agnetz*, *Airion*, *Avrechy*, *Breuil-le-vert*, *Clermont*, *Fitz-James*, *Lamécourt*, *Rémécourt*.	30 ares 89,85.
Arpent de 100 verges, verge de 22 pieds.	En usage à *Agnetz*, *Avrechy*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Clermont*, *Fitz-James*, *Lamécourt*, *Rémécourt*.	42 ares 91,47.
Arpent forestier de 100 verges, divisé en deux mines, verge ou perche de 24 pieds.	En usage à *Agnetz*, *Bailleul-le-soc*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Bulles*, *Clermont*, *Fitz-James*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rémérangle*, *Rue-St-Pierre*.	51 ares 07,20 l'arpent.
Mine de 75 verges, verge de 22 pieds.	En usage à *Bailleul-le-soc*, *Breuil-le-sec*, *Bulles*, *Clermont*, *Fouilleuse*, *Mainbeville*.	32 ares 18,60.
Arpent de 64 verges. (*Mesure de Liancourt.*)	En usage à *Breuil-le-sec*.	27 ares 46,54.
Mine de 48 verges.	En usage à *Rémérangle*.	24 ares 51,46.
Mine de 12 verges, verge de 24 pieds. (*Mesure des linières.*)	En usage à *Bulles*, *Etouy*.	6 ares 12,84.

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 7 pieds 4 pouces sur 3 pieds 8 pouces, bois de 3 pieds 8 pouces. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Agnetz*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Clermont*, *Fitz-James*.	3 stères 37,95.

O

Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage à *Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Bulles*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Epineuse*, *Erquery*, *Etouy*, *Lamécourt*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Rémécourt*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*, *Saint-Aubin*.	4 stères 38,75.
Corde de 8 pieds sur 4 pieds 4 pouces, bois de 3 pieds 6 pouces.	En usage à *Bailleul-le-soc*, *Bulles*, *Fouilleuse*, *Mainbeville*.	4 stères 15,90.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 264 pintes, velte de 7 pintes ⅓, pinte de *Clermont*.	En usage à *Agnetz*, *Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Blincourt*, *Breuil le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Choisy-la-victoire*, *Clermont*, *Epineuse*, *Erquery*, *Etouy*, *Fitz-James*, *Fouilleuse*, *Lamécourt*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, *Saint-Aubin*.	2 hectol. 45,87 le muid. 0 h. 6 l. 82,97 la velte. 0 h. 1 l. 28,06 la pinte.
Muid de 40 veltes, velte de 8 pintes, pinte de Pont-Sainte-Maxence.	En usage à *Bailleul-le-soc*, *Bulles*, *La Neuville-en-Hez*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*.	2 hectol. 98,02 le muid. 0 h. 7 l. 74,16 la velte. 0 h. 0 l. 99,34 la pinte.
Muid de 300 pintes, velte de 8 pintes.	En usage à *Litz*.	2 hectol. 79,40.

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° POUR LE BLÉ.

Muid de 3 sacs, sac de 4 mines, mine de 4 quartiers, quartier de 11 pintes ⅜ de Paris. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Agnetz*, *Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Bulles*, *Choisy*, *Clermont*, *Epineuse*, *Erquery*, *Etouy*, *Fitz-James*, *Fouilleuse*, *Lamécourt*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*, *Saint-Aubin*.	5 hectol. 08,50 le muid. 1 h. 69,50 le sac. 0 h. 42,37 la mine.
Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 2 boisseaux ½ de Paris, divisé en deux quartiers. (*Mesure de Pont.*)	En usage à *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Epineuse*, *Fouilleuse*.	7 hectol. 28,46 le muid. 1 h. 82,12 le setier. 0 h. 60,71 la mine.

Setier de 4 mines, mine de 3 boisseaux ½. (*Mesure de Liancourt.*)	En usage à *Breuil-le-sec*, *Choisy la-victoire.*	1 hectol. 82,12 le setier. 0 h. 45,53 la mine.

2.° Pour l'avoine.

Sac de 4 mines, mine de 68 pintes ¼, divisée en 4 quartiers. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Agnetz*, *Airion*, *Avrechy*, *Avregny*, *Breuil-le-sec*, *Breuil-le-vert*, *Bulles*, *Choisy-la-victoire*, *Clermont*, *Epineuse*, *Erquery*, *Etouy*, *Fitz-James*, *Fouilleuse*, *Lamécourt*, *La Neuville-en-Hez*, *Litz*, *Mainbeville*, *Rémécourt*, *Rémérangle*, *Rue-Saint-Pierre*, *Saint-Aubin-sous-Erquery.*	2 hectol. 54,25 le sac. 0 h. 63,56 la mine.
Setier de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 49 pintes $^{1}/_{15}$ de Paris. (*Mesure de Pont.*)	En usage à *Avregny*, *Bailleul-le-soc*, *Blincourt*, *Choisy-la-victoire*, *Epineuse*, *Fouilleuse.*	2 hectol. 74,18 le setier. 0 h. 91,39 la mine.
Setier de 4 mines, mine de 5 boisseaux ¼ de Paris. (*Mesure de Liancourt.*)	En usage à *Breuil-le-sec*, *Choisy-la-victoire.*	2 hectol. 73,17 le setier. 0 h 68,29 la mine.
